This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

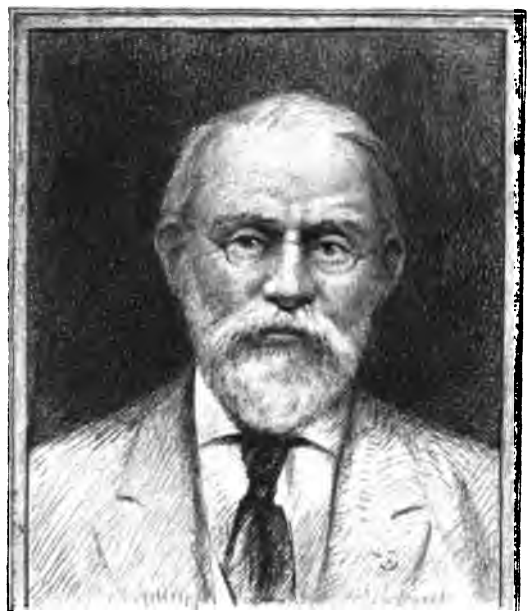

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.C463

DOCUMENTS & RAPPORTS

DOCUMENTS & RAPPORTS

DE LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE

& ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

DE

CHARLEROI

FONDÉE LE 27 NOVEMBRE 1863

TOME XXVI

CHARLEROI

IMPRIMERIE F. HENRY-QUINET, RUE DE MARCINELLE, 81

1902

Printed in Belgium.

TABLEAU

DES

Membres de la Société

AU 1er JANVIER 1902

Dunning
Mich
6-21-38
36242

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1902

Président d'Honneur : M. D.-A. VAN BASTELAER

COMITÉ ADMINISTRATIF :

Messieurs :

J. T'SERSTEVENS-TROYE,	*Président.*
J. KAISIN,	*Vice-président.*
ED. DUQUENNE,	*Secrétaire général.*
F. DEWANDRE,	*Conseillers.*
E. HOUTART,	*Conseillers.*
A. LIBIOULLE,	*Conseillers.*
V. TAHON,	*Conseillers.*
L. WAUTHY,	*Trésorier.*
J. NIFFLE,	*Bibliothécaire.*
H. DE NIMAL,	*Conservateur.*
A. CHARLES,	*Conservateur-adjoint.*

MEMBRES D'HONNEUR :

Messieurs :

1. AUDENT, JULES, Sénateur, Bourgmestre de Charleroi (1870).
2. BORMANS, STANISLAS, Administrateur à l'Université de l'État à Liège (1872).

3. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte), OSWALD, ancien gouverneur du Hainaut, à Gand (1892).
4. DEL MARMOL, EUGÈNE, Président de la Société Archéologique de Namur, Château de Montaigle, par Yvoir (1863).
5. D'URSEL (comte), ancien gouverneur du Hainaut, à Bruxelles (1888).
6. D'URSEL (duc), Sénateur, à Bruxelles (1888).
7. DU SART DE BOULAND, Gouverneur du Hainaut (1897).
8. DEVILLERS, LÉOPOLD, Président du Cercle Archéologique de Mons (1878).
9. DEWALQUE, GUSTAVE, Professeur à l'Université de Liège (1872).
10. DUPONT, ÉDOUARD, Directeur du Musée d'Histoire naturelle, à Bruxelles (1878).

MEMBRES EFFECTIFS :

Messieurs :

1. AUDENT, JULES, Bourgmestre, Sénateur, à Charleroi (1880).
2. ARNOULD, ARNOULD, Propriétaire, à Boussu-lez-Walcourt (1887).
3. AUBRY, ADRIEN, Conseiller provincial, Industriel, à Gosselies (1875).
4. BASTIN-LEFÈVRE, Notaire, à Fontaine-l'Évêque (1895).
5. BAYET, JOSEPH, Notaire, à Gerpinnes (1867).
6. BAYET, LOUIS, Ingénieur, à Walcourt (1887).
7. BERNARD, ALEXANDRE, Commissaire-voyer, à Chimay (1880).
8. BINARD, LOUIS, Rentier, à Charleroi (1870).
9. BIVORT, ARTHUR, Banquier, à Fleurus (1873).
10. BODSON, AIMÉ, ancien Notaire, à Charleroi (1870).

11. BOULVIN, AUGUSTE, Agronome, à Familleureux (1888).
12. BOURGEOIS, PIERRE, Géomètre du Cadastre, à Charleroi (1892).
13. BOUVEL, ALBERT, Propriétaire, à Châtelet (1888).
14. BOVEROULLE, ÉTIENNE, Ingénieur, à Chapelle-lez-Herlaimont (1882).
15. BRICOURT, CAMILLE, Avocat, Avenue Louise, 182, à Bruxelles (1872).
16. CADOR, AUGUSTE, Architecte, à Charleroi (M.-F.)
17. CHARLES, AMAND, Avocat, à Charleroi (1899).
18. CLERCX, ACHILLE, Notaire, à Gilly (1892).
19. CLERCX, ZACHARIE, Architecte, à Gilly (1875).
20. COPPÉE, OMER, Ingénieur, à La Hestre (1884).
21. CULOT, FRANÇOIS, Pharmacien, à Marchienne-au-Pont (1874).
22. DAL-MAHY, Architecte, à Châtelineau (1899).
23. DEBLENDE, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Manage (1901).
24. DE BRUGES DE GERPINNES, FRANÇOIS, Propriétaire, Bourgmestre, à Gerpinnes. (1902).
25. DE CARTIER DE MARCHIENNES, EMILE, Secrétaire de légation, Château de Marchiennes (1887).
26. DE CARTIER DE MARCHIENNES, THÉOBALD, Ingénieur, rue Hôtel des Monnaies, 22, St-Gilles, à Bruxelles (1893).
27. DE DORLODOT, MARCEL, Commissaire d'Arrondissement, à Charleroi (1873).
28. DE DORLODOT, JOSEPH, Château de Floreffe (1895).
29. DE FONTAINE, ROBERT, Avocat, à Charleroi (1888).
30. DE LALIEU, LOUIS, Propriétaire, à Feluy (1872).
31. DE LALIEU DE LA ROC, RENÉ, Propriétaire, à Nivelles (1882).

32. DE LA SERNA, FERDINAND, (comte), au Château de Diarbois Jumet et Boulevard de Waterloo, 29, Bruxelles (1881).
33. DELBRUYÈRE, ÉMILE, Avocat, à Charleroi (1881).
34. DELHAIRE, ÉMILE, Industriel, à Gosselies (1871).
35. DE MÉRODE, WERNER, Grand Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine, au Château de Loverval par Couillet et rue aux Laines, à Bruxelles (1888).
36. Mme DE MÉRODE, Comtesse Louis, née Comtesse Rochechouart-Mortemart, Château de Loverval (1897).
37. DE NIMAL, HENRI, Avocat, Auditeur prés du Conseil supérieur de l'État Indépendant du Congo, Dampremy-Charleroi (1889).
38. DENYS, Rentier, à Châtelet (1896).
39. DENIS, JOSEPH, Pharmacien, à Marcinelle (1873).
40. DE PONTHIÈRE, JOSEPH, Candidat Notaire, à Ham-sur-Heure (1890).
41. DEPREZ, OSCAR, Conseiller Provincial, Industriel, Châtelet (1887).
42. DERBAIX, Eugène, Bourgmestre, Membre de la Chambre des Représentants, Binche (1902).
43. DESCAMPS, LÉONCE, Brasseur, à Carnières (1899).
44. DESCHAMPS, EDMOND, Pharmacien, à Couillet (1898).
45. DESTRAIN, ARTHUR, Agent Commercial, à Gilly (1891).
46. DEVREUX, EMILE, Architecte, Echevin, à Charleroi (1891).
47. DEWANDRE, FRANZ, Avocat, Echevin, Charleroi (1895).
48. DOFNY, FRANÇOIS, Industriel, à Gilly (1900).
49. DRION DU CHAPOIS, (baron), à Gosselies, Membre de la Chambre des Représentants (1870).
50. DRION, VICTOR, Propriétaire, 9, rue Ducale, à Bruxelles (1874).
51. DRYON, MAXIME, Négociant, Conseiller Communal, Consul de Portugal, à Charleroi (1874).

52. DUBOIS, Léon, Industriel, à Charleroi (M.-F.)
53. DULAIT, Gustave, Vice-Président du Tribunal de Charleroi (1891).
54. DUMONT, Guillaume, Docteur en Droit, Château de la Hutte, par Sart-Dame-Aveline (1888).
55. DUMONT, Théodore, Propriétaire, à Chassart (1900).
56. DUQUENNE, Edmond, Architecte de jardins, à Marcinelle (1901).
57. DURIEUX, Pierre-J., Entrepreneur, à Landelies (1896).
58. ERNOTTE, Justin, Directeur de la Sucrerie, à Donstiennes (1892).
59. EVENEPOEL, Albert, Propriétaire, rue Royale, à Bruxelles (1881).
60. ÉVRARD, Edouard, Industriel, à Gerpinnes (1872).
61. FOURCAULT, Ingénieur, à Lodelinsart, (1901).
62. FRANÇOIS, Jules, Ingénieur, à Charleroi (1870).
63. FRÈRE, Alfred, Architecte, à Charleroi (1899).
64. FRÈRE, Auguste, Notaire, à Charleroi (1873).
65. FELON, Victor, Menuisier d'Art, à Marcinelle (1902).
66. GENDEBIEN-T'SERSTEVENS, Avocat, Thuin (1885).
67. GILOT, Henri, Propriétaire, à Farciennes (1887).
68. GOBLET, Receveur-Éclusier, à Landelies (1889).
69. GOCHET, Alphonse, Propriétaire, à Carnières, (1892).
70. GOFFIN, Célestin, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1894).
71. GOSSERIE, Emile, Ingénieur, à Dampremy (1888).
72. GUINOTTE, Lucien, Propriétaire, Place de l'Industrie à Bruxelles (1870).
73. GUYAUX, Gustave, Maître de Carrière, à Bouffioulx (1872).
74. GUYOT, Antoine, Négociant, à Gosselies, (1870).
75. HAAS, Georges, Avocat, à Charleroi (1900).
76. HARDENPONT, Léopold, Avocat, Marcinelle (1882).
77. HARDY, Emile, Propriétaire, à Thuillies Ossogne (1885).

78. HARPIGNY - KAISIN Receveur Particulier à Farciennes (1902).
79. HOUYOUX, Amour, Architecte, à Marcinelle.
80. HUBINONT, Secrétaire Communal, Morlanwelz (1895).
81. HAUT, Célestin, Comptable, Rue Allard, Marcinelle (1896).
82. HEMBISE, Négociant en grains, à Roux (1890).
83. HENIN, Emile, Ingénieur, rue Philippe-le-Bon à Bruxelles (1891).
84. HENIN Jules, Ingénieur, à Farciennes (1890).
85. HENRY-QUINET, François, Imprimeur, à Charleroi (1894).
86. HOUTART, Edmond, Avocat, au Château de Monceau-sur-Sambre (1881).
87. HOUTART, Jules, (baron), Avocat, au Château de Monceau-sur-Sambre (1864).
88. HUBAUX, Joseph, Pharmacien, à Marcinelle (1885).
89. JACQUEMAIN, Léon, Secrétaire Communal, à Fleurus (1901).
90. KAISIN, Joseph, Propriétaire, à Farciennes (1867).
91. KRAENTZEL, Docteur en Médecine, Nalinnes (1901).
92. KREMER, Léon, Pharmacien, à Couillet (1893).
93. LAMBERT, Louis, Industriel, à Jumet (1873).
94. LAMBILLIOTTE, Négociant en vins, à Farciennes (1891).
95. LAMBIOTTE, Victor, Ingénieur, Directeur-Gérant des Charbonnages, Tamines (1891).
96. LAMBOT, Léopold, Ingénieur, à Marchienne-Zône (M.-F.)
97. LANTHIER, Receveur des Contributions, à Charleroi (1898).

98. LARSIMONT, Louis, Ingénieur, à Trazegnies (1888).
99. LAURENT, Camille, Avocat, à Charleroi (1881).
100. LEBRUN, René, Notaire, à Marchienne-au-Pont (1893).
101. LECLAIRE, Edmond, Docteur en Médecine, à Farciennes (1900).
102. LECHIEN, Paul, Géomètre-Architecte, à la Hestre (1899).
103. LECHIEN, Léopold, Géomètre-Expert, à la Hestre (1896).
104. LEFÈVRE, Octave, Docteur en Médecine, Charleroi (1894).
105. LEJEUNE, Nestor, Industriel, à Bouffioulx, (1901).
106. LEMAIGRE, Eugène, Président du Tribunal de Charleroi, à Marcinelle.
107. LEMAIGRE, Raymond, Négociant en Charbons, à Charleroi (1893).
108. LEMERCIER, Léon, Conseiller Provincial à Frasnes-lez-Gosselies (1882).
109. LEVIE, Michel, Industriel, Membre de la Chambre des Représentants, à Charleroi (1888).
110. LIBIOULLE, Armand, Avocat, Sénateur, Charleroi (1870).
111. L'HOIR, Jules, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1874).
112. MABILLE, Valère, Industriel, à Morlanwelz (1885).
113. MAGONETTE, Alfred, Ancien Greffier, à Montigny-sur-Sambre.
114. MAGONETTE, Docteur en Médecine, à Charleroi (1897).
115. MARIN, Jean-Pierre, Comptable, à Fontaine-Valmont (1878).
116. MAROUSÉ, Achille, Ingénieur, à Courcelles (M.-F.)
117. MASSAUT, Lambert, Secrétaire Communal, à Châtelineau (1870).

118. MATHIEU, Cléonis, Architecte, à Châtelet (1900).
119. MERCKENS, Karl, Industriel, à Charleroi (1890).
120. MISONNE, Paul, Avocat, Conseiller Communal, à Charleroi (1896).
121. MONDRON, Léon, Industriel, Maître de Verreries, à Lodelinsart (1871).
122. MOREAU, Fernand, Notaire à Gosselies (1891).
123. MOTTE, Alexandre, Employé, à Bascoup (1885).
124. MOTTEAU, Maximilien, 1er Président de la Cour d'Appel de Bruxelles (1897).
125. NIFFLE, Jules, Vice-Président honoraire du Tribunal de Charleroi, à Thuin (1873).
126. PARDON, Gustave, Ingénieur, à Quaregnon (1874).
127. PASSELECQ, Philippe, Directeur des Charbonnages de Sacré-Madame, à Dampremy (1875).
128. PASTUR, Octave, Ingénieur, à Marcinelle (1878).
129. PENY, Edmond, Ingénieur, à Morlanwelz (1875).
130. PETITBOIS, Ernest, Ingénieur, Morlanwelz (1878).
131. PHILIPPE, Nestor, Juge de Paix, Charleroi (1879).
132. PIÉRARD, Élie, Architecte, à Charleroi (1870).
133. PIRET, Edmond, Sénateur, à Châtelet (1874).
134. PIRET, Émile, Juge de Paix, à Charleroi (1872).
135. PIRMEZ, Albert, Industriel, Gougnies à (1872).
136. PIRMEZ, Hyacinthe, Attaché d'Embassade, à Gougnies (1902).
137. PIRMEZ, Maurice, Propriétaire, à Acoz (1898).
138. QUINET, Gustave, Bourgmestre, à Couillet (1879).
139. QUIRINI, Louis, Propriétaire, Pont-de-Loup (1869).
140. ROUSSEAU, Parfait, Avocat, à Charleroi (1899).
141. SIMON, Alexandre, Architecte, à Trazegnies (1874).
142. SOUPART, Docteur en Médecine, à Châtelineau. Bourgmestre (1900).
143. SOUPART, Lucien, Juge de Paix, à Châtelet (1875).
144. SOHIER, Alexandre, Maître de Forges, à Monceau-sur-Sambre (1885).

145. STAINIER, Émile, Homme de Lettres, à Châtelet (1864).
146. TABURIAUX, Architecte, à Charleroi (1894).
147. TAHON, Victor, Ingénieur, Rue de la Loi, à Bruxelles. (1881)
148. TERNEZ, Zéphyrin, Banquier, à Thuin (1887).
149. THÉRASSE, Directeur de Charbonnages, La Hestre.
150. THIÉBAUT, Fernand, Ingénieur, à Marchienne-au-Pont (1882).
151. t'SERSTEVENS-TROYE, Jean, Château de la Pasture, à Ham-sur-Heure (1878).
152. t'SERSTEVENS, Marc, Secrétaire de Légation, à St-Pétersbourg (1891).
153. TONNEAU, Directeur de Charbonnages, Marchienne-au-Pont (1890).
154. TOURNEUR-SCHMIDT, Négociant, à Charleroi (1891).
155. VAN BASTELAER, Désiré, Rue de l'Abondance, à St-Josse-ten-Noode (1864).
156. VANDER ELST, Charles, à Marcinelle (1902).
157. van der STRAETEN-PONTHOZ, François, Rue de la Loi, à Bruxelles.
158. VINCENT, Fernand, Industriel, à La Neffe (1876).
159. WAROCQUÉ, Raoul, Avenue des Arts, 45, à Bruxelles (1884).
160. WAUTHIER-CRAME, J.-B., Propriétaire, à Châtelet (1888).
161. WAUTHY, Léon, Docteur en Médecine, à Charleroi (1878).
162. WILMET, Georges, Docteur en Médecine, à Montigny-le-Tilleul (1891).
163. WITTAMER, Édouard, Docteur en Droit, à Bruly-lez-Couvin (1885).
164. WUILLOT, Joseph, Ingénieur, à Morlanwelz (1883).
165. ZIMMERMANN, Robert, Constructeur, à Monceau-sur-Sambre (1890).

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Membres :

1. BEQUET, Alfred, Président de la Société Archéologique de Namur (1878).
2. BRICHAUT, Auguste, Numismate, Boulevard Henri IV, à Paris (1872).
3. de BAYE, (baron), Château de Baye, (Marne), France (1888).
4. de CLÈVE, Jules, Archéologue, Rue des Dominicains, à Mons (1871).
5. de FOERE, Léon, Avocat, Rue des Jacobines, à Bruges.
6. de LOË, Alfred, (baron), Rue de Londres, Bruxelles (1888).
7. de MUNCK, Émile, Rue de l'Association, à Bruxelles (1888).
8. GUIGNARD, Ludovic, Château de Chouzy, (Loir et Cher), France (1888).
9. HYMANS, Henri, Rue de la Croix, à Bruxelles.
10. JAMAR, Edmond, Prêtre à Nivelles (1888).
11. LEBON, François, Président de la Société Archéologique de Bruxelles (1888).
12. MALAISE Constantin, Géologue à Gembloux (1888).
13. MATHIEU, Ernest, Homme de Lettres, à Enghien (1882).
14. REUSENS, Edmond, Professeur à l'Université de Louvain (1871).
15. VARENBERGH, Émile, Conseiller Provincial, à Gand (1888).
16. EECKMAN, Alexandre, Archéologue, à Lille (1889).
17. D'AUXY DE LAUNOIS, Albéric, (comte), à Mons (1895).
18. DELVAUX, Émile, Officier retraité, à Uccle (1898).

Sociétés, Commissions & Publications

AVEC LESQUELLES LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CHARLEROI

Échange ses Documents & Rapports

ANVERS	— *Annales de l'académie d'archéologie de Belgique.*
ARLON	— *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg.*
BRUXELLES	— *Bulletin de l'académie des sciences.*
»	— *Anciens écrivains Belges.*
»	— *Anciennes coutumes de la Belgique.*
»	— *Anciennes ordonnances de la Belgique.*
»	— *Bulletin de la société d'antropologie.*
»	— *Annales de la société d'archéologie.*
»	— *Bibliographie des écrivains Belges.*
»	— *Bibliographie nationale.*
»	— *Bulletin de la commission royale d'histoire.*
»	— *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.*
»	— *Inventaire des archives Belges.*
»	— *Revue de numismatique Belge.*
»	— *Annales de la société malacologique.*
»	— *Annales du musée royal d'histoire naturelle.*
»	— *Annales des travaux publics.*
BRUGES	— *Annales de la société d'émulation des Flandres.*
ENGHIEN	— *Annales de la société d'archéologie.*
GAND	— *Messager des sciences historiques.*
HASSELT	— *Les mélophiles.*
HUY	— *Cercle Hutois des sciences et des beaux-arts.*

LIÉGE	— *Bulletin de l'institut archéologique.*
»	— *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse.*
»	— *Annales de la société géologique de Belgique.*
»	— *Bulletin de la société liégeoise de littérature wallonne.*
LOUVAIN	— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique.*
MALINES	— *Bulletin du cercle archéologique.*
MAREDSOUS	— *Revue bénédictine.*
MONS	— *Annales du cercle archéologique.*
»	— *Société des sciences et arts du Hainaut.*
NAMUR	— *Annales de la société archéologique.*
NIVELLES	— *Annales de la société archéologique.*
SAINT-NICOLAS	— *Annales du cercle archéologique du pays de Waes.*
SOIGNIES	— *Cercle archéologique du canton.*
»	— *Jadis, tablette des archéologues.*
TERMONDE	— *Cercle archéologique de la ville.*
TOURNAY	— *Société littéraire et historique.*
VERVIERS	— *Société d'archéologie et d'histoire.*

FRANCE

AMIENS	— *Société des antiquaires de la Picardie.*
ARRAS	— *Bulletin des antiquités du Pas-de-Calais.*
AVESNES	— *Mémoires de la société archéologique.*
BEAUNE	— *Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.*
BEAUVAIS	— *Société académique d'archéologie de l'Oise.*
BONE	— *Bulletin de l'académie d'Hippone.*
BOULOGNE-S.-MER	— *Mémoires de la société académique.*
NANCY	— *Société d'archéologie.*
POITIERS	— *Société des antiquaires de l'Ouest.*
SAINT-OMER	— *Société des antiquaires de la Morinie.*
TOULOUSE	— *Société archéologique du Midi de la France.*
VALENCIENNES	— *Mémoires historiques de l'arrondissement.*

ALLEMAGNE

AIX-LA-CHAPELLE — *Zeitschrift des Aachener.*
TRÊVES — *Jahresbericht des Gesellschaft.*
WIESBADEN — *Annalen der Vereins für nassanisch.*

ITALIE

TURIN — *R. Accademda delle scienze.*
ROME — *Societo romano di antropologia.*

ESPAGNE

BARCELONE — *Asociacion artistico arqueologica.*
VALENCE — *Memoria de las trabajos, etc.*

SUISSE

NEUCHATEL — *Bulletin des sciences naturelles.*

DANEMARK — *Société des antiquaires du Nord.*
NORWÈGE — *Bulletin de la société de géologie d'Upsal.*
SUÈDE — *Académie royale d'archéologie de Stockholm.*
» — *Académie de la société des naturalistes de Riga.*

AMÉRIQUE

MONTEVIDEO — *Annales du musée national.*
MINÉAPOLIS — *Bulletin de l'académie des sciences.*
MONTRÉAL — *Journal des antiquités du Canada.*
PHILADELPHIE — *Musée archéologique de l'université.*
RIO-DE-JANEIRO — *Archives du musée national.*
SAN-FRANCISCO — *Publications de l'académie des sciences.*
WASHINGTON — *Rapport annuel de l'académie des sciences.*
» — *Revue géologique.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT ANNUEL

AVANT-PROPOS

Toute société scientifique possède deux sortes de membres ; les membres travailleurs et les membres amateurs. Pour complaire à ces deux éléments, nous avons organisé cette année des fouilles, des excursions et des conférences.

Nous avons fouillé en partie le cimetière franc de Saint-Amand : la richesse de certains objets trouvés nous prouve la découverte d'un important cimetière ; les travaux de recherche seront continués incessamment.

Deux excursions bien intéressantes ont été faites : l'une au Congrès de Bruges qui eut un beau succès et auquel assistaient plusieurs de nos membres ; l'autre à Binche, où, guidés par l'aimable Monsieur Derbaix bourgmestre, nous avons visités les monuments communaux

et admiré en premier lieu l'Hôtel-de-Ville complètement restauré par l'administration communale, avec un zèle digne de toute louange ; brillant de jeunesse tel qu'il a été construit par Dubroeucq, le grand architecte montois après l'incendie de 1554 allumé par les soldats du roi de France Henri II, vengeant l'incendie du château de Folembray.

On peut aussi admirer à Binche les travaux de restauration récente exécutés à l'église, à la chapelle du cimetière et la façade de la justice de paix.

Un compte rendu de cette dernière excursion figure dans ce volume.

Une conférence artistique fut donnée au début de l'année par Monsieur Soil, Juge à Tournay et Président de la Société Historique de cette Ville.

L'éminent conférencier nous fit voir les richesses des monuments espagnols et l'influence arabe sur leur architecture. Cette causerie obtint un plein succès, aussi le comité a-t-il songé à rappeler Monsieur Soil parmi nous cette année.

Une seconde conférence fut donnée à Presles par Monsieur Kaisin, notre zélé et savant Vice-Président. La façon claire et précise dont elle fut traitée a enlevé aux auditeurs les doutes qu'ils auraient pu avoir sur la situation du champ de bataille de César avec les Nerviens. Nous vous engageons fortement à lire dans la

suite le développement que Monsieur Kaisin a bien voulu donner à sa thèse.

Après cette énumération des travaux, il ne nous reste plus qu'à examiner notre situation sociale.

Fondée il y a quarante ans, la Société Archéologique de Charleroi n'a pas cessé de travailler, témoins les intéressants documents de ses volumes. Le nombre de ses membres qui a dépassé trois cents diminue malheureusement. La mort, impitoyable moissonneuse vient chaque année faucher parmi nous quelques zélés qui ne sont pas toujours remplacés. Nous ne comptons plus aujourd'hui deux cents membres effectifs. Il ne faut pas cependant que l'arrondissement judiciaire de Charleroi sur lequel s'étend notre action oublie la noble voie que lui ont ouverte ses fondateurs. Il faudrait qu'une génération nouvelle s'associe aux anciens travailleurs pour s'instruire de leurs sages conseils et s'initier aux choses si belles et si intéressantes du temps passé, de façon à ne pas laisser échapper le fruit de tant de labeurs.

Puisse aussi l'étude de la Paléontologie se développer dans notre Société. Au centre d'un pays minier ses fondateurs s'attendaient à voir cette science faire l'objet principal des études et des recherches de nos sociétaires.

Puissent les études de nos couches souterraines marcher de pair avec nos études archéologiques.

Elles étaient encore peu connues chez nous en 1863, aujourd'hui elles se sont développées au point de compter parmi les plus sérieuses et les plus intéressantes du Royaume.

Notre Société serait fière de célébrer son cinquantenaire en unissant l'Archéologie et la Paléontologie sous sa devise : *Si foderis in venies.*

EDM. DUQUENNE.

Assemblée générale du 17 Juillet 1902.

Ont signé la liste de présence : MM. t'Serstevens, Kaisin, Wauthy, Libioulle, Charles, Boulvin, Lanthier, Magonette, Therasse, Vincent, Wauthier, Duquenne.

M. Wauthy donne sa démission de Secrétaire pour motif de santé. M. Duquenne est présenté pour le remplacer et élu à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée vote des remerciements à M. Wauthy pour les services qu'il a rendu à la Société pendant sa longue carrière comme Secrétaire.

M. Kremer donne sa démission de Trésorier de la Société. M. Wauthy fera les fonctions à titre provisoire.

Des remerciements sont votés à M. Kremer.

L'assemblée vote le budget de 1901 détaillé comme suit :

Recettes	Fr. 6072,35
Dépenses	Fr. 3652,38
Boni	Fr. 2419,97

Ainsi que les prévisions budgétaire pour 1902

Recettes	Fr. 6309,97
Dépenses	Fr. 6090,00
Boni	Fr. 219,87

M. Kaisin entretient l'assemblée d'une conférence qu'il compte donner prochainement à Presles, sur la célèbre bataille de ce nom.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, l'assemblée générale est close.

Le Secrétaire,
EDM. DUQUENNE.

Circulaire de la Société annonçant l'Excursion-Conférence du 8 Septembre 1903.

Où les Belges ont-ils été vaincus par les Romains ?

La question de déterminer les lieux où César vainquit nos aïeux a été agitée depuis des siècles. Beaucoup d'opinions ont été avancées à ce sujet, de nouvelles se produisent encore

de nos jours, sans que leurs auteurs se soient préoccupés, chose essentielle, de prouver que les lieux qu'ils préconisent sont conformes aux commentaires de César, dont la description est l'unique base qui puisse conduire à une solution rationnelle. Depuis la haute Sambre jusqu'à la province de Namur, les bords de la rivière ont été parcourus et ont montré qu'un seul endroit — indépendamment d'autres preuves — concorde et concorde entièrement, avec la description des commentaires : C'est Presles, maintenant Roselies, commune nouvelle ; le camp des Belges se trouvant à Farciennes, au lieu dit le Louat.

Pour montrer la vérité de ce qui est avancé ici, M. Kaisin, Vice-Président de la Société Archéologique de Charleroi, se trouvera à la disposition des amateurs à la station du Campinaire à Farciennes, le Lundi 8 Septembre prochain au train arrivant de Charleroi à 2 h. 32 de relevée.

Un long mémoire orné de cartes doit paraître dans le prochain volume de la Société Archéologique de Charleroi, discutera les diverses opinions émises relativement aux lieux qui virent la célèbre bataille.

Le Président, T'SERSTEVENS-TROYE.

Le Secrétaire, EDM. DUQUENNE.

Excursion à Farciennes et à Roselies (anciennement Presles).

S'il est une question intéressante à examiner et à élucider pour nous belges, pour nous surtout membres de la Société Archéologique de Charleroi, c'est celle de savoir en quel endroit exact des bords de la Sambre nos aïeux livrèrent bataille aux légions romaines et furent écrasés par elles, en déterminant une bonne fois l'emplacement véritable de ce champ de bataille. Beaucoup d'auteurs se sont occupés de cette question sans pouvoir se mettre d'accord. Tous ou presque tous, n'ont pas vu les lieux qu'ils préconisaient et n'ont guère cherché à voir s'ils correspondaient à la description des *Commentaires*. C'est cependant la seule preuve matérielle qu'on puisse apporter à l'appui d'une opinion sérieuse, les autres ne devant aboutir qu'à des opinions hasardées, à des déductions le plus souvent sans bases.

Un membre de notre Société, M. Kaisin, recherche et recueille, depuis de longues années, tous les éléments et arguments produits en faveur de chacune des opinions émises, et est resté convaincu que c'est bien à Presles, comme le consacre une tradition séculaire, que, par leur valeur nos aïeux méritèrent cette attestation magnifique et unique de César, bon juge en pareille matière : « Horum omnium fortissimi

sunt belgiae. » En traversant la Gaule, dans maintes batailles, le général romain n'avait pas trouvé leurs pareils. Quel superbe fleuron au frontispice de leur histoire !

Mais que pèse une conviction isolée sur l'esprit des masses, si on ne la fait partager et si on n'apporte pas des preuves éclatantes, surtout dans une question aussi controversée. Dans un ouvrage qui va suivre, M. Kaisin réunit autant que possible et discute les diverses opinions connues.

Et pour donner une sanction matérielle à son opinion il a voulu montrer, après avoir parcouru et examiné longuement les bords de la Sambre, que Presles seul est dans les conditions voulues et conformes à la description des *Commentaires*. A cet effet, une excursion-promenade fut fixée au 8 Septembre dernier, réunion à la station du Campinaire-Farciennes. De là le groupe d'amateurs se rendit sur la colline voisine, le Louat, d'où la vue s'étend sur le champ de bataille. Après lecture sur place des commentaires chacun a pu se convaincre quelle saisissante similitude offraient ces lieux avec ceux décrits par César. Ils en sont la photographie réelle. Pareille situation est unique sur les bords de la Sambre.

Nous ne croyons mieux faire pour rendre compte de notre excursion, que de publier ce qui a été écrit par un capitaine belge, érudit s'il en est, dans des journaux de Charleroi.

Nos lecteurs verront plus loin combien l'opinion de M. Kaisin est étayée de solides arguments.

LE COMITÉ.

Compte-rendu des journaux de Charleroi.

Où les Belges ont-ils été vaincus par les Romains ?

C'est sous ce titre que la Société Archéologique de Charleroi, sous la présidence de M. t'Serstevens-Troye, avait convié les amoureux des choses du passé à rechercher en sa compagnie le terrain où s'était déroulé, l'an 57 avant J.-C., le grand drame qui précéda le passage des Belges sous la domination romaine.

Réunis le 8 Septembre à la gare du Campinaire — *Campus Nerviorum,* Camp des Nerviens — les amateurs, une cinquantaine, sous la conduite de l'aimable M. Kaisin, un érudit du terroir aussi savant que modeste, gagnent les hauteurs du Louat où, vraisemblablement, Boduognat a dû dresser son camp. De cet endroit, entouré de ravins, l'on découvre le vaste panorama de la Sambre. A partir de Pont-de-Loup, celle-ci forme une vaste courbe dont l'ouverture est tournée vers le Nord et dont la partie enserrée porte le nom de Crombion. La Sambre longe

les hauteurs à pic de la vieille commune de Presles, cotoie Roselies, puis forme un nouveau cercle en sens inverse du premier pour atteindre ensuite Tamines et de là se diriger vers Namur.

Le texte des commentaires en mains, M. Kaisin attire l'attention des auditeurs sur la forme du terrain et démontre point par point que chacun des termes du récit se rapporte à la configuration du sol qui est devant eux. Il donne ensuite la narration de la bataille de la Sambre — *Sabis* — et en des accents pleins de feu, il célèbre le courage de nos aïeux qui, demi-nus, mal armés, peu disciplinés, mirent toute une journée en péril l'armée romaine forte, avec les auxiliaires, de plus de 80.000 hommes.

L'habileté de César et la forte discipline des légions romaines purent seules avoir raison de l'armée nervienne. De 60.000 hommes dont celle-ci se composait, 500, à peine échappèrent au carnage.

L'on se rend ensuite sur les collines de Roselies, emplacement de l'armée romaine. Là toute la tradition nous parle de la bataille. Voici le camp des Rosis, corruption probable de rorarii — rori — archers armés à la légère ; plus loin c'est la Campagne du Carnel-Carnage ; là-haut sur la colline, c'est la tombe du chef. L'on y a trouvé de nombreux squelettes, peut-être ceux des nombreux centurions qui perdirent la vie dans cette mémorable rencontre.

Plusieurs villages des environs rappellent également des désinences belliqueuses : Tamines, certamen, combat ; Arsimont, mont du refuge ; Nèvremont, mont des nerviens ; Laüsprêle, louange du combat ; Vitrival, vallée de la victoire, etc.

Le président félicite vivement M. Kaisin pour la façon magistrale dont il a exposé son sujet. Chacun s'approche ensuite du conférencier qui, le plus aimablement du monde, donne des détails complémentaires. M. Kaisin appartient, en effet, à la variété des savants aimables qui ne se croient pas tenus de conserver un silence olympique vis-à-vis des profanes ; avec lui l'on peut exposer successivement différentes opinions, les discuter, les analyser et parfois jeter un peu de lumière sur des questions très controversées.

M. Kaisin qui, il y a trente ans, publiait déjà une brochure dont M. Gantier fit un très large usage, se propose de réunir, dans un volume, le résultat de ses recherches laborieuses. Nous sommes persuadés qu'il obtiendra un vif succès, non-seulement chez ses concitoyens des rives de la Sambre, mais encore parmi toutes les personnes pour lesquelles le patriotisme est un héritage des aïeux.

MILES.

DOCUMENTS & ANALECTES

NOTRE OPINION

SUR

LA BATAILLE DE PRESLES

PAR

J. KAISIN

Vice-Président de la Société Archéologique de Charleroi.

Est-ce donc un point si peu important que celui de fixer l'endroit où ont blanchi les ossements de nos pères, d'un de ces peuples dont les nobles efforts firent trembler la fortune de César et pâlir son étoile ?

A. BORGNET.

PRÉFACE

La question que nous avons la prétention de résoudre est ancienne.

Beaucoup de savants l'ont examinée et étudiée sans pouvoir se mettre d'accord.

Il est intéressant cependant de préciser les lieux qui ont été témoins de la valeur guerrière de nos pères et de l'anéantissement de leur liberté.

C'est là pour la première fois qu'ils ont paru et se sont démontrés sur la scène du monde.

La bataille des Romains contre les Belges est en quelque sorte le point de départ de notre histoire nationale.

Presque tous ceux qui ont écrit sur ce sujet ont fixé le champ de bataille sur les bords de la Sambre, se conformant ainsi aux Commentaires de César qui cite deux fois le nom de Sabis.

D'autres, en très petit nombre, l'ont recherché et placé sur les bords de l'Escaut et de la Meuse, et depuis 1898, sur les bords du ruisseau la Selle, dans un endroit, chose étrange, situé loin d'un grand courant.

Nous verrons dans les pages qui vont suivre comment ces innovations sont jugées par des hommes compétents.

Pour nous qui connaissons, depuis notre lointaine enfance, les lieux de la grande bataille, où les armes de Rome ont failli succomber, nous avons l'intime conviction, parfaitement motivée, que c'est à Presles, sur la partie formant actuellement la commune de Roselies, que nos pères, malgré leur courage, ont été écrasés par la valeur et surtout par la discipline des Romains.

Le malheur, c'est que presque tous les écrivains, si pas tous, qui ont tenté de résoudre le probléme qui nous occupe, n'ont pas visité les lieux ni vu leur parfaite concordance avec ceux décrits par le général vainqueur, car c'est cette description qui doit servir de guide dans nos recherches.

La plupart, sans sortir de leur cabinet de travail, ont supputé les distances parcourues par les belligérants et se sont laissés guider par ce qu'ont dit les devanciers dont le renom leur en imposait.

D'autres croyant qu'il n'y avait que le mot Presles venant de Prœlium, qui servait de base à

notre système, l'ont rejeté à priori, et à juste titre, car si nous n'avions que ce mot pour étayer notre opinion, nous serions loin de la soutenir ;

Mais nous trouvons cependant dans quelques ouvrages sérieux certains faits qui méritent considération, ainsi :

Des Roches p. 292, dit, Voir plus loin.

« Qu'on observe qu'il y a dans le Laonais un lieu portant le même nom que l'endroit où la grande armée belge fut taillée en pièces dans sa retraite.

« On connait un troisième Prèle situé dans le Soissonnais, sur le bord méridional de cette même rivière entre Soissons et Pont-Arcis, un peu au dessus de l'endroit où elle reçoit La Vèle. C'est un bourg anciennement nommé Truec, qui ne fut appelé Prèle qu'après la sanglante bataille que se livrèrent près de ces lieux, les armées de Frédégonde et du roi Childebert. »

Hocq dit p. 91. Les Eburons conduits par Ambiorix, écrasant les Romains conduits par Sabinus et Cotta au sud d'Ortheuville, « plaine qui de même que le champ de bataille des Nerviens sur la Sambre, porte aujourd'hui encore l'appellation de Prèle (Prœlium). »

Enfin D. Van Bastelaer dit qu'à Fontaine-Valmont se trouve un cimetière au-dessus d'un champ de bataille romain, nommé Prelle.

Nous n'insistons pas davantage, nous abandonnons même cette preuve, si nos contradicteurs le désirent.

Certains auteurs ne se rendent pas bien compte des lieux tels qu'ils existaient lors de la conquête.

Ils ne savent pas qu'alors la Sambre emplissait la vallée où son lit actuel est creusé, d'où erreur capitale pour retrouver la largeur de 200 pas, (300 mètres) précisée par les Commentaires.

D'autres constatent que la rivière avait anciennement et a encore 3 pieds de profondeur, comme le dit César. La Sambre dans les temps anciens avait à peu près partout pendant l'été, la profondeur que nous venons de citer, mais ses eaux gonflées par les pluies, les dégels, les neiges, devenaient torrentielles à certains moments.

Rien n'empêchait leur libre cours, qui n'était pas réglé par la canalisation.

A la longue, après l'arrivée des Romains, elles se localisèrent dans leur lit actuel, et les prairies qui la bordent, rechargées du limon amené par les inondations qui se produisirent tous les ans jusqu'à notre époque, s'élevèrent successivement pour amener la situation actuelle.

Comme le Nil vient tous les ans répandre la fécondité sur l'Egypte, on peut dire que lors de la conquête, les eaux de la Sambre s'écoulaient dans les joncs et les roseaux d'un vaste marécage.

Quand on fouille les prairies longeant la rivière on trouve très souvent, sous une couche d'alluvions de 1 m. 50 à 2 m. de profondeur, des vases bleues dans lesquelles on constate l'existence de vestiges, les traces des joncs primitifs.

Dans la couche inférieure des alluvions, on remarque quelquefois des tessons de poteries romaines et même des écailles de moules que les romains connurent et consommèrent après la construction des grandes voies qui leur permirent d'arriver rapidement en notre pays.

D'autres auteurs enfin pour faire concorder les lieux qu'ils préconisent, avec ceux décrits par les Commentaires prétendent que les hautes berges escaladées par les belges, ont perdu une partie de leur hauteur, rongées par les intempéries.

Erreur, les hautes berges anciennes sont encore à peu de chose près, dans l'état où elles étaient alors.

Sous la couche d'humus qui les recouvre, surtout dans les bois, on retrouve la roche ancienne. Voyez les rochers qui bordent la Meuse et le Rhin. Leurs sommets sont encore comme ils étaient lorsque il y a des siècles, on y bâti les chateaux féodaux dont nous voyons les ruines. Les terres cultivées même n'ont guère perdu de leur élévation. Sous la couche arable et très ancienne qui les recouvre on trouve la terre vierge.

Autre erreur, on exagère souvent l'importance des obstacles qui empêchaient la circulation, tels

les bois et les broussailles entrelacés dont parlent les Commentaires.

Les forêts anciennes n'ont pas été plantées.

Il est évident qu'un siècle avant l'arrivée des romains les Belges ne pouvaient prévoir l'invasion ni même la soupçonner.

Les forêts anciennes étaient des forêts vierges où tout s'était développé spontanément.

On devait y rencontrer naturellement beaucoup de vides et par conséquent peu d'obstacles.

Nos bois actuels ne sont peuplés, que parce qu'on les entretient dans un but de grande production, chose qui ne se faisait pas il y a 2000 ans. D'ailleurs ils ont été plantés au moyen âge, comme le prouvent quelques unes de nos archives.

Les écrivains qui, pour étayer le système, se fondent sur l'existence actuelle des bois sur le champ de bataille de leur choix arrivent à un résultat contraire à celui qu'ils désirent.

Presque tous nos bois croissent maintenant sur des sols mauvais, montueux, non cultivables où naturellement il y avait peu de choses dans les temps anciens.

En admettant encore l'existence de bois entrelacés aux confins du pays nervien, ce ne pouvait être que sur une largeur limitée, tout le pays ne pouvait être couvert de bois, empêchant toute circulation.

A côté des entraves mises à la frontière on pouvait passer à côté.

Rien n'obligeait les Romains à suivre la bande défensive du pays nervien.

Pour permettre à tous ceux qui veulent apprécier la valeur des différentes opinions émises, quant aux lieux où triomphèrent les légions romaines, nous avons recherché les auteurs qui ont donné leur avis sur ce point.

Nous ne pouvons dire que nous les avons tous consultés.

Certains sont introuvables. Mais les ouvrages que nous avons pu nous procurer et dont nous publions des extraits, permettent d'examiner toutes les hypothèses émises.

La plupart des auteurs ne citent pas le lieu de la bataille.

Certains le font mais sans donner les raisons, la preuve de leur manière de voir.

D'autres enfin se réfèrent erronément à des ouvrages qui ne donnent pas d'éclaircissement.

Par exemple De Guise qui cite certains écrivains à l'appui de son fantastique siège de Belgis, comme Hélinand, Suétone, Julius Celsus, Huges et Henri, chanoine de Tournay. Le traducteur de son travail dit à cette occasion :

« On chercherait en vain dans les auteurs anciens parvenus jusqu'à nous, la confirmation des faits rapportés dans ce chapitre et les suivants. »

Traduction publiée à Paris chez Santelet et Cie et à Bruxelles chez Arnold Lacrosse en 1827.

Dans notre travail, pour servir de guide aux lecteurs, nous citons les Commentaires de César. Personne n'en récusera l'importance.

On doit retrouver les lieux qu'ils décrivent.

Plusieurs auteurs imaginent de tourner la difficulté qu'ils ont à faire concorder les lieux de leur choix avec ceux décrits dans les Commentaires, en disant que César, pour augmenter l'importance de son triomphe a exagéré les obstacles qu'il a rencontrés, entre autres la hauteur des berges escaladées par les Atrebates et les Veromanduens et la largeur de la Sambre traversée d'un élan par les Belges ; ces faits sont plutôt en l'honneur des vaincus.

Quant à nous, nous croyons que le Général romain a été véridique dans sa description qui n'est que la peinture, la photographie de ce qu'on peut encore voir à Presles.

Nous avons parcouru à pied la haute et la basse Sambre sans retrouver autre part, sur ses bords, une configuration aussi conforme.

Nous écrivons sans parti pris, ne cherchant que la vérité et désirant uniquement fixer d'une façon définitive les lieux tant discutés, qui virent la glorieuse défaite des belges.

A nos lecteurs à dire si nous avons réussi.

EXTRAIT de l'Histoire de Hainaut de Jacques de Guise, 14e siècle, Tome troisième, à Paris chez Et. Sautelet et à Bruxelles chez Arnold Lacrosse, 1827. de Guise mourut à Valenciennes, le 6 Février 1399.

Chapitre XLII, p. 299.

« César se prépare à attaquer la cité des Nerviens. »

« Extrait de la version d'Helinand, de Suetone, de Julius Celsus, de Hugues et de Henri, chanoine de Tournai.

« Après la destruction de la ville de Belgis, (1) César apprit que la cité des Nerviens s'était préparée à lui opposer partout une vigoureuse résistance, qu'elle était irritée contre les villes qui s'étaient soumises à lui sans combattre et

---

(1) Belgis devait être Bavay dit Antoine Ruteau, page 35. C'était suivant de Guise la capitale des Belges, il inventa une autre ville, Nervie, comme étant la capitale des Nerviens.

parlait mal des Romains et de leur conduite : ce qui lui causa un sensible chagrin. Les Nerviens pendant que César assiégeait Belgis, avaient mis leur ville en état de défense, et se tenaient chaque jour au courant de ce qui se passait. Pour se débarrasser des personnes inutiles, ils avaient envoyé les enfants et les vieillards, les femmes enceintes et les infirmes, avec des provisions, dans les lieux inaccessibles, humides et marécageux ; ensuite ils avaient abattu toutes les broussailles, les buissons, les arbrisseaux et les arbres tout autour de la ville, qu'ils avaient munie de toutes sortes d'armes pour l'attaque et la défense. Plusieurs de ceux qui avaient échappé au sac de Belgis, s'étaient réfugiés chez les Nerviens, auxquels ils avaient appris la manière la plus avantageuse de combattre et de repousser les Romains, en changeant ainsi plusieurs dispositions qu'ils avaient trouvées mauvaises. Enfin César ayant envoyé des éclaireurs reconnaître une position favorable pour faire le siège de la place ils observèrent une grosse montagne, dont la pente était tournée du côté de la Sambre, qui n'avait en cet endroit que trois pieds de profondeur. Un monticule se trouvait entre la montagne et la rivière. Un espace d'environ deux cents pieds séparait la montagne et le monticule, et un bois vaste, touffu et épais s'étendait jusqu'à la rivière. César fit monter son armée sur Nervie avec ses chars et ses quadriges et envoya devant six légions avec des balistaires et des frondeurs,

qui, au premier choc, franchirent la Sambre, enfoncèrent les Nerviens et s'efforcèrent de gravir la montagne qui était près de la ville. César suivait avec le reste de ses troupes sans s'inquiéter beaucoup des Nerviens, parce qu'il s'imaginait avoir subjugué entièrement le royaume des Belges en détruisant Belgis, sans songer que les fugitifs de Belgis et de tout le royaume, beaucoup d'Analdes et de Tongriens, et plusieurs nations des bords du Rhin, d'une part et de l'autre, les Morins, les Atrebates, le reste des Veromanduens et des autres cités de l'Empire étaient accourues à Nervie pour la défendre contre les Romains. »

Chapitre XLIII.

Attaque des Romains par les Nerviens.

« Pendant que les six légions dont nous avons parlé étaient occupées à dresser leurs pavillons et leurs tentes sur la montagne qui se trouvait près de Nervie, César étant arrivé avec le reste de ses troupes au pied de la première montagne, que les légions avaient franchie, vit de loin les Nerviens, s'élançant hors du bois, fondant avec impétuosité sur les Romains, enfonçant les légions et exerçant un horrible carnage : des troupes fraîches sortaient de la forêt pour remplacer celles qui étaient fatiguées,

et qui s'y retiraient avec sécurité, de sorte que le combat se continuait sans relâche et avec la même ardeur. Les généraux des ennemis étaient Publionatus nommés autrement Biduonat et Vertigon. A cette vue, César fut vivement affligé ; il ignorait aussi ce qu'il devait faire. Il ne savait, dans sa surprise, comment porter secours à ses légions, s'il valait mieux lever l'aigle ou faire sonner les trompettes, ranger son armée en bataille, ou rallier les fuyards, former les rangs, où charger en désordre les ennemis. Ce qui l'avait jeté dans cet embarras, c'était l'attaque soudaine et imprévue des Nerviens. Cependant deux choses le rassuraient ; d'abord ses soldats étaient aguerris, habiles à manier les armes et endurcis aux fatigues des combats...»

Chapitre XLIV.

..... « César voulant savoir où en était le combat, descendit un peu la montagne avec ses autres légions, et découvrit avec douleur tout le désordre des siens. Il résolut aussitôt de se porter à leur secours, mais dans sa marche il rencontra Biduonat à la tête des Nerviens, qui avaient fait mordre la poussière à une foule de Romains et qui semblaient altérés de sang. Comme César était sans armes, il arrache le bouclier et l'épée à l'un des soldats, et se précipitant au plus épais des ennemis,

il aperçoit Biduonat, lui porte un coup vigoureux qui le perce jusqu'au poumon, et le fait tomber mort à ses pieds. Alors élevant la voix : « Courage Romains, s'écrie-t-il, soutenez le choc avec fermeté : déjà Biduonat, votre adversaire, vient d'expirer sous mes coups. » Ces paroles donnent aux Romains une nouvelle énergie, tandis que les Nerviens, qui semblaient un moment auparavant les vainqueurs, se hâtent d'effectuer leur retraite, mais après avoir annoncé à Vertigon la mort de Biduonat, ils rétablissent leurs rangs pour recommencer le combat..... César, obligé d'en venir aux derniers moyens pour sauver son armée, envoie l'ordre à la dixième légion d'accourir sans retard. Elle arrive aussitôt avec trois autres, et trouvant les Romains en déroute et en fuite, elles fondent toutes ensembles sur les ennemis. Elles déployèrent un si grand courage qu'elles changèrent en peu de temps la fortune du combat : les Nerviens furent à leur tour chassés du sommet de la montagne, mis en pleine déroute et obligés de prendre la fuite. Ils passèrent la rivière, descendirent les montagnes, et se sauvèrent en se cachant dans le bois. Enfin étant arrivé dans leur ville avec Vertigon, leur général, ils en fermèrent les portes. Les Romains après leur victoire pleurèrent leurs morts et les ensevelirent sur le champ de bataille. »

Tel est le récit de de Guyse, de ce pauvre et courageux moine qui, emporté par son amour

des sciences historiques et de son pays, s'en allait d'abbaye en abbaye, fouiller leurs archives et leurs bibliothèques, pour recueillir les éléments de l'ouvrage qu'il nous a laissé. Malheureusement, comme les écrivains de son époque, dans son travail il a donné un trop libre cours à son imagination, nous en donnerons des preuves plus loin.

Pontus Heuterus, 1649.

Histoire de Bourgogne, d'Austrasie, de Belgique.
Louvain, Imprimerie de Louis Coppenus.
De la Belgique, Livre 1er, Chapitre 11, p. 32.

Après avoir dépeint les mœurs et coutumes des Nerviens, l'auteur donne l'étendue et les limites du territoire qu'ils occupaient, ainsi que les peuplades qui leur étaient soumises.

Et après avoir cité plusieurs extraits des Commentaires, il est d'avis que la défaite des Belges a dû avoir lieu non loin de Maubeuge, Beaumont, Thuin, Walcourt et les environs.

On voit dans quelle incertitude se trouvait l'auteur, pour fixer l'endroit ou eut lieu le combat dont nous nous occupons. De Maubeuge à Walcourt on compte une distance d'environ dix lieues de 5 kilomètres. Dans l'hypothèse

que l'action eut lieu à Presles, après ses trois jours de marche, depuis la frontière nervienne, l'armée Romaine se trouvait dans les environs de la dernière de ces villes.

Le R. P. Antoine Ruteau de l'ordre des PP. Minimes. Annales de la Province et comté d'Haynau. Imprimerie Jean Havart à Mons en Haynau, 1648. Chapitre VI, p. 33.

« Les Nerviens assemblés avec leurs voisins, choquent les Romains, près de la Sambre. »

« Après avoir veu que les Nerviens, estoient sur tous ceux d'Haynau et Tournesis, reste de faire preuve de leur courage et valeur, à résister aux armées ennemies : ayant donc appris que ceux de Soissons, Noyon, Beauvais et Amiens, avaient pliés sous le joug des Romains, ils les blasmèrent de lascheté. et prirent résolution de mourir plustôt que se soûmettre à leur servitude, et ayant dressé une puissante armée de soixante mille hommes, prièrent leurs voisins Arthisiens et Vermandois de leur faire compagnie, comme aussi les Aduatiques, qui estans en chemin pour leur donner secour, après avoir entendu leur déroute retournèrent chez eux. Cette puissante armée voulant empescher le passage aux ennemis, se faisant de la vallée de Sambre,

et selon Pontus Heuterus, se campa vers Maubeuge, Beaumont, Thuin, Walcours et autres lieux voisins, et pour s'afranchir des bouches inutiles, mirent les femmes avec les enfans dans des marais inaccessibles aux ennemis ; cependant qu'eux se tenoient à couvert dans les forests, pour espier l'occasion de les surprendre. Mais comme ils ne se servent de cavalerie, contre l'ordinaire des autres Gaulois, pour s'asseurer contre les Romains, ils coupèrent aux passages quantité d'arbres, qui leur servit d'une puissante haye. Ils avoient découvert l'ennemy, qui commençoit se ranger en bataillons, lorsqu'ayant pris résolution de le prévenir, ils l'attaquèrent de prime-face si furieusement, et lui donnèrent une si rude seccousse que toute l'armée se mit en effroy et désordre ; et sans la longue expérience des soldats qui deux-mesmes pouvoient se railler et remettre en devoir, et surtout, sans la prudence, vigilance et courage de César, ils eussent emporté le dessus, et mis les Romains en déroute ; aussi la victoire fut long-temps chancelant, ne sachant à qui se donner et penchoit même du costé des Nerviens, qui avoient rompu quelques Légions : Lors César voyant son armée en désordre, et que pour la première fois elle se disposait à tourner le dos, tâcha, par tout moyen à lui remettre le cœur, rallier les troupes, et ayant arraché le bouclier des mains d'un soldat, se mit à la teste de ses gens, et à guise d'un foudre, força les escadrons ennemis de telle sorte, qu'il remit le courage

à son armée ; et après un très furieux combat des deux côtés, emporta la Victoire sur les Nerviens, qui s'opiniastrèrent de la sorte, à la meslée, qu'ils furent presque tous défaits, car de 95 sénateurs, qui s'estoient trouvés à la journée, il n'en demeura que trois, et de soixante mille hommes, n'en restoit que trois cents capables de porter arme, tant la déroute estoit grande, ainsi que rapporte Florus en ces termes : « César contra nervos maximo discrimine pugnavit, camque gentem delevit, quoe bellum gessit, donec ex sexaginta millibus armatovum, trecenti superessens ; et ex nonaginta quinque Senatoribus, tres tantummodo evaderent. » Appian Alexandrin et Paul Orose, font mention de cette défaite à laquelle César courut risqué de sa vie, et Inicus dit plus perdit son épée de détresse, en laquelle il se trouva.»

« De Guise adjouste, après divers autheurs anciens que César ayant défait les Nerviens siégea la ville des Belges, ou Bavay, et la serra de près ; mais qu'après plusieurs sorties de ceux de la ville, voyant son armée fort diminuée leva le siège à dessein d'y retourner avec de nouvelles troupes. »

Le chapitre suivant est intitulé ; « César bastit le chateau de Mons, et y tint place forte durant le siège de Bavay, qu'il emporta d'assaut.»

Chapitre IV.

« Les Nerviens dont parle César sont principalement ceux d'Haynau.

« ..... De plus après que les Belges se furent assemblés près des confins de Rheins avec des puissantes troupes, pour arrester le cours impétueux de l'armée victorieuse de César, estant pressés par la fain et ayant reçu quelque eschec des Romains, prirent la résolution de se retirer chacun chez soy pour y attendre l'ennemy, et se défendre avec plus d'avantage sur leurs terres. César dit que tous les Nerviens s'estoient campés au delà de la Sambre, attendans de pied ferme l'armée Romaine pour la combattre sur leurs propres terres, inveniebat trans id flumen (sabim) omnes nervios consedissé, adventumque ibi Romanorum expectare. Et au même lieu il dit, qu'après avoir passé la contrée d'Amiens, il entra dans les terres des Nerviens, et qu'ayant fait le chemin de trois jours avec son armée dans le dit pays, il se trouva éloigné de dix mille pas de la rivière de Sambre, qui font environ trois lieues et demie. D'ou l'on peu connoistre évidemment que les peuples qui estoient tant au delà que deçà la Sambre, estoient les vrais Nerviens, car pour ce qui est de ceux de delà au regard de César, qui sont ceux de deçà pour ceux de Mons, il est certain, vu que l'armée des Nerviens attendoit les Romains sur ses terres, ou elle

estoit placée près de Maubeuge, que nous dirons avoir esté le lieu de la grande bataille. Quant au peuple de deçà la Sambre pour César, il conste suffisamment, parce que si après avoir cheminé trois jours sur les terres des Nerviens sortant d'Amiens, il s'est trouvé près de la Sambre, il faut conclure que le peuple qui estoit entre le terroir d'Amiens et la Sambre estoit les Nerviens. »

Le père Ruteau est le premier auteur, connu de nous, qui ait avancé que la bataille a eu lieu près de Maubeuge, son opinion est devenue celle de Napoléon III, mais il n'en dit pas les motifs, chose essentielle. Contrairement à l'Empereur il place les Romains sur la rive droite. Où sont alors les hautes berges, etc. ?

On les cherche en vain.

Les délices du Pays de Liège, Tome 4me, page 408, Liège, Imprimerie Evrard-Kints, 1744.

« Il y a environ cent ans que Herman de Lesneux, Seigneur de Préle, faisant défricher ce terrain (1), dans le dessein d'y planter une vigne, fut très surpris d'y trouver un Antre fermé

(1) Une colline près du Château.

d'une grande pierre ; il le fit ouvrir, et y étant entré avec des flambeaux, il y vit trois cadavres sains et entiers. Leur atitude étoit assés extraordinaire. Ils étaient posés sur de grands vases remplis de terre, qui leur servoient de piédestaux. Le corps d'une femme étoit placé entre les deux autres, qui avoient chacun un cimeterre à leur coté ; les trois têtes étoient ornées de courones d'or, enrichies de Pierreries. Celle de la femme étoit rehaussée d'une Rose de pierres précieuses et elle avoit au cou un colier de Succin ou d'Ambre jaune, d'où pendoit une médaille. Ce rare monument fut présenté à l'Infante Isabelle, Duchesse de Brabant, Souveraine des Pays-Bas».

« Quelque soin qu'on ait pris, pour découvrir les noms et qualités des personnages on n'a pû en trouver aucun mémoire. Les curieux et les savants dans les antiquités Belgiques, n'en ont jamais rien dit de satisfaisant, malgré les exactes recherches qu'ils ont fait dans les plus anciennes Chartes, dans les historiens du Païs et dans la Tradition. Je ne sai, si sans prétendre en imposer, on ne peut point penser que ce pourroit bien être les corps de deux princes *Gaulois* qui commandoient les *Vermandois,* les *Artésiens,* et les *Nerviens* dans la funeste bataille qui se donna entre la Sambre et les bois de Préle, contre les *Romains* conduits par *César,* qui y remporta une victoire si glorieuse, qu'il avoue lui même avoir perdu ses meilleures Troupes et ses plus braves chefs, n'aiant jamais jusque là trouvé

une résistance si vigoureuse, qu'il crut long-tems y perdre son armée, accoutumé à vaincre ; victoire si complette, que selon cet Empereur la nation et le nom même des Nerviens y furent détruits ».

« Je me permets d'ajouter, que ce sont peut-être quelques petits rois que Jules César venoit de soumettre à l'Empire *Romain* du côté d'*Amiens*, de *Beauvais*, de *Soissons* et de *Rheins*, d'où il passe chés les *Nerviens ;* car enfin *César* après les avoir subjugués, pouvoit fort bien les avoir engagés à le suivre avec leurs Troupes et comme il le raconte lui même avoir perdu la plûpart des chefs des Troupes, ces princes auroient bien pu être de ce nombre, et avoir été enterrés aux environs du champ de bataille. »

« C'est sans doute cette bataille, qui a donné occasion de nommer ce lieu Prèle, qui est visiblement la traduction du mot latin *Prælium* ».

La seigneurie appartenait en 1740 à M. Gabriel-Amour-Joseph de Lerneux, baron de Presles.

C'est dans cet ouvrage « Les délices du pays de Liège » que nous trouvons pour la première fois le nom de Presles, qui a dit-on pour origine le mot Prælium, seule preuve connue de beaucoup d'écrivains, pour fixer en cet endroit le désastre subi par nos pères. On verra par le présent travail qu'il en est d'autres et selon nous très concluantes.

Extrait de l'Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens par M. Des Roches, Chap. II, p. 287, Anvers chez Grangé, 1787.

Cet historien place le champ de bataille sur la rive gauche de la Sambre, soit sur Farciennes, mais vis-à-vis de l'ancienne commune de Presles, il dit : « Après avoir mis ordre aux affaires des provinces conquises, César quitta les frontières des Aménois qui touchoient, pour ainsi dire celles des Nerviens, dans ces lieux peu éloignés de la source de l'Escaut. En trois journées de marche, il traversa le Cambresis, et pénétra dans le Hainaut jusqu'à l'extrémité du gouvernement de Binche, ayant toujours laissé l'Escaut à sa gauche, et la Sambre à sa droite. Il ignorait encore en quels lieux se trouvait l'armée Nervienne. Les terres par où il avait passé, présentoient un aspect solitaire, les villes et les villages étoient abandonnés ; le hasard enfin lui fit rencontrer quelques habitants qui ne s'étoient pas dérobés par une fuite assez prompte à l'approche des Romains, et qui étoient devenus la proie de César, lui apprirent qu'il n'y avait plus que dix mille pas à faire pour arriver sur les bords de la Sambre et qu'au delà de cette rivière il trouverait toutes les forces de Boduognat assemblées et prête à le recevoir. Sur cet avis l'armée Romaine fit halte, et le Général envoya des gens pour reconnaître les

environs, et avec eux quelques officiers intelligents pour choisir un lieu commode et avantageux où il put asseoir son camp ».

Des Roches continue « A l'extrémité de la plaine de Fleurus, plaine qui devoit encore dans le dix septième siècle devenir célèbre jusqu'à deux fois par une grande effusion de sang, s'élève une large colline couronnée de forets, qui dans sa déclivité va se confondre avec le bord de la Sambre ».

En note :

« Il y a différentes opinions sur le lieu où se donna la bataille de la Sambre et par conséquent sur les campemens de César et des Nerviens. Comme je savois que M. le marquis du Chasteler avoit fait des recherches sur cette matière, je me suis adressé à lui dans la vue de profiter de ses découvertes, et voici la note qu'il m'a communiquée, elle contient les raisons qui lui font croire que c'est à Prêle sur la Sambre, au-dessus de Chastelet que César défit les Nerviens».

« 1° La foret de Marlagne s'étend bien pret de Prèle, et les bois qui sont vers cet endroit, en faisoient autrefois vraisemblablement partie; c'est de cette foret que parle César lorsqu'il dit: « intra eas silvas hostes in occulto se continebant.

« 2° César venant de Beauvais et en dernier lieu d'Amiens dut arriver sur la rive gauche de la Sambre, les Nerviens étoient campés au

delà du fleuve (trans flumen) : en effet la foret de Marlagne s'étend le long de la rive droite.

« 3° Le nom de Prèle (prælium) n'est-il pas un indice bien frappant ?

« 4° Le baron de Lierneux aujourd'hui seigneur de Prèle, m'a assuré qu'actuellement encore on trouve à chaque fouille qu'on fait, une telle quantité d'ossemens humains, qu'on ne peut douter qu'il ne s'y soit donné une bataille sanglante ».

« 5° La situation de Prèle précisement à l'extrémité du territoire des Nerviens vers le pays des Aduatiques s'accorde parfaitement avec les trois jours que Cèsar avoit marché sur ce territoire.

« 6° Il reste à vérifier sur les lieux, premièrement la profondeur de la Sambre que César fixe à trois pieds, secondement la nature des bords qui doivent être escarpés, en troisième lieu la distance des collines qui s'élèvent des deux rives de la Sambre ; sur celle de la rive droite est bâti le château de Prèle, où on a découvert le tombeau Gaulois dont il est fait mention dans les Délices du pays de Liège — T. IV, p. 408 ».

« Telle est la note du marquis du Chasteler. On voit par le texte de mon histoire que je ne me suis pas écarté du sentiment quelle établit : il me reste à développer quelques uns des raisonnements

de cet académicien. J'observe d'abord que l'étimologie du nom de Prèle acquiert un nouveau degré de vraisemblance quand on considère qu'il y a un autre lieu du même nom dans le Laonnois entre l'ancienne Bibrax et le camp que César occupa sur le bord septentrional de l'Aine, par conséquent à l'endroit où la grande armée des Belges fut taillée en pièces dans sa retraite. On connoit un troisième Prèle, situé dans le Soissonnois sur le bord méridional de cette même rivière, entre Soissons et Pont-Arcis, un peu au-dessus de l'endroit où elle reçoit la Vêle. C'est un bourg anciennement nommé Truec, qui ne fut appelé Prèle qu'après la sanglante bataille qui se livrèrent près de ce lieu les armées de Frédegonde et du roi Childebert. Voila donc deux exemples qui prouvent l'analogie de Prèle et de Prælium : la grande quantité d'ossemens humains déterrés dans les environs de Prèle près de la Sambre, la confirme. Comme l'histoire ne marque pas, que ce lieu ait été dans la suite le théatre de quelque grand carnage on peut sans témérité remonter jusqu'à la bataille des Nerviens. J'ajouterai que l'argument tiré des trois journées de marche, que César fit sur les terres de cette nation avant d'arriver à 10 milles de la Sambre me paroit décisif. J'ai cité plus haut le passage de Végece qui prouve que la journée ordinaire des troupes romaines étoit de 20000 pas ; à compter 3000 pas par lieue, on auroit précisément vingt de nos grandes lieues pour les trois journées de marche. L'endroit où

l'on bâtit depuis Marcoin sur l'Escaut entre Crevecœur et Cambrai, ne pouvoit guère être éloigné de celui où César, venant de l'Amenois, entra dans le pays des Nerviens. Que l'on parte de ce point, et que l'on trace une ligne de 20 lieues de longueur à travers le Cambresis, les gouvernemens de Quesnoi, de Bavay et de Binche, elle aboutira aux environs de Rêves, un peu au Nord-Est de ce dernier canton. De Rêves jusqu'à la Sambre, précisément à la hauteur de *Prèlé* en passant par Fleurus, on retrouve les 10.000 pas donnés par les Commentaires de César ; ainsi cetre explication satisfait à toutes les conditions que suppose ce passage: *Quum per eorum fines triduo iter fecisset, inveniebat ex captivis, Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum X, abesse : Trans id flumen omnes Nervii concedisse.* Si quelqu'un m'objecte que les marches de nos troupes ne sont pas si fortes à beaucoup près, je le prierai à mon tour de ne pas comparer à nos milices, les robustes soldats des Romains, durement exercés dès leur tendre enfance à toutes les fatigues de la guerre. On trouve dans le septième livre des Commentaires l'exemple d'une marche forcée pendant laquelle les troupes de César parcoururent en 24 heures 50.000 pas ; cette marche était double et plus de l'ordinaire. On admire la rapidité des armées romaines, et la vigueur de ces guerriers qui portaient dans ces longues jonrnées un fardeau sous lequel les nôtres succomberaient sans doute, outre le bouclier,

le casque, l'épée et le javelot ; un pieu assez pesant, des provisions pour plusieurs semaines et tout l'attirail pour le besoin du ménage ; mais l'étonnement cesse quand on réfléchit que les jeunes gens destinés aux recrues étoient exercés pendant des années entières aux travaux, à la course, à des marches continuelles qui croissoient par degrés et dans lesquelles ils portoient au moins une charge de soixante livres, sans y comprendre les armes que le soldat romain, ne regardoit point comme un fardeau, pas plus que ses bras ou ses épaules. Des milices ainsi formées devoient être infatigables, et leurs marches beaucoup plus fortes que les nôtres. »

« J'ai une dernière observation à faire sur la note de M. le marquis du Chasteler ; c'est qu'ayant fait prendre des informations sur les lieux, j'ai appris que la profondeur de la Sambre devant Prèle répond en été assez juste à la remarque de César : *Fluminis erat altitudo ciriter perdum trium ;* que la largeur de la plaine depuis la rive jusqu'au pied de la colline, est également conforme, du moins en quelques endroits, à la description qu'il en fait. Pour ce qui est de ces mots : *ausos esse transire latissimum flumen, adscendere altissimas ripas,* on doit convenir que nulle part la Sambre ne présente une assez grande largeur, ni des bords assez escarpés pour justifier rigoureusement ces superlatifs. Aussi s'est-il trouvé des personnes qui se sont imaginées qu'il y avoit faute dans le texte de César, et qu'au lieu de Sabim, il falloit restituer Scaldin

ou Mosam, fleuves qui ont une toute autre largeur que la Sambre. Malheureusement cette conjecture est détruite par des circonstances clairement marquées dans les Commentaires ; et d'ailleurs on n'aime pas ces restitutions hasardées, arbitraires, qui ne sont appuyées sur aucun manuscrit ancien : on les regarde avec raison comme un sûr moyen d'entasser erreur sur erreur, et d'introduire le pyrrhonisme dans l'histoire. J'aimerois mieux reconnoitre une petite hyperbole dans l'expression de César. Quelle merveille, qu'étonné de la bravoure des Nerviens, de leur vigoureuse résistance et du danger qu'ils lui firent courir, il ait employé deux épithètes qui augmentent les choses un peu au delà du vrai ? Cette hyperbole est encore pardonnable sous un autre point de vue. *Latissimum flumen.* Rien n'est grand que par comparaison. Quand César arriva sur les bords de la Sambre, il n'avoit jamais vu ces vastes amas d'eaux, ces lits prodigieusement larges que forment nos fleuves dans le nord de nos provinces. Il avoit vu le Tibre à Rome ; il avoit passer le Po à quelques lieues seulement de sa source, l'Ebre dans la Navarre, le Rhone au-dessous de Genève, l'Aine en Champagne, la Somme à Amiens : ces fleuves célèbres ne sont guère plus larges dans ces endroits que ne l'est la Sambre devant Prêle ; circonstance qui doit diminuer un peu l'exagération renfermée dans le mot *Latissimum.* Et pour ce qui est dit des *Altissimas ripas,* quand on considère que les Nerviens au sortir de la rivière où ils

avoient marché dans trois pieds d'eau, après avoir franchi des bords quels qu'ils soient, trouvèrent devant eux la colline sur laquelle ils devoient monter pour attaquer le camp de César, on comprendra que l'expression de cet auteur ne pêche point par une bien grande inexactitude. »

Des Roches qui n'avait pas vu Presles, est dans l'erreur lorsqu'il fait passer l'armée romaine du côté de la rive gauche de la Sambre ; cette manière de voir est contraire à sa thèse. Le combat a eu lieu sur Presles, qui est situé sur la rive droite. Les Belges se trouvaient donc sur la rive gauche, Pourquoi d'ailleurs faire passer les Romains en plein pays Nervien, près de leur capitale, dont César ne parle pas. Les Belges avaient défendu leur frontière à l'aide de bois entrelacés, mais ne pouvaient avoir défendu tout leur pays de ces sortes d'obstacles.

La Sambre pouvait parfaitement être appelée fleuve, elle avait une largeur de 300 mètres, alors que ses eaux recouvraient les prairies voisines. Les hautes berges escaladées vaillamment par les Atrebates et les Veromanduens sont encore en place, les pentes plus douces toutes voisines que monta rapidement la masse nervienne, sont encore là. Le camp Nervien situé sur un sommet moins élevé que le haut du champ de bataille existe toujours. Les lieux que nous citons sont exactement conformes à

la description, rien n'est exagéré, on dirait qu'ils ont été créés pour la cause.

(né à Maubeuge)

Le Père Wastelain. — Description de la Gaule Belgique, à Bruxelles, Veuve François t'Serstevens 1788, (1761), Article IV, p. 18.

« L'Escaut nommé Scaldis par César et Tabuda par Ptolomée, est un des grands fleuves de la Belgique. Sa source est au dessus du Catelet, dans le territoire des anciens Veromandois. Il sépare dans son cours les Atrebates et les Ménapiens d'avec les Nerviens situés sur la rive droite. Je ne décris ici que l'ancien Escaut..... »

« La Sambre, *Sabis,* est célèbre dans les Commentaires de César par la sanglante bataille qui s'est donnée sur ses bords. Les Nerviens y furent vaincus ; mais il en coûta bien du sang aux Romains. Ceux qui ont écrit sur les antiquités du Hainau, ont pris différents sentiments sur l'endroit du Champ de Bataille. Les uns le place aux environs de Thuin, les autres proches Berlaimont. L'opinion de ceux-ci me paroit plus conforme aux marches de César ».

Le Père Wastelain précise la limite, la frontière du pays Nervien : l'Escaut.

Les uns, dit-il, fixe le lieu de la grande bataille à Thuin, mais il préfère Berlaimont, sans dire pourquoi.

Berlaimont est à plus de 7 lieues de Thuin.

La topographie de ces deux communes ne permet d'accepter ni l'une ni l'autre de ces suppositions.

Le Père Wastelain place la limite des Nerviens au midi de la Sambre, comme tous les écrivains que nous connaissons, Napoléon III la place à gauche, puisque là où il établit le camp de César se trouvaient des arbres entrelacés. Les Belges étaient certainement dans leur pays lorsqu'ils attaquèrent les légions étrangères.

Peut-on supposer que les Belges avaient établi des obstacles à la marche des envahisseurs des deux côtés du large fleuve qui formait seul un grand obstacle ?

L'abbé Hossart. — Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut, Imprimée à Mons chez Lelong. 1792.

Comme le précédent auteur, il ne fait qu'un récit abrégé des Commentaires.

Il place le combat sur la rive droite de la Sambre et dit en note :

« Le lieu du champ de bataille nous est inconnu. Plusieurs prétendent que ce fut près du village de Buissière, en dessous de Maubeuge, d'autres le placent beaucoup au-dessus de cette ville ».

La Buissière est en Belgique, à 4 lieues de Maubeuge, nous en parlerons plus loin. Le champ de bataille, dit-il, est sur la rive droite.

Dewez. — Mémoire dans lequel on examine quelle peut être la situation des différents endroits de l'ancienne Belgique, devenus célèbres dans les Commentaires de César par les évènements mémorables qui s'y sont passés, 1820 (1).

« Où faut-il placer le champ de bataille contre les Nerviens, défaits par César, sur la Sambre, dans sa première campagne ? »

« César quitta les frontières des Ambraniens qui correspondent à la Picardie, et qui touchaient à celle des Nerviens, *Ombianorum fines Nervii attingebant. Cars, lib. 2, cap. 15.* Il partit d'un endroit peu éloigné de la source de l'Escaut,

(1). Vol. 11 de l'académie de Bruxelles, lu dans la séance du 14 Octobre 1820, p. 237.

près du Câtelet. Après avoir trouvé, en trois jours de marche,. le pays des Nerviens, il s'arrêta à un endroit où il rencontra des fuyards, qui lui apprirent qu'il n'était éloigné de la Sambre que de dix mille pas, et que les Nerviens, réunis aux Atrébates et aux Vermandois, s'étaient retirés au delà de la rivière, où les Aduatiques, qui étaient en marche, devaient venir les joindre pour attendre les Romains, *Id. ibid., cap. 16.* César ayant envoyé des hommes affidés, afin de choisir un lieu commode pour asseoir son camp, s'arrêta dans un endroit qu'il y crut propre. C'était une colline qui, de son sommet, va se confondre par une pente égale avec les bords de la Sambre. Sur le bord opposé s'élevait une colline exactement correspondante, ayant une même déclivité, dont le bas aboutit à la rivière par une plaine de deux cents pas, et couverte sur le haut d'un bois, dont le feuillage touffu, ne permettait pas à la vue de pénétrer aisément dans l'intérieur. La profondeur de la rivière y est de trois pieds. Elle est la description que César donne de cet endroit. *Ibid. cap. 18.* Mais où est cet endroit ? Les opinions des savants varient sur ce point. Boucher et Des Roches, qui en assignent deux différentes situations, y retrouvent également la plupart des circonstances que rapporte César ; la hauteur des bords, la profondeur de la rivière, les deux collines opposées et la forêt. Mais ces deux savants historiens diffèrent tout-à-fait sur cette forêt. Le premier y reconnait celle de Monnal, et le second,

s'appuyant d'uue note qui lui a été communiquée par le marquis de Châteler, y retrouve celle de Marlagne, qui s'étend le long de la rive droite de la Sambre, à peu-près depuis Fosses jusqu'à Namur, et c'est d'après ces deux opinions diverses qu'ils placent l'endroit de la bataille, le premier entre les abbayes de Maroilles et de Haumont, aux environs de Berlinmont, et le second à Prèle, village sur la Sambre à deux lieues de Fosses et de Charleroi. »

« En s'arrêtant ici, ces deux systèmes peuvent être aussi soutenables l'un que l'autre. Mais il est d'autres circonstances, qui peut-être donneront plus de probabilité à celui de Des Roches, et la principale de ces circonstances, la plus propre à l'appuyer, est la distance de l'endroit du départ de l'armée romaine à celui de la bataille. »

« C'est en trois journées que César a parcouru l'espace de terrain depuis l'extrémité du pays des Nerviens, jusqu'à l'endroit distant de 10.000 pas. Trois milles romains font à-peu-près une lieue commune, et l'on évalue la journée de marche des romains à 20.000 pas par jour, c'est-à-dire, à 6 ou 7 lieues, conséquemment à 60.000 pas ou 20 lieues en trois jours. Or, il n'y a guère cette distance de la source de l'Escaut à l'endroit éloigné de la Sambre de 10.000 pas, qui est l'espace que Boucher suppose que César a parcouru en trois jours, il observe à la vérité qu'il marchait à petites journées

pour ne pas fatiguer ses soldats, qui devaient se battre dès qu'ils rencontreraient l'ennemi, qu'ils savaient n'être pas éloigné. Mais d'abord, c'est ce que César ne dit pas, et d'ailleurs, on ne peut guère le supposer ; car les Romains n'étaient pas habitués aux petites journées, et ces robustes soldats, fortement exercés dès leur enfance, à tous les genres de fatigues, ne marchaient, surtout dans les occasions pressantes comme celle-ci, qu'à grandes journées, et même à marches forcées. Il est donc bien plus vraisemblable que le système de Des Roches est mieux fondé que celui de Boucher ; car comme ces deux savants ont remarqué les mêmes circonstances sur la nature du terrain, c'est particulièrement sur la distance, point sur lequel ils diffèrent essentiellement, qu'il faut appuyer ; car c'est ce point qui doit, je pense, décider la question. Or, l'endroit d'où probablement César est parti, c'est-à-dire des environs du Câtelet, à ceux du village de Rêves, province de Hainaut, à 2 lieues de Nivelles, on aura 20 lieues, qui font trois jours de marche. De ce village à la Sambre, en passant par Fleurus, on retrouve les 10.000 pas de distance marqués par César. Si donc on convient que, dans un cas si pressant, César n'a pas dû faire marcher son armée à petites journées, c'est le système de Des Roches qu'il faut embrasser ».

« A cette preuve tirée de la distance, j'en joins une autre prise de l'étymologie des noms des endroits où je pense qu'il faut placer le

champ de bataille. Je sais que les preuves fondées sur les étymologies, qui, pour la plupart, sont forcées, sont souvent futiles et quelque fois ridicules ; mais une étymologie naturelle peut devenir une preuve solide, quand elle est, comme il me le paraît ici, tirée d'une circonstance historique ».

« Le nom de Prèle, comme celui de plusieurs villages connus par des batailles célèbres vient de *Prælium combat.* Les endroits voisins paraissent également avoir des étymologies qui ont un rapport bien frappant avec cet évènement. Le lieu où la victoire fut décidée, paraît être Vitrival, village à une lieu de Prêle, dans une espèce de vallée et qui tire probablement son nom de la double dénomination de victoire et vallée, *victoriæ vallis.* Cette terminaison en val est commune à tous les villages situés dans des vallées. Fosses, petite ville située à une demi-lieue de Vitrival, par une suite naturelle de ces conjectures si vraisemblables, ne tirerait-elle pas son nom du latin *fossa,* qui signifie bien retranchement ? Ce ne serait-il pas très possible que ce fut en cet endroit que l'une ou l'autre des armées aurait formé ses retranchements ? Cette étymologie, du moins, ne paraît pas forcée, comme tant d'autres, ni cette conjecture hasardée ».

« Mais une circonstance qui concourt d'une manière bien frappante encore à appuyer cette opinion, est la quantité d'ossemens humains

qu'on a retrouvés à Prèle, comme l'atteste la note du marquis de Châteler. Or, comme l'histoire ne rapporte pas que, dans la suite, cet endroit ait été le théatre d'une bataille, on doit remonter à celle des Nerviens pour en conclure que c'est à ce carnage qu'il faut attribuer cette quantité d'ossemens ».

« Ainsi d'abord, la nature de l'endroit appuie la preuve que j'ai tâché d'établir pour décider cette question ; la distance des lieux le corrobore ; l'étymologie la confirme, et l'amas d'ossemens la complète ».

Chose remarquable, Dewez se fonde pour dire que le combat a eu lieu à Presles, sur la longueur du trajet que les Romains ont fait pour arriver sur le champ de bataille : ce que beaucoup d'autres considèrent comme un obstacle. Il y a dit-il, environ 20 lieues entre le Catelet, point de départ des Romains, jusqu'à Rêve, distance, dit-il, qui est loin d'être exagérée.

Dewez suit le récit de Des Roches, mais se trompe comme lui, il fait arriver l'armée Romaine à Rêves, qui est sur la gauche, tandis que le combat a eu lieu sur la rive droite — c'est sa conclusion — Dewez n'avait pas vu les lieux, pas plus que son prédécesseur. Dans cette hypothèse une grande partie du pays Nervien avait tous ses arbres entrelacés. Il n'y avait que la frontière selon César.

Extrait de l'ouvrage intitulé « Notice descriptive et historique des principaux châteaux, grottes et mausolées de la Belgique et des batailles qui y ont eu lieu » par M. Charlé de Tyberchamps. — Bruxelles, imprimerie et fonderie des frères Delemer on lit page 128.

« Fosses fut donné par Ste-Gertrude à St-Feuillen qui y bâtit une Eglise vers l'an 653. Fosses est l'endroit où l'on a enterré les soldats morts à la bataille de Presle, 50 ans avant J.-C. Tout concourt à démontrer cette étymologie ; le village de Presle (en latin *Prœlium,* signifie bataille) est à deux lieues de Fosses, Vitrival est entre Fosses et Presle ; c'est le lieu où la victoire fut décidée ; *victoriæ vallis.* Voyez les Commentaires de Jules César. »

Extrait de l'Histoire générale de la Belgique par M. Dewez. — Bruxelles, H. Carlier, libraire-éditeur, 1826. — Page 142, M. Dewez est d'avis que les Belges ont fourni un corps de quatre-vingt mille hommes au moins.

P. 148. M. Dewez ajoute en note : « Où faut-il placer le champ de cette bataille ? »

« Je n'hésite pas à répondre que c'est à Prèle, village sur la Sambre, à deux lieues de Charleroi. La situation du lieu fonde cette opinion et l'étymologie du nom la confirme : car ce nom de Prèle, comme celui de plusieurs autres villages connus par des batailles célèbres vient de *Prælium* combat. La largeur de la rivière, la hauteur des rives, qui, d'après la vérification faite sur les lieux, se sont trouvées en général conformes à la description de César, concourent à attester la vérité du fait, et la quantité d'ossements humains, qu'on trouve dans cet endroit achève d'en compléter la preuve. J'ai taché de développer cette opinion dans un mémoire inséré au second volume de l'académie de Bruxelles, p. 235. »

Dewez Dictionnaire géographique de la Belgique et de la Hollande, p. 333. — Bruxelles, F. Peret et Cie 1829.

Presles p. 350.

« Village sur la Sambre à une lieue de Chatelet dans la province actuelle du Hainaut. C'est très probablement le champ de la fameuse bataille dans laquelle les Nerviens furent si cruellement défaits par César, 57 avant Jésus-Christ. La situation du lieu fonde cette opinion ; car le nom de *Prèle*, qui est celui de plusieurs

villages connus par des batailles célèbres vient de *Prœlium*, combat. La largeur de la rivière, la hauteur des rives, qui, par la vérification faite sur les lieux, se sont trouvées en général conformes à la description de César, concourent à attester la vérité du fait, et la quantité d'ossements humains qu'on trouve dans cet endroit achève d'en compléter la preuve ».

Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, par P. E. G. Roulez. Louvain, 1833, p. 56. Notice sur les Nerviens.

Il dit : « On a fait beaucoup de recherches pour connaître l'endroit où s'était donnée cette fameuse bataille ; l'opinion la plus vraisemblable est qu'elle eut lieu à Berlaimont. Cependant il existe encore aujourd'hui sur cet évènement une tradition parmi les gens du pays, suivant laquelle la bataille se serait donnee en face et près de la Buissière, petit village à une bonne lieue au-dessus de Thuin, à droite de la Sambre, on y trouve d'anciennes ruines qui s'appellent le château de César, dans les anciennes cartes, et notamment dans celle publiée par Frix, à Bruxelles, vers 1712, on y voit sur une hauteur, de l'autre côté de la rivière, un arbre nommé *Chesne la bataille*. Ce chêne et le nom qu'il porte

ne serait-il pas un souvenir de cet évènement transmis jusqu'à nous ? Dans la Belgique rien n'est plus fréquent que de voir de très vieux tilleuls, plantés près d'une chapelle, ou qui portent eux-mêmes l'image d'un saint, d'une Notre-Dame, pour perpétuer la mémoire de quelque miracle, de quelque fait intéressant. Lorsqu'un arbre pareil venait à périr par accident ou par vétusté, autrefois, on en plantait un jeune à la place, avec les mêmes marques distinctives ; il servait en même temps dans beaucoup de cas à indiquer la limite d'une ancienne juridiction, d'un village. C'était un moyen imaginé par nos ancêtres, bien propre à conserver la tradition d'une chose qui les touchait, et qui ne demandait d'être renouvelé ordinairement qu'après plusieurs siècles. Si le premier chêne, dont nous avons parlé, a été planté du temps des Romains et des Nerviens, il en a fallu bien peu jusqu'à celui qui existait au commencement du 18me siècle. Dans les cartes modernes on ne voit plus trace de ce chêne ».

« Ce qui ajoute encore en faveur de cet endroit, c'est que la Sambre, ayant reçu beaucoup de rivières et de ruisseaux, y est plus large et plus profonde qu'à Berlaimont. Cette circonstance est plus conforme à la description de César, *Sabim flumen* et plus loin *latissimum flumen*. Cet endroit concorde mieux encore aux trois jours de marche que fit César sur le territoire des Nerviens, avant d'arriver à la distance de dix mille pas ou trois lieues de la Sambre où était leur armée.

En supposant la frontière des Nerviens aux environs de Cambrai et de Bouchain, il y a près de quinze lieues avec les détours jusqu'à la place où se donna la bataille. Or c'était tout ce que César pouvait faire que de marcher douze lieues en trois jours avec une grande armée, accompagnée de ses bagages, dans un pays difficile, inconnu et rempli de bois, et à la veille de rencontrer un ennemi redoutable ».

« Ces raisons paraissent si péremptoires et si lumineuses, qu'on ne peut se refuser à regarder la hauteur de la Buissière, hauteur à droite de la Sambre, comme l'emplacement du camp des Nerviens, et la colline opposée où se trouve le chêne *la bataille*, au-dessus du village de Ghoy, l'endroit où César préparait son camp et où se donna la bataille. Ces raisons ainsi que les localités ont au moins l'avantage d'être parfaitement d'accord avec le texte des Commentaires ; c'est toute la preuve qu'on peut exiger, tandis que toutes les conjectures qu'on a hasardées à ce sujet, sont purement arbitraires et découlent de suppositions ».

A l'occasion de Berlaimont cité comme lieu de la bataille, l'auteur dit en note.

« C'est là l'opinion du Père Boucher, mais elle a moins de partisans maintenant que celle de Des Roches, qui place l'endroit de la bataille à Prèle, village sur la Sambre à deux lieues de Charleroi. Voyez le mémoire de M. Dewez sur les différents endroits de l'ancienne Belgique

§ 1, p. 235 et suiv. Après eux M. Achaintre dans son édition de César est venu proposer une hypothèse nouvelle qui, si elle était admise transporterait la question sur un tout autre terrain. Ce savant prétend que le général romain s'est trompé, sur le nom du fleuve et a pris l'Escaut pour la Sambre. Dans son système il faudrait placer le lieu de la bataille entre Bouchain et Valenciennes. « César, dit M. Achaintre, en quittant le pays des Ambianiens, dans ses trois jours de marche sur le territoire des Nerviens, aura dû traverser la contrée où se trouvent les villes de Cambrai, Bouchain, Valenciennes, et aura de cette manière rencontré l'Escaut et non la Sambre, si au contraire il a voulu se rendre sur la rive droite de la Sambre, il aurait traversé le territoire des Vermandois en passant par Péronne, le Câtelet, Landrecies, ce qui est contraire au texte des Commentaires ». Mais où ce savant a-t-il vu que César voulait se diriger vers la rive droite de la Sambre ? N'est-il pas naturel de supposer qu'il cherchait d'abord les Nerviens au cœur de leur pays où il sera entré du côté de Cambrai ? N'est-il pas permis de croire que ce ne fut qu'après avoir appris que leur armée était sur le bord de la Sambre, à dix milles du lieu où il était parvenu qu'il se dirigea de ce côté ? Nul doute que dans sa marche il n'ait dû traverser l'Escaut ; mais il n'en dit rien, parce qu'il n'avait aucun intérêt à faire mention du passage de ce fleuve, pas plus que de celui de la Somme qu'il avait

traversée auparavant. Le même savant demande en outre pourquoi les Nerviens auraient été attendre l'ennemi au delà de la Sambre. Ils ont pu en agir ainsi par plus d'un motif, d'abord dans le but d'éloigner César du centre de leur pays et du lieu où ils avaient caché femmes, enfants, vieillards, et aussi pour se joindre plus sûrement aux Vermandois qui faisaient cause commune avec eux. D'ailleurs ne pouvaient-ils pas croire que César aurait traversé le territoire de ces derniers, et serait entré sur le leur par la rive droite de la Sambre ? Concluons de tout ceci qu'il n'y a aucune nécessité de supposer une erreur dans le récit de César et que par conséquent, il n'y a pas lieu à admettre la correction d'Achaintre qui voulait remplacer dans le texte *Sabim* par *Scaldim* ou *Samara.* »

L'écrivain ne croit pas que la ville d'Amiens soit la *Samarobriva* de César, il dit p. 2. « Les savants ont été partagés sur la situation de *Samarobriva* ; le plus grand nombre a cru que c'était Amiens ; d'autres ont pensé que c'était Cambrai ; il y en a qui en ont fait Saint-Quentin. César l'a nommé trois fois et l'histoire n'en n'a plus fait mention après lui. »

Plus loin il s'étend longuement pour prouver que la ville de Cambrai est réellement bâtie sur l'emplacement de celle *Samarobriva*, lieu de dépot, etc., de l'armée romaine.

La Buissière ne se trouve pas sur la rive droite de la Sambre, mais sur la rive gauche, à droite. Contre la rivière se trouvent des berges assez élevées, mais la vallée de la Sambre est étroite.

Le chêne de la bataille signifie peu de chose. De quelle bataille s'agit-il ?

Le Château de César, on ne fera croire à personne que César se soit amusé à bâtir un château là où vainquirent les Romains. Le château dont on voit des restes est un château féodal ; nous y avons trouvé des poteries du moyen âge, qui se trouvent au musée de la société archéologique de Charleroi.

Le château est sur la rive droite, en face à peu près, des ateliers de la famille Puissant.

Les Nerviens, dit Roulez, se tenaient sur la rive droite, donc sur une côte élevée, le lieu où César préparait son camp, sur la rive gauche et vis-à-vis, au dessus du village de Ghoy et où se donna la bataille. Ghoy n'est pas un village mais un lieu dit, au sol peu élevé, placé contre la station du chemin de fer du Nord.

Roulez n'avait pas vu les lieux.

Van der Mælen. — Dictionnaire géographique de la province de Hainaut, 1835. Au mot Presles, p. 398.

« Histoire. Les historiens prétendent que c'est sur le territoire de Presles que César vainquit les Nerviens. Ils font dériver Presles du nom latin *prœlium*, combat. »

Histoire politique et militaire de la Belgique par M. B. Renard, t. 1er p. 414, 1849. Le général dit :

« César ne s'avançait jamais en aveugle dans les contrées où il portait ses armes. L'histoire de toutes ses guerres prouve au contraire qu'il faisait de l'étude du terrain le sujet de ses méditations. Dans les campagnes qu'il entreprit dans le nord de la Gaule, les renseignements du reste ne pouvaient lui manquer. Par suite de ces haines de tribu à tribu, de cet esprit de faction dont la Gaule antique a été si souvent victime, il voyait pulluler autour de lui des hommes prêts à le servir et à guider ses colonnes. Au moment de marcher contre les Nerviens, il était entouré de Belges nouvellement soumis et la tribu puissante des Trévires lui avait envoyé, comme auxiliaire, un corps de ses cavaliers, dont la valeur était vantée dans toute la Gaule. Il connut donc par eux la direction

des rivières, l'emplacement des grandes forêts, la nature des obstacles qu'il allait rencontrer. La faiblesse de nos frontières n'échappa point à ce grand homme de guerre, il ordonna en conséquence, de marcher vers les sources de l'Escaut et de la Sambre pour pénétrer dans le nord entre ces deux rivières, par cette trouée que Mons observe, faisant ainsi la route que tant de guerriers illustres ont suivie après lui. »

« Pour se rendre de Samarobriva (Amiens), oppidum principal des Ambianes aux sources de l'Escaut, où commencent les frontières de la Nervie, il franchit obliquement la chaine des hauteurs qui va de Rœwi à la mer et passa entre les territoires des Atrebates et des Veromandues dont les contingents ne tentèrent point de résistance et se replièrent devant lui vers leurs alliés. ».

« Le chemin le plus direct pour se rendre de Samarobriva au pays des Nerviens passait chez les Attrebates ; cette considération à fait penser aux commantateurs que la bataille dont le récit va suivre a été livrée sur l'Escaut, au lieu de l'être sur la Sambre. Mais la phrase de César « *corum (Ambianovum) fines Nervii attingebant* » prouve qu'il se rendit chez les Nerviens par la partie la plus proche des Ambianes. »

« Du reste la prudence lui faisait une loi d'attaquer le pays par le midi au lieu de le faire par le centre. En agissant comme il le fit, il avait en arrière lui les Rèmes et sur le flanc droit les Trevires, deux nations puissantes et amies ; ses convois étaient protégés, sa retraite sûre. Attaquer par le pays des Attrébates, c'était agir contre toutes les règles de la guerre se placer loin de ses alliés, au centre d'un pays difficile et ennemi. Lorsque nous verrons César partir de nouveau de Samarobriva pour aller dans cette même Nervie, délivrer Cicéron attaqué par la fédération dont Ambiorix était l'âme, nous le suivrons cette fois au travers du pays des Attrébates, mais il a soin d'indiquer qu'il prend cette voie « *alterum ad Fabium legatum millit, ut in Alabatium fines légionem adduiat qua sibi iter faciendum sciebat.* » Alors les Abrétales et les Novins étaient soumis, tandis qu'à l'époque qui nous occupe ils étaient hostiles. »

« Où eut lieu la bataille que César livra aux Nerviens sur la Sambre ? Bien des dissertations ont été faites sur ce sujet. La thèse que l'on semble vouloir adopter en Belgique est celle que préconisa Des Roches, que M. Dewez adopta en Belgique et qui consiste à placer le lieu de la bataille au midi de la plaine de Fleurus, aux environs de Tamines. Le principal argument sur lequel on se fonde, c'est que sur la rive droite existe un village nommé *Presles, Presles* dit-on, c'est *Prœlium* ; c'est donc là que la bataille a eu lieu (Des Roches, Histoire ancienne des Pays-Bas, p. 291 et suivantes). Les partisans voient la confirmation de cette hypothèse dans le mot *Tamines*, cela vient de *Certamen,* disent-ils ; c'est là que le combat a commencé. L'éloignement de Presles, sa position sur la rive droite de la rivière auraient dû faire voir l'absurdité de ce système. Le fort de la bataille a eu lieu sur la rive gauche ; et il est impossible de déduire du texte qu'il y ait eu grande lutte à 3000 mètres sur la rive droite. D'ailleurs je ne puis assez m'élever contre la méthode de résoudre par des étymologies, les questions historiques ; elle a presque toujours conduit à de graves erreurs. J'ai examiné avec soin les rives de la Sambre au dessous de Charleroi et j'affirme qu'aucune localité ne répond à la description qu'en font les *Commentaires ;* la nature des rives s'oppose également à ce que l'action ait eu lieu en amont de Charleroi, si ce n'est sur le territoire

Français aux environs de Maubeuge ; c'est du reste, le seul endroit ou l'on peut croire, d'après le texte des *Commentaires*, que l'affaire se soit passée. L'armée romaine avait fait trois marches sur le territoire Nerviens, qui alors s'étendait jusqu'aux limites du vieux diocèse de Cambrai ; elle était suivie de tous ses bagages, chargée de vivres, elle se déroulait en une longue colonne, les légions étaient séparées par de grands espaces, elle avait enfin à parcourir un pays difficile entrecoupé de haies à travers lesquelles il fallait s'ouvrir un passage *(nis rebus geum iter agminis nosti impedicetur)*. Il est donc tout à fait absurde de prétendre que l'armée après sa troisième étape ait dépassé l'emplaeement actuel de Bavai, situé à environ 10.000 pas de la Sambre. Napoléon a donc eu raison de fixer le lieu de bataille aux environs de Maubeuge, ainsi que l'avait fait le père Boucher, il est physiquement impossible qu'elle ait eu lieu au delà. »

« Il est d'autres commantateurs, ainsi que je l'ai dit plus haut qui, avec Achaintre, placent l'action sur l'Escaut, au-dessus de Valenciennes. César, dit-on, se sera trompé, ou plutôt, ses copistes auront écrit *Sabim* pour *Scadim*. Mais il resterait à mettre d'accord le texte de César avec la géographie du pays. La rive gauche de l'Escaut était occupée par les Attrébates, et comme c'est sur leur territoire que, dans cette hypothèse il a dû marcher, il se serait gardé

de dire qu'il avait fait trois étapes sur les possessions des Nerviens. »

Nous sommes tout à fait de l'avis du général Renard lorsqu'il dit, que César était trop prudent pour s'avancer dans le pays Nervien sans s'informer des obstacles qu'il devait rencontrer et de l'endroit où se trouvait l'ennemi. Il avait sous la main des alliés qui pouvaient le renseigner et de nombreux vagabonds qui ne cherchaient qu'aventures. L'essentiel pour lui était de rencontrer l'ennemi, il prit donc le plus court chemin pour l'atteindre, avant d'avoir reçu les renforts que lui fournissaient les Aduatiques. Pourquoi alors faire un détour dans le pays Nervien pour se rabattre ensuite au midi sur la Sambre ?

César pénétra sur le pays Nervien en traversant les sources de l'Escaut et de la Sambre, ainsi que la Somme, qui n'étaient que des ruisseaux, dont les eaux dormaient dans des marais, pendant l'été.

Tamines ne signifie rien dans notre opinion, Presles, grave erreur, ne se trouvait pas à 3000 mètres de la Sambre, son territoire était longé par cette rivière (maintenant Roselies). Le centre de la commune, c'est-à-dire la partie habitée n'existait pas sans aucun doute en ce temps éloigné. Ce n'est encore qu'une petite commune, M. Renard confond le centre de la commune avec le territoire.

Et malgré ce que dit le général qui n'a pas vu ces lieux sans doute, ils sont parfaitement conformes aux Commentaires et même les seuls conformes à cet antique document.

M. Renard se contredit visiblement lorsqu'il dit que César, général prudent et bien renseigné, devant en cas de revers ou de retraite appuyer sa droite sur des peuples amis, tels que les Rémois et les Trévires, et attaquer par le midi, il devait en conséquence s'éloigner le moins possible de leurs frontières et suivre la rive droite de la Sambre. S'avancer en passant près de Bavay en plein pays ennemi, c'était s'isoler et laisser à sa droite la Sambre, dont les eaux pouvaient être gonflées par les pluies d'orages fréquents pendant l'été et trouver devant lui l'armée belge, comme l'évènement l'à prouvé. Sa retraite eut été coupée du côté de sa base d'opération.

Notre auteur est prudent dans la désignation des lieux qui ont vu la grande bataille, il cite les environs de Maubeuge, mais il ne précise pas ; il n'a garde, il ne cherche pas à prouver que les environs de cette ville sont conformes à la description des Commentaires. Il a cependant vu les bords de la Sambre, dit-il, il ne dit rien d'Hautmont, on doit croire que la configuration des lieux ne lui a pas paru convenable.

Il faut remarquer aussi que les Nerviens avaient « réuni dans un endroit que des marais

rendaient inaccessible à une armée, leurs femmes et ceux que l'âge rendait impropres au combat. »

Les Belges devaient donc se trouver sur la rive gauche de la Sambre pour protéger la retraite de leurs familles, réfugiées en plein pays nervien.

Mais qui de nous dit que la ville d'Amiens portait anciennement le nom de Samarobriva ; des savants croient que c'était l'ancien nom de Cambrai, voyez à ce sujet ce que dit plus haut Roulez.

Z. Piérart. — Recherches historiques sur Maubeuge et son Canton, 1851, à Maubeuge chez Lévèque, p. 110.

« Dissertation sur l'emplacement probable de la bataille livrée par César aux Nerviens, sur les bords de la Sambre, 47 avant J.-C.

« Une foule d'opinions diverses ont été émises à propos de l'emplacement de la bataille dans laquelle César vainquit les Nerviens. Pontus Heuterus le place à Maubeuge ou à Thuin, le père Bouché à Berlaimont, Lelong à Preux-au-bois, d'autres à Walcourt, à Beaumont, à Valenciennes et dans le Cambresis. De toutes ces opinions, les premières nous paraissent peu probables, n'ayant rien qui puissent les appuyer. Quand aux autres, il est inutile de les réfuter,

surtout depuis qu'il est prouvé que c'est la *Sambre* mais non l'*Escaut* ou de toute autre rivière, dont César a voulu parler dans ses *Commentaires*. L'auteur anonyme d'un mémoire publié il y a une quinzaine d'années, en Belgique, fixe le lieu de ce combat à la Buissière, village situé sur la *Sambre* à deux lieues en amont de Thuin, et il donne pour preuve de son opinion la dénomination de *Château de César*, que porte les ruines d'un ancien édifice existant en ce lieu, et celle de *Chêne des batailles*, donnée à un arbre du territoire ; enfin la profondeur que la *Sambre* possède en cet endroit. Cette opinion nous semble au moins hasardée, attendu qu'il n'y a guère d'apparence que César ait eu la pensée et le loisir de construire un château, lorsqu'il était en présence de l'armée nervienne, et qu'un chêne, témoin de son triomphe soit encore aujourd'hui debout. La première dénomination aura été donnée à un château construit au temps des empereurs romains, qui, comme on sait, portèrent généralement le nom de *Césars*, et la seconde sera venue sans doute des combats qui se sont livrés sur les bords de la *Sambre*, de Maubeuge à Charleroi, à différentes époques, particulièrement dans le XVIIe siècle et en 1794. Quant à ce qui est relatif à la profondeur de la *Sambre*, César dit formellement qu'au lieu où il combattit, cette rivière n'avait que trois pieds de profondeur. »

« L'opinion la plus généralement accréditée est celle du marquis de Chasteler, de Des Roches

et de Dewez et que le savant Schapes, ainsi que plusieurs historiens belges, ont acceptée en ces derniers temps. Ces auteurs s'accordent à désigner le village de Presles, entre Namur et Charleroi, comme étant le lieu ou César vainquit les Nerviens. Ils fondent leur opinion 1° sur les vieux débris qui ont été retrouvés en cet endroit ; 2° sur la signification du mot *Presles,* qu'ils prétendent issu du latin *Prœlium,* combat ; 3° sur celle de *Vitrival* et de *Fosses,* noms de deux localités voisines qui, selon eux, viennent de *Victoriæ vallis,* et l'autre des fosses où les combattants furent enterrés. »

« Malgré tout le respect que des autorités aussi recommandables nous inspirent, nous déclarons ici ne point partager leur avis. Qu'on nous permette d'en déduire les motifs.

D'abord nous croyons qu'il est trop absolu de faire dériver le mot *Presles* du latin *Prœlium.* Ce nom qui est celui d'une foule de communes, de hameaux et de campagnes, en France comme en Belgique, vient généralement de *Pratellis,* en roman *Préelle, Prée,* prairie, ou d'une plante qui croît dans les terrains glaiseux et humides, la prèle, queue de cheval, *(equisetum arvens).* Après cela serait-il vrai, que ce nom de Vitrival et de Fosses, vinssent du latin, qu'il resterait à prouver que la rencontre armée à laquelle se rattachent ces noms, ainsi que les débris retrouvés à Presles, a eu lieu avant l'établissement de la langue latine dans la Gaule

Belgique, plutôt que postérieurement à César, époque ou tant de combats ont été livrés sur les bords de la *Sambre,* entre les légions de l'empire et les barbares. D'un autre côté, nous objecterons que les localités que nous venons de citer ne sont nullement dans les conditions topographiques que décrit l'auteur des *Commentaires.* Premièrement, elles occupent, sur la distance qui les sépare, une étendue de terrain que n'a certainement pu couvrir la ligne des combattants, et sont, à l'égard l'une de l'autre, dans une situation toute autre que celle que le récit de la bataille fait supposer. Deuxièmement, elles se trouvent toutes trop éloignées de la Sambre et en sont séparées par des hauteurs qui ne permettent pas de découvrir, à cette distance, le cours de la rivière. Troisièmement, la Sambre possède dans le pays où ces localités se trouvent, une profondeur tout à fait contraire aux dimensions indiquées par César. Quatrièmement Presles, Vitrival et Fosses, sont en dehors, ou du moins sur l'extrême frontière du pays, qu'avaient à défendre les Nerviens, du moins si l'on s'en rapporte aux documents les plus véridiques et aux auteurs les plus judicieux, qui placent la frontière orientale de ce peuple le long d'une ligne qui partant des sources de la Dyle, passerait par Charleroi et Chimay.

« Au sujet de la première et de la deuxième objection, nous dirons que le camp romain, s'étant trouvé sur le sommet de la colline dont

la *Sambre* baigne le pied, à 200 pas des hauteurs opposées, n'a pu être située ni à Presles, ni à Vitrival, ni à Fosses, qui sont en partie dans des vallées, à 5, 6, 7 et 8 kilomètres des différents replis de la rivière ; que le combat principal et, pour ainsi dire unique, ayant eu lieu à la droite de l'armée romaine, il n'a pu se livrer à Presles, qui est à gauche des trois localités précitées ; et que dans la supposition où il ait eu lieu à Vitrival ou à Fosses, tandis que Presles n'était que le théatre des escarmouches de la gauche, il est impossible, à cause de la distance, que cette partie de l'armée romaine ait pu apercevoir, comme le dit César, le danger que courait son aile droite lorsqu'elle se trouva cernée par les Nerviens. Si, à cause des débris retrouvés on veut absolument qu'une bataille se soit livrée, au temps des Romains, dans ces localités, il faut la placer à une époque et dans des circonstances toutes différentes de celles qui se rattachent à la défaite de la nation Nervienne, circonstances dans lesquelles la ligne de bataille forma potence avec la *Sambre* au lieu de lui être parallèle. Un camp romain, en effet semble avoir existé à Châtelet, village situé à une lieue au nord ouest de Presles. Une armée de barbares sera venue pour forcer le camp. Attaquée par les légions qui le défendaient, cette armée aura combattu à Presles, été vaincue et mise en déroute à Vitrival, et anéantie à Fosses, lieu où l'on prétend que les morts furent enterrés.

« La quatrième objection, à savoir que Presles, Vitrival et Fosses, étaient situés sur l'extrême limite, et même en dehors de la Nervie est non moins péremptoire. Où donc se trouvaient les territoires que recouvrent aujourd'hui ces localités ? Apparemment dans le pays des Aduatiques que selon Dewez, Des Roches et Schayes, (1) avaient leur *oppidum* principal sur la hauteur d'*Hastedon*. pres de Namur. Cela étant, on ne comprend pas comment les Nerviens, qui avaient à défendre leur indépendance territoriale menacée, aient abandonné leur pays et aient reculé pour cela jusqu'à son extrême frontière et jusque dans un pays voisin. La chose paraîtrait aussi étrange si les Français, dans le cas d'une invasion des peuples d'Outre-Rhin, allaient se retrancher aux Pyrénées. Les Atrébates et les Véromandiens (Habitants de l'Artois et du Veromandois) avaient pu, dit César, venir à temps au secours des Nerviens, mais les Aduatiques n'avaient pu le faire ; ce qui semble bien inexplicable si l'on place la bataille au sein de ce peuple, à 3 lieues de leur oppidum dans le comté de Namur, quand du haut de leur rocher, ils pouvaient apercevoir les éclaireurs des deux armées.

---

(1) Pour soutenir son opinion, Pierart se fonde justement sur 3 auteurs qui disent que c'est à Presles que le combat a eu lieu.

Ils ont dû examiner cette question.

La situation est la même qu'à Saint-Remi le mal bâti.

« Ces dernières raisons, avec l'éloignement de Presles de la *Sambre* et sa position sur la gauche de la ligne de bataille occupée par les légions romaines, si toute fois bataille il y a eu, doivent faire rejeter l'opinion généralement admise aujourd'hui en Belgique, touchant le lieu où César défit les Nerviens. Maintenant nous irons plus loin : nous dirons que cet emplacement est situé le long de la haute *Sambre,* et qu'il ne faut pas l'aller chercher en dehors des limites de l'arrondissement d'Avesnes, au territoire de Saint-Remy mal Bâti. »

Pour cela racontons en quelques mots la marche du conquérant à travers le pays des Nerviens, et faisons connaître les circonstances de la bataille. Par ce récit il demeurera prouvé que le lieu que nous venons d'indiquer est véritablement celui où s'est accompli le grand évènement qui nous occupe. »

« Entré dans le pays des Nerviens dans la direction de Peronne, César demeura trois jours à se frayer un passage, à travers les bois, les marécages et les haies impénétrables dont ce pays était entrecoupé, puisqu'il arrive sur les bords de la *Sambre.* (1) Ici deux questions se présentent : César s'est-il dirigé de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire vers la contrée où Presle se trouve, se contentant de traverser après y avoir à peine paru, et dans le sens de sa

(1) César a pu suivre le chemin frayé par les Veromanduens ; il était certain de rencontrer l'ennemi.

moindre étendue, un pays qu'il devait chercher à soumettre, ou bien s'est-il avancé au cœur de ce pays même, cherchant à rencontrer la nation redoutable qu'il lui importait de dompter avant tout ? nous opinons pour la dernière alternative, et cela étant admis, nous prétendons que Saint-Remy-mal-bâti est bien le lieu où, après trois jours de marche, il dut s'arrêter. On ne fait pas grand chemin quand on s'avance avec tous ses bagages dans un pays inconnu, où des obstacles tels que ceux que nous avons signalés vous arrêtent à chaque pas, et où on a à redouter de continuelles embuscades, et où il faut se retrancher à la fin de chaque journée. César vient sans doute par le sud du Cambresis, où les localités désignées par le nom de Castelet, Castillon, semblent indiquer des lieux de campement. Ayant passé la *Sambre* dans ce dernier endroit, il dut s'avancer sur la rive droite, à travers les vallons plantureux de la *Petite-Helpe* et de la *Grande-Helpe* et du *Tarsy,* et asseoir son camp à Saint-Remy-mal-Bâti, sur la hauteur que bordent le ruisseau de *Wagnories* et des *Cligneux,* position parfaitement identique à toutes celles que choisissaient préférablement les Romains, et la seule en ce genre qui se soit offerte à eux depuis qu'ils avaient franchi la *Sambre.* Les Nerviens après leur jonction probable avec les Atrébates et les Veromandiens dans la vallée de la *Selle,* suivirent certainement la marche du conquérant de l'autre côté de la rivière, en s'avançant par

en profitèrent, et s'avançant en phalange serrée toute hérissée de longues piques, à la manière des Germains, dont ils descendaient, ils envelopèrent leurs ennemis et les écrasèrent. Sans l'arrivée de l'arrière-garde et d'une légion de l'aile gauche, qui des hauteurs où elle était parvenue, vit la détresse de son général, c'en était fait des Romains, et c'est grâce à ce secours inespéré que le combat se rétablit et que la victoire se rangea sous leurs enseignes. »

« Or nous disons que, pour qu'il fut possible à un corps venant de la gauche d'apercevoir ainsi la détresse des combattants de l'aile droite, et d'accourir rapidement à son secours, il fallait que la colline donnat de plusieurs côtès sur la *Sambre*, de telle manière que le centre de l'armée ne se trouvât point entre les deux ailes, mais en avant. Eh bien, c'est ce qui existe à Saint-Remy-le-mal-Bâti. La *Sambre,* en effet, avant de passer en face de ce village fait, en sortant de Bachant, un détour considérable. Elle s'avance au nord pour revenir ensuite vers le Sud-Est. Nous plaçons les deux légions de l'aile gauche à Bachant, le centre dans la plaine qui est à l'Orient de ce village, et la droite sur le plateau de la Valaudière, à Saint-Remy-le-mal-Bâti. Tandis que les légions du centre en repoussant les Veromandiens, s'avançaient dans le terrain qu'environnent les replis de la *Sambre* en face du ruisseau de *Vieux-Mesnil,* et s'arretaient dans la vallée pour y combattre les légions

de gauche traversaient la rivière et allaient se porter sur les hauteurs qui sont autour de *Pont,* notamment aux lieux dits de *Marliève* et de *La Justice.* De là elles pouvaient voir, mieux que les légions du centre, le danger qui menaçait l'aile droite sur le plateau de St-Remy. Repasser la *Sambre* au lieu dit la *Puissance* traverser la plaine au pas de course derrière le centre de l'armée et tomber dans le vallon de Saint-Remy, devait être pour l'une d'elles l'affaire d'une demi heure, et l'on conçoit qu'elle ait pu exécuter ces choses assez à temps pour rétablir un combat que l'arrivée de l'arrière-garde devait bientôt changer en victoire».

« Ainsi, les Commentaires de César et le plan des lieux à la main, et d'après toutes les raisons que nous avons expliquées, il demeure démontré que Saint-Remy-le-mal-Bâti et les villages voisins à l'Ouest, sont nécessairement les localités ou César combattit les Nerviens. Tous les accidents topographiques voulus s'y retrouvent : bois couronnant les hauteurs de la rive gauche et d'où sortirent les barbares ; colline élevée, en haut de laquelle se retrancha le conquérant et dont la déclivité s'allongeait en pente douce jusqu'à la rivière ; profondeur peu considérable de celle-ci, rien n'y manque. Oui Saint-Remy-mal-Bâti fut le théâtre du plus grand évènement historique qui se soit accompli dans le nord des Gaules, il y a dix huit cents ans, et l'on n'en peut plus douter après ce que nous avons dit plus haut

de l'ancien nom *Mal-Battu* qui était donné à ce village, des vieux débris qui sont enfouis sur son territoire et des innombrables tombeaux qu'on découvre chaque jour dans un bois voisin, celui du Quesnoy. Ce bois recouvre un terrain qui dut certainement être celui par où les Nerviens reculèrent pour combattre avec plus d'avantage, dès qu'on les eut forcés d'abandonner le camp romain. »

Il y a beaucoup de choses à dire concernant l'article de M. Z. Piérart. Nous sommes d'accord avec lui pour dire qu'il est par trop absolu de faire dériver le mot Presles de *Prælium.*

Postérieurement à César « tant de combats ont été livrés sur les bords de la Sambre entre les légions de l'Empire et les barbares » dit-il. Nous cherchons en vain dans les pages de l'histoire les traces de ces combats qu'on ne cite pas. »

M. Piérart continue « D'un autre côté, nous objecterons que les localités que nous venons de citer ne sont nullement dans les conditions que décrit l'auteur des Commentaires. Premièrement elles occupent, sur la distance qui les sépare, une étendue de terrain que n'a certainement pu couvrir la ligne des combattants et sont, à l'égard l'une de l'autre, dans une situation toute autre que celle que le récit de la bataille fait supposer. Deuxièmement, elles se trouvent toutes trop éloignées

de la Sambre et en sont séparées par des hauteurs qui ne permettent pas de découvrir à cette distance le cours de la rivière. »

L'auteur qui dit ceci fait une complète erreur, lorsqu'il avance que Presles était trop éloigné de la Sambre. Presles jusqu'à la séparation du hameau de Roselies, érigé en commune récemment, s'étendait le long de la Sambre sur une étendue de 1950 m. Le centre de la commune en est éloigné de 2400 m. à vol d'oiseau. Le lieu où le camp romain se trouvait porte encore au cadastre le nom de « Champ de Presles » on le retrouve même à la carte de l'Etat-major belge à l'échelle de 1/20.000, ortographié « Champ de Praille » ; il est là contre la Sambre, au-dessus des très hautes berges escaladées par les Atrébates et les Véromandiens.

Du haut du camp romain placé contre la rivière, la vue s'étend depuis Châtelineau jusque vers Moignelée ; c'est-à-dire sur une longueur de près de deux lieues.

M. Piérart, comme presque tous ceux qui en ont écrit, ne connaissait pas les lieux.

Vitrival est éloigné du champ de bataille sur Presles d'environ une lieue ; mais sur quelle partie de la commune la fin du combat a-t-elle eu lieu ? Napoléon III sur son plan du champ de bataille d'Haumont donne aux huit légions une étendue de huit kilom. mais ne dit pas où le combat à pris fin. Il n'y a

rien de surprenant que, dans la lutte gigantesque et désordonnée où 130.000 hommes, au bas mot étaient aux prises avec de nombreux impedimenta que les légions trainaient à leur suite, le point suprême de la bataille se soit trouvé à une lieue environ du lieu initial de l'affaire. Au siècle dernier lorsque Waterloo vit la chûte de l'aigle moderne, le combat s'étendit aussi sur un grand espace.

Troisièmement, dit l'auteur, « la Sambre possède dans le pays où ces localités se trouvent (Presles, Vitrival et Fosses) une profondeur tout-à-fait contraire aux dimensions indiquées par César. » La première de ces communes seule était longée par la Sambre, ayant la largeur de 300 m. comme l'exigent les Commentaires. S'il s'agit de sa profondeur, les alluvions qui forment les prairies qui la bordent aujourd'hui ont la même hauteur en France qu'en Belgique.

Quatrièmement dit-on encore « Presles, Vitrival et Fosses sont en dehors ou du moins à l'extrême frontière du pays qu'avaient à défendre les Nerviens. » C'est possible, nous en parlerons plus loin. Toujours est-il que César dit que depuis trois jours il se trouve sur le pays Nervien. Des haies défensives de ce pays se trouvaient même sur le champ de bataille. Qui connait ces limites ?

« Le champ de bataille n'a pu être situé ni à Presles, ni à Vitrival, ni à Fosses qui sont en partie dans des vallées à 5, 6, 7 et 8

kilom. des différents replis de la rivière ; que le combat principal et pour ainsi dire unique ayant eu lieu à la droite de l'armée romaine, il n'a pu se livrer à Presles, qui est à gauche des trois localités précitées. »

Personne ne dit que la bataille a eu lieu à Vitrival et encore moins à Fosses, qui n'est pour rien dans nos appréciations ; tout l'effort des Belges s'est donné au commencement de l'affaire non seulement sur la droite mais sur les six légions concentrées pour la formation du camp ; si plus tard les chances du combat ont produit à la fin de l'affaire une manœuvre habile de l'armée romaine qui lui a donné la victoire à ou près de Vitrival, il n'y a certes rien d'extraordinaire dans ce fait. « Il est impossible à cause de la distance que cette partie de l'armée romaine (Labienus et ses deux légions) ait pu apercevoir, comme le dit César, le danger que courait son aile droite lorsqu'elle se trouva cernée par les Nerviens. » Erreur complète, le haut du camp belge était placé à l'altitude de 153 m., de là on pouvait parfaitement voir le péril que couraient les légions qui se trouvaient au camp romain, à la côte de 125 à 140 m. et à une distance de 12 à 1500 m.

La ligne de bataille ne faisait pas « potence avec la Sambre » mais parallèle et à très peu de distance, elle en était séparée en grande partie par les très hautes berges dont parlent les Commentaires.

« Un camp romain semble avoir existé à Châtelet, » personne que nous sachions ne l'a dit — c'est du roman. — Celui qui a existé en haut du bois de Boubier à Couillet, était très petit ; on le reconnait par le profond fossé creusé dans le roc du côté du midi. Ce travail a demandé un long temps. Le camp romain n'était qu'ébauché.

Nous nous expliquerons plus loin sur l'observation faite qu'à Presles on se trouvait à l'extrémité du pays Nervien. La comparaison faite par Piérart « la chose paraitrait aussi étrange si les Français dans une invasion des peuples d'outre Rhin, allaient se retrancher aux Pyrénées. » On a dit que toute comparaison cloche, et surtout celle-ci, inutile d'y répondre.

Tous ces détails montrent à l'évidence que M. Z. Piérard ne connaissait nullement Presles et les environs, comme Napoléon III qui ne parle pas de cette localité.

Selon M. Piérard ce sont les lieux où depuis on a bâti le village de Saint-Remy-le-mal-Bâti placés à deux lieues environ au-dessus de Maubeuge, qui ont vu le désastre subi par nos pères. Il place le camp romain sur la rive droite de la rivière un peu plus haut que Napoléon III qui est d'avis qu'il se trouvait sur la rive gauche en-deçà et au-delà d'Haumont.

Les lieux à Saint-Remy-le-mal-Bâti et à Boussières qui se trouvent vis-à-vis, sur la rive

gauche de la Sambre, ne correspondent en aucune manière à la description que César nous a laissée, la Sambre entre ces deux communes n'a que cent mètres de largeur. L'auteur que nous citons avance que les Atrébates à gauche et les Véromandiens lâchent pied pour s'enfuir au delà de la Sambre. César dit « Les soldats de la IXe et de la Xe légion, qui s'étaient rangés à notre gauche, après avoir lancé leurs javelots, fondant du haut de la colline sur les Atrébates qu'ils avaient en tête eurent bientôt rejeté dans le fleuve ces ennemis épuisés de leur course, hors d'haleine. » Ne voit-on pas que les hautes berges étaient voisines de la rivière puisque les Romains les y jetèrent.

Mais ou étaient ces très hautes berges à Saint-Remy ? On les cherche en vain. Quand on arrive à la halte de ce village, on voit à gauche un vallon en pente douce traversé par le chemin de fer du Nord, là coule le ruisseau des Cligneux, se dirigeant en « potence » pour nous servir de l'expression de M. Piérard, vers la Sambre ; mais ces pentes n'ont jamais été escarpées. L'auraient-elles été anciennement qu'on ne pourrait y appliquer les termes dont César s'est servi, les deux peuples belges ont été rejetés dans la Sambre et non dans un vallon.

« De ce côté se trouvaient les Atrébates qui dès le premier choc lâchèrent pied pour fuir au-delà de la Sambre. » Les Veromandiens

qui occupaient le centre en firent autant »
« Les Nerviens, jusque là immobiles, en profitèrent et s'avançant en phalange serrée »
Les Nerviens suivant ce texte ne s'avancèrent qu'en second lieu, ce qui est tout-à-fait contraire au récit de César qui dit que les Belges au signal donné, s'élancèrent *avec toutes leurs forces* qu'ils avaient rangées en bataille.

N'était-ce pas de la bonne tactique, attaquer les uns après les autres, n'était-ce pas se faire battre en détail ?

L'article de M. Piérard se termine par ces mots : « La Sambre, effectivement avant d'être canalisée était guéable dans presque tout son parcours de Pont à Saint-Remy.

M. Piérard ne se rend pas compte de la situation ancienne de la vallée de la Sambre. C'est seulement depuis que le sol a été relevé par les alluvions amenées par ses eaux, que la rivière actuelle s'est formée et qu'elle a été guéable en certains points. Presque partout, il y a 19 siècles, les eaux de la Sambre s'écoulaient à la même profondeur sur toute la largeur de la vallée.

A la fin de son article, notre auteur dit qu'on ne doit pas douter que c'est à Saint-Remy qu'a eu lieu la bataille en cause « des vieux débris qui sont enfouis sur son territoire et des innombrables tombeaux qu'on découvre

chaque jour dans un bois voisin, celui du Quesnoy. » Les débris dont on parle ne peuvent provenir de la bataille qui nous occupe ; les Romains ne firent que passer. Ils indiquent qu'en cet endroit des armées de beaucoup postérieures à la conquête ont séjourné. On ne trouve nulle part dans le sol des restes de bois, de fer datant de près de 2000 ans, depuis longtemps ils n'existent plus, si ce n'est dans des circonstances particulières. Quant aux « innombrables tombeaux qu'on découvre chaque jour » on devrait nous dire ce qu'ils renferment, ce qu'on y trouve, des médailles, des restes en or ou du moins en bronze, des anciennes décorations romaines, ou si ces tombes ont contenu des armes belges, des haches en silex ; M. Piérard n'a garde d'en parler, ce serait la condamnation de sa thèse.

A. Van Hasselt. — Histoire des Belges. — 3me Période, 1851, p. 126.

M. Van Hasselt dit en note :

Cœsar. Lib. II. cap. 17. « On n'est pas d'accord sur le lieu où César assit son camp, ni sur celui où se livra la bataille où les Nerviens furent défaits. Les uns le place au village de Prèle, à deux lieues en aval de Charleroi

(Des Roches, Histoire des Pays-Bas autrichiens p. 291 ; Dewez, Mémoire sur les endroits de l'ancienne Belgique dont il est parlé dans César ; Nouveaux Mémoires de l'académie royale de Bruxelles, T. 11, p. 235). Les autres ont cru le trouver au petit village de Labussière, un peu au-dessus de Thuin. *(Ch. Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique, p. 159).* »

Nous avons dit notre avis sur la Buissière.

Extrait des mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Tome X. Rapports des antiquités trouvées à Presles, par M. Alf. Toillier, p. 75, 1852.

« M. le Comte d'Oultremont auquel appartient le château de Presle, a fait faire, cette année, dans le parc qui en dépend, d'immenses travaux de terrassements. Ces travaux ne pouvaient manquer de mettre à découvert quelques débris antiques, comme cela arrive presque toujours dans notre pays, lorsqu'on y opère des mouvements de terres de quelque importance. Malheureusement, on a encore à regretter cette fois, que par suite de l'incurie des ouvriers, les objets trouvés n'aient pas été conservés. »

« Le fait le plus important que nous ayons à mentionner, est la rencontre à peu de

profondeur au-dessous du sol, d'environ vingt cinq squelettes, placés en une seule ligne de plus de 100 mètres de longueur, dirigée à peu près du Nord au midi. Ils étaient réunis par séries de trois ou six, mais aucun n'était placé côte à côte avec un autre, tous au contraire orientés comme la longue ligne suivant laquelle ils étaient disposés, et avaient la face tournée au midi. Enfin, chose remarquable, une assez grosse pierre brute était placée sur la poitrine de chacun d'eux. »

« A quel temps remonte l'inhumation des corps auxquels ces restes ont appartenu, et quelle raison a-t-on eue de les ranger ainsi ? C'est pensons nous, ce qu'on ne saurait dire positivement. Toutefois, en nous basant sur la présence de cette pierre au-dessus de la partie supérieure du corps, nous croyons pouvoir rapporter leur enfouissement à l'époque de l'indépendance belge. » (1) . . . . . .

. . . . . .

« L'opinion qui fixe à Presles l'endroit où César défit les Nerviens n'a pour s'appuyer que l'étymologie, très contestable, tirée du mot *Prælium*. Nous ne pouvons pas nous arrêter à discuter ici où eut lieu cette bataille, renvoyant à ce qu'a dit M. le colonel Renard dans son *histoire politique et militaire de la Belgique*. Nous voulons faire remarquer que la bataille

(1) « Voyez p. 12 de l'article. *Monuments funéraires, indépendance Gauloise, des cahiers d'instruction du comité des arts et des monuments. Paris 1844.* »

s'est donnée sur les bords même de la Sambre, puisque la colline où les Romains commençaient à asseoir leur camp au moment de l'attaque des Nerviens, est baignée au pied par la rivière ; que cette colline se trouvait sur la rive droite ; et qu'il est bien impossible d'admettre, dans l'hypothèse même qui prend les environs de Châtelet pour théâtre de l'évènement, que la nation vaincue et poursuivie sur la rive gauche, serait allée faire les funérailles de ses chefs sur la rive droite, et sur les derrières de l'armée ennemie, en transportant leurs cadavres à plus de quatre mille mètres du lieu de la bataille. »

Erreur de la part de M. Toillier ; les Atrébates et les Véromandiens ont en partie laissé leurs os sur la rive gauche de la Sambre, battus par les légions de Labienus ; mais la masse Nervienne a été écrasée sur la rive droite comme le reconnaît le rapporteur, à peu de distance du parc de Presles.

L'abbé A.-J. Namèche. — Cours d'histoire Nationale. — 1re Partie, Tome 1er, p. 42, 1853.

(En note). « Où eut lieu cette bataille de la Sambre ? Les avis sont très divers sur ce point. Les uns en placent le théâtre à Berlaimont,

au midi de Bavay, ou même à Valenciennes, d'autres près du village de la Buissière, à une lieue de Thuin. L'opinion la plus commune désigne comme théatre de cette bataille les villages de Presles *(Prælium)* et de Vitrival *(Victrix ou Victoriæ vallis)* près la ville de Fosses, dans la province de Namur, ville qui tirerait son nom de *(Fossæ)* soit des retranchements formés par les combattants, soit des fosses où ils ensevelirent les morts. On ajoute qu'il a été trouvé dans les environs de Fosses des ossements, des débris d'armes anciennes et autres objets antiques. Dans cette opinion Tamines, village voisin, viendrait de *Certamen*. M. le Colonel Renard repousse cette opinion. Comme son autorité est d'un grand poids en pareille matière, nous citerons ses paroles. « L'éloignement de Presles, sa position sur la rive droite de la rivière auraient dû faire voir l'absurdité de ce système. Le fort de la bataille a eu lieu sur la rive gauche, et il est impossible de déduire du texte qu'il y ait eu grande lutte à 3000 mètres sur la rive gauche. »

Nous avons dit notre opinion sur la manière de voir du général Renard.

La Belgique ancienne et ses origines, par H.-G. Moke. — Gand chez L. Hebbelinck 1855, p. 172.

Cet auteur raconte la bataille comme César,

il y joint seulement une note qui seule peut nous intéresser.

« L'opinion la plus commune place le camp de César à Presles, je n'ai pu me former une opinion fixe à ce sujet, des infirmités m'ayant empêché d'aller étudier la question sur le terrain. Mais les remarques que j'ai consignées dans la note précédente, indiqueraient plutôt comme lieu du combat un point situé aujourd'hui en France. » Voici cette note :

« Je ne crois pas que ce fut au nord de cette frontière (de la France). Dans un passage précédent, César met sur le passage de l'armée romaine une partie des haies qui servaient de remparts aux Nerviens et où la cavalerie ne pouvait pénétrer. La frontière couvrait probablement le pays appelé plus tard Thiérache et Arouaise, région boisée qui séparait le Vermandois et la Champagne du Cambresis et du Hainaut. Elle se reliait au-dessus de Thuin à la masse principale de la forêt charbonnière, de sorte que les anciennes limites de la Nervie de ce côté, furent longtemps reconnaissables. D'après ces données, l'armée de César qui opérait entre la Sambre et les forêts que nous venons de citer semblerait n'avoir pu dépasser les environs de Maubeuge. »

M. Moke, comme on le voit, ne parle que d'une manière dubitative ; il a raison, les forêts qu'il cite se trouvaient situées de beaucoup au midi de la Sambre, qui nous dit d'ailleurs

que les bois étaient plantés comme ils l'ont été plus tard.

La Belgique et les Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine, par A. G. B. Schayes, Tome 1er, p. 349, 1858.

L'auteur dit en parlant de la bataille qui nous occupe :

« Les opinions des savants varient beaucoup sur l'emplacement où se livra cette bataille, Baert le fixe au hameau de la Buissière, à une lieue de Thuin ; Achaintre (dans sa traduction des Commentaires de César) et M. Dumortier, sur l'Escaut près de Valenciennes ; M. Leglay, à Vaucelles, près de Cambray. L'hypothèse qui a prévalu jusqu'à ce dernier temps est celle du marquis de Chasteler et de Des Roches, qui plaçaient ce champ de bataille au village de Presles, mais elle n'avait pour elle qu'une étymologie erronée du nom de ce village, que l'on faisait dériver de *Prælium*, combat, tandis que dans la basse latinite *Prælium, Prærium,* signifie prairie. Il y a en France, plusieurs communes de ce nom, deux en Bourgogne, une dans la Brie, une en Franche-Comté, une près de Paris, deux en Picardie et une dans le Berry. (Dictionnaire universel de la France) Paris 1726, t. II, article Presles.

Le village de Presles, au département de Seine-et-Maine, est désigné dans les plus anciens titres sous les noms de *Prælæ et Præriæ* (Bullet. monument., T. XI, p. 428). »

« On a été jusqu'à faire venir le nom de la petite ville de Fosse, voisine du village de Presles, des fosses dans lesquelles auraient été jetés les Nerviens qui avaient péri à la bataille ! tandis qu'il se trouve tout simplement dans le mot *Fossa, Fossatum,* qui signifie enceinte fortifiée *(Voir le glossarium de du Cange).* »

« L'opinion la mieux fondée nous paraît celle de M. Dinaux, qui fixe le théâtre de l'action entre Berlaimont et Haumont, dans l'arrondissement d'Avesnes *(Bulletin de l'académie, t. XIX, 3me part. p. 143 et suiv.)* Elle se rapproche d'ailleurs de celle du P. Boucher, de Napoléon et du Général Renard, qui le placent aux environs de Maubeuge. »

Dinaux place le lieu de la bataille entre Berlaimont et Haumont. Cette manière de résoudre la question est facile. Le malheur est que, sur la longueur qui s'étend entre ces deux communes, aucun endroit n'est conforme à la description qui doit nous servir de base d'appréciation, nous avons visité les lieux.

Louis Hymans. — Histoire populaire de la Belgique. — Bruxelles, A. N. Lebèque et Cie, p. 16, 1863.

« Les premiers, conduits par Boduognat, succombèrent aux champs de Prêle, arrosés du sang de cinquante mille barbares. »

Vander Elst. — Tome 1er de la Société Archéologique de Charleroi, p. 119, 1866.

« Où Boduognat fut-il vaincu ? »

« Où cette mémorable bataille fut-elle livrée ?

« César dans ses commentaires de la guerre des Gaules nous informe que ce fut sur la Sambre, dont les Nerviens lui barraient le passage. Il s'agirait donc de trouver l'emplacement, et ce fut à quoi les traducteurs et annotateurs exercèrent leur intelligence. »

« Selon Achaintre ce fut sur l'Escaut, opinion partagée par M. B. Dumortier ; Leglay se prononce pour le voisinage de Cambrai. Par contre MM. de Chasteler, Des Roches et Dewez voient le lieu de ce combat à Presles, près de Sainte Marie d'Oignies. Le père Bouchez, et notre Général Renard, le placent aux environs de Maubeuge ; c'est aussi l'opinion de Napoléon 1er ; Dinaux dont Schæyes préfère

l'opinion à toute autre, précise l'endroit en désignant les terrains entre Berlinmont et Haumont ; et MM. A. Bertrand et Creuly, commissaires pour la rédaction de la carte de l'ancienne Gaule, fixent à Haumont ce champ de bataille, tandis que la tradition de la Haute-Sambre désigne Pont, près de Quartes, comme lieu de la grande rencontre qui pourrait bien être ajoute-t-elle, celle que César livra aux Nerviens. (1) Enfin Baert place la bataille à La Buissière. »

« L'aspect des lieux décrits par César, tels que l'imagination surexcitée par l'importance du fait peut se les représenter, est peut-être de nature à faire donner la préférence au sentiment du Général Renard ; mais les changements avenus depuis près de vingt siècles de culture, doivent nous tenir en garde contre la valeur de ce genre de preuve quand il est isolé. Nous lui demandons pour soutien d'abord, de s'accorder avec les distances que l'on peut déduire naturellement du récit de César : ensuite de produire quelques traces de l'époque même. Or quant à ce dernier point Haumont, ni Pont ne sont pas signalés comme ayant fourni aucune antiquité : Quartes n'a transmis que sa pierre milliaire. »

---

(1) Ce combat, dont le souvenir s'est conservé, semble appartenir aux derniers temps de l'Empire, alors qu'une flotille se trouvait sur la Sambre *in loco Quartensi et Homensi (Notitia Dignit. Imp).*

« Pour aboutir à la solution du problème qui nous occupe, nous n'avons d'autres documents authentiques, que le récit de César lui-même, et ce récit est stérile, principalement en cette espèce de renseignements qui pourraient faciliter nos recherches. »

« Après avoir raconté qu'il soumit les Soissonais, les Beauvoisins et les Amiennois, le général romain nous apprend que ce ne fut qu'après trois jours de marche sur le territoire ennemi, qu'il connut l'emplacement de l'armée nationale. Cette armée, composée des Nerviens, des Atrébates et des Vermandois, campait sur la Sambre pour lui en disputer le passage, à dix mille pas de lui. »

M. Vander Elst se livre ensuite à un calcul sur les distances, mais il se trompe par la base ; il dit que le mille romain est de 2072 mètres, en nombre rond, tandis qu'il est admis maintenant que le mille avait une longueur de 1500 mètres, aussi environ. Il prend pour point de départ de l'armée romaine la frontière des Amiennois qu'il place entre Ancre-Albut d'une part et Bapaume de l'autre, il calcule que l'armée romaine a campé à Cambray la première nuit, à Betmeraing la seconde, et la 3e à Bavay où le lendemain il reçut l'avis que les Nerviens l'attendaient sur la Sambre. L'allongement du mille romain que fait M. Vander Elst est favorable à l'hypothèse de Presles, mais nous ne pouvons en tenir compte.

« La première de ces étapes eut formé environ 20 milles, soit 7 lieues 28 minutes et les deux autres 4 à 5 lieues seulement, tant à cause d'une marche moins sûre dans le cœur d'un pays ennemi, que par les difficultés qu'offraient les bois et les fourrés aux manœuvres de la cavalerie qui tentait d'éclairer la marche. »

« Depuis l'entrée en pays ennemi, c'est-à-dire sur le territoire des Atrébates jusqu'à Bavay, l'armée eut donc parcouru en trois jours un espace de seize lieues, ce qui est rationel. Le quatrième jour elle fournit une étape de 3 lieues et demie avant de combattre ; elle triompha de l'ennemi pourtant mais non sans fléchir. »

« Si on suit cette marche sur la carte, on remarque que la ligne suivie vers la Sambre est directe de O. S. O. vers l'E. N. E. et que celle qu'avaient suivie les romains, en ouvrant la campagne, était en sens invers, du S. S. E. au N. N. O. De Reins à Amiens en touchant Breteuil. »

« Ce que nous venons de dire nous dispense de répondre à l'hypothèse qui remplace la Sambre par l'Escaut. Mais celle qui fixe à Presles le lieu du combat pèche par excès contraire, en faisant parcourir un trop grand espace de pays aux envahisseurs, trop experts pour s'exposer à voir couper leur retraite au besoin, par les alliés de l'ennemi, tels que les bandes d'Atrébates ou de Vermandois. Les abris

que présentait la forêt dans laquelle ils se fussent engagés, favorisaient les tentatives des indigènes, facilitaient les embuscades, et rendaient la défaite des Romains imminente. »

« D'une autre part, l'armée Nervienne, qui avait pour alliés les Aduatiques de qui elle attendait des renforts devait se tenir à portée de ces derniers, de manière à ce que les Romains ne pussent intercepter ses rapports ; mais ne devait point camper sur leur territoire, Presles était hors des limites Nerviennes. »

« Le camp de Boduognat, aux bords de la Sambre a donc dû se trouver au midi de la limite des Aduatiques ; et cette limite fut très probablement la même que celle de la principauté de Liège avec le Hainaut, du diocèse de Liège avec celui de Cambrai, antérieure à 1559. Donc elle s'étendait le long de la Sambre de Thuin à la Buissière, et à l'embouchure de la Hante qui continue cette limite. Ces conditions ne nous interdisent point de fixer l'objet de nos recherches à Haumont, ou à Pont, mais d'autres motifs nous en empêchent. »

« Pour se rendre de Bavay, ou même de Quesnoy si l'on veut à l'une de ces localités, il eut fallu que l'armée romaine s'engageât, dans la forêt de Mormal ; or le texte nous autorise à croire que César s'abstint de s'engager dans les bois. En outre il nous parait d'après les considérations qui précèdent que Boduognat n'eut point laissé un si grand écart entre ses

troupes et ses alliés, que celui d'Haumont ou Pont à la Hante, et cela pour se rapprocher des Remois qui avaient trahi l'alliance et pactisé avec les envahisseurs. »

« Si, de Bavay, nous comptons les dix milles indiqués jusqu'à la Sambre, en poursuivant la direction suivie nous aboutirons vers Erquelines, et il en résulte que le champ de carnage en question pourrait bien s'être étendu depuis cette localité jusqu'au campement frontière des Aduatiques. »

« Tel est le résultat que nous signalent les appréciations des distances parcourues. Des traces de la période romaine aident à renforcer cette hypothèse, car la statistique archéologique qui se trouve dans l'ouvrage de Schayes, f° 481, T. III, indique que l'on a trouvé, outre des urnes en terre grise ; des *lances, des hâches,* et des *débris de casques* à Jeumont sur la Sambre. Nous inclinons à y trouver l'endroit où combattit l'aile droite de l'armée romaine. Dans une action aussi animée, nous croyons pouvoir étendre la ligne des combattants sur un espace de 45 minutes, soit 4166 mètres. L'aile gauche de César se trouverait donc avoir donné en vue de Merbes-le-Château. »

« Il y a plus ; on a constaté l'existence des restes d'empierrements romains sur une voie partant du tronc principal à Givry pour gagner la Sambre à Erquelines, et de là à la Meuse à Hastière, en passant à Chastre, à Florenne et

à Anthée. Or cette route qui n'a pas de direction absolue, nous semble rentrer complètement dans la catégorie des chemins primitifs que signale Moke. »

« Le camp romain était dressé sur une montagne descendant *doucement* vers la Sambre ; au delà de la rivière s'en trouvait une toute pareille, à environ 200 pas, mais moins haute, et dont le sommet était couvert d'un bois touffu qui abritait le campement des Nerviens. »

« La crête qui s'élève au couchant d'Erquelinnes, d'où la vue embrasse les méandres de la rivière, plus large en ces endroits encore aujourd'hui, est cotée sur la carte de Hainaut, de Vander Mælen, à 139 mètres 54 centimètres au-dessus du niveau de la mer ; cette élévation se poursuit vers Merbes-le-Château avec une légère variation à 130 m. 30 au lieu dit Montplaisir, et continue par une courbe vers La Buissière. Le niveau de la vallée ou serpente la Sambre est de 118 m. 88, différence 17 m. 42. La colline à l'Est de la Sambre s'élève à 127 m. 09, le spectateur placé à l'Ouest peut donc facilement constater qu'il y a une différence de hauteur qu'on peut évaluer à 9 mètres en moyenne ; a peu près la tranchée que suit le chemin de fer. Mais à mille mètres S. de cette tranchée le sol s'élève à 150 m. 69 et nous sommes fondés par l'aspect de la carte du Hainaut de Surhon de l'an 1616 à avancer que tout cet espace était boisé. »

« Selon César la plaine qui s'étend au levant de la Sambre jusqu'à la naissance de la montagne aurait eu environ 200 pas romains, soit 49 mètres elle en a bien 700 mètres aujourd'hui. Mais outre que l'on sait que le niveau des vallées s'élève de siècle en siècle, en même temps que les sommets des collines tendent à s'abaisser par l'action des pluies, il faut encore prendre en considération les travaux de canalisation, d'entretien et d'amélioration de culture avenus depuis vingt siècles. On reconnaîtra alors, que l'aspect des lieux, qu'indiquent nos recherches, n'est point contraire au texte de César, qu'il s'accorde même parfaitement avec lui si l'on se tient en garde devant l'entrainement de l'imagination qui voudrait trouver aujourd'hui de *hautes* montagnes, dans les *montes* de César. Si la profondeur de la rivière qu'il fixe à trois pieds, ne peut être d'aucun poids dans la question, il est d'autres expressions qui tendent à confirmer notre hypothèse. Entre autre *latissimum flumen* et *altissimas ripas*. Une partie de la plaine, où se trouvent encore des tronçons de la *Vieille-Sambre* parait évidemment avoir été couverte des eaux fluviales et la rive occidentale sur laquelle se trouvaient les Romains est effectivement plus élevée que l'autre, et à l'époque indiquée peut avoir été escarpée. »

« C'est de l'opinion de Baert que notre hypothèse se rapproche le plus, nous regrettons vu la rareté de son livre de n'avoir pu le consulter pour connaître ses arguments. D'après

nous La Buissière eut été à l'extrémité d'action de l'aile gauche de l'armée romaine, et l'endroit de la défaite des Atrébates ; Jeumont le théâtre de la lutte des Nerviens et de la mort de Boduognat. »

« Les recherches faites pour savoir si quelques débris antiques avaient été trouvés soit dans la tranchée du railway, soit à Merbes, sont demeurées pour tous sans résultats jusqu'ici. Mais il ne nous semble pas que cette absence soit de nature à faire rejeter notre hypothèse, à laquelle la suite du récit de César, ne fait que donner un nouvel appui, en nous montrant son armée allant assiéger l'*Oppidum* des Aduatiques qui étaient voisins. Ces positions concordent d'une manière fort logique avec les évènements de la première campagne des Romains contre nous. »

Vander Elst pour motiver son opinion, les lieux qu'il signale n'étant pas conformes à la description que nous connaissons, parle des changements opérés depuis 20 siècles par la culture etc.

Chose étrange, il dit que Presles était en dehors du pays Nervien, César dit tout le contraire, il s'y trouvait depuis trois jours. Il signale la frontière des Aduatiques à Thuin, à La Buissière et à l'embouchure de la Hante. Ou était donc la forteresse de ce peuple qui ne pouvait être loin, car César contre son habitude, ne signale pas le nombre d'étapes qu'il a dû parcourir pour y arriver.

On a trouvé dit-il à Jeumont, des urnes en terre grise, des lances, des haches et des débris de casques, mais quelles armes, elles peuvent avoir eu une origine plus moderne. Dans tous les cas, nous pouvons dire que l'armée romaine ne trainait pas à sa suite un grand nombre d'urnes pour incinérer ses morts et ainsi conserver leurs cendres.

Vander Elst continue : on a signalé, dit-il, des traces d'empierrement romain sur une voie partant de Givry, pour gagner la Sambre à Erquelinnes et de Givry à la Meuse. Ce chemin n'a ici aucune signification, les Romains n'ont pu le parcourir, leur allure était du Sud au Nord, tandis que les envahisseurs venaient de l'Ouest et se dirigeaient vers l'Est.

Dans les hauteurs l'auteur constate de faibles différences.

Entre la frontière Française et La Buissière, la Sambre, d'une largeur irrégulière, n'a pas 300 mètres de largeur (415 m. dit-il par erreur) ; elle en a bien 700 aujourd'hui, mais continue-t-il, on sait que le niveau des vallées s'élève de siècle en siècle. — La Sambre, là comme autre part n'a pas vu ses rives s'élever de plus de 3 mètres et les sommets tendent à s'abaisser par l'action des pluies. Exagération. Les hautes berges sont formées de roches inébranlables, elles s'èfritent bien peu.

Cette démonstration est fondée sur des peut-être ; elle est forcée en tous points.

Chotin. — Etudes étymologiques et archéologiques sur les noms des villes, bourgs, villages de la province de Hainaut, p. 177.

PRESLES

1143. — Prælla, ch. aux arch. de Liège.
1200. — Præles, Presles, régie des biens de Saint-Lambert.
1258. — Prælla, ch. aux arch. de Liège.

« Ancien pays de Liège. Hugues de Prælla, sire de l'endroit, en donna la dîme en 1258 à l'église de Saint-Lambert de Liège. Sa seigneurie appartenait en dernier lieu à la famille noble de Liérneux. Cette commune est traversée par un ruisseau nommé La-grande-eau, formé avant son entrée dans le village par la réunion de deux autres cours d'eau, le Torrent et le Grand-Saint-Roch. Parallèlement à ce ruisseau courent de grandes prairies qui ont donné leur nom à l'endroit, car *præl, préel, presles,* en romain, signifient des *prés*, des *paturages, prea, pradela* en bas latin, *Presles, Préel, Preelle, La Préelle,* ar. de Cambrai. »

« Se trompant sur l'étymologie de Presles qu'ils faisaient dériver de *prœlium,* combat, la plupart des historiens belges ont écrit que c'est dans ce village qu'eut lieu la grande bataille des Nerviens contre les Romains, dans laquelle César commandait en personne.

Ils n'ont pas réfléchi non plus que la description du champ de bataille, que donne César dans ses commentaires n'est nullement applicable à Presles, plaine basse et unie, tandis que tous les accidents topographiques mentionnés par César se retrouvent dans les côteaux qui s'étendent du village de Bachant à celui de Haumont, et particulièrement dans ceux qui avoisinent Saint-Remi-mal-bati « bois couronnant les hauteurs de la rive gauche et d'où sortirent les barbares, colline élevée et naturellement fortifiée, au haut de laquelle se retranche le conquérant, et dont la déclivité s'allongeait en pente douce jusqu'à la rivière ; profondeur peu considérable de celle-ci, tombeaux romains, débris, ossements divers, traces de retranchements, accidents de terrain, rien n'y manque » Oui, dit M. Z. Piérart, dans ses excursions archéologiques et historiques du Hainaut français. Oui ces lieux furent le théâtre du plus grand évènement historique qui se soit accompli dans le nord des Gaules il y a 1800 ans, et pour celui qui en douterait sur notre seule autorité, qu'il nous suffise de dire que cette opinion est aussi celle d'un nouveau César, d'un autre grand génie stratégique : de Napoléon : « *La bataille contre les Nerviens* » dit l'illustre général dans ses notes sur les Commentaires de César « *fut livrée aux environs de Maubeuge, fin Juillet.* »

« Antiquités — vingt-cinq squelettes ayant chacun sur la poitrine une pierre brute. »

Chotin n'a pas vu Presles, qui n'est pas une plaine basse et unie ; bien loin de là. Il n'a pas vu non plus Bachant et Saint-Remi-le-mal bâti, où on a trouvé des tombeaux romains dit-il. Ce que ne dit pas Z. Pièrart. Des tombeaux romains ! César était trop pressé pour perdre son temps à les édifier, il avait devant lui les Aduatiques qui se réunissaient. M. Chotin a accepté l'opinion de Z. Pièrart de confiance.

Th. Juste. — Histoire de Belgique, 3me édition, 1er vol., p. 24.

En note :

« La bataille suivant une tradition généralement adoptée par les historiens belges fut livrée sur l'emplacement du village qui à conservé le nom de Presle *(Prœlium)* à deux lieues de Charleroi, M. Renard dans sa remarquable étude sur les campagnes de César, a savamment combattu cette opinion pour se rallier à celle de Napoléon, qui fixe le lieu de la bataille aux environs de Maubeuge. »

Aux environs de Maubeuge, cela est facile à dire, mais en quel endroit peut-on retrouver la description des Commentaires ?

Napoléon III. — Histoire de César, Tome II, page 107, Plon à Paris, 1866.

« Les Ambiens soumis, César partit d'Amiens pour le pays des Nerviens et après trois jours de marche sur leur territoire, il arriva *probablement* à Bavay *(Bagacum)* qu'on regarde comme ayant été leur principale ville. Là, il apprit par les prisonniers qu'il n'était plus qu'à dix milles (15 kil.) de la Sambre, et que l'ennemi l'attendait posté de l'autre côté de la rivière. Il se trouvait ainsi sur la rive gauche et les Nerviens étaient réunis sur la rive droite. »

Napoléon III écrit en cet endroit les notes suivantes :

« Selon les érudits, la frontière entre les Nerviens et les Ambiens était vers Fins et Bapaume. En supposant que les trois jours de marche de l'armée romaine soient comptés à partir de ce dernier point, elle serait parvenue, en trois étapes de 25 kilomètres chacune, à Bavay. »

Il dit aussi en note : « Si César était arrivé sur la rive droite de la Sambre, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu, il aurait déjà remonté cette rivière à Landrecies, et n'aurait pas eu besoin d'apprendre, au troisième jour de marche, qu'il n'en était qu'à 15 kilomètres. »

« Les Belges, dit-il, résolurent de se cacher

dans les bois qui couvraient alors les hauteurs d'Haumont. »

« VII. Les centurions envoyés en reconnaissance avaient choisi pour l'établissement du camp les hauteurs de Neuf-Mesnil, elles s'abaissent en pente uniforme jusqu'aux bords même de la rivière. Celles de Boussières auxquelles elles se relient s'arrètent au contraire à la Sambre par des escarpements assez prononcés dont l'élévation varie entre cinq et quinze mètres et qui infranchissables près de Boussieres, peuvent être escaladées un peu plus bas, en face du bois du Quesnoy. La Sambre dans toute cette étendue n'avait que trois pieds environ de profondeur. Sur la rive droite, les hauteurs d'Haumont, qui font face à celles de Neuf-Mesnil, descendent de toutes parts en pentes douces et régulières jusqu'au niveau de la rivière. Elles étaient découvertes dans la partie inférieure, sur une largeur d'environ deux cents pas romains (300 mètres) comptés à partir de la Sambre, puis commençaient les bois qui en couvraient les parties supérieures. C'est dans ces bois, profonds et touffus, que les belges se tenaient cachés. Ils s'y étaient rangés en ordre de combat ; à droite les Atrebates, au centre les Veromanduens, à gauche les Nerviens, *ces derniers faisaient face aux escarpements de la Sambre*. Sur la partie découverte, le long de la rivière ils avaient placé quelques postes de cavalerie. »

Napoléon III raconte ensuite le combat tel que le disent les Commentaires, il ne fait que les amplifier. Nous remarquons seulement les phrases suivantes ; « Tandis qu'à la gauche et au centre la victoire se déclarait contre les Romains, à l'aile droite les 7me et 12me légions étaient près de succomber sous les efforts de toute l'armée des Nerviens, composée de soixante mille hommes. Ces guerriers intrépides conduits par leur chef Boduognatus, s'étaient élancés dans la Sambre *en face des escarpements de la rive gauche ;* ils les avaient audacieusement escaladés et s'étaient jetés, en ordre serré sur les deux légions de l'aile droite... .. »

« Mais les coalitions des peuples du Nord se succèdent comme les vagues de la mer ; après les Helvètes, les Germains ; après les Germains, les Beauvaisins ; après les Beauvaisins les habitants du Hainaut. Ceux-ci se sont réunis sur la Sambre et attendent les renforts des populations d'origine germaine établies aux environs de Namur. César marche alors vers la Sambre par la rive gauche. En arrivant près de l'ennemi caché dans le bois de la rive droite sur les hauteurs d'Haumont il rassemble six légions, place les deux autres en réserve avec les bagages de l'armée et atteignant les hauteurs de Neuf-Mesnil, il commence à fortifier son camp ; mais à peine les soldats sont-ils au travail que les Belges débouchent par toutes les issues de la forêt, traversent les eaux peu profondes de

la Sambre, gravissent les pentes abruptes et tombent sur les Romains qui, surpris et incapables de former leurs lignes de bataille, se rangent sans ordre sous les premières enseignes venues ; la confusion est extrême ; César est obligé de mettre l'épée à la main et de se jeter dans la mêlée. Cependant peu à peu le combat se rétablit ; le centre et l'aile gauche ont repoussé les assaillants. Celle-ci vient au secours de l'aile droite comprise, les deux légions d'arrière-garde accourent sur le champ de bataille ; alors la victoire se décide pour les Romains et les peuples du Hainaut sont presque anéantis. Dans cette journée l'expérience et la valeur d'anciens soldats aguerris sauvent l'armée romaine de l'impétuosité des Belges. Après ce fait d'armes César se dirige vers Namur, où les habitants de toutes les contrèes s'étaient enfermés à la nouvelle de la défaite des alliés, et il s'empare de la place. »

Selon les érudits, dit Napoléon III, « la frontière entre les Nerviens et les Ombiens était vers Fins et Bapaume ! mais quels érudits ? L'empereur ne cite pas ses sources ; de nombreuses opinions se sont produites sous ce rapport, beaucoup la placent à peu de distance de l'Escaut. En *supposant* que les trois jours de marche de l'armée romaine soient comptés à partir de ce dernier point, continue-il, elle serait parvenue en trois étapes de 25 kilom. chacune à Bavay. »

Qui de nous dit que les étapes de l'armée romaine ne furent que de 25 kilom. par jour? Voir Des Roches plus haut. En cas de besoin César faisait de longues étapes, son système était de surprendre l'ennemi par son arrivée imprévue. Ce fait est prouvé par les Commentaires. Dans le cas qui nous occupe, le général romain avait tout intérêt à attaquer les Belges avant leur jonction avec les Aduatiques, en marche pour venir à leurs secours. Nous démontrerons cette célérité plus loin.

L'armée romaine a pu parfaitement passer la Sambre vers sa source, bien au delà de Landrecies, à ce point ce n'était qu'un ruisseau inconnu.

Plusieurs l'ont dit avant nous, comme il a traversé la Somme qu'il ne cite pas. Voir Roulez. C'est ainsi qu'elle s'est dirigée au midi de la rivière.

Si César s'était emparé de Bavay, capitale des Nerviens, le fait était assez important pour être cité, comme il a souvent signalé la prise des capitales d'autres peuples.

Nous voyons que si Napoléon III a fait décrire un angle à l'armée romaine vers le Nord, c'est qu'il avait besoin de ce détour pour motiver les 25 kilom. par journée de marche, afin d'arriver à 15 kilom. du lieu qu'il avait choisi pour la grande bataille, Haumont.

On voit au plan joint à l'ouvrage de

Napoléon III, que l'armée romaine arrive par Longueville et traverse une plaine à peu près plate pour arriver au dessus d'Haumont. L'altitude de cette plaine est à la côte de 170 m. sur presque toute son étendue, selon la carte dressée aux frais du Département du Nord, par décision du conseil général du 10 Novembre 1871. En approchant de la Sambre le terrain plat s'élargit du côté de Vieux Mesnil et de Neuf Mesnil. On ne peut fixer l'emplacement du camp sur le territoire de ces deux communes, pour les motifs que le nord-ouest de Neuf-Mesnil est raviné et traversé par les ruisseaux de la Marlière et des Erudes, dont les eaux coulaient alors dans des fonds marécageux. Il en est de même du côté opposé, où se trouve Vieux Mesnil ; là serpentent les ruisseaux de la Fontaine et du Vivier.

Du côté de Louvroil et de Maubeuge le terrain est trop tourmenté aussi, pour y asseoir un camp. Il est évident que les centurions envoyés pour choisir le point d'arrivée de l'armée romaine, auront préféré le terrain au dessus d'Haumont, comme le dit l'Empereur.

Ainsi tombe l'opinion de ceux qui disent que la bataille a eu lieu à Boussières, village placé entre Vieux-Mesnil et la Sambre et à Saint-Remi-mal-bâti, placé à droite de la Sambre, vis-à-vis de Boussières.

« La position du camp romain au Nord d'Haumont, choisie par Napoléon III est donc

logique au point de vue de la topographie du terrain.

Mais cette opinion est-elle appuyée par d'autres considérations ; est-elle fondée sur la conformité des lieux avec la description des Commentaires ? Nous répondrons formellement non. La Sambre en l'an 56 avant notre ère, là où eut lieu le combat, avait 300 m. de largeur y compris les terrains plats qui la bordent sur une grande longueur. Est-ce là, la largeur constatée sur les lieux. Du côté de l'arrivée des Romains, à leur gauche se trouvaient de très hautes berges escaladées par les Atrébates et les Véromanduens, où sont-elles ? A droite des Romains les hautes berges s'adoucissaient ensuite pour atteindre les bords de la Sambre. C'est là que montèrent les Nerviens.

Ces données que nul ne peut contester sont-elles applicables à Haumont ? les renseignements suivants relevés par nous et d'une facile vérification, répondront à cette question.

Les bords de la Sambre sont délimités par des bornes kilométriques subdivisées par des bornes hectométriques. Ces bornes servent de points de repère pour constater à chaque endroit la hauteur des berges qui enserraient la rivière et l'ancienne largeur de celle-ci.

Depuis Maubeuge jusque Boussières, en passant par Haumont, une longue colline suit la Sambre sur la rive gauche d'une manière

à peu près constante, du côté du camp romain, tel que le trace Napoléon III.

En partant du voisinage de Maubeuge, à la borne 40 kil. 6 hect., sur la rive gauche de la Sambre, la hauteur de la berge est à peu près nulle et l'ancien lit de la Sambre avait environ 200 mètres de largeur.

Au kil. 39.2 La berge est basse et l'ancienne Sambre avait 200^{m} de largeur.
Au kil. 38.9 La berge est basse et l'ancienne Sambre avait 120^{m} de largeur.
Au kil. 38.8 La berge est à peine sensible et l'ancienne Sambre avait 300^{m} de largeur.
Au kil. 38.3 La berge s'accentue un peu et l'ancienne Sambre avait 300^{m} de largeur.
Au kil. 37.7 La berge a 10^{m} d'élévation et l'ancienne Sambre avait 200^{m} de largeur.
Au kil. 37.6 La berge disparait et l'ancienne Sambre avait 200^{m} de largeur.
Au kil. 37.5 La berge a 6^{m} de hauteur et l'ancienne Sambre avait 200^{m} de largeur.
Au kil. 37.4 Au chemin de fer du Nord, la berge a 15^{m} de hauteur mais est aplatie et en pente assez douce et la Sambre n'a plus que 100^{m} de largeur.
Au kil. 37.3 La hauteur de la colline est de 10^{m} et la largeur de la vallée de 200^{m}.
Au kil. 36.6 La hauteur de la colline est de 15^{m} mais ces hauteurs ne sont raides nulle part.
La largeur de la vallée continue à être de 200^{m}.

Au kil. 36.1 La hauteur de la colline continue à être de 15^{m} jusqu'à la Station d'Haumont et au delà.

Au kil. 35.8 La berge disparaît et reprend plus loin. La largeur de la Sambre est de 180^{m}. Nous sommes arrivés au pont d'Haumont, placé entre les kil. 35.5 et 35.4

La Sambre en cet endroit avait 150^{m} de largeur. Là où l'ancienne abbaye d'Haumont, a été établie par Saint-Vincent Maldegaire vers le milieu du VIIe siècle.

C'est vis-à-vis des 4 dernières bornes que Napoléon III place les IXe et X^{e} légions faisant face aux très hautes berges escaladées par les Atrébates et les Veromanduens. En présence de cette citation des Commentaires. « En sorte que l'on put juger que ce n'était pas par une folle présomption que des gens si braves avaient osé passer une très large rivière, franchir ses rives très élevées et gravir une pente très rapide, choses très difficiles, qu'avait aplanies la grandeur de leur courage », peut-on dire que les berges, souvent assez plates d'Haumont correspondent à la description de César ?

Au pont d'Haumont surélevé et placé entre les bornes de la Sambre N°s 35.5 et 35.4. La rivière divise la ville en deux parties ; sur la rive gauche qui nous occupe particulièrement, aux deux côtés de la route s'élèvent les usines de la Providence et de Vezin, Aulnoi,

dont les terrains ont été remblayés, et plus loin en amont différentes usines qui empèchent de voir la hauteur de l'escarpement de gauche et la largeur de la vallée de la Sambre.

C'est presque vis-à-vis du pont que Napoléon III place le camp romain ébauché, à l'altitude de 170^{m}, tandis qu'il place le camp belge de l'autre côté de la rivière à la côte 189^{m}. (1)

Vis-à-vis du pont d'Haumont étaient les VIIIe et XIe légions selon Napoléon III.

En haut d'Haumont, à environ 600^{m} de la Sambre, la carte du Département du Nord porte la hauteur des terrains à 160^{m} et à peu de distance de la rivière à 140^{m}, il s'ensuit que la pente serait d'environ 20^{m}. C'est bien peu pour une distance semblable. La côte des terrains avoisinant la Sambre est de 135^{m}, selon le plan de l'empereur.

Pour continuer l'examen des lieux nous devons nous reporter à la borne 34.1 où l'on voit la vallée se rétrécir jusqu'à la borne 34, là elle n'a plus que 100^{m} de largeur. Sur la rive gauche la hauteur du terrain au-dessus

---

(1) Certains auteurs sont d'avis que le camp romain était dans une position supérieure à celle des belges, ainsi M. de Wailly dans sa traduction de Commentaires, publiée en 1806, page 79, dit en parlant du camp belge « il y avait une autre montagne, d'une pente toute pareille, mais plus basse que la première. » C'est l'inverse qu'on constate à Haumont. Les règlements militaires romains défendaient d'établir un camp dans un endroit dominé par des terrains voisins.

de la vallée est 15 à 20^{m}, se dirigeant vers le pont d'Haumont. C'est à peu près la hauteur que nous avons remarquée en aval du pont et qui nous permet de croire que l'élévation du terrain a été constante entre ces deux points, comme le porte la carte du Département du Nord.

A la borne 33.9 La berge continue a avoir 20^{m} de hauteur.

A la borne 33.8 La berge est un peu moins élevée et la vallée a 110^{m} de largeur.

A la borne 33.7 Nous constatons les mêmes hauteur et largeur. La berge s'aplatit.

A la borne 33.6 Nous voyons la même hauteur et 130^{m} de largeur. La berge continue.

A la borne 33.5 La berge a la même hauteur et la rivière une largeur de 140^{m}.

A la borne 33.4 La berge a 15^{m} de hauteur, il en est de même jusqu'à la borne 32.8 où la largeur de la vallée varie de 110 à 130^{m}. En un point à la borne 33.1 on trouve exceptionnellement une largeur de 280^{m}.

A la borne 32.7 La berge monte à la hauteur de 20^{m} et la vallée a 120^{m} de largeur.

A la borne 32.6 La berge n'a plus que 14^{m} de hauteur et la vallée 130^{m} de largeur.

A la borne 32.5 La berge a 8^{m} de hauteur et la vallée 100^{m} de largeur.

A la borne 32.4 La berge a 7^{m} de hauteur et la vallée 120^{m} de largeur.

A la borne 32.3 Au pont de Boussière la berge disparaît et la largeur de la vallée a 140^{m}.

C'est à demi longueur, entre Haumont et Boussière, à peu près, que Napoléon III place les VIIe et XIIe légions, c'est là, dit-il, que les Nerviens assaillirent les 2 légions isolées du gros des troupes romaines, ce qui est tout à fait contraire aux Commentaires où on lit : « Voici quelle était la position choisie par les nôtres pour établir le camp. C'était une colline qui, depuis la crête, s'abaissait par une pente égale jusqu'à la Sambre, dont nous avons déjà parlé. » A cet endroit la largeur de l'ancienne rivière variait entre 110 et 130^{m}; en un point seulement elle atteint une largeur de 280^{m} et la hauteur de sa berge varie entre 14 et 20^{m}, ce qui est contraire à la description des Commentaires. Le camp romain, à sa droite s'abaissait en pente douce jusqu'à la Sambre, comme le terrain situé de l'autre côté de la rivière ce qui n'est pas vu ici. (La rive droite n'a qu'une pente peu prononcée). C'est là que monta d'une marche précipitée, la masse compacte des Nerviens.

La situation est claire, nous nous trouvons en présence d'une longue colline ayant en réalité au moins 14^{m} de hauteur, à laquelle on doit joindre un remblaiement de 1^{m}.50 à 2^{m} amené par les alluvions de la Sambre.

Napoléon III dit en parlant des Nerviens « Ces guerriers intrépides, conduits par leur chef, Boduognatus, s'étaient élancés dans la Sambre, en face des escarpements de la rive

gauche, les avaient audacieusement escaladés et s'étaient jetés, en ordre serré sur les deux légions de la rive droite. »

Singulière erreur, les lieux de la bataille commençant sur une haute colline, finissent en une douce pente arrivant au niveau de la rivière, et les lieux qu'on préconise ont la même hauteur ou à peu près sur toute la longueur du champ de bataille.

En parlant des hauteurs de Neuf-Mesnil Napoléon III dit : « Celles de Boussières auxquelles elles se relient, s'arrêtent au contraire à la Sambre par des escarpements assez prononcés dont l'élévation varie de 5 à 15^{m} et qui, infranchissables près de Boussières peuvent être escaladées un peu plus bas, en face du bois du Quesnoy.

Double erreur, près de Boussières la berge baisse et vis-à-vis du bois du Quesnoy c'est à dire presque vis-à-vis d'Haumont la berge atteint une vingtaine de mètres de hauteur.

Mais pourquoi Napoléon III, au plan joint à son ouvrage, accentue-t-il, dessine-t-il à plus gros traits, en teinte plus foncée, les collines placées entre Haumont et Boussières? et pourquoi celles qui s'étendent en aval du point de la première commune, sont-elles moins marquées ? C'est le contraire qui devrait exister. Du moins nous croyons pouvoir dire que c'est ainsi qu'on l'a toujours compris, puisque c'est en aval du pont, à l'aile gauche romaine du champ de

bataille que les Atrébates et les Veromanduens escaladèrent les très hautes berges dont parle César.

César dit § XIX « A peine les ennemis, qui se tenaient cachés dans le bois, aperçoivent-ils les premiers bagages de notre armée (C'était le moment convenu entre eux pour attaquer) que s'animant l'un l'autre, ils s'élancent brusquement avec toutes leurs forces, qu'ils avaient rangées d'avance en bataille, fondent sur notre cavalerie, la culbutent sans peine et se précipitent vers le fleuve avec une incroyable rapidité, que, presque au même instant, nous les voyons au bord du bois, dans le fleuve et déjà sur nos bras. Montant la colline, ils se portent sur le camp et sur les travailleurs. »

§ XV, Ceux-ci n'étant plus qu'à une portée de javelot.

Napoléon III place le camp romain et les légions à environ un kilomètre de la Sambre. Or, pour les atteindre les Belges sortant de leurs bois, durent parcourir, en culbutant la cavalerie romaine, une longueur d'au moins 200^{m}, ils traversèrent alors la rivière emplie en grande partie de joncs et de roseaux (c'était en Juin ou Juillet) gravirent à la course les escarpements bordant la rivière et traversèrent, selon l'Empereur, une largeur d'environ un kilomètre soit en tout environ 1500^{m}. Quelqu'ait été leur vitesse dans cette attaque désordonnée, il nous semble que l'armée romaine devait être placée

plus près de la rivière que ne le porte le plan que nous visons ici. »

Selon le même plan, le camp romain était installé en entier à l'altitude de 170^{m}, cependant il est dit plusieurs fois que l'extrémité la plus éloignée de la Sambre se trouvait située sur une colline. Il suffit de lire les Commentaires pour s'assurer de ce fait.

§ XVI « les deux légions qui escortaient le bagage à l'arrière garde arrivèrent au pas de course et se montrèrent sur la crète de la colline ». Où était cette colline dominant le camp placé sur un lieu plus élevé ; le terrain était au même niveau sur tout son emplacement ?

Erreur importante, les Commentaires disent § XVIII « D'un autre côté, la onzième et la huitième légion, ayant culbuté les Véromanduens qui les attaquaient, avaient transporté le combat de la hauteur sur la rive même du fleuve. » Il résulte de ce qui vient d'être dit qu'en bas des hautes berges d'où les assaillants avaient été culbutés, il existait un terrain plat ou en pente, sur lequel combattaient deux légions et les Véromanduens. Ce terrain devait avoir une assez grande superficie, ce qui n'existe aucunement à Haumont. Depuis Maubeuge jusqu'à Boussière la colline descendait directement dans la Sambre. Ceci est incontestable. Nouvelle preuve que la topographie ne permet pas d'accepter l'opinion de Napoléon III.

Schuermans. — Congrès d'Archéologie préhistorique de Paris du 18 au 30 Août 1867. Extrait du rapport.

Volume II des Documents et Rapports de la Société Archéologique de Charleroi p. 341.

« Le rapport, du plus haut intérêt pour la science préhistorique, fut transmis au ministre le 16 Novembre suivant. Il nous montre en substance que c'est improprement que les monuments en pierre brute, ont eu les désignations de *druïdiques,* ou de *celtiques ;* mais qu'ils appartiennent à un âge antérieur à la civilisation celtique et sont des œuvres de la population de l'âge de la pierre polie, f. 15. »

« Ce rapport relève en même temps diverses confusions commises par des auteurs modernes : l'une d'elles se rapporte au territoire des investigations de la société de Charleroi et en conséquence on la produit ici en entier. L'épisode est de nature à nous éclairer, p. 16 et 17. »

« En 1851 un recueil belge de littérature légère : *la revue nouvelle,* T. 1, f. 383 contenait la narration suivante :

« Il existe sur les bords de la Sambre, en Hainaut, un certain village de Presles, que la tradition indique comme le lieu où César livra la grande bataille qui, par la défaite des Belges, rendit les Romains maîtres de toute

la Gaule. Les savants et les académiciens contestent bien un peu la tradition.... Or non loin de ce village de Presles, M. le comte d'Oultremont possède un magnifique château.... il chargea M. l'architecte Balat de diriger les réparations du château. M. Balat accepta, dressa les plans, mit à la tête de l'entreprise un homme intelligent et ne s'en embarrassa plus. »

« Dans les plans se trouvait le nivellement du terrain, compris entre le château et la rivière. Ce nivellement ne se fit pas sans peine. On trouva des tumuli, de grandes tables de pierres posées horizontalement sur d'autres pierres, et sous ces tables des squelettes parfaitement conservés, *ayant aux pieds et aux mains des anneaux de fer*. C'était tout bonnement de magnifiques dolmens celtiques, les seuls que possédât notre pays, et qui sans aucun doute, avaient dû servir d'autels de sacrifices aux druides qui se vengeaient de leur défaite sur les prisonniers romains. »

« M. le comte d'Oultremont ordonna de détruire ces vilaines pierres qui empêchaient le nivellement complet et qui ne signifiaient rien du tout ; il les fit sauter au moyen de la poudre, et les débris servirent de moellons à un mur de clôture. Quant aux squelettes on les brûla, et lorsque M. Balat revint jeter un coup d'œil sur les travaux accomplis, M. le comte d'Oultremont lui montra avec orgueil la plaine libre et unie en se vantant des difficultés qu'il

avait rencontrées et surmontées si habilement. »

« Eh bien malgré l'affirmation produite au Congrès d'Anvers, qu'il existe des dessins représentant le dolmen et non pas les dolmens de Presles, ce prétendu monument n'a jamais existé et l'acte de vandalisme imputé au comte d'Oultremont n'a pas été commis : M. Balat, membre de la commission royale des monuments, consulté sur le récit ci-dessus qui lui a été mis sous les yeux, a affirmé de la manière la plus formelle que tout s'est borné à Presles, à la découverte de quelques squelettes enfouis sous terre, sans tumulus ni dolmen, et recouverts de quelques pierres. Fait dont parlent déjà les mémoires de la société du Hainaut. T. X, f° 76, cité par Piot, IIIe vol. de Schaeyens, f° 408. »

Dictionnaire encyclopédique de Géographie historique du royaume de Belgique, par Jourdain. — Vromant à Bruxelles 1868-69, p. 767, au mot Presles.

« La domination romaine venait de s'étendre au N. des Alpes. J. César à la tête de huit légions qui formaient avec les auxiliaires une armée de 80.000 hommes se met en route pour réduire les peuples de la Belgique, comme avaient déjà été réduits les Gaulois. Il pénètre dans le pays des Nerviens qui habitaient le

Hainaut, le Brabant et la Flandre jusqu'à l'Escaut, et vient camper sur les hauteurs qui bordaient la rive droite de la Sambre, près du village actuel de Presles. Quelques belges s'étant montrés à l'autre bord, il envoya contre eux sa cavalerie et ses troupes légères, tandis que ses soldats fortifiaient le camp. »....

« Derrière les bois de la rive gauche de la Sambre était rassemblée l'armée entière de ces derniers (les Nerviens) qu'avaient renforcée deux peuples qui habitaient au midi de la Belgique actuelle, les *Atrébates* et les *Véromandois*. »

« A l'approche des cavaliers, tous s'élancent en avant ; les soldats de César sont mis en fuite et les Belges au nombre de 60.000, conduits par le nervien Boduognat, passent hardiment la Sambre, gravissent la colline au pas de course, et fondent sur les légions étonnées. Les Atrébates et les Véromandois, chargés d'attaquer le centre et la gauche, reculent bientôt devant la ligne de fer des Romains ; mais les Nerviens, donnant avec impétuosité sur la droite de l'ennemi enfoncent les deux légions qui leur faisaient face, pénètrent dans le camp et sèment partout l'effroi. Alors César saisissant son bouclier et brandissant son glaive, s'élance comme un lion au plus fort de la mêlée, et soutenu par l'arrivée soudaine de son arrière garde, ramène vers lui la fortune un moment infidèle. Les Belges se font tuer sans cesser de combattre et sans vouloir reculer.

Ils tombent comme des épis au jour de la moisson et forment des monticules. »

« Après cette défaite sanglante, mais glorieuse, dans les champs de Presles, où tous leurs chefs, à l'exception de trois avaient été tués ou mis hors de combat, où de 60.000 hommes il restait à peine 500, les Nerviens acceptèrent l'alliance de Rome, et s'engagèrent à ne plus s'armer contre elle. »

M. Jourdain est de notre avis.

Les Commentaires de Jules César ; texte revu et annoté par L. Roerch. 2me édition. Liége, H. Dessain, imprimeur, 1870.

« La rapidité fut un des caractères distinctifs de César ; il lui a dû une grande partie de ses victoires. »

Cette constatation a son poids de la part de M. le Professeur qui connaissait parfaitement les manières d'agir de César, sa promptitude dans ses marches pour surprendre l'ennemi. Nous ne pouvons parler de même du passage suivant où il n'a fait que suivre des devanciers.

« Deux collines s'étendant parallèlement sur chaque rive de la Sambre, près de Haumont

entre Boussières et Louvroil, répondent exactement à la description de César. Les Belges étaient établis sur la rive droite de la rivière. César en entrant dans le pays des Nerviens avait sans doute d'abord l'intention de marcher sur leur capitale Bagacum *(Bavay)* ; mais les Belges désespérant de défendre cette ville l'avaient abandonnée et s'étaient campés au delà de la Sambre ; c'est ce qu'apprit César seulement après trois jours de marche dans le pays. »

M. Roerch n'avait pas examiné le terrain d'Haumont lorsqu'il a écrit ces lignes ; s'il l'avait fait il aurait vu qu'il ne répond pas exactement à la description qu'on lit dans les Commentaires. César avait « *sans doute* » d'abord l'intention de marcher sur leur capitale. Ce n'est qu'une supposition ; il était dans tous les cas de bonne politique pour César de s'en saisir, ce fait rehausse toujours le bulletin d'un général, et devait avoir du retentissement à Rome, Bavay étant abandonnée par les Nerviens, les Romains n'avaient qu'à passer pour la prendre.

Pour le reste nous nous en rapportons à ce que nous avons écrit à l'occasion de l'ouvrage qu'on dit écrit par Napoléon III qui certainement n'a jamais vu Haumont.

Volume 10, p. 460 des Annales du Cercle archéologique de Mons, Ad. Jacques.

Recherches sur les Camps de César en Belgique.

L'auteur dit :

« Lors de l'arrivée de César aux confins de la Nervie, ce général en quittant le pays des Ambianiens ne pouvait songer à entrer par la Basse-Belgique : force pour lui fut donc de passer par les sources de l'Escaut et de la Sambre pour se rejeter plus à l'Est. César arriva ainsi aux environs de Haumont, où il rencontra l'armée nervienne au bord de la Sambre qui n'avait à cet endroit que 3 pieds (0^m 885) de profondeur. »

« D'après la coutume romaine, aucun camp ne pouvait s'établir en un lieu sujet à inondation, ni marécageux, ni commandé par des hauteurs (1) d'où l'on pouvait voir et d'où pouvaient arriver les traits des ennemis. (Végèse, livre III, chapitre 8). »

« La journée de marche des Nerviens était de sept lieues. »

---

(1) A Haumont l'endroit où eut été placé le camp belge eut dominé le camp romain d'environ 20 m.

Extrait du Tome VIII des Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi, 1875, p. 479.

Autel druidique et autres découvertes de l'époque gauloise, à Presles, par M. Devillers. »

« Il y a plusieurs années les *Recueils scientifiques* se sont occupés d'une découverte archéologique faite dans le parc du château de Monsieur le comte d'Oultremont à Presles :

« Les faits ont été généralement tronqués ou mal présentés et par suite les déductions en ont été faussées.

« Témoin oculaire et même acteur dans cette découverte, faite au milieu de travaux dont j'avais la direction, je l'ai suivie de près et j'ai tenu les notes les plus précises.

« Je crois utile, dans l'intérêt de la science, de publier aujourd'hui des détails exacts sur cette découverte qui rappelle les âges disparus et je les appuierai de dessins pris sur place. »

« Je rétablirai l'exactitude des faits et les livrerai aux dissertations et aux explications des savants. »

« Monsieur le Comte Charles d'Oultemont, en faisant reconstruire en 1851, son château par M. l'architecte Balat, fit exécuter en même temps divers terrassements, dont il me confia

la direction. Les terrassements mirent à découvert, à environ 60 mètres au nord du château, et au bord de la rivière qui traverse le parc, une pierre de nature erratique et de grande dimension (2 mètres 30 centimètres de longueur 1 mètre 81 centimètres de largeur et 1 mètre 21 centimètres d'épaisseur, soit 5 1/2 m. cubes. ou environ 10000 k.)

« Cette pierre était posée horizontalement, reposant d'un côté sur le terrain en pente et de l'autre, vers la rivière, sur deux pierres de même nature, formant piliers, de manière à ce que la surface en fut de niveau. Elle nous paraît appartenir au druidisme. »

« Cette pierre en effet, par sa nature, diffère essentiellement de celles que l'on rencontre dans le voisinage. Celles-ci sont du calcaire, tandis que la pierre dont il s'agit était en grès brun rougeâtre à fine texture. Par sa forme elle rappelait les *autels gaulois*, c'est du reste l'opinion qu'a émise un savant, témoin de la découverte. (Le père Mattreis, provincial des Jésuites appelé à cet effet par Monsieur le Comte d'Oultremont). »

« Il doit en être ainsi si nous nous en rapportons aux descriptions d'Ogée et de Taylor(1), d'après lesquelles les pierres druidiques étaient

(1) Ogrée. Dictionnaire de la Bretagne, tome 1, page 361.

Taylor. Voyage pittoresque dans l'ancienne France. (Bretagne), tome 1.

brutes, telles qu'elles proviennent du rocher, d'une surface plus grande en haut qu'en bas ayant seulement un côté aplati. »

« Des deux côtés de cette pierre, des squelettes humains, complets et de grande dimension, au nombre de vingt cinq à trente, tous du sexe masculin et ramollis à la suite des siècles, cédaient facilement sous la bêche des travailleurs. Ils se trouvaient rangés sur une ligne de 40 à 50 mètres, parallèle à la rivière. Une argile vierge les recouvrait.

« Les ossements avaient appartenu à des hommes à la fleur de l'âge, car les dents étaient dans un parfait état de conservation. »

« Monsieur le Comte d'Oultremont, voulant rendre la découverte aussi complète que possible, fit opérer des fouilles avec les plus grandes précautions ; on ne tarda pas à découvrir que trois squelettes étaient recouverts chacun de sept galets posés, les gros sur la tête et les plus petits sur les épaules, les genoux et les pieds. Un de mes amis (l'avocat Piérard) ayant signalé cette particularité à M. Alvin, inspecteur de l'enseignement, celui-ci lui dit que ces pierres ou galets étaient un signe servant à désigner les *Brenns*, chefs de canton ou de tribu. »

« Enfin au couchant de la pierre, que je suppose druidique, on découvrit une bâtisse ayant 6 pieds carrés à l'intérieur et 6 pieds de hauteur : elle était construite en galets et

en ciment n'offrant plus de résistance. Elle renfermait une hure de porc ou de sanglier, ainsi que les débris d'une ramure de cerf à bois gigantesques. *(Cervus giganteus ?)*.

« Monsieur le Comte a recueilli ce débris de ramure, il existe peut-être encore au château de Presles. »

« Trois arbres, isolés de la forêt voisine, entouraient le *dolmen* et le petit bâtiment. »

« A quelle époque appartiennent ces ruines ?»

« Sont elles les débris d'une construction des druides ? »

« Ces ossements sont ils ceux des victimes qu'ils offraient à leurs divinités ?

« Il est à présumer qu'il en est ainsi, car malgré la coutume des gaulois, qui, comme celle des grecs, était de brûler les morts, ils dérogeaient à cette coutume d'incinération envers certains criminels dont les âmes dégradées ou mauvaises retombaient, suivant leur croyance, à une condition inférieure d'existence plus ou moins tourmentée, quand ils allaient revivre dans les mondes inconnus. »

« Qoiqu'il en soit de cette dernière hypothèse, je livre aux archéologues des faits certains et dont je suis garant : à eux de les expliquer. »

« Il est à regretter pour la science, que l'un deux, n'ait pas été appelé sur les lieux lors de cette importante découverte, aujourdhui

disparue, car cette énorme pierre druidique se trouvant à la bifurcation d'un chemin, gênait la circulation des voitures. Pour la détruire, il fallait faire jouer sept mines afin de pouvoir en transporter les débris. »

« Nous venons de regretter que les savants n'aient pas été appelés à voir la pierre en place. En effet quand l'un deux vint à Presles, il ne put en voir qu'un fragment : les visites ont été faites trop tard. »

« Les auteurs qui ont écrit sur cette découverte sont :

« M. Toilliez. Mémoires de la Société des sciences du Hainaut. 1850-1852, p. 75. »

« Et M. Schuermans. Rapport sur le Congrès d'Archéologie préhistorique de Paris en 1867. (Voir les Documents et Rapports de la Société Archéologique de Charleroi : ces auteurs, T. II, p. 348. »

« Je crois utile de faire ressortir ici les erreurs dans lesquelles ils ont été induits quant aux faits réels. »

« On nie l'existence de la pierre ; moi qui ai mesuré et décrit cette pierre sur place, j'affirme son existence. »

« Les ouvriers chefs de tâche qui l'ont détruite à l'aide de la mine sont encore vivants et habitent Presles. Ce sont les nommés Jean-Batiste Quinart et Julien Mathieu. »

« On l'a dite cimentée sur des supports. C'est une erreur. »

« Ailleurs on a affirmé que ces prétendus supports étaient inutiles, la pierre étant fixée dans l'argile. L'argile en se déposant à la suite des temps était venue en effet cimenter la pierre, mais à l'origine les supports la soutenaient seuls pour lui donner la pose horizontale. »

« On a prêté à cette pierre les dimensions suivantes : 1 m. 57 sur 1 m. 15 et 0 m. 52 cent. Les mesures réelles sont celles que j'ai données ; je les ai prises sur placé. »

« On a parlé de plusieurs *dolmens* sur lesquels étaient des cadavres ayant aux pieds et aux mains des anneaux de fer ! Autant d'erreurs. »

« Ailleurs on a affirmé que les cadavres portaient des ornements, nouvelle erreur propagée par les amateurs du merveilleux. »

« Enfin on a dit que ces cadavres avaient une pierre sur la tête. Or trois cadavres seulement portaient non une, mais sept pierres, comme nous l'avons dit. »

« On a parlé de poterie. Nous pouvons affirmer ; nous qui avons surveillé la fouille, qu'il n'en n'est pas sorti un tesson. »

« Reste le petit bâtiment. On lui a donné 4 pieds de hauteur et 8 de côté. Il avait réellement 6 pieds de hauteur et 6 pieds de côté à l'intérieur des murs. Le chef ouvrier

Quinart que j'ai revu depuis peu, m'a fait observer que le sommet de la face tournée du côté de la pierre était écroulé avant que les outils des terrassiers l'eussent atteinte, ce qui est vrai ; particularité qui s'explique par la poussée des terres qui sont venues le recouvrir, et ensuite à cause de la porte ou entrée qui, étant ouverte sur cette face, offrait moins de résistance. »

« On n'y a trouvé, quoi qu'on en aie dit, ni crampon de fer, ni gond de porte, ni aucune ferraille. Le mortier n'en n'était pas moderne et ce n'a pu être ni un toit à porc, ni un chenil, ni aucune autre construction domestique. »

« Madame la Comtesse d'Oultremont, à qui j'ai communiqué le présent rapport, m'a dit, après en avoir pris lecture, que les détails n'étaient plus présents à son souvenir, mais que l'ensemble des faits était d'une rigoureuse exactitude, qu'elle se le rappelait parfaitement. »

« Une dernière objection. On a demandé à quoi j'avais reconnu le sexe des squelettes. Je l'ai reconnu à la force et à la dimension des os. Du reste j'avoue que je ne suis pas assez fort en ostéologie pour reconnaître le genre de sexe à la seule inspection d'un fémur ou d'un tibia. »

« Ces rectifications faites, disons en passant un mot d'une opinion qui s'est fait jour sur l'origine des cadavres trouvés. On les a attribués

à des victimes du combat des Nerviens contre César. Nous ne le pensons pas. »

« La tradition populaire a rendu le village de Presles célèbre comme lieu de la fameuse bataille dont César a rendu compte ; mais on n'a pas trouvé dans ces lieux ces tas de débris, de ferrailles, d'armes, d'ossements qui saturent la terre des champs de bataille et qui devraient ici révéler le théâtre de cette lutte acharnée qui se livra sur les bords de la Sambre et balança la fortune de l'empire romain. »

« D'ailleurs les Nerviens occupaient le territoire qui forme le centre et le midi de la Belgique actuelle, jusqu'aux environs de Charleroi. A l'est ils touchaient aux Aduatiques, occupant le territoire qui forme aujourd'hui la province de Namur. »

« De tous les peuples qui habitaient la Gaule, lors de l'invasion de César, les Belges étaient réputés les plus braves, et parmi les belges, les Nerviens étaient les plus féroces et les plus intrépides. »

« On ne peut concevoir que ces hommes qui poussaient l'amour de la guerre jusqu'aux dernières limites, auraient abandonné leur territoire à l'invasion, pour aller attendre l'ennemi sur celui de leurs voisins, les Aduatiques. »

« Ensuite, il est matériellement impossible que l'armée romaine, encombrée de bagages, partant du pays des Ambiens ou Ambianiens

(les environs d'Amiens) put arriver en trois jours ou étapes, à travers un pays difficile, entrecoupés de fondrières, de haies et de marais, jusqu'à Presles ou ses environs. »

« Aujourdhui que les fondrières, les bois et les marais ont disparu, pour faire place à des routes parfaitement nivelées, il faudrait déjà un grand tour de force, pour qu'une armée dans les mêmes conditions où se trouvait celle de César, pût arriver des environs d'Amiens à Presles, non pas en trois, mais en six journées de marche. »

« Enfin, le fort de la bataille a eu lieu sur la rive gauche de la Sambre, et Presles se trouve à une distance d'une petite lieue sur la rive droite.

« De ce qui précède, il est plus rationnel de fixer le lieu de la bataille, dans les environs de Maubeuge. »

« Farciennes, 10 Décembre 1875. »

Nous avons toute confiance en la description de M. Devillers, que nous avons connu personnellement, nous habitions la même commune. Il a dit ce qu'il a vu ; mais il est en contradiction avec ce qui nous a été dit personnellement par M. le Comte d'Oultremont lui-même, quant au nombre de squelettes découverts : on en trouvait tous les jours nous a-t-il dit, M. Devillers peut ne pas avoir tout vu.

Pour le reste de ses raisonnements, il n'ont pas de valeur, il n'était pas archéologue, loin de là. Il se sera fondé sur un rapport quelconque qui lui sera tombé sous la main. Il confond même le village de Presles avec son ancien territoire, et n'avait jamais lu les Commentaires.

Bernier Théod. Dictionnaire géographique, historique et du Hainaut au mot Presles. 1879. M. Nestor Manceau.

Antiquités (Age du fer). Tombeaux antiques, autel druidique, cimetière belgo-romain.

Messager des Sciences historiques, Gand, Eugène Vanderhaeghen, 1885. Par le Comte de Limburg - Stirum, sénateur, Ferdinand Vanderhaegen, Baron Béthune et Emile Varenbergh, p. 141.

« Au livre II, chapitre XVI. César qui se dispose à attaquer les Nerviens apprend que cette peuplade l'attend derrière un fleuve qui n'est pas à mille pas de son camp : ce fleuve c'est la Sambre *(Sabim)*. Et en effet plus loin au chapitre XVIII, le grand capitaine en décrivant la position de son camp rappelle

qu'il confine à la Sambre *(ad flumen Sabim, quod supra novimavinus).* M. Victor Gantier qui a publié une œuvre savante sur la conquête de la Belgique par Jules César, prouve que l'endroit que celui-ci choisit pour son camp était Presles (près Charleroi) et que c'est là qu'eut lieu la bataille où les Nerviens furent défaits Il y a eu un historien, M. Leglay, qui a cru pouvoir soutenir au contraire que ce champ de bataille, s'est trouvé sur l'Escaut *(Scaldim)* entre Bonavis et Vaucelles, mais M. Leglay n'a persuadé personne. »

Ce témoignage est précieux pour nous, car il provient d'une publication dont personne ne niera l'importance. Ses écrivains font autorité.

Extrait de l'ouvrage «Haumont et son abbaye, les environs, etc.,» par Minon frères. Laffineur & Cie, rue de la Gare. Août 1895, f° 41, chapitre VI.

« Où s'est livrée la bataille de César contre les Nerviens ? »

« Changements dans la vallée de la Sambre, Presle, Crèvecœur, Catillon, Thuin, La Buissière, Louvroil, Berlaimont, Haumont. »

« Le récit qui précède et qui, sauf quelques coupures peu intéressantes, est la traduction

littérale des Commentaires, est le seul document que nous ayons sur cette tragédie où la discipline triompha de la hardiesse. »

« Il est incomplet ; la description du champ de bataille est vague ; elle ne peut suffire à en déterminer l'emplacement ; d'autant plus que, dans les recherches du théâtre de la lutte, on ne doit pas compter sur la nature de la végétation : depuis cette époque (mois de juillet, 57 avant J.C.), des forêts ont été défrichées, comme aussi des landes se sont recouvertes de bois. »

« Il importe aussi de prendre en considération les transformations qu'ont subies la Sambre et ses rives. Pendant dix-neuf siècles, les eaux ont déposé en certains endroits des atterrissements considérables, ont rongé le sol ailleurs. Telle pente abrupte s'est adoucie sous l'action des forces naturelles. Ainsi en 1869, au pont de Noyelles, les ouvriers occupés par l'administration des Ponts-et-Chaussées ont trouvé sous deux couches, l'une de gravier de $1^{m}50$, l'autre d'alluvions anciennes d'environ 1 mètre, des instruments en fer, des espèces de pinces, des fers à cheval, etc. ; depuis moins de 1800 ans, l'Helpe, qui n'est pourtant qu'une médiocre travailleuse, comparativement à la Sambre, a déposé une couche de débris d'une épaisseur de 2 mètres et demi. »

« En 1870, à peu de distance en aval du pont de Leval, en extrayant des pierres pour

faire du béton, on a découvert les culées d'un pont dont le tablier est placé à 1m 50 sous le lit actuel du Tarcy, comme on a pu s'en assurer ; en donnant à cette construction l'origine la plus ancienne possible, c'est-à-dire en la rattachant à la période romaine, on est encore étonné des changements que les eaux d'une rivière si insignifiante ont accomplis dans son bassin, depuis la conquête de Jules César. »

« D'un autre côté, les travaux qui ont été entrepris depuis la conquête romaine, notamment à Landrecies, à Maubeuge, par la mise en défense de ces deux villes, dans les carrières qui ont été exploitées, ont également changé la configuration du terrain et ne permettent pas d'affirmer que la description de César s'applique à un seul point situé sur la Sambre. »

« Enfin la marche de César à travers la Nervie est restée pour nous « *un secret impénétrable* ». Nous n'avons aucun renseignement sur le temps qu'il a mis pour atteindre les Atuatiques, vers le confluent de la Meuse et de la Sambre, ce qui eut permis de fixer approximativement le théâtre de la lutte. Nous ne savons pas non plus de quel endroit César est parti. C'est vraisemblablement des bords de la Somme ; mais est-ce des environs d'Amiens ou des abords de Saint-Quentin ? Question importante qu'on n'est pas parvenu à élucider. »

« Passons en revue les principales localités sur lesquelles on prétend trouver le lieu de ce combat célèbre. »

« Les historiens belges le placent généralement à Presles, entre Namur et Charleroi. »

« Dans la seconde partie du XVIIIe siècle, le nom de Presles, qui dérive sans doute du mot *prælium (combat)*, et la grande quantité d'ossements qu'on découvrit dans ce village, persuadèrent au marquis de Chastelaer que c'était le champ de bataille des Nerviens. (1).

« Cette opinion, que beaucoup de Belges adoptèrent par amour du clocher, ne soutient pas une discussion sérieuse : comment César aurait-il pu des bords de la Somme se trouver à quatre lieues de Namur en quelques jours, alors que le pays était couvert de forêts épaisses, de fourrés inextricables, de marais profonds, de cours d'eau larges et vaseux, et que le conquérant n'avançait qu'avec une circonspection inspirée par un ennemi dont les surprises étaient à redouter ? »

« Si Presles n'est pas sur le territoire des Atuatiques, il est au moins à l'extrême limite des Nerviens, et le peuple de Namur, qui avait répondu à l'appel de ses voisins, eut été exact au rendez-vous, tandis qu'au contraire la présence des Atrebates et des Véromanduens serait beaucoup plus difficile à expliquer. »

« On ne conçoit pas non plus pourquoi les Nerviens, qui seuls avaient résisté aux enva-

(1) Si nous n'avions que le mot Prælium pour fonder notre opinion, nous n'aurions pas pris la plume pour la soutenir.

hisseurs germaniques, eussent été se retrancher, sinon chez les Atuatiques, du moins tout à fait sur leur frontière, abandonnant leur territoire sans résistance, alors que César les dépeint si braves, si hardis. »

« Que Presles ait été le théâtre d'un sanglant combat, le fait est indubitable ; mais il est tout aussi certain que la bataille des Nerviens s'est livrée ailleurs. »

« Si le général romain est parti des environs d'Amiens, comme le croient certains auteurs, il a d'abord traversé l'Escaut. Pourquoi les Nerviens ne lui auraient-ils pas disputé le passage ? Ce serait donc sur les bords de ce fleuve que ce serait livré la bataille. »

« Pour cela, il faut supposer que les copistes des Commentaires ont fait une faute et confondu Sabis *(Sambre)* avec Scaldis *(Escaut)*, ou bien que l'erreur a été faite par César. Cette dernière hypothèse n'a rien d'invraisemblable. »

« Le pays que traversait le grand capitaine lui était tout à fait inconnu. Qu'on se rappelle les erreurs, les tâtonnements des voyageurs modernes en Afrique, malgré les progrès des sciences géodésiques. César au surplus, confond l'embouchure de la Sambre avec celle de l'Escaut; il a pu aussi prendre les deux cours d'eau l'un pour l'autre. (1) »

---

(1) On doit remarquer que les Commentaires de César n'ont pas été écrits immédiatement après la bataille, mais plus tard, alors que les romains connaissaient le pays.

« Telle est l'opinion soutenue avec conviction par le docteur Le Glay qui, à Vaucelle, avait remarqué toutes les circonstances énoncées dans les Commentaires. Ce savant d'ailleurs n'est pas le seul de cet avis. Carpentier place le champ de bataille entre Vaucelles et Crèvecœur (tome II, page 483). Lemaire, éditeur de la Bibliothèque classique latine, est amené à déclarer qu'il y a erreur dans le passage de César et qu'il faut lire Scaldis *(Escaut)*. André Catulle assure qu'il existait de son temps, dans la bibliothèque des Jésuites à Trèves, un ancien manuscrit des Commentaires qui portait Scaldis au lieu de Sabis. »

« La marche de César est indiquée tout autrement par Napoléon III. Partie d'Amiens, l'armée romaine aurait franchi l'Escaut et traversé toute la Nervie occidentale, pour arriver le troisième jour à Bavay et se transporter le quatrième sur les bords de la Sambre, à Haumont, où la bataille aurait été livrée. »

« On a prétendu que la difficulté des communications n'a pas permis à César de faire un tel trajet en trois jours, et on s'est demandé pourquoi les Nerviens auraient abandonné Bavai, leur forteresse principale, selon toute apparence, et se seraient retranchés sur la rive droite de la Sambre. »

« D'autres auteurs supposent qu'après la prise de Bratuspantium *(Beauvais, Breteul ou Grattepanche)*, les Romains traversent le pays des

Ambianes en remontant la vallée de la Somme et partent de Saint-Quentin ou de Vermand pour attaquer les Nerviens ; ils descendent alors la Sambre dès le voisinage de sa source. »

« Dans cette hypothèse, la question reste encore peu claire ; car il est difficilement explicable que César ait été éloigné de 14 kilomètres de notre rivière après trois jours de marche ; et ne serait-ce pas dans son cours supérieur, en amont de Landrecies, que la bataille aurait été livrée ? Catillon à 8 kilomètres du Cateau a été désigné. Mais la colline de Catilon est plus élevée et sa pente moins douce que celle qui lui fait face. « A part cela, dit un naïf auteur, rien dans l'étude du terrain ne contredit le récit de César. »

« Pour nous c'est suffisant pour que nous rejetions Catillon ; car les traces du séjour des Romains que l'on trouve dans cette région sont postérieures à la bataille. »

« Certains écrivains nomment Thuin ou La Buissière. Cette vieille thèse, bien qu'elle ait été rajeunie il y a vingt cinq ans, n'a plus beaucoup de partisans et ne peut guère se soutenir ; car les pentes des collines riveraines sont roides. Les arguments particuliers que l'on a donnés en faveur de La Buissière ne portent pas davantage : le *Chêne des batailles*, les ruines du *Château de César*, sont des raisons trop peu concluantes pour qu'un examen approfondi soit nécessaire. »

« Nous rejetons absolument les Buttes de Louvroil, que la tradition et plusieurs auteurs désignent comme étant le champ de bataille, l'un deux plaçant le camp de César à la redoute du Loup, sur la route d'Avesnes. »

« Les accidents de terrain que l'on remarque à Louvroil, tant sur la rive droite que sur la rive gauche, sont tout à fait dissemblables aux collines en pentes douces, éloignées de 300 mètres, où s'est passée l'action. »

« Berlaimont, dont il a été question aussi ne répond pas davantage à la description des Commentaires, aucune raison sérieuse n'a d'ailleurs été donnée en faveur de cette localité. »

« Reste Haumont, qui est généralement adopté, bien que les historiens ne soient d'accord ni sur l'endroit exact du combat ni sur la position des armées. »

« Quelle rive occupaient les Romains ? La rive droite, à notre avis, car le centre de la Nervie était le pays situé entre la Sambre et l'Escaut et le camp gaulois était forcément sur la rive gauche. Nous rejetons donc l'opinion de Napoléon III et de M. Duruy, pour adopter celle de Piérard et de M. Jennepin. »

« Si l'on n'est pas d'accord sur l'emplacement du champ de bataille que certains indiquent à Hautmont et à Neuf-Mesnil, d'autres à la Panneterie et sur Boussières et Vieux-Mesnil,

cela est dû sans doute à ce qu'on ne tient pas suffisamment compte des forces en présence. »

« Plus de cent mille hommes se sont heurtés dans la vallée de la Sambre, et l'action s'est vraisemblablement passée sur une longueur de plusieurs kilomètres, de Pont de Sambre à Louvroil. Peu importe que le centre du combat ait été le plateau de Saint-Remy ou bien la Panneterie où l'on remarque une espèce d'amphithéâtre naturel, dont les Romains toujours soucieux du choix de leur campement ont dû tirer parti. »

« La question ne sera sans doute jamais entièrement résolue et en terminant ce chapitre, nous rappellerons que Napoléon Ier affirme que la bataille s'est livrée aux environs de Maubeuge. »

« Le souvenir de cette lutte de géants se serait perpétué dans le nom même de Saint-Remy Mal-Bâti, qu'on écrivait autrefois mal battu. On trouve Saint-Remi le Mabatu (1181); Saint-Remi le Mal battuh (1189) ; Saint-Remi le Maubatut (1229) ; Saint-Remi le Mau batut (1394). »

« Si les archives de cette localité n'étaient pas perdues, elles nous fourniraient d'utiles indications. Nous avons encore lu Mal-battu dans différentes pièces du XVIIe siècle. »

« La Commission de la topographie des Gaules, dont les conclusions ont été adoptées

par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est catégorique ; nous reproduisons, à titre de document, un extrait du rapport de M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des cultes: »

« César uous apprend que cette action a eu pour théâtre les bords de la Sambre, mais le lieu précis où elle s'est passée demeure controuvé. La commission ayant décidé que la question serait étudiée sur le terrain par deux de ses membres. M. le général Creuly et M. Alexandre Bertand ont suivi en barque et exploré le cours de la Sambre dans toute l'étendue du pays indiqué par le texte. Il résulte de leur rapport que les hauteurs d'Haumont répondent seuls aux particularités consignées dans les Commentaires. »

« Frappée des raisons qu'ils ont fait valoir, la Commission a placé à Haumont le lieu de la bataille » *(Moniteur universel du 25 Novembre 1851)*.

Analysons l'article de MM. Misson.

Nous devons premièrement rendre hommage à leur sincérité, tout en faisant diverses réserves sur leur manière de voir. Ces messieurs commencent par dire que le récit des Commentaires est incomplet et que la description du champ de bataille est vague. Nous voyons pour nous que ses grandes lignes suffisent pour le caractériser.

Du côté des Romains s'élevaient de très hautes berges escarpées à côté d'un terrain plus grand descendant en pente jusqu'à la Sambre, et au-delà de la rivière, large de 300 mètres, un autre terrain en pente s'accentuait plus loin pour arriver à une forteresse naturelle, dominant les environs, refuge des Belges. Ces lieux ne doivent guère s'être modifiés depuis 19 siècles ; les pentes douces ne changent guère, surtout lorsqu'incultes pendant de longs siècles, elles sont couvertes d'une végétation naturelle ; quand aux autres berges elles sont formées de roches, bravant le temps et ses vissicitudes. Les lieux à Haumont et aux environs n'ont guère changé depuis les temps anciens, seule la vallée de la Sambre a reçu une couche d'alluvion, comme autre part, dont on peut facilement vérifier la profondeur. En certains endroits de petites surfaces, ont pu être modifiées accidentellement, comme là où l'on a extrait des pierres, du sable et de la terre à briques. La situation du champ de bataille que nous recherchons est donc restée dans ses grandes lignes comme elle était dans l'origine.

On dit « Comment César aurait-il pu des bords de la Somme, se trouver à quatre lieues de Namur en quelques jours ? » Mais qui nous dit où se trouvaient les limites du pays Nervien. C'est là la grande incertitude qui domine toute la situation, ce sont ces limites que certains écrivains avancent ou reculent suivant les

besoins de la cause qu'ils défendent et qu'on ne déterminera probablement jamais.

Beaucoup de raisons peuvent avoir obligé les Atrébates et les Veromanduens à se réfugier chez les Nerviens plus puissants qu'eux. Ces peuples placés au point d'arrivée des Romains devaient recevoir les premiers coups ; il est naturel qu'ils aient voulu les éviter en se réfugiant chez leurs voisins, et si ceux-ci se sont retirés dans une forteresse voisine du pays des Atuatiques, c'est qu'ils attendaient leur arrivée venant du pays voisin de Givet ; peut-être aussi les Atuatiques se souvenant de la débâcle du camp de l'Aisne et rendus prudents, ont ils hésité à se joindre jusqu'au dernier moment, aux autres belges. En ces temps superstitieux, les prophéties des druides, etc., pouvaient avoir une grande influence sur les décisions d'un peuple.

A notre époque encore des ressorts qu'on ne voit pas, font mouvoir les nations.

Pourquoi, demande t-on, les Nerviens ont ils abandonné Bavay, leur forteresse principale, « selon toute apparence. » Qui nous dit que Bavay pouvait résister à un siège ? ses habitants avaient été informés sans doute par la renommée, des machines de guerre employées par les Romains pour se rendre maitre de Noviodunum. Bavai se trouvant dans un pays peu accidenté ne devait pas occuper une forte position. La ville n'aurait pu loger l'armée belge

et les magasins nécessaires. Ses chefs auront cru mieux faire pour le salut public de tenir la campagne. Boduognia pouvait dire : « Rome n'est plus dans Rome elle est là où je suis. »

Qui, à une pareille distance peut juger de tous les motifs qui ont fait agir les anciens peuples, ces faits comme l'a dit un grand écrivain. se perdent dans la nuit des temps ; il est prétentieux d'expliquer tout le passé, nous ne connaissons encore qu'imparfaitement le présent ; seuls les faits matériels persistent et rendent des témoignages irrécusables.

Quelle rive de la Sambre les Romains occupaient-ils ? La rive droite disent les auteurs dont nous nous occupons, et la raison qu'ils apportent nous semble péremptoire. « Le centre de la Nervie, était le pays situé entre la Sambre et l'Escaut et le camp gaulois était forcément sur la rive gauche. » Agir autrement pour les Belges était grandement imprudent ; on les prenait à revers, acculés à leur frontière, sans ravitaillement, sans retraite et sans base d'opération, tandis que réunis dans leur forteresse de Farciennes, ils avaient derrière eux la plaine de Fleurus, une des plus fertiles de la Belgique, les vieillards, les femmes et les enfants, cachés on ne sait où.

Les auteurs dont nous nous occupons sont loin d'être affirmatifs dans leur désignation d'Haumont et des environs comme ayant vu la grande bataille. Ils n'apportent réellement

aucune raison à l'appui de leur opinion, sachant que les lieux qu'ils préconisent n'ont aucune ressemblance avec ceux que César décrit. Comme d'autres ils disent que les lieux se sont modifiés sous l'action du temps, c'est l'excuse ordinaire, et chose singulière, ils habitent Haumont, connaissent parfaitement la ville et les environs, comme le prouve leur beau travail, et sont en désaccord complet avec Napoléon III sur un point capital : ils placent la bataille sur la rive droite de la rivière, tandis que le premier la place sur la rive gauche, sans tenir compte de la topographie des lieux. Ce fait montre l'inanité de ce que disent les partisans d'Haumont. Ne trouvant d'endroit convenable sur l'étendue de la Sambre qu'ils connaissaient comme la Commission de la topographie des Gaules, et se fondant sur une distance possible, ils ont dit que les Romains ont ainsi traversé (ou suivi *perfines*) pendant trois jours les frontieres nerviennes et qu'ils ont dû arriver près d'Haumont en venant d'un point inconnu, et voilà comme on écrit l'Histoire. Si les Romains se sont établis sur la rive droite à Haumont où sont les très hautes berges escaladées par les Atrébates et les Veromanduens, elles ne sont pas fondues certainement et la Sambre ne s'est pas rétrécie. Deux points inéluctables qui écartent l'hypothèse de MM. Minon, et la condamnation du système de Napoléon III.

Les Marchets.

M. le Baron Alfred de Loë dit en parlant des Marchets : 1895.

« Le mobilier de ces sépultures est très pauvre : on n'y rencontre ni ustensiles en pierre, ni ustensiles en fer, bien rarement un peu de bronze, sous forme d'objets de parure, des fragments d'une poterie fort grossière à la main, et des tessons d'une autre poterie beaucoup moins primitive, faite au tour. »

« Nos marchets se trouvent saccagés et pillés dans la proportion de neuf sur dix.....»

..... « L'antiquité de nos marchets ne nous parait donc pas devoir aller au-delà de la première époque du fer, ou époque du cimetière de Hallstatt, classé par tous les archéologues au IVe ou Ve siècle avant l'ère chrétienne, période qui a duré chez nous jusqu'à l'époque romaine (1) M. de Loë nous a dit personnel-

(1) Annales de la Société archéologique de Namur, tome vingt unième, 1re livraison, p.p. 74 et 76.

On a trouvé des Marchets portant ce nom dans les environs d'Epraves, entre Rochefort et Beauraing, ainsi qu'aux environs de Mariembourg, de Philippeville et de Fosse, c'est-à-dire à peu de distance de Vitrival et de Presles.

Les marchets étaient des cimetières. Dans l'Entre-Sambre et Meuse, les cimetières qui entourent l'église portent ce nom.

A Roselies on trouve un lieu qui porte le nom de Marchet, il est au milieu du champ de bataille. On ne peut dire que c'est en souvenir d'un lieu de sépulture.

Il y un siècle, il n'y avait à Roselies qu'une ferme appartenant aux moines du couvent d'Oignies et une maison de la paroisse de Farciennes.

lement qu'on trouvait des marchets jusqu'au XIme siècle.

Notes extraites de l'ouvrage « Etudes sur quelques campagnes de Jules César dans la Gaule, Belgique, Adrien Hoch. Namur, imprim. de Wesmael Charlier, libraire-éditeur 1897.

P. 36, l'auteur dit en parlant de la situation de notre pays à l'arrivée de César :

« Il était alors d'usage chez les Belges d'avoir, dans leurs villes et leurs camps, un poste permanent préposé à veiller à la sûreté générale, afin de parer par là à l'éventualité d'une surprise. Ce poste occupait d'ordinaire une élévation. Ainsi à Fallais, il se tenait sur le *Louet* (1) (Le Mont Saint - Sauveur) et les prairies attenantes à la Mehaigne, ont conservé de nos jours le nom de prairies du *Louet*. En Nervie, à Arsimont, (Arcis mons, le mont de la forteresse de refuge), la place publique qui est sur la partie la plus élevée du plateau, est encore actuellement dénonmée le *Louet*, et tout à proximité, on voit un lieu dit la montagne du guet. Près de Farciennes, l'endroit appelé le *Campinaire* (Campus Nerviorum) est

---

(1) De l'allemand, Lauern, guetter, épier.

terminé par le *Louat,* point culminant entouré de pentes rapides, poste d'observation qui n'a peut-être pas son pareil sur tout le cours de la Sambre.

Dans cet ouvrage l'auteur accepte parfaitement que la grande bataille a eu lieu à Presles.

P. 48, l'auteur dit « Nous lisons dans le Glossaire de Ducang que *Campus*, en basse latinité, ne désignait pas seulement un terrain cultivé, un champ de bataille, mais aussi un combat (*Prœlium*). »

L'auteur continue en disant p. 49 « On sait aussi que les Hongrois et d'autres peuples de l'Est de l'Europe se servaient de temps immémorial du terme de *Campus*. »

« Il semble donc de beaucoup préférable d'en rechercher la racine dans les rameaux du Nord des langues indo - européennes. Dans l'ancien allemand, *Kamph* indique la lutte, l'action de combattre, de même que *Kampf* en allemand moderne. Puis *Kamp* en dérive, devient l'enclos, le champ de bataille et par extension le lieu où s'établit une armée. Il a cette signification dans le rameau gothique : C'est le *camp* de l'anglo-saxon, le *kamp* du danois, du néerlandais, du suédois. »

P. 59 on lit : « les 4000 Attuatiques morts pour défendre l'indépendance de leur nation reçurent de César, à l'endroit même de l'action,

les honneurs du bûcher, c'était du reste, une habitude romaine d'incinérer les morts après la bataille. Les soldats romains tués à Anthert eurent probablement aussi un tombeau commun un *polyandron,* comme César en fit plus tard ériger un aux siens dans la plaine de Pharsale. »

P. 91, l'auteur parlant de l'écrasement des romains par Sabinus et Botta par les Eburons, conduits par Ambiorix, place le lieu du combat au sud d'Orthersville « plaine qui, de même que le champ de bataille des Nerviens sur la Sambre, porte aujourd'hui encore l'appellation de Presle *(Prœlium).* »

Dans son rapport sur le cimetière de Fontaine - Valmont lieu dit Houbois, M. Van Bastelaert dit p. 19 : « Qu'il y a là un cimetière où on trouve les restes de nombreux guerriers morts dans une bataille contre les romains et qu'au - dessus on trouve une plaine portant le nom de la Prelle. »

« Aux volumes de Namur on voit que le mot marchet signifie un endroit de sépulture. Il y en a un à Roselies sur le champ de bataille. C'est là que César fit brûler les morts. »

« Du côté de Namur il y beaucoup de petites tombes, des marchets, c'est là que les Nerviens enterrèrent leurs morts, peut-être. »

Vol. XXVII des Annales du Cercle archéologique de Mons, p. 82, par A. Gillain.

Il dit :

« Une étape des légions romaines était ordinairement de 20000 pas et qui pouvait atteindre jusqu'à 24000 pas dans les cas urgents. »

« Le mille romain correspond à 1481^{m}50. »

Napoléon III, dans sa vie de César en parlant d'Haumont, dit que les Romains ont parcouru 25000 pas par journée de marche.

Compte - rendu du Congrès archéologique d'Enghien 1898, publié par M. Ernest Matthieu, secrétaire-général.

Nous voyons qu'à la 2e section : Histoire, V^{e} question portant : « La rivière que César dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules, appelle Sabis, est - elle bien la Sambre ? » M. Edgar de Marneffe, attaché aux archives du Royaume, avance ce qui suit :

M. Edgar de Marneffe. — « César rapporte dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules, que ses légions défirent les Nerviens sur les bords d'une rivière qu'il appelle *Sabim*.

La question de savoir à quel endroit cette bataille fut livrée, a vivement piqué la curiosité des historiens, et provoqué de nombreuses dissertations.

D'aucuns, doutant de la leçon *Sabim*, pensent qu'il faut lire *Scaldim*, et placent le théâtre de l'événement sur les bords de l'Escaut.

La plupart, acceptant la leçon *Sabim*, considèrent ce nom comme identique à celui de la Sambre, et croient avoir retrouvé le champ de bataille près de cette rivière, les uns à Presle, les autres, avec plns de raison, à Hautmont.

Il n'y a pas de motif de douter de l'exactitude de la leçon *Sabim*, qui se trouve répétée deux fois dans César.

Mais il y a lieu de se demander si ce nom désigne bien la Sambre. C'est là une question qui aurait dû être examinée préalablement, et qui ne l'a jamais été. Cette interprétation a toujours été acceptée sans la moindre discussion

La plus ancienne mention certaine de la Sambre remonte au IXe siècle ; son nom, qui s'écrivait, à cette époque, *Samera*, figure dans le passage suivant, tiré d'un diplôme de Louis le-Débonnaire, de l'an 840 :

« Concessimus eidem fideli Ekkardo.... quasdam res.... que sunt site in pago Coniense

super fluvium Samera ; hoc est villas duas que vocantur Funderlo et Marcinas (1) ».

C'est bien la Sambre qui est désignée dans ce texte par *Samara,* car les deux endroits qui s'y trouvent mentionnés, Pont-de-Loup et Marchienne-au-Pont, sont situés sur cette rivière.

On pourrait objecter qu'il est possible que la leçon *Samara* ne soit pas exacte, et qu'il faille lire *Sambra,* en faisant remarquer qu'il y a dans ce diplôme un autre nom qui est mal lu : *Coniense* pour *Lomense.*

L'erreur *Coniense* pour *Lomense* s'explique facilement. La majuscule *L* se confond aisément avec la majuscule *C* ; d'autre part l'*i* n'étant pas ponctué, les trois jambages de l'*m* ont facilement pu être pris pour le groupe *ni.*

Mais la lecture d'un *e* pour un *b* dans *Samera*, n'est pas vraisemblable. Ces deux lettres sont faites dans l'écriture diplomatique carlovingienne de façon à ne pouvoir être confondues. L'*e* y est petit ; le *b*, au contraire, y est pourvu, comme le *d*, le *h* et l'*l*, d'une haste très élevée.

On possède, d'ailleurs, du diplôme en question deux copies ne procédant pas l'une de l'autre (2), donnant toutes deux exactement la même leçon *Samera.*

---

(1) Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de St-Lambert*, t. I, p. 5.

(2) L'une se trouve dans le *Liber Chartarum Eccl. Leodiensis* ; l'autre repose aux archives de Châtelet. Cette dernière est beaucoup plus moderne, mais doit avoir été faite sur l'original. Voir *Bulletins de l'Académie royale*, 2e s., t. XV, pp. 466-471.

Enfin, *Samera* est un composé qui ne présente rien d'anormal, puisqu'on en retrouve les éléments dans d'autres noms

Sam-, qui doit être apparenté avec le celtique *semîno*, roseau, le haut-allemand *semida*, qui a le même sens, et le moyen bas-allemand *seem*, *seym,* jonc, apparaît dans *Sam-arobric*a, *Sam-ion*, et ailleurs. Quant au groupe *era* formé, comme le montrent les graphies anciennes *wis-ar-aha*, *wis-ar-aa* et *wis-er-a,* du suffixe *ar* et de *a*, contraction de *aha*, qui signifie : eau, il sert de désinence à une foule de noms de rivières.

Au onzième siècle, *Samera* est devenu *Sambre* en vertu de modifications absolument régulières. L'*e*, voyelle atone et brève précédant immédiatement la tonique, est tombée, et la rencontre de l'*m* et de l'*r* a provoqué le développement entre ces deux lettres d'un *b* euphonique. Le même phénomène s'observe ailleurs : *camera*, devient chambre ; *numerus*, nombre.

Ce *b* purement euphonique, et par là même inorganique, n'a donc rien de commun avec celui de *Sabis* qui est étymologique.

Samera et *Sabis* sont, par conséquent, deux noms absolument distincts, et le cours d'eau dont parle César, est un autre que la Sambre,

D'après les lois de la dérivation romane, le *b,* placé entre deux voyelles, se change fréquemment en *v* : *caballus* devient cheval ; *faba*, fève ; *Sabaudia*, Savoie.

Sabis peut donc régulièrement donner naissance à un dérivé *Savis*.

La désinence *is*, à l'acc. *im*, n'est vraisemblablement pas celle du nom tel qu'il était en usage dans la langue vulgaire ; elle est, sans doute, due à une latinisation. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte dans la dérivation. Mais, comme le *Scaldis* de César devient au moyen-âge *Scaldus* et *Scalda*, rien n'empêche que le dérivé de *Sabis* se présente à cette époque sous la forme *Savus*.

Or, *Savus* est précisément une des formes que revêt dans les écrits du moyen-âge le nom de la Selle. On trouve aussi, comme on va le voir, *Save* et *Seva*.

C'est bien certainement ce cours d'eau qui est désigné par ces diverses dénominations, car les endroits qui, d'après les textes où elles figurent, sont situés sur ses bords, sont tous baignés par la Selle.

Voici ces textes :

In villa quæ dicitur Solemium (Solesmes), quæ est posita super fluvium *Save*, in territorio Hainau. (1)

In Hainaco pago, super fluvium *Seva*, villas II Dulciaca (Douchy), atque Nyella (Noyelles-sur-Selle). (2)

---

(1) Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. v, p. 144.

(2) Document de 963, Duvivier, *Le Hainaut ancien*, p. 346.

In Perrona (le Cateau) villa super *Savum* fluvium. (1)

Quant à *Selle*, cette forme dérive nécessairement d'un diminutif intermédiaire *Sav-ila* ou *Sev-elle*, dans lequel le *v* a régulièrement disparu par syncope, tout comme dans *paro*, qui devient paon ; *pavor*, peur ; *avunculus*, oncle.

Il existe, d'ailleurs, d'autres exemples de noms de cours d'eau, appartenant aux contrées. que baigne la Selle, auxquels l'addition d'un suffixe est venu ultérieurement donner une forme diminutive ; ce sont : l'*Amia*, qui est devenu l'*Amiette*, et l'*Alea*, qui est devenu l'*Ailette*. (2)

Ouvrons maintenant les Commentaires de César, et voyons si le nom de *Sabis* peut convenablement se traduire par *Selle* dans le récit des faits à propos desquels il est fait mention de ce cours d'eau.

César, y est-il rapporté, ayant quitté le territoire des Ambiens, avait pénétré, avec ses légions, sur celui des Nerviens qui était contigu. (3)

Il y marchait depuis trois jours lorsque, arrivé à 10,000 pas (15 kilom.) de la *Sabis*,

---

(1) Kurth. *La Frontière linguistique*, t. II, p. 98.

(2) *Gesta episcoporum Cameracensium*, dans Pertz, *SS*, VII, p. 450. *Perrona* désigne ici le Cateau ; c'est le nom ancien de cet endroit. Voir *Chronic, S. Andreæ Castri Camerac.*, dans Pertz, *SS*. VII, p. 527.

(3) Liv. II, chap. 15 et suiv.

il fut informé que les Nerviens, réunis aux Atrébates et aux Veromanduens, avaient pris position sur la rive opposée de cette rivière, *trans id flumen.*

On admet que la *civitas Cameracensis*, c'est-à-dire l'évêché de Cambrai, correspondait exactement au territoire occupé par les Nerviens. La ligne de démarcation qui séparait cette peuplade de celle des Ambiens, devait, par conséquent, se trouver aux environs de Bapaume.

De cette ville jusqu'à la Selle il y a, en ligne droite, environ 45 kilom. En défalquant les 15 kilom. qui séparaient de cette rivière l'endroit où César fut averti de la présence des Nerviens et de leurs alliés, il n'aurait fait en trois jours, que 30 kilom., soit, en moyenne, 10 kilom. par jour.

C'étaient là des marches qui n'étaient rien moins que rapides ; mais leur lenteur n'a rien d'invraisemblable, quand on considère les circonstances dans lesquelles, d'après César lui-même, elles devaient s'exécuter.

On marchait dans l'ignorance de la position occupée par l'armée ennemie, puisqu'elle ne fut connue que lorsqu'on ne s'en trouvait plus éloigné que de 15 kilom.

La prudence commandait donc d'avancer lentement, de façon à prévenir toute surprise.

La disposition du terrain, d'autre part, entravait la marche des Romains. Ils avaient

à se frayer un passage à travers un pays couvert de bois, où l'on avait pris soin de courber et d'entrelacer les arbustes de façon à former des haies épaisses, impénétrables aux regards.

Le chemin était si étroit et si difficile, que les légions se trouvaient forcées de marcher l'une à la file de l'autre, séparées par de longs intervalles qu'encombraient les bagages.

Ensuite, la façon dont s'exprime César, lorsqu'il dit : « Quum triduum iter fecisset, inveniebat ex captivis Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum decem abesse », laisse entendre qu'il marchait dans une direction telle, qu'il se rapprochait de la *Sabis* à mesure qu'il avançait. Or, la direction qu'il suivait, étant bien certainement celle de l'ouest vers l'est, on conçoit qu'il s'agisse de la Selle bien mieux que de la Sambre, dans le passage cité. Car, la première de ces rivières coule du sud au nord, et l'autre dans une direction analogue à celle suivie par l'armée romaine, et l'on ne peut admettre, comme il faut le faire, si l'on considère Hautmont comme le lieu de la rencontre, que César ait marché parallèlement à la Sambre sur un espace de 30 kilom. environ, à une distance de 15 kilom. de cette rivière, sans se douter qu'il s'en trouvait si rapproché.

On ne voit en outre, pas la raison que les Atrébates et les Veromanduens auraient pu avoir de s'éloigner de leurs pays, et de les abandonner

au bon plaisir de l'ennemi, comme ils l'auraient fait, s'ils étaient allés se poster sur les rives de la Sambre, à Hautmont. Il est bien plus vraisemblable que l'endroit choisi par les trois peuplades alliées, pour y concentrer leurs forces, n'était qu'une position d'attente, suffisamment rapprochée de chacun de leurs pays pour qu'il fût possible de se porter ensemble au secours de celui que l'ennemi menacerait d'envahir.

Or, en prenant position sur les bords de la Selle, ils étaient bien plus en état d'agir ainsi, qu'en allant camper sur les rives de la Sambre.

Examinons maintenant la configuration qu'avait, d'après les Commentaires, le terrain où fut livré le combat aux Nerviens, et voyons si elle ressemble à celle d'un endroit quelconque, situé sur les bords de la Selle.

Le camp des Romains se trouvait établi sur une colline qui s'abaissait en pente douce vers la *Sabis*. L'élévation de cette colline était cependant assez considérable pour qu'on pût qualifier ses flancs d'*altissimas ripas*. (1)

Sur le bord opposé, a une distance d'environ deux cents pas (300 mètres), s'élevait une autre colline, qui s'abaissait également en pente douce vers la rivière. C'était dans les bois dont elle était couronnée, que les Nerviens avaient pris position.

---

(1) Liv. II, chap. 27.

Le cours d'eau qui coulait entre ces collines, était parfaitement guéable ; sa profondeur n'était que de trois pieds romains environ, et n'atteignait, par conséquent, pas un mètre. Il formait néanmoins une large nappe d'eau, car César l'appelle *latissimum flumen*. (1)

En jetant les yeux sur la carte de l'Etat major français, on remarque qu'il y a sur le parcours de la Selle, entre le Cateau et Solesmes, des endroits qui répondent très exactement à cette description. (2)

Sur les deux rives se dressent, les unes en face des autres, des collines dont les sommets atteignent une altitude d'une cinquantaine de mètres au-dessus du niveau de la rivière, et auxquelles convient, par conséquent, très bien la qualification d'*altissimas ripas*.

Leur descente ne peut être fort rapide, car, du point culminant jusqu'au bas, la distance est en moyenne d'un kilomètre. Elles ont donc aussi la pente douce dont parlent les Commentaires.

Du pied d'une colline au pied de celle qui se trouve en face, sur l'autre rive, la distance est bien encore approximativement celle indiquée par César, trois cents mètres environ.

---

(1) Liv. II, chap. 27.

(2) Erreur, une visite des lieux nous a prouvé le contraire, nous avons tenu note des largeurs du ruisseau La Selle, hectomètre par hectomètre. L'auteur.

Il va sans dire, enfin, que la Selle ne poursuit plus son cours, à l'heure présente, dans les mêmes conditions qu'au temps de la guerre des Gaules. Débordant de toute part de son lit, elle peut très bien avoir formé, à cette époque, dans le vallon qu'elle traverse à l'endroit indiqué plus haut, une succession de nappes d'eau, peu profondes mais larges, de façon à mériter la qualification de *latissimum flumem.*

Il résulte de ce qui précède, que la traduction de *Sabis* par *Selle* n'est pas justifiée par les données de la linguistique seules ; la géographie, la stratégie, et la topographie fournissent à leur tour des raisons qui, loin de la contredire en aucune façon, viennent, au contraire, toutes la corroborer avec un ensemble parfait. »

« M. Kaisin. — Pour moi, c'est à Presles qu'eut lieu la grande bataille qui coûta la liberté de nos pères. Les motifs qui militent en faveur de Presles, sont nombreux :

1° La tradition plus que séculaire le dit ; on ne peut faire croire à toute une contrée un fait qui n'aurait pas un fond vrai. Maintenant, la presse peut amener certaine croyance, mais, anciennement, on se transmettait les récits, d'âge en âge.

Les *Délices du Pays de Liège* parlent du fait au commencement du XVIIIe siècle.

2° La topographie du terrain répond parfaitement à la description des Commentaires.

3° On trouve à Presles et aux environs beaucoup de noms des lieux se rapportant à la bataille.

Campenaire, de *Campus Nerviorum*, le camp des Nerviens attendant l'arrivée des Romains, à 4 kilom. du lieu de la bataille.

Le Louat, lieu élevé où on a établi un camp, une force militaire.

Le camp des Rosis, c'est-à-dire des *Rosarii*, archers armés à la légère, qui passèrent la Sambre pour escarmoucher avec la cavalerie nervienne et qui furent refoulés sur Pont-de-Loup par l'irrésistible courant nervien qui montait à l'assaut du camp romain ébauché.

On trouve aussi sur ou près du champ de bataille, Arsimont — mont de la citadelle, Névremont -- mont des Nerviens ; sur le champ de bataille existe un lieu dit *Marchet*, qui signifie tombe.

A Presles, on a découvert de nombreux squelettes, et un ravin était rempli d'ossements de chevaux.

Il y a encore d'autres preuves, mais cela s'étendrait trop loin.

On se fonde sur la distance qui se trouvait entre le point de départ des Romains, pour dire qu'ils ne pouvaient arriver à Presles en trois journées, mais il faut remarquer que ce n'est pas de Bapaume que partirent les Romains, mais du pays dont Bapaume était la capitale, etc., etc. »

M. de Marneffe « répond que la rencontre ne peut avoir eu lieu à Presles, pour la seule raison que de cet endroit il y a, en ligne droite, 125 kilom. jusqu'à Bapaume, et que, dans ce cas, les troupes de César auraient dû, pour arriver en trois jours à 15 kilom. du champ de bataille, fournir, en ce court espace de temps, une marche d'au moins 110 kilom. ; ce qui est de toute impossibilité, surtout étant données les grandes difficultés qui, d'après les déclarations du général lui-même, arrêtèrent cette fois la marche de ses soldats. »

M. Eeckman s'étonne que plus de cinquante auteurs anciens se soient mis d'accord pour désigner *Sabis* par *Sambre*.

M. J. de Ponthière. — « Identifier la Sabis de César avec la Selle, c'est s'élever contre la tradition et contre la narration des Commentaires ; défendre cette thèse par la différence entre Sabis et Sambricae, c'est méconnaître une étymologie bien simple. La *Notitia dignitatum imperii* fait mention de *Classis Sambricae* ; or, cette flotte sambrienne, qui sillonnait la Sambre et la Meuse tirait son nom de l'arsenal de Pont-sur-Sambre, près de Quarte. La finale de Sambricae vient du mot pont : briga ou briva ; ainsi Samarobriva (Amiens), est Pont-sur-Somme; Briva isarae, Pontoise.

Ce mot est presque le même en langue celtique, germanique et anglo-saxonne ; Saarbruck, Maestricht, Cambridge sont Pont sur Saar, sur Meuse, sur Cam.

Quand au changement de Sab (Sabis) en Sam, il est assez fréquent : sam de samedi est bien sab de sabbat. Dans la finale de Sambra, les toponymistes les plus érudits reconnaissent le suffixe celtique des cours d'eau.

Si la Selle ni Solesmes ne sont ni dans la direction indiquée aux Commentaires pour la marche de César ; si à Presles et à Haumont, la nature du terrain n'est pas conforme à la description précise du champ de bataille, où portera-t-on les investigations ?

Il faut d'abord observer que les Commentaires ne laissent aucun doute que le mot *flumen* peut se traduire par cours d'eau, affluent aussi bien que fleuve, que César donne trois pieds de profondeur, or, la Sambre était encore naviguable et remontée par les Normands au IXe siècle au-delà de Lobbes et Pont-sur-Sambre; ensuite le mot *fines* doit se traduire par frontière, espace libre et dégagé à la limite du territoire ; la cavalerie éclairait la marche de César et profitait de la frontière : *equitatu præmisso.*

Pontus Heuterus, un des plus illustres historiens du XVIe siècle, rapporte que le combat a eu lieu vers Thuin et Beaumont ; il ajoute que le camp de Tullius Cicéron n'en est pas éloigné; on se trouve ainsi à Strée et Donstiennes près de Thuillies, sur la voie de Trèves, marquée par la fuite de la cavalerie trévirienne, à trois fortes journées de l'Amiénois, sur la frontière

qui séparait les Nerviens de leurs clients, les Gorduniens et les Pleumosniens.

Ici, chaque pli de terrain, chaque nom de campagne, les documents les plus anciens et les plus précis : tout est selon la narration de César.

On y rencontre l'immense champ de Prêle ; il est traversé par un affluent de la Sambre, d'où le terrain s'élève en pente douce de chaque côté sur une longueur de 300 mètres, soit 200 pas romains ; le cours d'eau qu'on reconnaît facilement avoir eu autrefois trois pieds de profondeur, est d'abord très large ; il se rétrécit ensuite et prend un cours plus rapide ; les rives, très douces d'abord, deviennent abruptes.

On voit la trace du camp romain aux dimensions identiques à celles du camp de Bibrax, comprenant le centre du village de Strée et s'étendant de la chaussée romaine jusqu'au camp dit derrière les murs.

Le nom de Marzelle, où était le *minora castra,* indique qu'un temple fut élevé à Mars, dieu de la guerre ; et l'on peut conclure que l'église de Strée, dédiée à la Sainte Vierge et bâtie *à la Grande Salle*, précisément sur la droite du grand camp, a remplacé un temple de Jupiter dont César était le grand prêtre.

L'éminence, connue sous le nom de Bidoduce, marque la position que le général en chef, *Boduognato duce*, devait nécessairement

occuper pendant que les Atrébates et les Veromanduens combattaient sur le champ de Prêle et que les Nerviens pénétraient dans la droite du camp romain.

Le nom de Macau, presque le mot grec qui signifie combat, fait allusion au petit combat de cavalerie : ce camp précède celui de Prêle.

Le nom de Strée, *Strata,* fait souvenir que toute l'armée nervienne resta sur le champ de bataille. L'ancien nom de Donstiennes est, suivant un polyptique de 866, *Alesta*: il semble rappeler, par sa finale *sta, halte*, que Titus Labienus après avoir culbuté les Atrébates et pénétrant dans le camp des Nerviens, aperçoit que ceux-ci sont les maîtres du camp romain ; il voit avec frayeur dans quel pressant danger se trouvent César et les légions : halte ! halte ! s'écrie-t-il en arrêtant ses soldats et en ordonnant à la 10e légion de voler au secours de César.

La voie de Trêves est une nouvelle voie d'Ausonie consacrée par César, une nouvelle voie appienne ; l'ancien nom d'Ossogne était Alsonia. On sait que la voie de Bavay à Cologne est une entreprise d'Agrippa.

Le ruisseau de Prêle est désigné même au cadastre par ruisseau de Preslia ; la rivière qui précède est la Hante, vraiment le mot latin *ante,* avant ; celle qui suit est l'Heure, qui n'en est qu'à une forte lieue ; on admire encore le

beau pont de Montigny-Saint-Christophe sur la Hante.

Le ruisseau de Prêle, lorsqu'il arrive au champ de Aiseau sur Donstiennes, à 500 mètres du champ de Prêle, change de nom et devient Monsò, comme s'il était près d'une montagne d'ossements ; il y aurait lieu de croire que les Nerviens y reçurent la sépulture. Un curieux record du 8 Juin 1503, publié par M. E. Matthieu, l'honorable secrétaire du Congrès, mentionne que ce champ restait fermé et clos, si ce n'est dans les cérémonies solennelles à mort et mariage, pour aller et venir d'Ossogne à Donstiennes.

Si Marcus Tullius Cicéron, l'illustre orateur de Rome, pût reconnaître par l'inscription le tombeau d'Archimède, le savant défenseur de Syracuse, on retrouve comme une véritable inscription la trace des 15,000 pas des tranchées qui enveloppèrent le camp de Quintus Tullius ; ce camp était à Thuillies où sont bâties l'église et la ferme nommée la Cour. Au pied du camp on rencontre un endroit nommé Garêne ; comme *v* et *g* ont une très grande connexité, ce nom rappelle la sortie glorieuse de Varène, l'officier le plus distingué de la légion de Cicéron.

La briéveté de cet exposé oblige d'omettre beaucoup de détails intéressants.

La clarté et la précision des Commentaires confirment bien les paroles de Cicéron : la

plume tombera des mains de celui qui essaiera d'écrire la même matière que César. Il semble que César lui-même vient rappeler la journée la plus glorieuse de sa vie ; il tient encore ce stylet qui fut sa dernière arme avec lequel il avait écrit le fameux bulletin de victoire et les immortels Commentaires ; il en fait jaillir des étincelles, il ramène un rayon de lumière, le mouvement et la vie au milieu de la nuit des temps ; il se montre revêtu de ce manteau avec lequel il parut devant l'Eternel et qu'il porta pour la première fois, redit Shakespeare, le soir de la bataille contre les Nerviens ; il vient spécialement pour rendre hommage au courage de ces nobles martyrs de la liberté de la Gaule. »

M. de Raadt, tout en reconnaissant que les traditions constituent souvent un précieux appui dans les recherches historiques, estime, qu'il faut, cependant, les accueillir avec circonspection.

« Elles sont, en bien des cas, l'œuvre de quelque écrivain à l'imagination plus ou moins féconde, tel, Colin de Plancy qui inventa, de toutes pièces, de prétendues légendes locales se rapportant aux rues et aux monuments de Bruxelles. »

Dans les alentours de cette ville, M. de Raadt a entendu raconter, comme soi-disant traditions anciennes, des faits qui, à toute évidence, étaient purement et simplement rapportés d'après le livre bien connu de feu Alph. Wauters, *Environs de Bruxelles*. (1)

(1) On peut lire le chapitre que le R. P. De Smet consacre aux « traditions » dans sa *Critique Historique*.

SABIS

Avant la publication du compte rendu du Congrès d'Enghien, M. J.Th. de Raadt a publié dans le journal *Le Petit Belge*, 30 mars 1899, l'article suivant, appuyant la manière de voir de M. de Marneffe.

« Les historiens ont beaucoup discuté la question de savoir à quel endroit les légions de César défirent les Nerviens.

D'après les Commentaires, cette bataille eut lieu sur les bords de la rivière dite *Sabis*.

Généralement, on a identifié ce nom avec celui de la Sambre.

D'aucuns ont placé le champ de bataille à Presles, d'autres à Haumont.

Dans une étude, encore inédite, présentée au dernier Congrès archéologique d'Enghien, M. Edg. de Marneffe, sous-chef de section aux archives générales du Royaume, à Bruxelles, examine cet intéressant point d'histoire et recherche si le nom de *Sabis* désigne bien la *Sambre*.

Or, la plus ancienne mention positive de la Sambre se rencontre dans un diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an 840 : *super fluvium Samera*.

Que signifie cette appellation ?

Sam doit être apparenté avec le celtique *semîno*, = roseau, le haut-allemand *semida*, qui

a le même sens, et le moyen-bas-allemand *seem*, *sêm*, *seym*, = jonc, etc.

Le groupe *era* sert de désinence à une foule de noms de rivières : *Wis-ar aha, Wis ar aa* et *Wis-er-a,* etc. Il y a là le suffixe *ar* et *a*, contraction de *aha*.

En vertu de modifications absolument régulières, au XIe siècles, *Samera* est devenu Sambre.

Le *l*, purement euphonique, n'a donc rien de commun avec le *b* de *Sabis*, qui est étymologique.

Conclusion : *Samera* et *Sabis* sont deux noms distincts, et le cours d'eau cité dans les Commentaires de César n'est pas la Sambre.

D'après les lois de dérivation romane, le *b* entre deux voyelles se change fréquemment en *v* : *caballus* = cheval, *fava* = fève.

Sabis peut donc produire un dérivé régulier : *Savis*, dont la désinence *is* est évidemment due à une latinisation.

Comme le *Scaldis* (Escaut) de César se transforme, dans les textes médiévaux, en *Scaldus* et *Scalda*, le dérivé de *Sabis* a pu, au moyen âge, devenir *Savus*.

Or, dans les écrits de cette époque, c'est bien sous les noms de *Savus, Sava* et *Seva* que l'on trouve désignée la Selle !

Quant à l'identité de ce cours d'eau, le doute n'est pas permis : les localités que les

documents anciens disent situées sur ses bords sont toutes riveraines de la Selle : *Solemium super fluvium Save* = Solesmes sur la Selle ; *Perrona super Savum fluvium* = Péronne sur la Selle.

On pourrait multiplier les exemples.

La forme *Selle* procède d'un diminutif intermédiaire : *Sav-ila*, ou *Sev-elle*, le *v* ayant disparu, par syncope, comme *pavo* paon, *pavor* : peur, *avunculus* : oncle.

L'*Amia* n'est elle pas devenue l'*Amiette*, l'*Alea* : l'Ailette (voir Kurth, *Frontière linguistique*, II, p. 98) ?

Mais, dans le récit de César, *Savis* peut-il se traduire convenablement par Selle ?

Ouvrons les Commentaires.

Les légions romaines, ayant quitté le territoire des Ambiens, venaient de pénétrer dans le pays contigu des Nerviens.

Après une marche de trois jours, elles étaient arrivées à 10,000 pas, ou 15 kilomètres de la *Sabis*, lorsque César apprit que les Nerviens, réunis aux Atrébates et aux Veromanduens, avaient pris position sur la rive opposée de cette rivière.

La *civitas cameracensis* (plus tard l'évêché de Cambrai) correspondant à la région habitée par les Nerviens, la ligne de démarcation séparant celle-ci du territoire des Ambiens doit

donc se placer aux environs de la ville de Bapaume, distante de la Selle de près de 45 kilomètres.

César aurait donc fourni, en trois jours, 30 kilomètres, soit 10 kilomètres par jour, jusqu'à l'endroit où il fut averti de la présence des Nerviens et de leurs alliés.

Cette lenteur relative est parfaitement expliquée par l'historien romain lui-même, qui marchait dans l'ignorance de la position de l'ennemi et devait donc avancer avec prudence, d'autant plus qu'il avait à se frayer un passage à travers un pays couvert de bois.

César laisse, d'ailleurs, bien entendre qu'il se rapprochait de la *Sabis*, et avançait certainement de l'Ouest vers l'Est.

Il s'agit donc bien de la Selle, et non de la Sambre, qui coule dans une direction analogue à celle suivie par les Romains.

L'éminent stratégiste aurait-il pu longer la Sambre, *sur un espace de 30 kilomètres*, sans se douter qu'il se trouvait à 15 kilomètres de cette rivière.

D'autres part, il parait peu probable que les Atrébates et les Veromanduens se soient éloignés de leurs pays, en les abandonnant à la fureur de l'ennemi, comme ils auraient dû le faire en allant se poster sur les rives de la Sambre.

En concentrant leurs forces sur les bords de la Selle, ils se trouvaient dans une position d'attente suffisamment rapprochée de leurs pays respectifs, pour pouvoir se porter ensemble au secours de celui que l'ennemi menacerait d'envahir.

Grâce aux savantes et ingénieuses investigations de M. de Marneffe, voilà, ce nous semble, définitivement résolu un problème historique auquel s'est, depuis si longtemps exercée la sagacité des érudits.

La constatation vaut la peine d'être signalée en dehors du cadre restreint des revues scientifiques.

Nous avons même le réel plaisir d'en donner la primeur à nos lecteurs. »

Nous trouvons dans *Jadis*, publication imprimée à Soignies sous la direction de M. Demeuldre, la réponse suivante écrite par M. A. Bocquet, professeur à l'Athénée royal de Tournay.

« Nous trouvons, dans le numéro du 30 mars 1899, du *Petit Belge*, que l'on nous a communiqué un peu tard, un article signé J. Th. de Raadt, où l'auteur résume les conclusions d'une étude *encore inédite* présentée au dernier Congrès archéologique d'Enghien par M. E. de Marneffe, sous-chef de section aux Archives générales du

Royaume à Bruxelles, étude dont le but est de prouver que *Sabis* ne désigne pas la Sambre comme on l'avait cru jusqu'aujourd'hui, et de déplacer par conséquent l'emplacement présumé de la bataille livrée par César aux Nerviens.

M. de Raadt se montre très enthousiaste des résultats auxquels serait arrivé M. de Marneffe, mais pour notre part, nous devons avouer que nous sommes loin de partager cet optimisme, et puisque l'étude présentée au Congrès archéologique d'Enghien est encore inédite, force nous est de nous borner à refuter les principaux arguments dont il est fait état dans l'article ci-dessus.

Les preuves que nous fait connaître M. de Raadt sont de deux espèces : 1° Linguistiques, 2° Historiques ; celles-là basées sur les lois de la phonétique, celles-ci sur les Commentaires de César (de Bello Gallico, livre II chap. 15 à 28, et surtout chap. 15 et 16 éd. Dübner).

D'abord M. de Raadt affirme et s'efforce de prouver que Sambre vient de Sam*e*ra qui est le même mot que Sam*a*ra d'après la démonstration de l'auteur (cf. Wis-ar-aha, Wis-*ar*-aa, Wis-*er*-a). Or, nous affirmons que l'on ne peut identifier Samara qu'avec la Somme, puisque Amiens s'appela primitivement « Samarobriva » avant de porter le nom de «Ambiani». Et d'où proviendrait cette première appellation «Samarobriva» si ce n'est de Samara, vocable qui désignait le fleuve sur les rives duquel cette

ville était bâtie, alors que nous ne trouvons rien de semblable à constater pour l'une ou l'autre localité arrosée par la Sambre.

Quel état pouvons-nous faire aussi de cet argument :

« La plus ancienne mention positive de la Sambre se rencontre dans un diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 840 : *super fluvium Samera*». Quelle preuve nous apporte-t-on de cette affirmation ? Et de quel diplôme de Louis le Débonnaire s'agit-il ? La date ne suffit pas pour le déterminer. Le lecteur, à qui l'on apporte ces raisons, n'a aucun moyen de contrôle.

Si nous passons maintenant à l'étude du terme «Sabis» nous constatons que l'auteur de l'article étaye encore sa démonstration sur de pures hypothèses. En effet, dans le but de prouver que la Selle (petite rivière du N.-E. de la France, affluent de droite de l'Escaut) est la Sabis de l'antiquité, il raisonne comme suit :

« Au moyen-age, la Selle s'appelait Savus ou Sava ou Seva, or, Savus *a pu* provenir à cette époque de « Sabis ». Voilà certes une argumentation solide !! *A pu* dénote que ce n'est là qu'une hypothèse toute gratuite de l'auteur, alors qu'il nous faudrait des preuves de cette transformation.

Plus loin, dans le même ordre d'idées, nous lisons : « La forme Selle procède d'un

diminutif intermédiaire: Sav-ila ou Sev-elle, le v ayant disparu, par syncope, comme *pavo* devient *paon, pavor* : *peur, avunculus* : *oncle* ». Ici, M. de Raadt est plus affirmatif, il ne dit plus « a pu procéder » mais « procède ». Il ne néglige qu'une chose, capitale malheureusement, c'est de nous citer des textes ou documents quelconques où nous puissions trouver ce diminutif «Savila». En leur absence, nous sommes bien forcé de considérer Savila comme un diminutif créé de toutes pièces pour les besoins de la cause.

Nous pouvons donc déclarer dès à présent, que ces premières preuves produites par l'auteur et tirées de la linguistique, s'écroulent complètement ; car si les lois phonétiques romanes citées à l'appui de la thèse sont exactes et reconnues de tous, en revanche, les termes auxquels on veut les appliquer n'ont qu'une existence hypothétique. Or, une théorie scientifique n'a que faire de pareilles bases.

Passons maintenant à la seconde série de preuves apportées par M. de Raadt. Elles sont d'ordre historique (voir plus haut). Nous allons montrer qu'elles sont loin, aussi, d'être concluantes.

César, d'après son propre récit (de Bello Gallico, livre II, chap. 15 et 16) venait du pays des Ambiens pour entrer dans celui des Nerviens qui est au N.-E. du premier. C'était donc cette dernière direction que suivait également le

général romain, et déjà il avait marché pendant trois jours à travers le pays des Nerviens, lorsqu'il apprend d'un prisonnier que la rivière Sabis n'est pas à plus de dix mille pas de son camp : « Quun per eorum fines triduum iter fecisset, inveniebat ex captivis : Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum decem abesse. » (De Bello Gallico II, 16). Or, l'auteur de l'article veut identifier ce « Sabis flumen » avec la Selle, ce qui est matériellement impossible. En effet, cette rivière coule du Sud au Nord, à peu de distance de la frontière ouest du pays des Nerviens, par où César entre chez ces derniers. Il en résulte donc que César a dû rencontrer la Selle et la traverser, puisqu'elle coule dans une direction perpendiculaire à celle qu'il suit (il marche vers le N.-E. comme il a été prouvé plus haut) et ce, très peu de temps après avoir franchi la frontière des Nerviens, dont cette rivière est proche. Il est donc évident que la rivière qu'on lui signale sous le nom de Sabis comme encore distante de dix mille pas de on camp, alors qu'il a déjà accompli trois ours de marche *à travers le pays des Nerviens* er eorum fines), ne peut être la Selle.

M. de Raadt pressent si bien la force de te objection, qu'il veut y parer comme suit : César aurait donc fourni en trois jours 30 m. soit 10 kilom. par jour, jusqu'à l'endroit il fut averti de la présence des Nerviens le leurs alliés. Cette lenteur relative est

parfaitement expliquée par l'historien romain lui-même, qui marchait dans l'ignorance de la position de l'ennemi et devait donc avancer avec prudence, d'autant plus qu'il avait à se frayer un passage dans un pays couvert de bois ».

Cette explication a le malheur de reposer sur deux graves inexactitudes.

1° César, après ses trois jours de marche, serait parvenu dans le voisinage du campement des Nerviens et de leurs alliés, ce dont il est averti. — D'abord, on ne l'avertit pas *de la présence* des Nerviens et de leurs alliés, mais seulement du voisinage de la Sabis (voir passage latin cité plus haut). Quant à l'emplacement des Nerviens, il est loin d'être précisé aussi nettement que veut le faire M. de Raadt. Le texte latin dit seulement « trans id flumen omnes Nervios consedisse. » (De B. G. II, 16). Rien de plus vague qu'une telle indication : « trans id flumen ».

2° « Cette lenteur relative est parfaitement expliquée par l'historien romain lui-même », etc. Nous défions n'importe qui de trouver cette parfaite explication dans les chapitres que César consacre à ses démêlés avec les Nerviens.

Examinons maintenant l'autre cas qui a pu se présenter : le général romain n'a pas rencontré la Selle, il a passé au sud de ce cours d'eau.

Dans cette hypothèse, si Sabis est la Selle, César, qui s'est déjà enfoncé dans le pays des

Nerviens a dû revenir sur ses pas pour rencontrer les ennemis. Il aurait certainement signalé ce mouvement important dans ses Commentaires ; or, nous ne trouvons dans ceux-ci rien de semblable.

Au contraire, le général romain a dû passer au sud de la source de la Selle et toujours continuer sa marche dans la direction N.-E., qui est précisément celle de la Sambre. Son armée aurait donc suivi pendant un certain temps une route parallèle au lit de la Sambre, à dix mille pas de celle-ci, jusqu'à ce que le général eût été averti par des prisonniers de la présence de cette rivière à cette distance.

Tout vient confirmer cette explication : la direction suivie par César, identique à celle de la Sambre ; l'emplacement de ce cours d'eau dont la source est au sud de celle de la Selle ; les renseignements donnés sur sa marche par le général romain dans ses Commentaires, renseignements qui s'accordent parfaitement bien avec nos explications. Le »quun per earum fines triduum iter fecisset », entre autres, n'offre plus, de cette façon, la moindre difficulté d'interprétation : puisque la Sambre est à une plus grande distance du point de départ de César que la Selle, et que, de plus, César a pu marcher parallèlement à cette rivière sur un assez long parcours, *sans soupçonner sa présence,* car les Romains s'avancent dans un pays absolument neuf, totalement inconnu pour eux,

et se trouvent à la distance déjà respectable de dix mille pas de la Sabis.

M. de Raadt nous apporte le dernier argument suivant en faveur de sa thèse : « D'autre part, il paraît peu probable que les Atrébates et les Veromandois se soient éloignés de leur pays, en les abandonnant à la fureur de l'ennemi, comme ils auraient dû le faire en allant se poster sur les rives de la Sambre. En concentrant leurs forces sur les bords de la Selle, ils se trouvaient dans une position d'attente suffisamment rapprochée de leurs pays respectifs pour pouvoir se porter ensemble au secours de celui que l'ennemi menacerait d'envahir. »

Cette preuve se détruit d'elle-même. Car si Sabis ne pouvait pas être la Sambre, mais bien la Selle parce qu'ainsi les Atrébates et les Véromandois avaient un trajet moindre à faire pour se joindre aux Nerviens, à notre tour, nous pourrions dire que Sabis doit être la Sambre parce que les Aduatiques, qui sont en route pour opérer leur jonction avec les précédents, et qui viennent de l'Est, auraient ainsi un trajet moindre à effectuer !! — Faisons remarquer à ce propos que M. de Raadt ne souffle mot des Aduatiques, qui sont cependant cités par César dans le même chapitre que les Atrébates et les Véromandois dont M. de Raadt fait état (« Exspectari etiam ab his Aduaticorum copias atque esse in itenere » de B. G. II, 16).

Enfin, nous demanderons à l'auteur pourquoi, alors qu'il est convaincu que Sabis désigne la Selle, il n'a pas cherché le long de celle-ci, comme on l'a fait pour la Sambre, l'endroit que l'on pût identifier, au point de vue topographique, avec l'emplacement de la bataille livrée entre les Nerviens et César, tel qu'il est décrit par celui-ci dans ses Commentaires.

La conclusion qui se dégage de tout ce qui précède, c'est que les arguments divers apportés par M. de Raadt en faveur de la thèse nouvelle ne sont que spécieux, et qu'il faudra prendre, comme par le passé, la Sabis des anciens pour la Sambre des modernes. »

L'auteur du présent travail a publié dans la même publication *Jadis* (page 76) mai 1899, la réponse suivante posée par un amateur.

« Un amateur qui signe J. D. demande des renseignements sur ce qui a été dit à la deuxième section du Congrès d'Enghien, relativement aux lieux qui ont vu la grande bataille si fatale à nos aïeux. J'étais un des rares membres présents, lorsque M. de Marneffe a élevé son hypothèse : selon lui la bataille a eu lieu sur les rives d'une petite rivière qui se jette dans le haut Escaut et par l'ignorance des copistes le mot *Savus* est devenu *Sabis*. Toute son argumentation repose à peu près sur cette transformation. Il s'agit de la Selle.

Ce n'est pas la première fois qu'on cherche à transformer le mot *Sabis* en un autre, pour démontrer que la bataille qui sert en quelque manière de point de départ à notre histoire nationale n'a pas eu lieu sur les rives de la Sambre. Déjà en 1830, Legay place le lieu de bataille sur les bords de l'Escaut, entre Bonavis et Vaucelles. Il y a de nombreuses années, M. Dumortier, savant fantaisiste, qui ne voyait que Tournay, a déjà émis la même idée et plus tard un autre amateur, un Gantois je crois, a publié un mémoire dans le même sens, et pour prouver la vérité de leur opinion, ils ont transformé le mot *Sabis* en *Scaldis*. Ces auteurs pouvaient avoir autant de motifs que M. de Marneffe pour transformer le mot Sabis comme ils l'ont fait.

Personne n'a pris au sérieux cette fantaisie. Un des pères de l'archéologie belge m'écrit même qu'on en a ri. En parlant de Le Glay M. Gantier dit: Nous ne signalons les conjectures de cet auteur qu'à titre de curiosité. Le Glay n'a persuadé personne (1).

Un amateur présent lorsque M. de Marneffe a émis son opinion se levant alors, a démontré que tout militait en faveur de Presles. Pour prouver que c'est sur le territoire de cette commune, qu'a eu lieu la bataille mémorable, il s'est fondé :

---

(1) *La conquête de la Belgique par Jules César*. Ganthier, Office de publicité 1882 f° 149.

1° Sur la tradition ancienne qu'on retrouve déjà dans les *Délices du pays de Liége,* ouvrage publié par Saumary au commencement du XVIIe siècle, tradition qui n'a pas été répandue par les journaux, comme l'a dit M. de Marneffe, attendu qu'à cette époque, reculée déjà, ils n'existaient guère. Il est évident d'ailleurs que la voix publique disait qu'en cet endroit nos pères avaient été vaincus, avant la visite faite à Presles par les écrivains des *Délices du pays de Liége.* On raconte ce que les anciens ont dit.

M. de Marneffe n'a pas obtenu d'applaudissements, lorsqu'il a dit que la tradition devait être muette sur ce point, attendu que les Nerviens avaient été anéantis. Il ne tient pas compte qu'après la bataille les vieillards sont venus demander la paix à César, disant que 500 guerriers pouvant porter les armes étaient seuls debout. Ils avaient intérêt à en diminuer le nombre pour apitoyer le vainqueur. Il ne tient pas compte non plus des blessés qui guérirent et de la masse des femmes et des enfants, cachés dans les forêts. La race nervienne a été si peu anéantie que nous voyons sous l'Empire une légion nervienne, revenant d'Orient avec ses concubines, rentrer dans son pays et recevoir des terrains à cultiver en récompense de ses services. Ce fait n'est pas connu de M. de Marneffe, sans doute.

Ensuite, en admettant encore que la race nervienne eût été anéantie, n'est-il pas naturel

de croire que les Romains ont perpétué le souvenir d'un lieu si mémorable pour eux ?

2° Les nombreuses étymologies des noms des lieux qui environnent Presles.

A 4 kilomètres environ de la Sambre, sur la rive gauche, se trouve le lieu dit *Campinaire*. Nous croyons que ce nom vient des deux mots : *campus nerviorum*. Les Nerviens ont dû se réunir en cet endroit attendant les envahisseurs, ils se sont ensuite avancés sur le point élevé dit le Louat, sur Farciennes, dans le voisinage de la Sambre (1). De là on pouvait voir les légions romaines défilant sur la hauteur de Presles pour venir asseoir leur camp sur le plateau qui domine les hautes berges du bois de Brou, berges escaladées par les Atrébates, tandis que les Nerviens ont monté à la course la pente douce qui se trouve vis-à-vis de Roselies, commune détachée de Presles, où se trouve un lieu dit *marchet* mot qui signifiait cimetière. Roselies, anciennement Rohelies et Rogelies doit venir de *rogum* bûcher.

Lorque les Romains fortifiaient leur camp, une partie de leurs troupes, armées à la légère, portant le nom de *Rorarii* passa la Sambre, remplissant alors la vallée large de 200 pas,

(1) M. Hocq dans son ouvrage récemment publié *Etudes sur quelques campagnes de Jules César dans la Gaule Belgique*. Namur, Wesmael, Charlier 1897, dit que les lieux Louat et Louet étaient des lieux élevés du haut desquels guettaient les ennemis. Ce mot vient de l'allemand *lauern*, guetter, épier, dit-il.

comme le disent les Commentaires, et allèrent provoquer les alliés. Refoulés par ceux-ci, arrivant comme une trombe et écrasés par le nombre ils repassèrent au plus vite la Sambre à l'endroit voisin où, sur Pont de Loup se trouve un lieu encore appelé *camp des Rosis,* corruption de *rorarii.*

Près de Presles se trouve le village de Vitrival, de *victoriæ valis* vallée de la victoire, on voit aussi la commune de *Nevremont*, de *Nerviorum Mons* et de *Arsimont,* point élevé qui a pour origine les mots *arci mons,* mont de la citadelle ou du refuge.

A Presles on voit le lieu dit Carnel, de *caro, carnis* et plus loin sur Acoz le lieu dit Lausprelle de *Laus prœlii* : louange de la bataille.

Ce qui vient encore corroborer ce que nous disons, c'est que lorsqu'on a transformé le parc de Presles on a découvert dans les déblais de nombreux restes de squelettes. On en trouvait tous les jours a dit M. le comte d'Oultremont, propriétaire, à celui qui écrit ces lignes ; ils provenaient de jeunes gens, car ils avaient encore leurs dents, qui se conservent longtemps, à cause de l'émail qui les recouvre, et chose singulière, ils avaient une pierre sur la poitrine.

En un autre endroit on a retrouvé un ravin rempli de restes de chevaux. Là a eu lieu sans doute un choc de cavalerie.

Chose singulière l'endroit où César a dû asseoir son camp, situé anciennement sur le territoire de Presles, maintenant de Roselies porte encore le nom de Champ de Presles, selon le cadastre. Il n'est pas habituel de donner à un champ, éloigné du centre habité, le nom de la commune où il se trouve placé. Ce nom de champ de Presles ne vient-il pas en ligne droite de *prœlium,* champ de la bataille ?

Les opinions émises quant au lieu qui a vu la bataille où nos pères perdirent leur indépendance, sont nombreuses. On en voit surgir de nouvelles de temps à autre. Ainsi lorsqu'on a discuté la question à la deuxième section, se trouvait présent M. de Ponthière qui, lui aussi, vient d'émettre une opinion personnelle, nouvelle celle-ci ; il pense que la grande bataille a eu lieu à Ragnies dans l'Entre-Sambre et Meuse, à peu de distance de la Sambre.

En 1872, nous avons publié une brochure intitulée *Notre opinion sur la bataille de Presles.* Lorsque M. Gantier, en 1882, a publié son ouvrage « La conquête de la Belgique par Jules César » après avoir visité les lieux, il a parfaitement appuyé notre manière de voir et l'a entourée de développements qui montrent que seule, elle est rationnelle. Si M. de Marneffe voulait bien le lire, il serait peut-être convaincu.

J. Kaisin.

Au mois de Juillet de la même année et de la même publication, (p. 98), M. de Raadt a publié l'article suivant :

Les historiens ont beaucoup discuté la question de savoir à quel endroit les légions de César défirent les Nerviens.

D'après les « Commentaires », cette bataille eut lieu sur les bords de la rivière dite *Sabis*.

Généralement, on a identifié ce nom avec celui de la Sambre.

D'aucuns ont placé le champ de bataille à Presles, d'autres à Haumont.

Dans une étude, encore inédite, présentée au dernier congrès archéologique d'Enghien, M. Edg. de Marneffe, sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles, examine cet intéressant point d'histoire et recherche si le nom de *Sabis* désigne bien la *Sambre*.

Or, la plus ancienne mention positive de la Sambre se rencontre dans un diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an 840 : *super fluvium Samera*.

Que signifie cette appellation ?

Sam doit être apparenté avec le celtique *semino*, = roseau. le haut-allemand *semida*, qui a le même sens, et le moyen-bas-allemand *scem*, *sém*, *seym*, = jonc, etc.

Le groupe *era* sert de désinence à une foule de noms de rivières : *Wis-ar-aha, Wis-ar-aa* et *Wis-er-a,* etc. Il y a là le suffixe *ar* et *a* contradiction de *aha.*

En vertu des modifications absolument régulières, au XIe siècle, *Samera,* est devenu Sambre.

Le *b*, purement euphonique, n'a donc rien de commun avec le *b* de *Sabis,* qui est étymologique.

Conclusion : *Samera* et *Sabis,* sont deux noms distincts, et le cours d'eau cité dans les « Commentaires » de César n'est pas la Sambre.

D'après les lois de dérivation romane, le *b* entre deux voyelles se change fréquemment en *v : caballus* = cheval, *faba* = fève.

Sabis peut donc produire un dérivé régulier : *Savis,*, dont la désinence *is* est évidemment due à une latinisation.

Comme le *Scaldis* (Escaut) de César se transforme, dans les textes médiévaux, en *Scaldus* et *Scalda,* le dérivé de *Sabis* a pu, au moyen âge, devenir : *Savus.*

Or, dans les écrits de cette époque, c'est bien sous les noms de *Savus, Sava* et *Seva* que l'on trouve désignée la Selle !

Qant à l'identité de ce cours d'eau, le doute n'est pas permis : les localités que les documents anciens disent situés sur ses bords sont toutes riveraines de la Selle : *Solemium*

super fluvium Savè = Solesnes sur la Selle ; *Perrona super Savum fluvium* = Péronne sur la Selle.

On pourrait multiplier les exemples.

La forme *Selle* procède d'un définitif intermédiaire : *Sav-ila*, ou *Sev-elle*, le *v* ayant disparu, par syncope, comme *pavo* devient paon, *pavor* : peur, *avunculus* : oncle.

L'*Amia* n'est-elle pas devenue l'*Amiette*, l'*Alea* : l'Ailette (Voir KURTH, *Frontière linguistique*, II, p. 98) ?

Mais dans le récit de César, *Sabis* peut-il se traduire convenablement par Selle ?

Ouvrons les « Commentaires ».

Les légions romaines, ayant quitté le territoire des Ambiens, venaient de pénétrer dans le pays contigu des Nerviens.

Après une marche de trois jours, elles étaient arrivées à 10,000 pas, ou environ 15 kilomètres (1) du *Sabis*, lorsque César apprit que les Nerviens, réunis aux Atrébates et aux Véromanduens, avaient pris position sur la rive opposée de cette rivière.

La *civilas cameracensis* (plus tard l'évêché de Cambrai) correspondant à la région habitée par les Nerviens, la ligne de démarcation séparant celle-ci du territoire des Ambiens doit donc se placer aux environs de la ville de

(1) Le *passus* géométrique des Romains comprend cinq pieds.

Bapaume, distante de la Selle de près de 45 kilomètres.

César aurait donc fourni, en trois jours, 30 kilomètres, soit 10 kilomètres par jour, jusqu'à l'endroit où il fut averti de la présence des Nerviens et de leurs alliés.

Cette lenteur relative est parfaitement expliquée par l'historien romain lui-même, qui marchant dans l'ignorance de la position de l'ennemi, devait donc avancer avec prudence, d'autant qu'il avait à se frayer un passage à travers un pays couvert de bois.

César laisse, d'ailleurs, bien entendre qu'il se rapprochait du *Sabis*, et il avançait certainement de l'Ouest vers l'Est.

Il s'agit donc bien de la Selle, et non de la Sambre qui coule dans une direction analogue à celle suivie par les Romains.

L'éminent stratégiste aurait-il pu longer la Sambre, *sur un espace de 30 kilomètres*, sans se douter qu'il se trouvait à 15 kilomètres de cette rivière ?

D'autre part, il paraît peu probable que les Atrébates et les Véromanduens se soient éloignés de leurs pays, en les abandonnant à la fureur de l'ennemi, comme ils auraient dû le faire en allant se poster sur les rives de la Sambre.

En concentrant leurs forces sur les bords de la Selle, ils se trouvaient dans une position

d'attente suffisamment rapprochée de leurs pays respectifs, pour pouvoir se porter ensemble au secours de celui que l'ennemi menacerait d'envahir.

Grâce aux savantes et ingénieuses investigations de M. de Marneffe, voilà, ce nous semble définitivement résolu un problème historique auquel s'est, depuis si longtemps exercée, la sagacité des érudits.

La constatation vaut la peine d'être signalée en dehors du cadre restreint des revues scientifiques.

Nous avons le réel plaisir d'en donner la primeur à nos lecteurs.

J. Th. de Raadt.

A la page 101 de la même publication, M. Bocquet, professeur, a répondu ce qui suit :

D'abord M. de Raadt affirme et s'efforce de prouver que Sambre vient de Samera qui est le même mot que Samara d'après la démonstration de l'auteur (cf. Wis-ar-aha, Wis-as-aa, Wis-er-a). Or, nous affirmons que l'on ne peut identifier Samara qu'avec la Somme, puisqu'Amiens s'appela primitivement « Samarobriva » avant de porter le nom de « Ambiani ». Et d'où proviendrait cette première appellation « Samarobriva » si ce n'est de Samara, vocable qui désignait le fleuve sur les rives duquel cette ville était bâtie, alors que nous ne trouvons

rien de semblable à constater pour l'une ou l'autre localité arrosée par la Sambre.

Quel état pouvons-nous faire aussi de cet argument :

« La plus ancienne mention positive de la Sambre se rencontre dans un diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 840 : *super fluvium Samera.* » Qu'est-ce qui nous dit que ce *super fluvium Samera* désigne la Sambre ? Quelle preuve nous apporte-t-on de cette affirmation ? Et de quel diplôme de Louis le Débonnaire s'agit-il ? La date ne suffit pas pour le déterminer. Le lecteur, à qui l'on apporte ces raisons, n'a aucun moyen de contrôle.

Si nous passons maintenant à l'étude du terme « Sabis » nous constatons que l'auteur de l'article étaye encore sa démonstration sur de pures hypothèses. En effet, dans le but de prouver que la Selle (petite rivière du N.-E. de la France affluent de droite de l'Escaut) est la Sabis de l'antiquité, il raisonne comme suit :

« Au moyen-âge, la Selle s'appelait Savus ou Sava ou Seva, or Savus *a pu* provenir à cette époque de « Sabis ». Voilà certes une argumentation solide !! *A pu* dénote que ce n'est là qu'une hypothése toute gratuite de l'auteur, alors qu'il nous faudrait des preuves de cette transformation.

Plus loin, dans le même ordre d'idées, nous lisons : « La forme Selle procède d'un

diminutif intermédiaire : Sav-ila ou Sev-elle, le v ayant disparu, par syncope, comme *pavo* devient *paon, pavor : peur, avunculus : oncle* ». Ici M. de Raadt est plus affirmatif, il ne dit plus « a pu procéder » mais « procède ». Il ne néglige qu'une chose, capitale malheureusement, c'est de nous citer des textes ou documents quelconques où nous puissions trouver ce diminutif « Savila ». En leur absence, nous sommes bien forcé de considérer Savila comme un définitif créé de toutes pièces pour les besoins de la cause.

Nous pouvons donc déclarer dès à présent, que ces premières preuves produites par l'auteur et tirées de la linguistique, s'écroulent complètement ; car si les lois phonétiques romanes citées à l'appui de la thèse sont exactes et reconnues de tous, en revanche, les termes auxquels on veut les appliquer n'ont qu'une existence hypothétique. Or, une théorie scientifique n'a que faire de pareilles bases.

Passons maintenant à la seconde série de preuves apportées par M. de Raadt. Elles sont d'ordre historique (voir plus haut). Nous allons montrer qu'elles sont loin, aussi, d'être concluantes.

César, d'après son propre récit de (Bello Gallico, livre II, chap. 15 et 16) venait du pays des Ambiens pour entrer dans celui des Nerviens qui est au N.-E. du premier. C'était donc cette dernière direction que suivait également

le général romain. et déjà il avait marché pendant trois jours à travers le pays des Nerviens, lorsqu'il apprend d'un prisonnier que la rivière Sabis n'est pas à plus de dix mille pas de son camp : « Quum per eorum fines triduum iter fecisset, inveniebat ex captivis : Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum decem abesse. » (De Bello Gallico II, 16). Or, l'auteur de l'article veut identifier ce « Sabis flumen » avec la Selle, ce qui est matériellement impossible. En effet, cette rivière coule du Sud au Nord, à peu de distance de la frontière ouest du pays des Nerviens, par où César entre chez ces derniers. Il en résulte donc que César a dû rencontrer la Selle et la traverser, puisqu'elle coule dans une direction perpendiculaire à celle qu'il suit (il marche vers le N.-E. comme il a été prouvé plus haut) et ce, très peu de temps après avoir franchi la frontière des Nerviens, dont cette rivière est proche. Il est donc évident que la rivière qu'on lui signale sous le nom de Sabis comme encore distante de dix mille pas de son camp, alors qu'il a déjà accompli trois jours de marche *à travers le pays des Nerviens* (pereorum fines), ne peut être la Selle.

M. de Raadt pressent si bien la force de cette objection, qu'il veut y parer comme suit : « César aurait donc fourni en trois jours 30 kilomètres, soit 10 kilom. par jour, jusqu'à l'endroit où il fut averti de la présence des Nerviens et de leurs alliés. Cette lenteur relative

est parfaitement expliquée par l'historien romain lui-même, qui marchait dans l'ignorance de la position de l'ennemi devait donc avancer avec prudence, d'autant plus qu'il avait à se frayer un passage dans un pays couvert de bois. »

Cette explication a le malheur de reposer sur deux graves inexactitudes.

1° César, après ses trois jours de marche, serait parvenu dans le voisinage du campement des Nerviers et de leurs alliés, ce dont il est averti. — D'abord, on ne l'avertit pas *de la présence* des Nerviens et de leurs alliés, mais seulement du voisinage de la Sabis (voir passage latin cité plus haut). Quant à l'emplacement des Nerviens, il est loin d'être précisé aussi nettement que veut le faire M. de Raadt. Le texte latin dit seulement « trans id flumen omnes Nervios consedisse. » (De B. G. H, 16.) Rien de plus vague qu'une telle indication : « trans id flumen. »

2° « Cette lenteur relative est parfaitement expliquée par l'historien romain lui-même », etc. Nous défions n'importe qui de trouver « cette parfaite explication » dans les chapitres que César consacre à ses démêlés avec les Nerviens.

Examinons maintenant l'autre cas qui a pu se présenter : le général romain n'a pas rencontré la Selle, il a passé au sud de ce cours d'eau.

Dans cette hypothèse, si Sabis est la Selle, César, qui s'est déjà enfoncé dans le pays des Nerviens, a dû revenir sur ses pas pour rencontrer les ennemis. Il aurait certainement signalé ce mouvement important dans ses Commentaires ; or, nous ne trouvons dans ceux-ci rien de semblable.

Au contraire, le général romain a dû passer au sud de la source de la Selle et toujours continuer sa marche dans la direction N.-E., qui est précisément celle de la Sambre. Son armée aurait donc suivi pendant un certain temps une route parallèle au lit de la Sambre, à dix mille pas de celle-ci, jusqu'à ce que le général eût été averti par des prisonniers de la présence de cette rivière à cette distance.

Tout vient confirmer cette explication : la direction suivie par César, identique à celle de la Sambre ; l'emplacement de ce cours d'eau dont la source est au sud de celle de la Selle ; les renseignements donnés sur sa marche par le général romain dans ses Commentaires, renseignements qui s'accordent parfaitement bien avec nos explications. Le « quum per eorum fines triduum iter fecisset », entre autres, n'offre plus, de cette façon, la moindre difficulté d'interprétation : puisque la Sambre est à une plus grande distance du point de départ de César que la Selle, et que, de plus, César a pu marcher parallèlement à cette rivière sur un assez long parcours, *sans soupçonner sa présence*, car les Romains s'avancent dans un pays

absolument neuf, totalement inconnu pour eux et se trouvent à la distance déjà respectable de dix mille pas de la Sabis.

M. de Raadt nous apporte le dernier argument suivant en faveur de sa thèse : « D'autre part, il paraît peu probable que les Atrébates et les Véromandois se soient éloignés de leurs pays, en les abandonnant à la fureur de l'ennemi, comme ils auraient dû le faire en allant se poster sur les rives de la Sambre. En concentrant leurs forces sur les bords de la Selle, ils se trouvaient dans une position d'attente suffisamment rapprochée de leurs pays respectifs pour pouvoir se porter ensemble au secours de celui que l'ennemi menacerait d'envahir. »

Cette preuve se détruit d'elle-même. Car si Sabis ne pouvait pas être la Sambre, mais bien la Selle parce qu'ainsi les Atrébates et les Véromandois avaient un trajet moindre à faire pour se joindre aux Nerviens, à notre tour, nous pourrions dire que Sabis doit être la Sambre parce que les Aduatiques, qui sont en route pour opérer leur jonction avec les précédents, et qui viennent de l'Est, auraient ainsi un trajet moindre à effectuer !!! — Faisons remarquer à ce propos que M. de Raadt ne souffle mot des Aduatiques, qui sont cependant cités par César dans le même chapitre que les Atrébates et les Véromandois dont M. de Raadt

fait état («Easpectari étiam ab his Aduaticorum copias atque esse in itinere » de B. G. H, 16).

Enfin nous demanderons à l'auteur pourquoi, alors qu'il est convaincu que Sabis désigne la Selle, il n'a pas cherché le long de celle-ci, comme on l'a fait pour la Sambre, l'endroit que l'on pût identifier, au point de vue topographique, avec l'emplacement de la bataille livrée entre les Nerviens et César, tel qu'il est décrit par celui-ci dans ses Commentaires.

La conclusion qui se dégage de tout ce qui précède, c'est que les arguments divers apportés par M. de Raadt en faveur de la thèse nouvelle ne sont que spécieux, et qu'il faudra prendre, comme par le passé, la Sabis des anciens pour la Sambre des modernes.

A. Bocquet,
Professeur à l'Athénée royal, Tournai.

Et M. L. Stroobant a ajouté la note suivante :

Je ne puis laisser sans protestation la réponse parue p. 76 de Jadis où il est dit que *personne n'a pris au sérieux cette fantaisie, un des pères de l'archéologie belge m'écrit même qu'on en a ri.*

Il s'agit de la thèse soutenue par mon savant ami M. de Marneffe à la deuxième section du Congrès d'Enghien. Moi aussi j'*étais un des rares membres présents* (je remplissais les fonctions de Secrétaire de la section) et j'ai pu

constater que malgré la hardiesse de la thèse, bien faite pour dérouter les *pères de l'archéologie,* elle a obtenu un très vif succès, a raison des arguments scientifiques présentés par M. de Marneffe. J'estime que celui-ci n'a pas à relever des opinions d'amateurs basées sur des traditions vagues acceptées comme faits historiques par d'anciens compilateurs.

L. STROOBANT.

Sans vouloir entrer dans le débat soulevé sur cette question, je me permets de faire remarquer à M. Kaisin que l'ouvrage de Saumery sur les *Délices du Pays de Liége* date non pas du commencement du XVIIe siècle mais a été publié en 1743. Si la tradition qui place à Presles la bataille livrée par J. César aux Nerviens est ancienne, comme l'affirme M. Kaisin, cet écrivain pourrait aisément apporter ses témoignages d'une époque plus reculée.

MARG.

Dans le n° V de JADIS, M. Kaisin essaye, sous forme de réponse à la question posée p. 33 du n° III de cette publication, de renverser la thèse soutenue par moi, l'an dernier, au Congrès d'Enghien, d'après laquelle le cours d'eau appelé par César *Sabis*, n'est autre que la Selle.

Pour toute réplique, il suffit de renvoyer au bulletin du Congrès. On verra là que

M. Kaisin n'a rien saisi de mon argumentation, et qu'il combat des moulins à vent.

Jamais je n'ai dit, comme il le prétend, que « par ignorance des copistes le mot *Savus* est devenu *Sabis*. » Les copistes sont absolument laissés hors cause. J'accepte parfaitement la leçon *Sabim*, telle qu'elle se trouve deux fois dans les Commentaires.

Mais je prétends que le nom de *Sambre*, qui s'orthographiait, en 840, *Samera*, ne peut dériver de *Sabis*, et que cette dernière dénomination désigne, par conséquent, un autre cours d'eau que la Sambre.

Je soutiens encore que *Sabis* peut en vertu des lois de dérivation, devenir *Savus*. Ce qui, remarquons-le en passant, n'est pas ce que me fait dire M. Kaisin ; mais, en quelque sorte, le contraire.

Or, *Savus* étant le nom que portait autrefois la Selle — et je le prouve d'une façon péremptoire — il est *toponymiquement* soutenable que cette rivière est celle dont il s'agit dans les Commentaires de César.

Je me garde donc de toute supposition arbitraire. La « fantaisie » qui m'est reprochée, n'existe pas, et le « père de l'archéologie belge » qu'elle a mis en gaîté, a été tout bonnement mystifié par M. Kaisin, comme l'ont été d'ailleurs tous les lecteurs de JADIS.

Les considérations exposées ci-dessus, m'ont-elles suffi à conclure que l'endroit où les Nerviens furent défaits, est à chercher sur les bords de la Selle ? A entendre mon contradicteur, on le croirait. « Toute son argumentation, dit-il, repose à peu près sur cette transformation. »

C'est absolument inexact. J'ai tiré des arguments à l'appui de ma manière de voir :

1° Des difficultés qui, d'après les déclarations de César, entravèrent la marche de ses légions, et de l'impossibilité qui a dû en résulter pour elles de pénétrer bien avant sur le territoire des Nerviens, avant de rencontrer leur armée ;

2° De la position que les Romains, toujours d'après les paroles de César, devaient occuper par rapport à la rivière en question, lorsqu'ils furent informés de la présence de l'ennemi sur la rive opposée ;

3° Des raisons stratégiques que les Nerviens et surtout les Atrébates et les Véromanduens, avaient de concentrer leurs forces près de la Selle, et non près de la Sambre.

Enfin, 4° de la conformité qui existe entre la configuration des rives de la Selle depuis le Cateau jusqu'à Solesmes, et celle du terrain où, d'après les Commentaires, se passèrent les évènements qu'ils placent sur les bords de la *Sabis*.

A tout cela, mon contradicteur, qui paraît n'y avoir rien compris, se borne à faire très vaguement allusion, en trois mots : *à peu près*.

En réalité, M. Kaisin, au lieu de rencontrer et discuter mes arguments, les dénature ou les laisse dans l'ombre.

Il se croit, après cela, en droit d'exposer triomphalement la thèse, défendue par lui il y a plus de vingt-cinq ans, d'après laquelle Presles, sur la Sambre, aurait été le théâtre du désastre essuyé par les Nerviens et leurs alliès.

Ce serait vraiment faire un honneur immérité aux arguments qu'il produit, de s'attacher à les réfuter ; leur inanité saute aux yeux.

On ne peut prétendre être pris au sérieux, quand on soutient, comme il le fait, qu' « il est évident » que le souvenir d'un évènement a été perpétué dans un endroit par une tradition plus de dix-sept fois séculaire, parce qu'un écrivain d'il y a deux siècles environ place « déjà » *(sic)* cet évement à cet endroit.

Les étymologies que donne, d'autre part, M. Kaisin de noms qui, d'après lui, rappelleraient des circonstances du combat livré par les Romains aux Nerviens, n'ont aucun caractère scientifique. Ce sont des interprétations purement arbitraires, qui ne sont justifiées ni par la production des formes anciennes de ces noms, ni par les lois de la dérivation linguistique. Il y en a même d'une absurdité évidente. Telle est celle de *Campinaire*, qui viendrait de *Campus Nerviorum*, et indiquerait le lieu où les Nerviens auraient campé en attendant les

envahisseurs. M. Kaisin ne sait donc pas que *campus* ne signifie autre chose qu'un champ et non pas un camp, et que pour désigner celui-ci, les latins employaient le mot *castra*.

En terminant, je me permettrai de donner à mon contradicteur un bon conseil : celui de se garder à l'avenir de combattre les arguments d'autrui sans les connaître. On est sûr, en agissant autrement de laisser la thèse de son adversaire entièrement debout, et, ce qui est pis, l'on risque de se couvrir soi-même de ridicule.

EDG. DE MARNEFFE.

Enfin au mois de septembre suivant, p. 135, un article signé Marg dit ce qui suit :

« Pour appuyer la thèse qui place à Presles le champ de bataille où César défit les Nerviens, M. Kaisin invoque l'étymologie de Presles, *prælium*, c'est-à-dire combat, bataille. Or cette interprétation est sérieusement contestée. Chotin, dans ses *Etudes étymologiques du Hainaut*, après avoir invoqué les formes anciennes de ce nominal *Praella* (1143) *Praeles*, *Preles* (1200) et *Praella* (1258) conclut en ces termes : « Cette commune est traversée par un ruisseau nommé La grande eau, formé avant son entrée dans le village par la réunion de deux autres cours d'eau, le Torrent et le Grand-Saint-Roch.

« Parallèlement à ce ruisseau courent de grandes prairies qui ont donné leur nom à

l'endroit, car *prael*, *préel*, *prele*, en roman, signifient des *prés*, *des pâturages*, *prea*, *pradela*, en bas latin Presles = Préel = Preelle = La Préelle, arrondissement de Cambrai.

» Se trompant sur l'étymologie de Presles qu'ils faisaient dériver de *prœlium*, combat, la plupart des historiens belges ont écrit que c'est dans ce village qu'eut lieu la grande bataille des Nerviens contre les Romains, dans laquelle César commandait en personne. Ils n'ont pas réfléchi non plus que la description du champ de bataille que donne César dans ses Commentaires, n'est nullement applicable à Presles, plaine basse et unie, tandis que tous les accidents topographiques mentionnés par César se retrouvent dans les coteaux qui s'étendent du village de Bachant à celui de Haumont, et plus particulièrement dans ceux qui avoisinent Saint-Remi-mal-bâti..... »

« Nous sommes loin d'accepter toutes les interprétations données par Chotin sur les noms des communes ; c'est, au témoignage de notre érudit historien M. G. Kurth, le moins mauvais de nos étymologistes. Ici cependant il ne paraît pas douteux qu'il n'ait donné l'explication vraie du nominal Presles. En 1361 ce nom est écrit *Preeles*, en 138s, *Preelles*, en 1392, *Preiles*, cela indique bien qu'il s'agit de prairies, *praye*, *pratum*, *pratillum*, en vieux français *Prael*, *Praiel*.

« Champ de Presles, que M. Kaisin signale comme éloigné du centre habité, s'interprète

donc tout naturellement comme champ de la prairie.

« Voilà donc un des principaux arguments M. Kaisin mis sérieusement en pièces. Nous n'avons pas d'opinion préconçue sur l'intéressante question soulevée au Congrès archéologique d'Enghien par M. de Marneffe, nous ne demandons pas mieux que d'être éclairé par l'exposé d'arguments sérieux. Ce n'est pas par des rires ni par des opinions personnelles qu'on résoud une question de ce genre. Il serait plus utile, au point de vue scientifique, d'apporter des arguments et de démontrer par des documents non contestables où est la vérité. M. Kaisin tiendra sans doute à réfuter les objections et à compléter sa démonstration. »

MARG.

Il y a de nombreuses années que nous connaissons l'article de Chotin expliquant l'origine du mot *Presles* comme signifiant prairie, en ancien langage. Cette preuve est très secondaire pour nous, quoique de nombreux auteurs l'aient citée, aussi avons nous dit dans notre préface : « D'autres, croyant qu'il n'y avait que le mot Presles venant de *Prœlium*, qui servait de base à notre système l'on rejeté à priori, et à juste titre, car si nous n'avions que ce mot pour étayer notre opinion, nous serions loin de la soutenir. »

Enfin au mois d'Octobre de la même année j'ai cru devoir donner dans la même publication les explications suivantes :

Je suis mis en cause à propos de l'emplacement du champ de bataille où César battit les Nerviens. Le combat ne peut s'être livré à Presles, dit l'auteur de l'article pour deux raisons : 1° les étymologies de Chotin, que mon contradicteur reprend et amplifie, s'y opposent ; 2° la topographie de Presles ne permet pas d'identifier ce village avec l'endroit où les légions romaines se heurtèrent, dans une mêlée si meurtrière, avec nos vaillants ancêtres.

Qu'il me soit permis de faire justice tout de suite, en quelques mots de cette argumentation.

D'abord, tout le monde sait combien les étymologies de Chotin, qui ne voulait rien laisser inexpliqué, semble-t-il, sont souvent hasardées. C'est ce que du reste, mon contradicteur reconnait volontiers, spontanément : « Nous sommes loin d'accepter toutes les interprétations données par Chotin sur les noms de nos communes. »

Ensuite, je ne vois pas pourquoi les déductions de Chotin sur l'origine de Presles seraient plus exactes que les miennes. Pour quelle raison Presles doit-il revenir du roman *prael* désignant des prés, des pâturages, plutôt que du latin *praelium* ? Tous ceux qui ont beaucoup manié les archives et les documents

d'autrefois savent combien les noms propres de personnes, et surtout de lieux, variaient fréquemment au cours des siècles passés, et combien en cette matière la fantaisie régnait en maîtresse. C'est seulement à partir de la Révolution française que la fixité apparut dans ce domaine. On ne peut donc échafauder un système d'identification de lieux uniquement sur une base aussi fragile.

Du reste, comment admettre que les pâturages de Presles aient pu donner leur nom à cette localité- Car depuis les temps les plus reculés jusqu'à la seconde moitié de ce siècle, cette commune s'étendit sur une très vaste superficie où alternaient des bois, des champs cultivés, des vallons et des escarpements. Vers le centre seul on remarquait quelques prairies. Donc, celles-ci étaient loin d'être la caractéristique de cet endroit et n'ont pu, par conséquent, influer sur la dénomination de celui-ci.

Ce qui vient d'être dit ne peut être mis en doute, car toute ma vie s'est écoulée dans une localité limithrophe de Presles, circonstance qui me permet de réfuter par un mot la seconde objection que mon contradicteur m'oppose et qu'il tire de Chotin : « La plupart des historiens belges... n'ont pas réfléchi non plus que la description du champ de bataille que donne César dans ses Commentaires, n'est nullement applicable à Presles, plaine basse et unie... »

Il est évident que nous, qui partageons entièrement l'opinion de ces historiens et qui continuons à soutenir que la bataille entre César et les Nerviens s'est livrée à Presles, nous avons pris soin, depuis longtemps déjà, de vérifier si la topographie de ce territoire concorde avec la description qu'en donne César. Il nous a été d'autant plus facile de le faire que, je le répète, nous avons toujours habité non loin de cet endroit fameux, et que nous avons pu à loisir examiner tous les côtés de la question. Or, comme nous l'avons déjà montré longuement ailleurs, la concordance est absolue, constatation qui met à néant la critique de Chotin, qui a pris le centre du village de Presles pour l'endroit tout entier, qui était autrefois fort étendu. Mais, par suite de l'accroissement considérable de la population dans le pays de Charleroi, la commune de Presles a dû être sectionnée, et un de ses hameaux a été érigé en commune distincte, circonstance qui pourrait encore induire en erreur certains historiens futurs, tentés de reprendre pour leur compte la thèse de Chotin.

J'espère avoir, par ces réfutations, accompli la tâche à laquelle me conviait l'auteur de l'article visé.

J Kaisin.

Depuis que ces lignes ont été écrites le silence s'est fait sur l'hypothèse de M. de Marneffe, il n'en n'a plus été parlé aux Congrès

suivants. Nous croyons pouvoir dire que si son auteur avait pris la peine de visiter les lieux qu'il préconisait avant de l'émettre, il se serait abstenu. La *Selle* n'est qu'un ruisseau, elle n'a pas plus d'importance que le Piéton qui recueille les eaux du pays de Charleroi ; encore celui-ci est-il longé par des prairies d'une certaine importance en bien des endroits ; tandis que la *Selle* coule le plus souvent dans une vallée insignifiante, peu profonde, aux bords uniformes. Nous l'avons suivie à pied sur la route nationale qui s'étend à peu de distance ; nous avons relevé sa largeur à chaque borne hectométrique et nous pouvons affirmer de science certaine, qu'elle ne correspond nullement à la description de César. Au dessus de Le Cateau la vallée est encaissée, il en est de même en aval, jusqu'au village de Montay. Plus bas du kilomètre 24,0 jusqu'à kil. 28,0. — Le point de départ étant Valenciennes. — La vallée continue à être étroite. Des kil. 27,9 à 26,8, elle varie entre 60 m. et 40 m. Aux kil. 26,7 et 26,6 on constate un élargissement qui porte la vallée à 150 m., cette largeur descend à 80 m. Les prairies dans lesquelles coule la *Selle* atteignent une largeur de 100 mètres au kil. 25,1 pour s'élargir de nouveau au kil. 25. Vis-à-vis de l'église de Neuville elle peut avoir 140 m. de largeur, mais bientôt elle se rétrécit pour n'avoir plus que 40 m. au kil. 24,5, largeur qu'elle conserve jusqu'au kil. 24,0. De ce point au kil. 23,0 la largeur des prairies varie entre 50 et 80 m. Au

kil. 22,7, on voit une largeur subite de 100 m qui se réduit à 40 m. aux kil. 22,3 et 22,2. De ce dernier point la largeur de la vallée est de 70 m. allant à 120 m. au kil. 21,3 et ensuite à 75 m au kil. 21,1 près de Solesmes.

On voit qu'il y a loin des largeurs que nous venons de signaler à celle portée aux Commentaires 200 pas romains ou 300 m à peu près ; nous voyons de plus que les élargissements sont courts, tandis que l'armée des Belges présentait un front d'au moins deux kilomètres.

De plus la *Selle* présente des bords à peu près uniformes, peu élevés, nulle part on n'y voit des endroits escarpés, ni des pentes douces, conditions essentielles.

Encore une fois la *Selle* n'est qu'un ruisseau, comme l'a dit M. Ghislain au Congrès de Dinant, qui vient d'avoir lieu.

Au même congrès d'Enghien, M. J. de Ponthière à la suite de ce qui a été dit par M. de Marneffe, a émis une nouvelle opinion. Il ne place pas le lieu du combat contre la Sambre, mais en pleine terre, à environ une lieue de Thuin, il ne tient pas compte du récit si précis de César, de son large fleuve, des très hautes berges escaladées, etc... Son opinion tombe d'elle même.. C'est encore un exemple de ce que l'imagination peut enfanter, comme les idées de M. de Marneffe, dont nous venons de parler.

Ce n'est pas d'un cabinet d'archives, en cherchant les transformations qu'un ancien nom a pu subir depuis plus de 19 siècles, qu'on peut retrouver, constater en se fiant sur des « peut être » en niant la tradition, en disant que le souvenir des Nerviens a disparu après leur défaite, comme en avançant que la première trace de la Sambre se constate seulement dans un diplôme de Louis le Débonnaire de 840, sans tenir compte qu'un écrivain de la fin de l'empire dans la *notitia dignatum impérü* fait mention de Classis Sambricae (voir page 158).

Il est à croire que M. de Marneffe n'a guère lu l'Histoire.

Si M. de Marneffe avait pris la peine d'aller visiter la Selle de Le Cateau à Solesme, il aurait vu que la Selle n'est qu'un ruisseau.

Au Congrès de Dinant de cette année, M. Guislain de Maubeuge a émis un système nouveau, il croit que la bataille dont nous nous occupons a eu lieu près d'Arras là où la Scarpe maintenant déplacée coulait anciennement. Arras était la capitale des Atrébates. Cette observation renverse son système.

Ces nouvelles hypothèses ne tiennent pas debout.

Ces exemples indiquent que la question de l'emplacement de la grande bataille agite toujours les esprits et montrent que c'est avec raison que nous publions le présent travail, afin d'établir une bonne fois le lieu du grand combat.

Extrait des mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, Tome LIII, 1899, p. 12.

Le travail de M. X..., l'auteur infortuné de César à Catillon, aurait-il ouvert à nouveau la question de la bataille des Nerviens » ?

« Un officier à qui je racontais l'insuccès de l'auteur me répondit : Il y a dix ans que j'ai commencé à piocher la chose et sur place. »

« Je vous donnerai en quelques lignes le résultat de mes recherches ».

« Ce sont ces quelques lignes que je vais, si cela vous intéresse, mettre sous vos yeux. »

« PAUL VAN ACKÈRE ».

Pour l'emplacement de la bataille des Nerviens, je trouve qu'il n'y pas à chercher midi à quatorze heures.

a. César venait de Brutuspantium qu'on est d'accord pour fixer à Breteuil, ou plus exactement à Grattepanche, au sud de Breteuil.

b. Il dit alors « Après quoi il marcha contre les Ambiens ».

Or, les Ambiens habitaient les plateaux entre Samarobriva (Amiens) et Bapaume, (c'est-à-dire les plateaux de l'Hallue et de l'Ancre).

c. Il dit ensuite « depuis trois jours, l'armée romaine était entrée sur leurs terres », *(per eorum fines).*

Je dis donc que César, en quittant Amiens, a dû passer par Pont-Noyelles, Albert et Bapaume, qu'il a dû faire les trois étapes suivantes : Cambrai, Saint-Martin et Saint-Vaast-lez-Bavai.

d. Elle n'était plus qu'à dix milles de la Sambre, quand il apprit des prisonniers, que les Nerviens campaient au-delà de cette rivière *(trans in flumen).*

Il faut bien se représenter le pays tel qu'il était à ce moment là.

La Carbonaria Sylva s'étendait de la Selle à la Moselle ; la forêt de Mormal en est un reste. -- Or que voyons nous en fait de chaussées romaines qui ne sont que des pistes améliorées :

1° La chaussée d'Amiens.

2° La chaussée de Vermand, qui longe la lisière de la forêt de Mormal et dont la piste, à cette époque, traversait une forêt dont la forêt de Mormal n'est que la partie Est.

Mais César n'est pas venu de Vernand puisqu'il venait de chez les Ambiens. Il ne pouvait donc avoir pris que la 1re piste, et se trouvait par suite aux environs de Bavay sur cette piste, lorsqu'on lui a annoncé l'ennemi.

e. Où pouvait dès lors se trouver l'ennemi ? A Pont-de-Sambre, à Haumont ou à Maubeuge.

f. Mais César dit :

« Le lieu que les nôtres avaient choisi pour camper, était une montagne qui descendait doucement vers la Sambre *(collis ad summo æqualiter declivis ad flumen vergebat.*

« Vis-à-vis, à 200 pas environ au-delà de cette rivière, il y avait une autre montagne toute pareille, mais plus basse que la première, découverte presque partout sauf le sommet qui était garni d'un èpais fourré. »

« La rivière profonde en cet endroit d'environ 3 pieds ».

« Deux pentes pareillement douces, la pente Est plus basse — 200 pas — 3 pieds, voilà qui délimite l'endroit. »

g. Je dis donc que :

« 1° Le camp des Nerviens était au *Fort d'Haumont* actuel ;

2° Le camp des Romains était à *la ferme d'Applincourt* actuelle.

3° Les Nerviens étaient dans le *bois du Quesnoy* actuel ;

Les Véromandiens étaient là où est *la lisière Est* du village d'Haumont actuel, alors des bois.

Les Atrébates étaient à *la ferme l' Basso* actuelle, alors en bois ;

4° Les Romains étaient ainsi disposés :

7e et 12e légions : *au bois d'Haumont* actuel ;

8e légion à *Saint-Aubert* actuel ;

11e légion ; à la gare d'Haumont actuelle ; 9e et 10e légions ; à *Neuf-Mesnil* actuel ».

L'auteur soutient le système de Napoléon III, C. L. qui n'a fait que soutenir l'opinion de son oncle Napoléon 1er, il ne pouvait guère faire autrement. Nous y avons répondu que nous faisons nos réserves sur ce qu'il avance lorsqu'il dit « que les chaussées romaines ne sont que des pistes améliorées ». Erreur certainement ; ces chaussées étaient des routes stratégiques, toujours droites, se rendant directement d'une ville à l'autre, leur plan a été conçu par une nation capable, elles arrivaient du fond de la Gaule, et s'étendaient jusqu'aux extrémités de l'Empire.

Bernaerts, Etudes étymologiques et linguistiques sur les noms des romains et bas allemands de la Belgique.

Annales de l'Academie d'Archéologie de Belgique XXXVII, 3e série, T. VII dit.

Presles, Praella, 1143, Praeles, 1200 — Extraits de Chotin, 197.

On a expliqué ce nom par le latin *prælium*, étymologie inventée pour pouvoir placer près du village en question, l'endroit où les Nerviens

furent défaits par César. Chotin fait dériver Presles du romain *presles, pracl, préel,* en basse latinité *préa; pradela,* prairies. (Chotin, H., 1re éd. 110, 2e éd. 177.

Nous ne nous fondons pas sur le nom de Presles pour fixer sur cette commune le lieu du combat.

Dictionnaire géographique de la Belgique de Vandermaelen au mot Presles.

« Les historiens prétendent que c'est sur le territoire de Presles que César vainquit les Nerviens ; ils font dériver Presles du mot latin *Prœlium*, combat ».

Extrait du Journal « La Dépêche », se publiant à Lille, numéro du 7 avril 1902.

« Au congrès des sociétés savantes de Paris et des départements, qui se tient actuellement à la Sorbonne, des communications intéressantes ont été faites mercredi par des personnes de notre région ; nous les signalons ci-dessous d'après le compte-rendu du *Journal officiel* publié, de ce congrès, dans sa partie non officielle : »

« Dans la section d'histoire et de philologie :

« M. le docteur Bombart, de la Société d'Emulation de Cambrai, lit un mémoire sur la « bataille de l'an 57 avant Jésus-Christ ». Depuis la communication de M. de Marneffe au Congrès Archéologique d'Enghien, en 1898, dit-il, il est admis que le mot Sabis des « Commentaires de César » désigne la Selle. Cependant pour affirmer que la bataille dans laquelle César défit les Nerviens eut lieu sur les bords de cette rivière, il faut voir si on peut y trouver un terrain conforme à la description des « Commentaires ». Solesmes est bien à trois journées de marche du pays des Ambianiens. Si on admet l'armée romaine venant des environs d'Amiens, si on prétend qu'elle venait des frontières du pays nervien, la lenteur relative de la marche de l'armée pendant les trois jours s'explique par les obstacles que César énumère. Les Nourmont et les Camp Dolent sont des collines d'égale hauteur entre lesquelles se trouve le marais où coulait la Selle qui a, en cet endroit, environ trois pieds — on voit très nettement l'ancien lit de Montay à Haynes, les anciennes rives très escarpées existent encore, la Selle avait à Solesmes une largeur moyenne de 300 mètres, les noms de lieux en cet endroit sont significatifs : le Mourmont, la vallée du Rouge Viesly *(Vetus lis)* (1), les Tombaux, les

(1) *Vetus lis.* Vieille dispute, querelle, contestation, ou vieux procès, différent. Voir le dictionnaire de Freund, par M. Theil, 1862.

marais, le camp Dolent, *Amer val* ».

« On a trouvé dans cette région des ossements, des débris d'armes, des monnaies au type de César. Du reste de Guyse dit d'après Nicolas Rucleri et autres vieux analystes que César battit les Nerviens au mont des morts et au camp Dolent ! »

Erreur complète. On ne comprend pas comment une opinion aussi risquée, puisse s'émettre dans un Congrès de Paris et à la Sorbonne surtout, ce vieux temple de la science. Ce fait indique assez comme on doit être prudent pour accepter des hypothèses nouvelles. Nous avons vu M. de Marneffe, avançant au Congrès d'Enghien que dans le récit de César, il ne s'agit pas de Sambre mais de Selle, système nouveau et controuvé ; de suite M. Bombart, faisant sienne l'opinion émise par M. de Marneffe, vient l'affirmer comme une vérité incontestable. « Depuis la communication de M. de Marneffe au Congrès archéologique d'Enghien en 1898, dit-il, — il est admis que le mot *Sabis* « des Commentaires de César », désigne la Selle. » Admis par qui ? par M. Bombart.

Erreur encore. Le vieux chroniqueur de Guyse ne cite pas l'origine des noms de lieux comme provenant de la bataille des Nerviens, dont nous nous occupons, mais d'une grande action bien antérieure, dont on ne trouve pas

trace dans les Commentaires, de bataille très importante. De Guyse ne garantit pas l'exactitude de son récit, car il dit avant d'aborder ce sujet. (1)

« Comme plusieurs des historiens, qui m'ont servi de guide, abandonnent ici la matière que j'ai résolu de traiter, et passent sous silence, dans leurs écrits, les évènements qui vont suivre, et d'un autre côté, que plusieurs les ont racontés d'une manière trop diffuse, j'ai pris soin de joindre à cet ouvrage ce que j'ai trouvé de relatif à mon sujet dans nos écrivains les plus accrédités, et je rapporterai d'abord ce qu'on lit dans les vers de l'historien Rucléri, qui après plusieurs choses étrangères à celles qui nous occupent s'exprime ainsi : »

De Guyse dans des vers latins, cite ensuite les plaisanteries faites selon Rucleri, par les Belges se moquant des Romains. « Nous irons tous voir les rats et les taupes de Rome, « essayer de renverser nos murs » Notre auteur s'étend ensuite pendant 27 chapitres dans lesquels il raconte des faits fantastiques dont l'improbabilité éclate à chaque ligne, et dont César ne parle pas dans son récit. Qu'on en juge.

« Lorsque César eut soumis plusieurs cités du royaume belge, telles que celles des Rhémois, des Soissonnais, des Bellovaques et des Ambiens, il arriva chez les Véromanduens. Ce peuple,

(1) Livre IV. Chap. 26, p. 225.

en apprenant son approche, se soumit de lui-même et sans retard, aux Romains, ainsi que l'avaient fait d'autres cités. Dans le même temps, César cherchant à se procurer des renseignements exacts sur les cités de Belgis et de Nervie: « César, lui dirent les Veromanduens, la cité de Belgis est d'ancienneté la métropole et le siège du gouvernement du royaume, qui ne renferme aucune ville aussi puissante, aussi forte, aussi célèbre, ni aussi populaire. Nous l'avons redoutée plus que toute autre cité du même empire.... »

« Or les villes de Belgis et de Famars avaient depuis longtemps fait alliance entre elles, et creusé sous terre un large chemin qui devait leur servir à se porter des secours mutuels et qu'elles avaient caché à tous regards étrangers ».

Après avoir fait ses préparatifs, César alla assiéger Belgis. Son roi Ursarius et ses chefs décidèrent d'attendre l'ennemi dans leurs murs, mais la foule voulut sortir de la ville sans ordre et s'avança à sept lieues au devant de César, jusqu'au canton qui se nomme aujourd'hui le *Champ de Douleur*.

Au chapitre suivant (1) de Guyse raconte le premier combat de Belgis contre César. Le roi Ursarius donna, aux différents corps de son armée, divers ordres de bataille..... César

(1) Livre IV, p. 235. Le traducteur dit en note. « On chercherait en vain dans les auteurs anciens parvenus jusqu'à nous, la confirmation des faits rapportés dans ce chapitre et les suivants. »

se transporta avec ses légions et toutes ses forces sur une montagne voisine qui se nomme aujourd'hui la *Montagne de la mort.* »

Voilà donc les noms de Champ de douleur et Montagne de la mort bien appliqués au premier combat entre les Belgis et les Romains.

« Les deux partis en vinrent aux mains avec tant d'acharnement que la terre en fut ébranlée ».

« Le premier jour les transfuges belges joints aux Romains avec les Celtes, furent presque entièrement exterminés »

« Le second jour, le roi Ursarius pénétra dans l'armée romaine, jusqu'à l'endroit où se trouvait César, mais en ce lieu il s'engagea un horrible carnage dans lequel le roi fut tué...., le sang coulait par flots de la colline.... »

« Au troisième jour, trois divisions belges intactes fondirent sur les Romains et en tuèrent un grand nombre dans le combat qui dura jusqu'au coucher du soleil. La nuit suivante, les Belges crurent convenable de rentrer dans leur cité privée de garnison. »

« Le combat avait duré continuellement trois jours et trois nuits. Il y eut tant de sang répandu, soit belge, soit romain qu'en plusieurs endroits les chevaux y étaient plongés jusqu'aux genoux. Les Romains poursuivirent les Belges et en tuèrent un grand nombre. Ce combat est

certainement important ; les Commentaires n'en parlent pas.

Un fait cité à la fin de ce chapitre, montre bien la naïveté de l'auteur. « Cependant tous les habitants de la campagne ayant emporté à Belgis tout ce qu'ils avaient de plus précieux, le cachèrent dans les fosses, dans les puits, les cavernes et autres lieux secrets, ainsi qu'on en a la preuve par les trésors, les veaux et les chèvres, d'or et d'argent, et plusieurs autres objets de prix, que les cultivateurs de ces contrées ont fréquemment découverts dans la suite ».

On voit que les légendes signalant l'existence de veaux et de chèvres d'or ne sont pas nouvelles. Les Belgis n'avaient guère de trésors à cacher : ils étaient pauvres.

Au chapitre XXVIII (1) César après trois jours de deuil, vint mettre le siège devant Belgis, croyant qu'elle n'aurait plus personne pour la défendre, mais « cependant ayant réfléchi en lui-même à la quantité de monde qu'il avait perdu, car trois légions avaient été entièrement anéanties, toutes les autres à l'exception de la dixième avaient beaucoup souffert et tous les auxiliaires avaient été tués, il manda de l'Italie trois nouvelles légions qu'il fit enroler pour tenir son armée au complet et sollicita

(1) P. 239.

des prompts secours jusqu'au Rhône, de toutes les cités du royaume belge qu'il avait subjuguées ».

On voit combien a été important le premier combat livré contre les belges et le temps qu'il a fallu pour compléter les vides de l'armée romaine. Le combat sur la Selle, s'il a existé, est donc bien antérieur à celui qui a été livré aux Nerviens, selon l'autorité sur laquelle se fonde M. Bombard.

Aux chapitres XXIX et XXX (1), les Belges font leurs préparatifs de résistance.

Au chapitre XXXI (2), les Belges font une sortie de nuit, il s'ensuivit un grand combat, et un grand carnage de Romains, il en resta plus des trois quarts morts sur la place et leurs bagages furent brûlés par les femmes.

Au chapitre XXXII (3), César réunit son armée sur la montage de Pan, aujourd'hui Mons en Hainaut.

Au chapitre XXXIII (4), les citoyens de Belgis, pendant le siège de leur ville, brûlent la cité des Rhémois, et sont de nouveau assiégés par César. Les 3 légions fournies par

(1) P. 243 et 249.

(2) P. 251.

(3) P. 257.

(4) P. 259.

l'Italie sont arrivées ainsi que d'autres renforts. Différentes villes se rendent à César, entre autres Chièvre (1). Les troupes romaines sont au Quesnoy, placées au midi de la ville assiégée, à l'occident, d'autres troupes assiégeantes étaient campées au lieu dit Roisin, tandis que César avait établi son quartier général à Pan (Mons). Cette disposition des troupes semble indiquer que Belgis était Bavay.

Dans les chapitres XXXIV et XXXV (2), de Guyse raconte le siège et la destruction de Famars, où furent livrés de grands combats.

Au chapitre XXXVI (3), César tient conseil en un lieu situé près de Pan, portant le nom de *Extra nullus* — d'où Hornu dit le narrateur. — On y lit « César se transporta avec ses trois légions sur la montagne de Pan ; et ses généraux, cherchant des postes sur la rivière de la Sambre, s'emparèrent de Maubeuge et de Berlaimont et trouvèrent entre ces deux places, un endroit délicieux où ils dressèrent leurs tentes, et auquel ils donnèrent le nom d'Aimeries. »

C'est la première fois qu'on parle de la Sambre. Selon de Guise, Maubeuge était en

(1) P. 263.

(2) P. 265.

(3) P. 273.

la possession des Romains, avant la bataille contre les Belges dont nous nous occupons, et comme conséquence cette bataille n'a pas eu lieu, ni à Berlaimont, ni à Boussières, ni à Haumont.

Le chapitre XXXIX (1), nous montre de nouveaux combats au siège de Belgis, dans l'un desquels Andromadas, roi des Belges, frappa César de sa hache à deux tranchants, il s'ensuivit un corps à corps dans lequel César, au milieu d'un grand carnage, tua le roi belge.

Chapitre XLI (2), « César envoia Crispus avec une demi légion dans le château de Quaregnon, au milieu des marais de l'autre côté de La Hayne. Ce général s'empara de tous les forts situés sur les rivières, depuis le château qu'il occupait d'abord, jusqu'à Nervie, et en construisit plusieurs autres ».

Enfin au chapitre XLII (3), César se prèpare à attaquer la cité des Nerviens, qu'il appelle Nervie et aux chapitres suivants, de Guise raconte la bataille dont nous nous occupons à peu près comme les Commentaires. Ce vieil

(1) P. 285.
(2) P. 295.
(3) P. 299.

auteur cite parfaitement la Sambre dont il avait trouvé le nom dans des écrivains des époques antérieures.

Tout ce récit jusqu'à la bataille sur la Sambre, n'est qu'un roman. On y voit de grands combats et des sièges importants, où périssent des centaines de milliers d'hommes, dont ne parlent nullement des Commentaires. Il montre combien est grande l'erreur de M. Bombart qui confond un combat antérieur qui a pu avoir lieu sur la Selle, avec celui de la Sambre.

M. Bombart se trompe lorsqu'il dit que l'on voit l'ancien lit de la Selle de Montay près le Cateau à Haspres, les anciennes rives très escarpées existent encore, ce qui n'a rien de remarquable. Les lieux ne correspondent nullement à la description de César. On y a trouvé, dit-il, des ossements, des armes et des monnaies de César, mais quels ossements et quelles armes ? On en a trouvé partout. Les ossements du temps de César n'existent plus depuis longtemps ; exceptés ceux se trouvant dans des conditions spéciales.

Il est à croire que M. Bombart écrivant comme beaucoup d'autres, n'a pas vu les lieux et n'a pas lu les Commentaires, il y aurait su que pour arriver au lieu du combat, les Romains avaient parcouru pendant plus de trois jours le territoire Nervien. Où place-t-il

donc les limites de ce peuple voisin des Ambiani ?

Comme nous l'avons déjà dit, les récits de De Guyse, dont en cet endroit, il ne garantit nullement l'exactitude, sont souvent de la pure fantaisie.

On dit avoir trouvé à l'endroit dit Les Mourmont des médailles au type de César..... Quelles médailles ? Nous avons toujours cru qu'on avait émis la première médaille de César l'an 50 avant notre ère, pendant la guerre des Parthes, donc postérieurement à la conquête du Nord des Gaules. Voir Cohen, T. 1, p. 30, Vme édition.

Reiffenberg. Histoire du comte du Hainaut, p. 8.

Le récit de cet auteur n'est que l'abrégé de celui de César. Il fixe le combat le long de la Sambre, mais ne dit pas en quel endroit.

Haumont et son Abbaye par Minon frères, Imprimerie de A. Laffineur et Cie à Haumont, sans date.

Les auteurs de cet ouvrage habitent Haumont, leur opinion n'a que plus de poids, leur travail prouve leurs études et leurs connaissances ; ils connaissent au moins le pays dont ils parlent ; contrairement à la presque totalité de ceux qui se sont occupés de la question.

Après avoir décrit la bataille comme les Commentaires, ces auteurs donnent leur avis sur son emplacement. Il résulte de leurs raisonnements qu'elle a eu lieu sur la rive droite de la Sambre, contrairement à Napoléon III, qui la place vis-à-vis sur la rive gauche. Ainsi s'évanouit le système de l'Empereur qui fait passer l'armée romaine près de Bavay, isolant les Belges du pays Nervien, laissant leurs familles dans les mains des envahisseurs ; imprudence que nos pères n'ont jamais pu commettre, imprudence aussi dont César n'était pas capable. En s'éloignant des pays amis qui bordaient au midi le territoire nervien, il se serait trouvé sans ravitaillement, sans retraite sûre. L'évènement a été bien près de se réaliser.

Et raison suprême, MM. Minon ne constatent nulle part, dans les environs d'Haumont, ni sur la rive droite, ni sur la rive gauche, la conformation des terrains, avec la description qui nous a été laissée et qui doit servir de base à toute appréciation.

Nous devons faire cependant certaines réserves. Ces auteurs font erreur lorsqu'ils disent que César, du lieu qu'il occupait, s'apercevait que ses troupes légères — sa cavalerie, les frondeurs et les archers, soit environ 7.000 hommes — étaient arrêtés sur le terrain nu qui se trouvait au delà de la rivière, par la cavalerie belge qui, par des fuites feintes, cherchait à les attirer dans le bois où les Belges silencieux attendaient le signal convenu pour se ruer sur le camp romain ébauché.

Pour placer les troupes romaines et la cavalerie belge et leur permettre de simuler la fuite, il fallait certainement une distance de plus de 150 m. Nous croyons que 500 à 600 m. étaient nécessaires. Ce terrain devait être plat, abordable à la cavalerie. Il est inutile de le chercher depuis Maubeuge jusqu'à Boussières, il n'existe pas.

Les Romains ne sont pas partis des environs d'Amiens, mais du pays dont cette ville était la capitale. — Encore, y a-t-il des doutes à ce sujet.— Où était la limite Nervienne? nul ne le sait. Napoléon III dit que suivant les érudits, — des érudits comme ceux qui ont parcouru la Sambre en barquette sans doute? — la limite Nervienne se trouvait entre Bapeaume et Fins. Bapeaume se trouve à 22 kil. d'Arras, capitale des Atrebattes et faisant sans doute partie de ce pays; Fins se trouvait à 12 kil. de l'Escaut,

indication bien vague et qui montre l'incertitude des érudits.

Nous croyons, nous, que l'Escaut était la limite naturelle du pays nervien, et nous apportons pour preuve ce fait qu'anciennement, comme pour beaucoup de nos communes encore, les limites étaient tracées par des rivières.

Entre Cambrai et Presles, la distance en ligne droite est de 95 kil. Si nous la prenons à Valenciennes elle n'est que de 72 kil.

Au résumé, MM. Minon ne constatent nullement la possibilité de placer la bataille à Haumont dans leur hypothèse, et celle de Napoléon III.

Le Général Creuly et M. Alexandre Bertrand ne sont-ils pas descendus en barque jusqu'à Presles, ou n'ont-ils pas voulu contrarier l'empereur dont le siège était fait, et qui n'aimait pas sans doute donner tort à son oncle ? N'ont-ils pas été courtisans ? N'y eut-il pas un peu de chauvinisme dans leur opinion ? Dans tous les cas ce ne serait pas la première erreur de l'ouvrage de l'empereur français.

Nous publions ci-après l'opinion de MM. Minon, le lecteur en jugera.

« II. — Où s'est livrée la bataille de César contre les Nerviens ? — Changements dans la vallée de la Sambre. — Presles. — Crèvecœur. — Catillon. — Thuin. — La Buissière. — Louvroil. — Berlaimont. — Hautmont.

« Le récit qui précède et qui, sauf quelques coupures peu intéressantes, est la traduction littérale des *Commentaires*, est le seul document que nous ayons sur cette tragédie où la discipline triompha de la hardiesse.

Il est incomplet ; la description du champ de bataille est vague ; elle ne peut suffire à en déterminer l'emplacement ; d'autant plus que, dans les recherches du théâtre de la lutte, on ne doit pas compter sur la nature de la végétation : depuis cette époque (mois de juillet, 57 avant J.-C.), des forêts ont été défrichées, comme aussi des landes se sont recouvertes de bois.

Il importe aussi de prendre en considération les transformations qu'ont subies la Sambre et ses rives. Pendant dix-neuf siècles, les eaux ont déposé en certains endroits des atterrissements considérables, ont rongé le sol ailleurs. Telle pente abrupte s'est adoucie sous l'action des forces naturelles. Ainsi, en 1869, au pont de Noyelles, les ouvriers occupés par l'administration des Ponts et chaussées ont trouvé

sous deux couches, l'une de gravier de 1 mètre 50, l'autre d'alluvions anciennes d'environ 1 mètre, des instruments en fer, des espèces de pinces, des fers à cheval, etc. ; depuis moins de 1,800 ans, l'Helpe, qui n'est pourtant qu'une médiocre travailleuse, comparativement à la Sambre, a déposé une couche de débris d'une épaisseur de 2 mètres et demi.

En 1870, à peu de distance en aval du pont de Leval, en extrayant des pierres pour faire du béton, on a découvert les culées d'un pont dont le tablier est placé à 1 mètre 50 sous le lit actuel du Tarsy, comme on a pu s'en assurer. En donnant à cette construction l'origine la plus ancienne possible, c'est-à-dire en la rattachant à la période romaine, on est encore étonné des changements que les eaux d'une rivière insignifiante ont accomplis dans son bassin depuis la conquête de Jules César.

D'un autre côté, les travaux qui ont été entrepris depuis la conquête romaine, notamment à Landrecies, à Maubeuge, pour la mise en défense de ces deux villes, dans les carrières qui ont été exploitées, ont également changé la configuration du terrain et ne permettent pas d'affirmer que la description de César s'applique à un seul point situé sur la Sambre.

Enfin la marche de César à travers la Nervie est restée pour nous « un secret impénétrable ». Nous n'avons aucun renseignement sur le temps qu'il a mis pour atteindre les

Atuatiques, vers le confluent de la Meuse et de la Sambre, ce qui eût permis de fixer approximativement le théâtre de la lutte (1). Nous ne savons pas non plus de quel endroit César est parti. C'est vraisemblablement des bords de la Somme, mais est-ce des environs d'Amiens ou des abords de Saint-Quentin ? Question importante qu'on n'est pas parvenu à élucider.

Passons en revue les principales localités où on prétend placer le lieu de ce combat célèbre.

Les historiens belges le placent généralement à PRESLES, entre Namur et Charleroi.

Dans la seconde partie du XVIIIe siècle, le nom de *Prèsles,* qui dérive sans doute de *prælium*, (combat), et la grande quantité d'ossements qu'on découvrit dans ce village, persuadèrent au marquis de Chasteler que c'était là le champ de bataille des Nerviens.

Cette opinion, que beaucoup de Belges ont adoptée par amour du clocher, ne soutient pas une discussion sérieuse. Comment César aurait-il pu, des bords de la Somme, se trouver à quatre lieues de Namur en quelques jours, alors que le pays était couvert de forêts épaisses, de fourrés inextricables, de marais profonds,

(1) C'est pour nous une preuve que la distance entre le champ de bataille et la forteresse des Atuatiques n'a pas exigé un long parcours ; si le contraire avait existé, César eut cité le nombre de marches employées.

de cours d'eau larges et vaseux, et que le conquérant n'avançait qu'avec une circonspection inspirée par un ennemi dont les surprises étaient à redouter ?

Si Presles n'est pas sur le territoire des Atuatiques, il est au moins à l'extrême limite des Nerviens, et le peuple de Namur, qui avait répondu à l'appel de ses voisins, eût été exact au rendez-vous, tandis qu'au contraire la présence des Véromanduens serait beaucoup plus difficile à expliquer.

On ne conçoit pas non plus pourquoi les Nerviens, qui seuls avaient résisté aux envahisseurs germaniques, eussent été se retrancher, sinon chez les Atuatiques, du moins tout à fait sur leur frontière, abandonnant leur territoire sans résistance, alors que César les dépeint si braves et si hardis.

Que Presles ait été le théâtre d'un sanglant combat, le fait est indubitable ; mais il est tout aussi certain que la bataille des Nerviens s'est livrée ailleurs.

Si le général romain est parti des environs d'Amiens, comme le croient certains auteurs, il a d'abord traversé l'Escaut. Pourquoi les Nerviens ne lui en auraient-ils pas disputé le passage ? Ce serait donc sur les bords de ce fleuve que se serait livrée la bataille.

Pour cela, il faut supposer que les copistes des *Commentaires* ont fait une faute et confondu

SABIS (Sambre) avec SCALDIS (Escaut), ou bien que l'erreur a été faite par César. Cette dernière hypothèse n'a rien d'invraisemblable.

Le pays que traversait le grand capitaine lui était tout à fait inconnu. Qu'on se rappelle les erreurs, les tâtonnements des voyageurs modernes en Afrique, malgré les progrès des sciences géodésiques. César, au surplus, confond l'embouchure de la Sambre avec celle de l'Escaut ; il a pu aussi prendre les deux cours d'eau l'un pour l'autre.

Telle est l'opinion soutenue avec conviction par le docteur Le Glay qui, à VAUCELLES, croit remarquer toutes les circonstances énoncées dans les *Commentaires*. Ce savant d'ailleurs, n'est pas le seul de cet avis. Carpentier place le champ de bataille entre Vaucelles et Crèvecœur (tome II, page 483). Lemaire, éditeur de la Bibliothèque classique latine, est amené à déclarer qu'il y a erreur dans ce passage de César et qu'il faut lire Scaldim (Escaut). André Catulle assure qu'il existait de son temps, dans la bibliothèque des Jésuites à Trèves, un ancien manuscrit des *Commentaires* qui portait Scaldim au lieu de Sabim.

La marche de César est indiquée tout autrement par Napoléon III : partie d'Amiens, l'armée romaine aurait franchi l'Escaut et traversé toute la Nervie occidentale pour arriver le troisième jour à Bavai et se transporter le

quatrième sur les bords de la Sambre, à HAUTMONT, où la bataille aurait été livrée.

On a prétendu que la difficulté des communications n'a pas permis à César de faire un tel trajet en trois jours, et on s'est demandé pourquoi les Nerviens auraient abandonné Bavai, leur forteresse principale selon toute apparence, et se seraient retranchés sur la rive droite de la Sambre.

D'autres auteurs supposent qu'après la prise de Bratuspantium (Beauvais, Breteuil ou Grattepanche), les Romains traversèrent le pays des Ambianes en remontant la vallée de la Somme, et partirent de Saint-Quentin ou de Vermand pour attaquer les Nerviens : ils descendirent alors la Sambre dès le voisinage de sa source.

Dans cette hypothèse, la question reste encore peu claire ; car il est difficilement explicable que César ait été éloigné de 14 kilomètres de notre rivière après trois jours de marche. Et ne serait-ce pas dans son cours supérieur, en amont de Landrecies, que la bataille aurait été livrée ? CATILLON, à 8 kilomètres du Cateau, a été désigné. Mais la colline de Catillon est plus élevée et sa pente moins douce que celle qui lui fait face. « A part cela, dit un naïf auteur, rien dans l'étude du terrain ne contredit le récit de César. » Pour nous, c'est suffisant pour que nous rejetions *Catillon,* car les traces du séjour des

Romains, que l'on trouve dans cette région, sont postérieures à la bataille.

Certains écrivains nomment THUIN ou LA BUISSIÈRE. Cette vieille thèse, bien qu'elle ait été rajeunie il y a vingt-cinq ans, n'a plus beaucoup de partisans et ne peut guère se soutenir, car les pentes des collines riveraines sont roides. Les arguments particuliers que l'on a donnés en faveur de *La Buissière* ne portent pas davantage : le *chêne des batailles*, les ruines du *Château de César* sont des raisons trop peu concluantes pour qu'un examen plus approfondi soit nécessaire.

Nous rejetons absolument les Buttes de LOUVROIL, que la tradition et plusieurs auteurs désignent comme étant le champ de bataille, l'un d'eux, plaçant le camp de César à la redoute du Loup, sur la route d'Avesnes.

Les accidents de terrain que l'on remarque à Louvroil, tant sur la rive droite que sur la gauche, sont tout à fait dissemblables des collines en pente douce, éloignées de 300 mètres, où s'est passée l'action.

BERLAIMONT, dont il a été question aussi, ne répond pas davantage à la description des *Commentaires ;* aucune raison sérieuse n'a d'ailleurs été donnée en faveur de cette localité.

Reste HAUTMONT, qui est généralement adopté, bien que les historiens ne soient d'accord ni sur l'endroit exact du combat ni sur la position des armées.

Quelle rive occupaient les Romains ? La rive droite, à notre avis ; car le centre de la Nervie était le pays situé entre la Sambre et l'Escaut, et le camp des Gaulois était forcément sur la rive gauche. Nous rejetons donc l'opinion de Napoléon III et de M. Duruy pour adopter celle de Piérard et de M. Jennepin.

Si l'on n'est pas d'accord sur l'emplacement du champ de bataille que certains indiquent à Hautmont et Neuf-Mesnil, d'autres à la Panneterie et sur Boussières et Vieux-Mesnil, cela est dû sans doute à ce qu'on ne tient pas suffisamment compte des forces en présence.

Plus de cent mille hommes se sont heurtés dans la vallée de la Sambre, et l'action s'est très vraisemblablement passée sur une longueur de plusieurs kilomètres, de Pont-sur-Sambre à Louvroil. Peu importe que le centre du combat ait été le plateau de Saint-Remy, ou bien la Panneterie où l'on remarque une espèce d'amphithéâtre naturel dont les Romains, toujours soucieux du choix de leur campement ont dû tirer parti.

La question ne sera sans doute jamais entièrement résolue et, en terminant ce chapitre, nous rappellerons que Napoléon Ier affirme que la bataille s'est livrée aux environs de Maubeuge.

Le souvenir de cette lutte de géants se serait perpétué dans le nom même Saint-Remy-Mal-Bâti, qu'on écrivait autrefois mal-battu. On

trouve : Saint-Remi *le mabatus* (1181) ; Saint-Remi *le mal battuh* (1189) ; Saint-Remi *le maubatut* (1219) ; Saint-Remi *le mal batut* (1394).

Si les archives de cette localité n'étaient pas perdues, elles nous fourniraient d'utiles indications. Nous avons encore lu *mal-battu* dans différentes pièces du XVIIe siècle.

La Commission de la topographie des Gaules, dont les conclusions ont été adoptées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est catégorique. Nous reproduisons à titre de document, un extrait du rapport de M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes :

César nous apprend que cette action a eu pour théâtre les bords de la Sambre, mais le lieu précis où elle s'est placée demeure controuvé. La Commission ayant décidé que la question serait étudiée sur le terrain par deux de ses membres, M. le général Creuly et M. Alexandre Bertrand ont suivi en barque et exploré le cours de la Sambre dans toute l'étendue du pays indiqué par le texte. Il résulte de leur rapport que les hauteurs d'Hautmont répondent seules aux particularités consignées dans les *Commentaires*.

« Frappée des raisons qu'ils ont fait valoir, la Commission a placé à HAUTMONT le lieu de la bataille. » (*Moniteur universel* du 25 novembre 1861). »

De tous les auteurs que nous venons de signaler, bien peu ont vu les environs d'Haumont que nous avons visité quatre fois. Ils ont accepté l'opinion de Napoléon III, dont l'importance leur en imposait, sans s'informer si la disposition des lieux venait appuyer sa manière de voir. Moins encore ont vu les champs de Presles, beaucoup se bornent à écarter son origine ; peut-être, le mot latin *Prælium*. On peut le faire, mais il est impossible de ne pas avoir grand égard à toutes les preuves que nous citons pour motiver notre opinion.

Le général Renard, voir plus haut, dit avoir parcouru les bords de la Sambre et n'avoir trouvé qu'à Haumont le lieu convenable pour y fixer le grand combat ; nous ne doutons pas de sa sincérité, mais s'il est descendu jusqu'à Presles, qu'il place à 3 kilomètres de la rivière, (le village n'existait pas alors), il n'a pas réfléchi que c'était à la limite de son territoire qu'on constatait les lieux décrits par les Commentaires.

En 1872, nous avons publié une brochure, intitulée « *Notre opinion sur la bataille de Presles* », (1), tirée à un trop petit nombre d'exemplaires, où nous avons détaillé en quelques pages, les motifs qui militaient en faveur de cette commune, comme ayant eu le triste honneur d'avoir

(1) Farciennes, G. Vekeman-Caron, 1872.

vu l'écrasement de nos pères, luttant pour leur liberté. Notre travail a eu la chance d'avoir pour lecteur M. Victor Gantier, alors correspondant de *l'Echo du Parlement à Berlin,* qui, joignant les charmes de l'écrivain aux talents de l'historien, a publié « *La Conquête de la Belgique par Jules César* » (1) et acceptant notre travail pour servir de base à ce qu'il a écrit, l'a développé et appuyé de son autorité.

Nous ne pouvons mieux faire que de publier une partie de son travail : pag. 107.

« **La bataille de Presles. — L'an 57.**

« Après la débâcle de la coalition belge, les Nerviens retournèrent chez eux avec leurs cinq clients. Chemin faisant, Boduognat, leur roi et leur commandant, s'entendit avec les Atrébates et les Véromanduens, dont les pays étaient limitrophes de la Nervie, pour former une ligue défensive plus étroite à laquelle les Atuatiques promirent de se joindre.

Mais ceux-ci, persuadés qu'ils avaient le temps de fournir leurs troupes, parce qu'ils s'imaginaient que les Suessons et les Bellovaques retiendraient les Romains au moins pendant

(1) Bruxelles, Office de Publicité Lebègue & Cie, 1882.

plusieurs semaines, voulurent rentrer d'abord dans leur cité, pour remettre leur matériel en ordre, renouveler leurs provisions épuisées et renforcer leur contingent. Les Nerviens assurèrent aux Atrébates et aux Véromanduens, afin de les empêcher d'imiter cet exemple, qu'ils étaient en état de leur procurer tout ce dont ils avaient besoin pour compléter leur équipement et pourvoir à leur entretien ; Boduognat parvint ainsi à les persuader de le suivre directement dans son pays. Alors les Aduatiques prirent la direction (1) de Rethel — Revin — Givet, tandis que les trois autres alliés prirent celle de Rethel — Chimay — Charleroi.

La campagne qui venait de se terminer si honteusement pour les Belges blessait les nouveaux alliés jusqu'au cœur dans leur fierté guerrière. Une grande partie de leurs armées n'avait pas même pu combattre. Et cependant leurs effectifs se trouvaient diminués. Ils avaient, un moment, lors de la déroute, offert sur plusieurs points de la résistance à Labiénus qui les poursuivait et perdu quelques milliers d'hommes dans l'engagement de Pontavert.

---

(1) Nous disons direction au lieu de route, parce qu'il est impossible de savoir où se trouvaient les routes à cette époque. Les voies militaires de la Belgique n'ont été créées que sous Auguste et nous mettons nettement en doute qu'elles aient correspondu aux chemins qu'avaient tracés nos pères, car les Romains avaient de tous autres intérêts en vue que les Belges. Cependant beaucoup d'auteurs, et entr'autres le général Renard, sont d'une opinion contraire à la nôtre, et croient que les Romains n'ont fait qu'améliorer les routes qui existaient déjà.

Mais les Nerviens, une fois sur leur territoire, se dépêchèrent de faire une levée supplémentaire. A cet effet, ils armèrent les jeunes gens de 17 ans et tous leurs hommes encore valides de 50 à 60 ans, (1) ce qui leur donna 10,000 nouveaux soldats et une armée d'environ 58,000 combattants, y compris 8 à 9,000 hommes de leur clientèle.

Avec les contingents des Atrébates et des Véromanduens, leurs forces devaient s'élever à peu près à 77,000 hommes (2) et après l'arrivée des Aduatiques, les quatre confédérés allaient disposer, suivant leurs calculs, de près de 100,000 hommes. Comme César, qui venait de congédier le corps auxiliaire des Éduens, devenu inutile, n'avait plus que 61,000 soldats, leur effectif semblait devoir suffire pour les autoriser à espérer le succès. (3)

Afin de raccourcir le chemin aux Aduatiques, il fut entendu qu'on camperait à proximité de leur frontière qui touchait au pays nervien, et

---

(1) Ils avaient ainsi mobilisé le quart de la population de leur territoire immédiat et le cinquième de leur clientèle.

(2) Orose estime leur armée à 272,000 hommes, ce qui renverserait toutes les indications si précises des Commentaires.

(3) M. Jos. de Ponthière estime que les Romains à la bataille de Presles, étaient au moins au nombre de 100.000.

8 légions, 48 000 hommes.
La cavalerie Numide.
La cavalerie Trévirienne.
Les contingents des peuples vaincus.
Les valets.
Les rorarii.

qu'on attendrait là, en se tenant sur la défensive, le général romain, qui ne pouvait tarder longtemps à se montrer. Le choix d'une position provisoire tomba sur le large plateau du Campinaire *(Campus Nerviorum),* placé à l'extrémité de la commune de Farciennes. Les Romains se trouvant dans le sud-ouest, il fallait naturellement s'attendre à les voir paraître sur la rive droite de la Sambre.

Comme les Nerviens savaient que les légionnaires ne se faisaient aucun scrupule de massacrer les vieillards, les femmes et les enfants, ils prirent soin de mettre en sûreté ceux qui ne pouvaient contribuer à la défense de la patrie, et ils les rassemblèrent dans un lieu que des marais rendaient inaccessible à l'ennemi, probablement aux environs de Gosselies (1).

---

(1) « Au nord-ouest de cette ville, pensons-nous ; peut-être à Luttre.

On pourrait croire que le lieu de refuge fut à Arcimont, près de Falisolles ; mais cet endroit ne peut être accepté, quoique le nom : *arcismons* (mont du refuge) semble l'indiquer, et cela parce que cette localité se trouve sur la rive droite de la Sambre, du côté par où devaient arriver les Romains ».

« Ce fut à Mons, suivant Napoléon III que les Nerviens placèrent les non combattants, von Gœler suppose que ce devait être près de Thuin ou entre Beaumont et Walcourt « où se trouvaient une quantité de marais ». Cette dernière hypothèse est inadmissible. Le refuge devait se trouver au nord et non au sud de la Sambre. Celle de Napoléon n'est guère plus vraisemblable, parce que l'endroit qu'il désigne est à une trop forte distance du champ de bataille ».

On est d'accord pour placer le pays nervien au nord de la Sambre. Si les Romains s'étaient établis à gauche de la rivière, ils se seraient trouvés entre les belges et le refuge où ils avaient sauvé les femmes, les vieillards et les enfants. Ce qui n'est guère admissible. L'Auteur.

Entre-temps, César — qui se trouvait dans les environs de Bray, où il accordait un repos de vingt-quatre-heures à ses troupes, qui avaient fait une route de plus de 150 kilomètres en cinq jours — prenait la résolution de se porter directement sur le territoire des Nerviens.

En général prudent, il avait la coutume de prendre sur les mœurs et le caractère des adversaires qu'il jugeait dangereux, tous les renseignements qui pouvaient lui être utiles. Déjà il savait par les Rhémois, que les Nerviens étaient les plus intrépides *(feri)* des Belges (1) et qu'ils avaient mobilisé 50,000 hommes. Mais il désirait d'autres informations. Les Ambiens lui racontèrent qu'ils ne permettaient pas aux marchands étrangers, qui fourmillaient dans la Gaule, d'entrer dans leur cité ; que chez eux les colliers d'ambre, les bagues, les bracelets en or ou en cuivre poli, dont se paraient si frivolement les Gaulois, étaient choses prohibées (2) ; qu'ils défendaient aussi sévèrement,

---

(1) Plusieurs auteurs traduisent *féri* par sauvages ; de Lamartine *(Vie de Jules César)* et Desroches mettent féroces. Ce n'est assurément pas ce que César a voulu dire. S'il avait traité les Nerviens de sauvages et de gens féroces, il eût abaissé le mérite de sa victoire, et telle ne pouvait être son intention. En parlant de leur intrépidité (comme au 1, 2, ch. 5 : *qui maxime feri*, etc.), il ajoute, au contraire, un nouvel éclat à ses succès et s'abstient d'insulter les vaincus. Il n'est du reste aucun détail dans son récit qui puisse faire supposer que les Nerviens étaient plus sauvages ou plus féroces que les autres Belges.

(2) On a retrouvé dans les sépultures gauloises un grand nombre de ces anneaux et cercles d'or, ainsi que des boucles d'oreilles ciselées, etc., qui sont parfois d'un excellent travail (voir Napoléon III, p. 30).

comme autrefois l'un des plus sages législateurs de la Grèce, l'importation de tout ce qui pouvait contribuer à corrompre les mœurs et à abâtardir le courage, alors que les Celtes vendaient parfois leurs enfants pour quelques mesures de vin. Qu'ils couvraient de leur mépris les lâches tribus qui venaient de renier la vertu de leurs ancêtres, en se soumettant sans combattre, et qu'ils avaient juré — comme les Romains du temps d'Annibal — de ne traiter de la paix avec l'envahisseur, à aucune condition.

Ayant reçu ces indications et d'autres sans doute qu'il n'a pas cru devoir nous transmettre, César se mit en marche, le 12 juin, vers le territoire de la Belgique.

Les Romains se portèrent, par la rive gauche de la Somme, de Samarobriga (Bray-sur-Somme), (1) à Péronne et atteignirent, le 13 juin, après une longue étape, la frontière nervienne près du village de Joncourt, où ils campèrent. Le lendemain, ils abattirent les

(1) *Samarobriga* signifiait, en langue gauloise, pont *(briga)* sur la Somme. Napoléon III, Sanson et une foule d'autres écrivains croient que cet oppidum était Amiens. Von Gœler a raison de pencher plutôt pour Bray, car Bray-sur-Somme est le même nom que Samarobriga. Nous verrons plus loin que Samarobriga ne pouvait pas être Amiens, quoi qu'en disent certaines cartes anciennes. Napoléon parle de trois camps qu'on a trouvés dans les environs de cette dernière ville, ce qui correspond, dit-il, à une donnée des Commentaires. Nous répondrons que les Romains doivent avoir fait plus de cinquante camps dans le pays des Ambiens et que les trois camps d'Amiens ne prouvent absolument rien en faveur de l'identité de cette localité avec Samarobriga.

obstacles artificiels que les Nerviens avaient établis sur leurs limites, afin d'empêcher les pillards ennemis de pénétrer chez eux avec leur cavalerie. Ces obstacles, qui mesuraient une profondeur que l'on peut estimer à 5 kilomètres, étaient formés au moyen de jeunes arbres entaillés, courbés horizontalement et entrelacés avec des broussailles, comme le sont naturellement par les lianes, les arbres de l'Amérique. Cette barrière ayant été renversée sur une largeur de plusieurs centaines de mètres, les Romains commencèrent, le 14 juin, leur marche en territoire nervien, à partir de Fresnoy-le-Grand. Ils allèrent vers Hanappe, Rocquigny et Eppe-Sauvage, ayant laissé la source de la Sambre à leur gauche ; puis, passant sur le sol de la Belgique près de Montbliard, ils se dirigèrent vers Walcourt où ils arrivèrent, le 16 juin, après trois jours de marche ordinaire. Ils avaient ainsi traversé presque tout le pays nervien sans apercevoir l'ennemi, et ils se demandaient déjà si ces terribles guerriers, dont les Rhémois et les Ambiens avaient si hautement loué la valeur, allaient se conduire comme les Bellovaques, c'est-à-dire rester invisibles et expédier leurs vieillards suppliants au proconsul ?

Napoléon Ier, Napoléon III, Mommsen, von Gœler, Rustow, Kœchly, von Kampen, (1) et la très grande majorité des auteurs que

(1) *Descriptiones nobilissimorum apud classicos locorum.* Gotha, 1879.

nous connaissons sont persuadés que les Romains marchèrent du côté *gauche* de la Sambre, et cela parce qu'ils les font entrer chez les Nerviens près de Bapaume ou de Cambrai.

Du moment où l'on suppose que César a passé par Cambrai, il va de soi qu'on ne peut le faire marcher qu'au nord de la Sambre. Napoléon III et von Gœler font observer justement que si César était arrivé chez les Nerviens par le côté *droit* de la Sambre — en venant de Cambrai bien entendu — « il aurait déjà rencontré cette rivière près de Landrecies, et n'aurait pas eu besoin d'apprendre, au troisième jour de marche, qu'il n'en était qu'à 15 kilomètres ». (1)

Ce serait parfaitement raisonné, si l'on était parvenu à établir qu'en réalité les Romains ont franchi l'Escaut à Cambrai ; mais cette hypothèse quoique généralement admise de nos jours, est insoutenable. (2)

En suivant la route que nous avons tracée, César n'a pas dû franchir la Sambre à Landrecies ; il est arrivé à Walcourt sans avoir vu la rivière. La seule objection de Napoléon III et du général von Gœler contre la marche des Romains par le côté droit de la Sambre tombe ainsi.

---

(1) Napoléon III. p. 108.

(2) Le point de savoir si César a marché au nord ou au sud de la Sambre est, pour notre histoire ancienne, d'une grande importance. C'est par la solution de cette question que nous arriverons à démontrer que la bataille des Nerviens a eu lieu à Presles.

Mais il y a plus, César désigne lui-même le chemin que nous lui faisons suivre. Avant d'entrer chez les Nerviens, il dit que ce peuple « confinait aux Ambiens ». C'est indiquer clairement qu'il a passé du pays des Ambiens dans celui des Nerviens. Il n'a, par conséquent, pas pu passer par Cambrai, car, en ce cas, il eût dû d'abord entrer dans le pays des Atrébates et en second lieu seulement dans celui des Nerviens. (1)

Pendant leurs trois jours de marche ordinaire sur le territoire nervien, les légionnaires ont dû fournir une route de 90 kilomètres ou environ. Il n'y a pas moyen d'en douter. Or, de Fresnoy-le-Grand, d'où nous les faisons commencer leur marche, jusqu'à Walcourt, où nous plaçons leur troisième étape, il y a précisément la distance voulue.

Végèce nous dit que les recrues romaines étaient exercées de manière à pouvoir faire, en 7 heures à peu près de notre temps, au pas militaire *(militari gradu)*, 20,000 pas romains ou 30 kilomètres. C'était la distance que les armées romaines parcouraient en un jour quand elles se portaient au devant de l'ennemi, en des circonstances ordinaires, comme celle qui nous

---

(1) Voir Napoléon III, pl. 14.

En l'an 53, César se rendit de nouveau du pays des Ambiens dans celui des Nerviens ; mais alors il passa d'abord par chez les Atrébates et il le constate formellement (1, 5, chap. 46), pour qu'on ne croie pas qu'il a fait deux fois la même route.

occupe. 30 kilomètres, c'était « une marche », comme vingt-cinq lieues font un degré, comme 20,000 pas étaient « un voyage » d'un jour (1), comme mille mètres égalent un kilomètre. C'était en quelque sorte une unité itinéraire. Quand, par conséquent, César nous dit qu'il a fait trois marches sur le territoire nervien, c'est exactement comme s'il avait dit qu'il y avait fait près de 90 kilomètres. Si ces trois étapes avaient eu quelques kilomètres de plus ou de moins, il l'eût indiqué, car il a voulu donner la longueur du chemin qu'il avait parcouru avant de trouver l'ennemi. Les Romains qui ont lu son rapport l'ont parfaitement compris.

Il est vrai que quelques écrivains se sont livrés à des critiques fantaisistes sur les données si précises de Végèce, le plus célèbre des auteurs militaires latins, et qu'ils ont mis ses chiffres en doute, les trouvant trop forts. Mais ne savons-nous pas que les armées grecques avaient également leurs « marches », qui étaient de 150 stades ? C'est Pausanias qui nous l'apprend. La stade étant de 185 mètres, la marche grecque était donc à peu près de 28 kilomètres. Les Romains comptaient deux ou trois kilomètres de plus. Doit-on tant s'en étonner (2) ?

---

(1) PLINE, 1, 2, ch. 23.

(2) L'armée allemande a prouvé pendant la guerre de 1870-1871 qu'elle aussi était parfaitement en état de fournir des marches aussi fortes.

Voir ce que Des Roches dit à ce sujet et ce que nous notons après le travail de M. Gautier.

L'Auteur.

On dira qu'il y avait aussi de fortes haies à l'*intérieur* du pays nervien et qu'elles ont ralenti la marche de César. En effet, il le constate lui-même. Faut-il en conclure qu'il n'a pas parcouru ses 30 kilomètres par jour ? non ? Les haies ne l'ont empêché que d'effectuer sa route dans le temps réglementaire. Au lieu de fournir ses marches en sept heures, il aura dû y employer neuf, dix et peut-être douze heures.

Arrivé à Walcourt, dans l'après-midi, César y établit son camp et fit annoncer aux centurions que, le lendemain, leurs hommes pourraient se reposer. Dans la soirée, les éclaireurs, ayant exploré les environs, amenèrent quelques habitants, qui ne s'étaient pas dérobés par une fuite assez prompte et qui avaient été saisis dans les champs. Ces captifs furent conduits au quartier prétorien, où était dressée la tente du général, afin qu'on pût les questionner. Pour échapper à un mauvais sort, ils apprirent à César que la Sambre coulait, dans le nord, à 15 kilomètres de son camp (1) et qu'à deux kilomètres derrière la rivière, les Nerviens, les Atrébates et les Véromanduens campaient sur

---

(1) *Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum decem abesse.* (César, 1, 2, ch. 16). On traduit généralement cette phrase de la manière suivante : Que la Sambre n'était *plus qu'à* dix mille pas de son camp. — Nous proposons de mettre : n'était pas *à plus de* dix mille pas de son camp, ce qui donne un tout autre sens aux mots des Commentaires et leur vrai sens, croyons-nous.

un plateau où ils attendaient à tout moment les Aduatiques (1).

César savait enfin où trouver l'ennemi. Mais s'il était parvenu à s'éclairer sur la position des Nerviens, ceux-ci allaient recevoir également de ses nouvelles. L'armée romaine était suivie d'un groupe de Gaulois, de Rhémois et d'autres Belges appartenant aux tribus déjà assujetties, et qui, pour trouver le moyen de satisfaire leur curiosité ou d'autres instincts moins innocents, tâchaient de se rendre utiles aux légionnaires et de s'en faire tolérer. On ne s'était pas défié d'eux, et personne ne songeait à les surveiller. Ils passaient la nuit, comme ils pouvaient, en dehors du camp.

Vers minuit, quelques-uns de ces maraudeurs coururent à Farciennes, où ils avaient entendu dire par les prisonniers que les alliés se trouvaient réunis. Le 17 juin, à deux heures et demie du matin, ils étaient à Couillet, passaient la Sambre à la nage, arrivaient une demi-heure après au Campinaire et avertissaient Boduognat de la présence des Romains, lui disant qu'il n'avait que le temps de prendre ses mesures, l'ennemi devant se porter contre lui dès le lendemain.

Cette fois du moins. César n'allait pas survenir à l'improviste.

---

(1) Ils lui dirent que les Aduatiques étaient déjà en route ; mais ils n'en pouvaient être sûrs. Ils le croyaient seulement, comme le croyaient aussi les Nerviens.

Les alliés avaient devant eux, sur la commune même de Farciennes, une admirable position défensive.

De l'autre côté du village coulait la Sambre, dont les sinuosités formaient une presqu'île passablement étroite, mais ayant assez de superficie cependant pour suffire à tous les mouvements de la défense. La rivière était large, en cet endroit, d'environ 200 pas — *latissimum flumen,* écrit César — car elle était bordée de prairies basses, qui se trouvaient submergées (1). Sa profondeur, il est vrai, ne dépassait pas trois pieds ; elle pouvait néanmoins offrir un obstacle sérieux si les Romains essayaient de la franchir.

Boduognat se dépêcha d'expédier de rapides courriers aux Aduatiques, qui se trouvaient dans les environs de Givet, pour les mettre au courant de la situation et les inviter à presser leur arrivée, puis ses troupes quittèrent le plateau du Campinaire (2) et allèrent prendre possession du terrain indiqué.

En continuant d'interroger les hommes qui s'étaient évadés si à propos de Walcourt, le

---

(1) Voir J. Kaisin : *Notre opinion sur la bataille de Presles.* M. Cador, architecte de la ville de Charleroi et membre de la Société Archéologique de cette ville, a trouvé dans ces prairies basses, qui ont à peu près 200 pas de largeur, des joncs et des plantes aquatiques. Elles n'étaient que des marécages à l'époque de César.

(2) Il s'agit ici du lieu où se trouve la station du Vieux Campinaire. L'Auteur.

commandant nervien parvint à s'instruire encore de plusieurs détails importants, et particulièrement sur l'ordre dans lequel les Romains opéraient leurs marches. Les transfuges lui racontèrent que chaque légion était suivie de ses équipages, de ses machines de guerre, etc , et séparée ainsi, par un long intervalle, de la légion qui venait derrière elle.

Ce fut une révélation pour Boduognat. Il convoqua à l'instant un conseil de guerre, y exposa ce qu'il avait appris et souleva la question de savoir si, au lieu de se tenir sur la défensive, il n'était pas préférable d'adopter une tactique contraire et de se jeter brusquement sur la première légion, dès qu'elle se montrerait. Cette idée, que lui avaient suggérée les transfuges, semblait des plus ingénieuses. Une colonne de huit légions, avançant dans l'ordre indiqué, sur un front de treize mètres, devait avoir une longueur de 8.000 mètres au moins ; ne faudrait-il pas plus d'une heure et demie à la légion qui fermait la marche, pour accourir au milieu des embarras, sur le lieu de la lutte ? Ce temps devait suffire pour détruire la tête de la colonne, piller son matériel et jeter le trouble dans le reste de l'armée.

Les transfuges, interrogés de nouveau et menacés de la mort s'ils manquaient à la vérité, confirmèrent leurs premières assertions. Ils avaient accompagné les Romains pendant plusieurs jours, et jamais ils ne les avaient

vus cheminer autrement : toujours les bagages et les machines d'une légion la suivaient immédiatement, ce qui facilitait et accélérait la mise en ordre du camp après les marches.

Malheureusement, la position que venait de prendre Boduognat était aussi désavantageuse pour l'attaque qu'elle était favorable à la défense. Sur la rive droite, où devaient se présenter les Romains, se trouvaient des côtes élevées, que ses hommes allaient avoir à gravir au pas de course après avoir couru jusque la rivière et l'avoir traversée. Puis, déjà essoufflés, ils allaient se trouver devant une colline dont l'ascension devait achever de les épuiser, avant même qu'ils eussent atteint l'ennemi. Cette considération ne put l'emporter sur les avantages extraordinaires que présentait le nouveau plan. On se prononça donc, dans le conseil, pour l'offensive. Il fut entendu que, dès qu'on apercevrait sur les hauteurs de la rive droite les équipages de la première légion, l'armée entière se lancerait en avant à travers la rivière et procéderait à l'attaque sans laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître.

Marius entretenait des espions dans les rangs de ses ennemis ; César en eut souvent aussi chez les Gaulois et les Belges. Il n'apprit rien cependant de ce qui avait été décidé dans le camp nervien, et ce n'est qu'après la bataille qu'on lui expliqua comment les alliés avaient été avertis de sa présence à Walcourt,

et pour quelles raisons, au lieu de se tenir sur la défensive, comme le terrain le commandait, ils avaient audacieusement assailli ses légions.

A huit heures du matin, des courriers que Boduognat avaient envoyés de Farciennes, chez les Aduatiques, arrivaient près de Givet et remplissaient leur mission. Pour se rendre immédiatement à Farciennes, les Aduatiques devaient côtoyer la rive droite de la Meuse, de Givet jusqu'à Namur ; puis marcher, sur la rive gauche de la Sambre, de Namur au camp belge. La prudence leur commandait de faire ce long détour ; car, en prenant la ligne la plus courte — de Furnau, Fosse et Tamines — ils étaient sûrs de donner l'éveil aux éclaireurs romains, que César, qui se souvenait du désastre de Trasimène, causé par le manque de surveillance, envoyait, surtout dans les moments critiques, jusqu'à 35 kilomètres de son armée, battre toute la contrée.

Cette marche par Namur allait réclamer près d'un jour et demi, car deux ou trois heures étaient absolument nécessaires pour régler le départ. On renvoya les courriers nerviens à Farciennes, avec ordre d'annoncer qu'on se mettrait en route avant midi et qu'on arriverait, en brûlant l'étape, dans la soirée du lendemain. Selon toutes les apparences, la bataille ne devait avoir lieu, au plus tôt, que le surlendemain. Les Aduatiques partirent donc dans la persuasion qu'elle ne se donnerait pas sans eux.

A une heure de l'après-midi, Boduognat était informé qu'ils approchaient à marches forcées. Le chemin montueux qu'ils avaient à parcourir était d'environ 75 kilomètres (1).

Pendant que les Nerviens prenaient position, le 17 juin, sur la rive gauche de la Sambre, César expédiait de Walcourt une demi-douzaine de centurions, ainsi que deux ou trois guides du pays, placés sous les ordres d'un tribun et chargés d'aller à la recherche d'un endroit convenable pour asseoir le camp. Le détachement se dirigea vers Presles et sut bientôt que les Nerviens occupaient, comme les prisonniers l'avaient assuré, le village de Farciennes. Le lieu propre au campement fut vite découvert : Presles même en offrait un des mieux disposé, et cela en face des alliés, à la Grande Praille (2), sur le versant de la colline de 175 mètres de hauteur dont il a été parlé. N° 2 du plan joint.

---

(1) Ces indications d'heures et de marches ne sont basées que sur des calculs de probabilité, et nous ne saurions garantir que les choses se soient exactement passées ainsi. Cependant, quand on prend nos combinaisons dans leur ensemble, on obtient une explication parfaitement naturelle des points restés obscurs dans le récit des Commentaires.

Ceux qui refusent d'admettre Presles comme champ de bataille des Nerviens, parce que, dans ce cas, l'absence des Aduatiques paraîtrait inexplicable, pourront se convaincre qu'il y a moyen de réduire facilement leur objection à néant.

(2) Circonstance étrange, là où se trouvait le camp romain, le lieu porte encore au cadastre le nom de Grande Praile qui fait penser au mot *Prælium*. Des prairies ne pouvaient se trouver en cet endroit. Le sol est mauvais, pierreux ; il a été en partie en bois jusqu'à nos jours. L'Auteur.

Cette colline formait le point culminant des endroits nommés Brou et Taille de Praille. De son sommet, elle s'abaissait en pente douce vers la rivière près de laquelle elle descendait plus rapidement de façon à présenter, sur une longue distance, une côte très raide, N° 7. Vis-à-vis, sur la rive où se tenaient les alliés, s'étendait d'abord un espace uni, où les explorateurs romains aperçurent quelques piquets de cavalerie belge qui les observaient. Cette surface plane avait, en moyenne, une profondeur d'environ 300 mètres ; puis le sol, toujours découvert, se relevait lentement et formait une autre colline, le Louat, couronnée d'un bois touffu et située à 1.100 mètres environ (1) de la rivière. C'est sur cette dernière colline, de 150 mètres d'élévation, que les alliés étaient occupés à transporter leurs chariots, N° 13.

Ayant marqué le camp, le détachement romain reprit le chemin de Walcourt. Les centurions avaient observé, çà et là, sur le terrain qui allait servir de champ de bataille, les mêmes bouchures de broussailles qu'ils avaient trouvées à la frontière du pays ; mais ces haies, quoique assez élevées et fort épaisses, leur imposaient peu. Ils savaient qu'en peu de temps les haches en auraient raison et les coucheraient sur le sol.

---

(1) Kaisin indique 1,800 mètres, parce qu'il mesure la distance à partir de l'endroit où les Atrébates et les Véromanduens ont passé la Sambre. Nous avons pris la distance entre le camp belge et le lieu où les Nerviens ont franchi l'eau.

Le lendemain, 18 juin, à trois heures du matin, César envoya en avant sa cavalerie, ainsi que les frondeurs et les archers. Une heure après, il sortit lui-même du camp avec toutes ses autres troupes. Mais, au lieu de régler la marche du gros de son armée comme les transfuges l'avaient dépeint aux Nerviens, il fit avancer d'abord ses six meilleures légions, puis tout le matériel réuni et enfin, à la queue de la colonne, il plaça les deux jeunes légions levées avant la campagne.

Ce n'était pas pour faire échouer le plan des alliés qu'il avait pris ces dispositions. Nous avons dit qu'il ne connaissait pas leurs projets. Mais les Romains ne marchaient par légions séparées que lorsqu'ils ne s'attendaient pas à rencontrer l'ennemi. Qand ils savaient, au contraire, qu'il se trouvait dans leur voisinage, leur ordre de marche était modifié; ils rapprochaient les légions les unes des autres, et les bagages venaient derrière avec les cohortes préposées à leur garde.

Les maraudeurs gaulois ignoraient cette coutume. Ils n'avaient suivi les légions que lorsqu'elles allaient de campement en campement, loin de tout danger ; et ils s'étaient imaginé que la manière de marcher des Romains était toujours la même. Il allait donc se faire que les Belges, au lieu de ne tomber que sur une seule légion, en heurteraient six. La révélation

dont ils espéraient la victoire devait causer leur perte (1).

César n'avait pas à marcher longtemps au pas accéléré *(pleno gradu)*, pour arriver de Walcourt à Presles. Vers sept heures du matin, il allait être près de la Sambre ; tandis que les Aduatiques, partis la veille de Givet, ne devaient se trouver, à la même heure, qu'aux environs de la forteresse de Namur (2). Une fois là, sept ou huit heures allaient leur suffire pour rejoindre leurs alliés. Mais déjà Boduognat avait résolu de ne pas les attendre si, comme il le prévoyait, l'armée romaine se présentait plus tôt qu'eux. Il ne pouvait manquer le moment extraordinairement avantageux de l'arrivée de la tête de la colonne ennemie.

Première phase de la bataille

Au moment où les légions quittaient Walcourt, les alliés, sur pied avant l'aube, prenaient leurs dernières dispositions. Boduognat, sachant que l'ennemi approchait, rangea ses 77.000

(1) On a supposé que César avait envoyé les maraudeurs gaulois chez Boduognat pour lui donner de faux renseignements. Tout son récit proteste contre cette supposition Il eût sans doute été capable d'agir de la sorte ; mais ce stratagème ne lui vint pas à l'idée.

(2) On peut encore supposer que les Atuatiques hésitaient à se joindre aux Nerviens et, se souvenait peut-être de la débacle récente de l'Aisne.

hommes en ordre de bataille. Mais, au lieu de les aligner sur le terrain découvert qui touchait à la rivière -- ce qui eût permis aux Romains d'observer de l'autre rive, le moindre de ses mouvements — il cacha ses troupes dans le bois qui couronnait la colline du Louat (1), sur le versant de laquelle se trouvent, de nos jours, la station du Campinaire et celle de Farciennes.

Le camp du Louat, situé à 1.000 ou 1.300 mètres environ derrière l'armée belge, fut complètement abandonné. Puisqu'on était décidé à vaincre ou à mourir, le jour même, au delà de la rivière, toute surveillance du côté des bagages avait été jugée inutile. Au reste, les Romains étaient plus de 60.000 : on les avait comptés lors de l'engagement sur l'Aisne, et pour combattre à chances égales, il était nécessaire de mettre jusqu'au dernier homme en ligne.

Les Atrébates se rangèrent sur l'aile droite, devant la station du Campinaire. Les Véromanduens formèrent le centre ; tandis que les Nerviens et leurs clients se placèrent près de la station de Farciennes, tenant ainsi l'aile gauche à qui allait incomber la tâche la plus rude.

Les alliés ne disposaient que d'une faible cavalerie, les Nerviens n'ayant jamais été très

(1) Voir Hocq plus haut. L'Auteur.

portés pour cette arme. Toutes leurs forces consistaient en infanterie. Les quelques centaines de cavaliers qu'ils avaient furent mis au centre, devant les Véromanduens.

Ces mesures prises, il ne restait qu'à attendre les Romains qui ne pouvaient plus être loin. Boduognat commanda à ses hommes de cesser tout bruit, et le silence s'établit dans la forêt où nul regard ne pouvait pénétrer.

César n'était pas de ces généraux qui donnent des impatiences à l'ennemi. Vers six heures, sa cavalerie et ses fantassins auxiliaires, qui devaient engager le combat, firent leur apparition sur la rive droite de la Sambre et se mirent à l'explorer. César, qui marchait à la tête de sa légion prétorienne, n'était plus alors qu'à cinq ou six kilomètres de distance. Le moment solennel de l'attaque approchait.

Pour occuper l'avant-garde romaine, Boduognat fit sortir sa cavalerie du bois. Tout avait été prévu ; cette cavalerie savait ce qu'elle avait à faire et courut vers la Sambre. Elle était si peu nombreuse que les auxiliaires romains n'hésitèrent pas à s'avancer jusqu'au bord de l'eau et même à y entrer, pour en mesurer la profondeur. Les cavaliers nerviens, feignant d'être effrayés de leur approche, se retirèrent vivement, ce qui enhardit les auxiliaires à avancer encore ; et comme l'eau ne leur montait que jusqu'à la ceinture et qu'elle ne dépassait pas le poitrail des chevaux, ils se

trouvèrent bientôt sur l'autre bord. Les voyant sur son terrain, la cavalerie nervienne revint à la charge ; mais, arrivée devant l'ennemi, elle rebroussa chemin sans l'auoir attaqué. Les auxiliaires la poursuivirent jusqu'à la lisière de la forêt, en évitant d'aller plus loin. Cette manœuvre de la cavalerie nervienne avait pour but d'attirer les Romains sous le couvert, où on les eût massacrés. Elle dura environ une heure sans obtenir aucun succès.

Pendant ce temps, l'infanterie belge se tenait immobile et muette. Boduognat, placé sur la pente du Louat, derrière ses lignes, attendait que ses guetteurs vinssent lui annoncer l'arrivée des premiers bagages de la colonne romaine (1). Celle-ci ne tarda pas à se montrer du côté où se trouve le château d'Oultremont. Elle dirigeait sa marche sur Aiseau.

La confiance des légionnaires était si grande qu'au lieu d'avoir leurs casques sur la tête, ils les portaient sur la poitrine, attachés à leurs cuirasses au moyen de courroies. Ils n'avaient pas même songé à dépouiller leurs boucliers de l'enveloppe de cuir dont ils les recouvraient pendant les jours de repos et les marches sans péril.

Ayant atteint ainsi la Grande Praille, où ils devaient camper, leur premier soin fut de déposer leurs bagages légers *(sarcinæ)*, pour

(1) Du haut du Louat.

commencer à fortifier leur position. C'était là un usage antique et sévère auquel on ne manquait jamais. Ils se mirent donc directement au travail. Achever un camp ordinaire, capable de braver toute insulte, était l'affaire de deux heures environ (1).

César, de son côté, se souciait si peu de l'ennemi, dont il était séparé par « un très large fleuve », qu'il ne crut devoir donner aucun ordre particulier. Il se contenta de recommander à ses lieutenants de ne pas trop s'écarter de leurs légions respectives. Quant aux légionnaires, ils s'étaient déjà répandus dans les environs, les uns pour piquer des gazons d'un piéd et demi de longueur, dont on revêtait les retranchements du camp, afin de leur donner plus de solidité et de consistance ; les autres, pour aller dans les bois voisins ramasser des branches mortes destinées à entretenir les feux de garde, ou pour couper des pieux qui servaient à construire une enceinte de palissades au sommet du terrassement (2).

---

(1) Napoléon Ier croit que les Romains pouvaient fortifier leurs camps en une demi-heure. Rustow calcule que trois heures leur étaient nécessaires. — Il faut évidemment distinguer entre les camps ordinaires qu'on formait après les marches et qui ne servaient que d'étapes pour un ou deux jours, et les camps qu'on fortifiait sérieusement, en pays ennemi, pour y séjourner pendant un certain temps. Les premiers étaient l'œuvre de deux heures environ ; les seconds demandaient parfois un travail assidu de plus d'une semaine.

(2) Ces pieux, de 6 pieds de longueur, étaient plantés, les uns à côté des autres, à 2 pieds de profondeur, dans la terre du parapet. La palissade avait ainsi 4 pieds de hauteur.

D'autres encore creusaient le fossé extérieur, lequel mesurait 15 pieds de largeur sur 11 pieds de profondeur (1).

Comme le plus grand nombre des légionnaires s'étaient dispersés dans les bois où se trouvaient en des lieux qui ne permettaient pas aux Belges de les apercevoir, Buduognat put s'imaginer qu'il n'avait devant lui, comme les transfuges lui en avaient donné l'assurance, que la première légion de l'armée romaine, et que les bagages de cette légion devaient arriver à toute minute.

En effet, les gens qu'il avait placés en observation virent tout à coup déboucher dans le lointain, vers le sommet de la colline de Brou, des chevaux qui marchaient vers le camp romain chargés de tentes enroulées. C'était le moment convenu pour l'attaque générale. Boduognat tira son glaive, en frappa violemment son bouclier d'airain, et vingt cors, au son rude et sauvage, firent retenir le signal dans la forêt. Ce n'étaient pas les Belges qui étaient surpris, mais bien Cèsar ; et c'était lui qui se trouvait forcé d'accepter la bataille en des circonstances où certainement il l'eût voulu éviter.

Seconde phase de la bataille

Toute l'armée alliée, conservant son

(1) Les fossés ordinaires de César n'avaient que 12 pieds de largeur sur 9 de profondeur ; mais, quand il se trouvait en présence d'un ennemi dangereux, il commandait des travaux plus importants.

alignement, sortit du bois comme la foudre du nuage, balayant devant elle la cavalerie romaine, les Numides, les Crétois et les Baléares qui, poussant des cris d'alarme, s'enfuirent vers la rivière et s'y lancèrent dans le plus grand désordre.

César, debout sur la colline de Brou, ne se doutait de rien et causait tranquillement avec quelques officiers pendant qu'on construisait sa tente. Étonné d'entendre les clameurs parties de l'autre rive, il lève les yeux et aperçoit la masse impétueuse de l'ennemi qui culbute ses troupes légères et se précipite vers la Sambre. L'aile droite et le centre, c'est-à-dire les Atrébates et les Véromanduens, n'en étaient plus éloignés que de cinq cents mètres ; tandis que l'aile gauche, composée des Nerviens, qui formaient le gros de l'attaque, commençait déjà à la passer.

Ce coup d'œil, celui de l'aigle, suffit à César pour juger du terrible danger de sa situation : il était pris en flagrant délit de négligence. Ses hommes étaient éparpillés, désarmés ; il n'en avait pas trois mille sous la main. Ses lieutenants lui manquaient également ; il ne savait où trouver la plupart de ses officiers d'ordonnance et ses tribuns. Le camp ne pouvait servir de refuge : il n'avait encore ni fossés ni remparts, les bagages n'étaient pas arrivés. Un général ordinaire eût perdu la tête et, par sa perplexité et son trouble eût causé la fuite

de son armée. Lui, le plus grand génie militaire de l'antiquité, il sut garder son sang-froid, et la promptitude prodigieuse de son esprit lui inspira à l'instant tout ce qu'il avait à faire, pour réparer sa faute et sauver sa renommée.

En un clin d'œil il fut à cheval et vola vers le camp où il fit déployer, au bout d'une longue hampe, au-dessus de sa tente encore inachevée, le drapeau de pourpre qu'il avait mis en usage, pour avertir les soldats de courir aux armes (1) ; les trompettes sonnèrent avec fureur. Sans donner à ceux qui affluaient de toutes parts le temps d'ôter l'enveloppe de leurs boucliers, de mettre leurs casques, de revêtir les ornements qui désignaient les grades (2), il forma les lignes sur le plateau de Roselies, mêlant les hommes des différentes légions, au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Quand il en eût rassemblé quelques milliers, sans perdre une minute à leur adresser les harangues d'usage, sans se placer devant eux pour les conduire à l'ennemi, il se borna à leur donner pour instruction de tenir tête au flot menaçant qui approchait, et partit comme un trait, pour organiser son centre et son aile gauche, persuadé

(1) *Quod erat insigne quum ad arma concurri oporteret.* — César explique aux Romains à quoi servait ce drapeau. Ce devait être, par conséquent, une innovation qu'il avait introduite dans l'armée et dont il trouve l'occasion de démontrer l'utilité.

(2) C'étaient des panaches rouges et noirs qu'on enlevait pour les marches et qu'on fixait sur les cimiers des casques avant la bataille.

que les soldats qu'il venait de quitter et qui étaient tous rompus au métier, prendraient d'eux-mêmes les meilleures dispositions.

Sur son chemin, d'un geste, d'un mot, il indiquait à chacun la place qu'il avait à prendre et le drapeau sous lequel il avait à se ranger. En un rien de temps, il eut un centre qu'il semblait avoir fait sortir de terre, et quand les Atrébates, qui venaient de passer l'eau, couverts de sueur, hors d'haleine d'une course furieuse de plus de douze cents mètres, se mirent à escalader les hautes berges de la rive droite et commencèrent à gravir la colline de Brou, César se trouvait en face d'eux, à son aile gauche, devant la 10e et la 9e légion que son lieutenant Labiénus était occupé à ranger en ordre de bataille.

Les Atrébates n'étaient plus qu'à deux cents mètres des Romains, et ils montaient toujours. César ne prit qu'une minute pour passer sur le front de son corps d'élite, de cette 10e légion qui avait son entière confiance et qui dans sa pensée, eût pu lui suffire pour marcher contre Arioviste. En quelques mots, il rappela aux hommes de Labiénus leur ancienne valeur, qu'il avait tant de fois appréciée; il leur conseilla de ne pas s'effrayer, de soutenir fermement le choc de l'ennemi, et, comme les Atrébates s'étaient approchés à une soixantaine de pas de sa position, il donna, en s'écartant, le signal de la charge, que répétèrent bruyamment les trompettes de toutes les cohortes.

Par un brusque mouvement, la 9e légion s'était serrée près de la 10e. Toutes deux, poussant des clameurs assourdissantes, fondent sur l'ennemi exténué, le pilum ou l'épée à la main, et trois mille « pilanes » lancent à la fois, d'un bras vigoureux, leur formidable projectile. Les Atrébates cherchent à parer cette attaque, en se couvrant de leurs boucliers. Mais le lourd pilum, dont la pointe était aiguë comme une baïonnette, traverse sans peine le faible obstacle qu'on lui oppose et va percer, souvent de part en part, ceux qui se croyaient protégés contre ses coups. La « salve » des Romains fut d'autant plus terrible et plus meurtrière, qu'ils se trouvaient placés plus haut que leurs adversaires : leur position imprima un surcroît de force à leurs engins de destruction.

Des centaines d'Atrébates étaient tombés, couverts d'horribles plaies. D'autres, restés debout, mais ayant le pilum fixé dans leurs boucliers, qu'ils ne pouvaient plus lever à cause du poids de l'arme romaine, faisaient de vains efforts pour l'en arracher et se mettaient ainsi à découvert. Les Romains se ruèrent sur eux et leur plongèrent l'épée dans le corps. Sans reculer, les vaillants alliés des Nerviens tâchèrent de remplir les vides qui s'étaient si rapidement produits dans leurs premières lignes ; mais les légionnaires, qui avaient prévu l'effet de leurs javelots, avaient déjà pénétré dans les rangs ennemis et s'aidaient, dans la mêlée, de leur courte épée espagnole, pendant que les

Belges, faute d'espace, ne savaient comment manier leur grand glaive, long de plus de trois pieds, qui s'émoussait d'ailleurs sur les boucliers de bronze et les cuirasses d'airain de leurs invulnérables adversaires.

L'issue de ce combat inégal était certaine. Les légionnaires abattirent les hommes harassés qu'ils avaient à leurs pieds. Malgré leur valeur, les Atrébates durent bientôt céder. Ils redescendirent pas à pas la colline, en continuant la lutte ; mais les Romains les forcèrent à lâcher pied plus promptement ; il les culbutèrent de la hauteur et les poursuivirent, l'épée dans les reins, jusqu'au milieu de la rivière où le massacre recommença. Les Atrébates parvinrent cependant à sortir de l'eau, et ceux qui avaient échappé à la mort essayèrent de rétablir le combat sur la rive d'où ils étaient partis ; mais ils avaieni perdu trop de monde pour pouvoir repousser les vieilles cohortes romaines, quoi qu'elles se trouvassent en ce moment sur un terrain qui leur était défavorable (1). Les lignes des Atrébates furent rompues de nouveau, et la boucherie dura jusqu'à ce que l'aile droite des Belges fût presque totalement détruite.

Labiénus, après sa victoire, remarqua qu'il était arrivé près du bois où les alliés s'étaient tenus cachés avant la bataille. Il jugea que leur camp ne pouvait être loin, et, pénétrant

(1) Ce terrain, où la colline du Louat commence à se former, se nomme le Crombion.

dans la forêt, il se mit à sa recherche dans l'espoir d'y trouver du butin ; car il était, avec son général, le plus cupide des Romains qui foulaient le sol de notre pays.

Quand César, après avoir commandé la charge, eût quitté son aile gauche, il se dirigea, en toute hâte, du côté de la 8e et de la 11e légion qu'il avait laissées au centre, quoiqu'elles n'appartinssent pas à la même division (1). Il les trouva engagées contre les Véromanduens. Ceux-ci avaient, comme les Atrébates, franchi la rivière et escaladé les berges escarpées, pour arriver, haletants, au pied de la colline. Ils avaient même commencé à la gravir ; mais il leur avait été impossible de résister à l'effort d'un ennemi admirablement placé et deux fois plus nombreux. Repoussés jusque sur la rive droite, ils s'y défendirent avec courage et se firent exterminer, sans essayer même de repasser le cours d'eau.

Du centre, où tout allait bien, César vola vers son aile droite. Mais, de ce côté, les choses avaient pris une tuurnure effrayante pour les Romains. Les Nerviens avaient, eux aussi, passé la Sambre, qui, plus profonde à cet endroit, leur montait jusqu'à la poitrine ; et, couverts de boue, les traits enflammés par la fureur, marchant en phalange serrée, ils s'étaient dirigés, sous la conduite de Boduognat,

(1) Les divisions étaient formées : 1° par la 9e et la 10e ; 2° par la 11e et la 12e ; 3° par la 7e et la 8e ; 4° par la 13e et la 14e.

du pied de la côte de Roselies vers le camp romain (1).

César n'était pas là ; il s'était porté vers l'aile gauche, ne laissant que deux légions : la 7e et la 12e, qui étaient parvenues à se compléter, pour arrêter le peuple héroïque de la Gaule du nord.

Les Nerviens avaient à parcourir, pour atteindre le camp romain, une distance de plus de douze cents mètres. La 7e légion, une des anciennes, était placée à l'extrême droite, ayant près d'elle la 12e, moins vieille, mais qui avait fait toute la guerre dè la Gaule transalpine. Comme les quatre autres légions qui prenaient part à l'action, combattaient en ce moment au centre et à l'aile gauche, et que la 13e et la 14e, qui fermaient la marche de la colonne venue de Walcourt, n'étaient pas encore sur les lieux, le camp romain se trouvait sans défense. Seuls quelques milliers de valets y attendaient la fin de la bataille, pour se jeter sur les dépouilles de l'ennemi.

Arrivé à huit cents mètres au delà de la Sambre, Boduognat se trouva avec toutes ses

(1) Depuis César. les alluvions ont exhaussé, de ce coté, le fond de la vallée de la Sambre, de trois mètres. On reconnait facilement l'ancien fond par les vases bleues, mêlées de joncs, qu'on y voit. Le bas de la vallée de la rivière est actuellement à 100 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le point le plus élevé du champ de bataille, du côté de Presles, est côté à 175 mètres, ce qui donne une différence de 75 mètres avec le fond de la vallée. Le Louat a, au juste, 153 mètres d'élévation ; il est donc à 53 mètres au-dessus du niveau de la vallée.

forces en face des deux légions qui devaient l'empêcher d'avancer. Au lieu de les attaquer de front, il ouvrit sa colonne et la divisa en deux corps. L'un de ces corps, celui qu'il avait à sa gauche, tourna, par une rapide évolution, le flanc droit de la 7e légion et commença le combat en le prenant à revers près du charbonnage de Saint-Jacques ; pendant que le second corps, par un mouvement en sens contraire, se portait à droite vers la Pierre-aux-Rossignols, pour déborder l'aile gauche de la 12e. Les bataillons placés à la tête de ce dernier corps nervien se détachèrent ensuite de la masse, pour aller s'emparer du camp romain. De cette façon 10.000 Nerviens continuaient de gravir les hauteurs, tandis que les 48.000 autres, restés près de l'aile droite des Romains, l'attaquaient avec une force et une énergie que les légions ne rencontrèrent qu'une fois dans la Gaule.

En ce moment la cavalerie et les fantassins armés à la légère que les Atrébates et les Véromanduens avaient refoulés au commencement de la bataille et qui avaient fait un grand détour pour regagner le camp, heurtèrent subitement le flot montant de l'ennemi. Loin de chercher à lui barrer le passage, les auxiliaires se hâtèrent de prendre la fuite et se dispersèrent de tous côtés. Les Nerviens purent ainsi arriver au camp sans obstacle. Ils s'y répandirent pour détruire les travaux déjà commencés et surtout pour piller les bagages qu'ils croyaient avoir vus approcher. Mais ils ne découvrirent

encore que les outils et les autres objets d'équipement que les Romains avaient déposés pour combattre.

A leur aspect, les valets, espèce de goujats des légionnaires, s'enfuirent à toutes jambes par la porte décumane, où se présentaient précisément les conducteurs des premiers équipages. Ceux-ci ayant également aperçu les Nerviens, et ne s'expliquant leur présence que par la défaite des légions, se débandèrent comme les valets et, poussant des cris de détresse, se sauvèrent vers les deux légions qui suivaient le gros matériel. Les cavaliers trévires, qui servaient César depuis dix mois, surviennent au milieu de ce tumulte ; ils remarquent la précipitation des fuyards affolés, voient les Nerviens maîtres du camp, les deux légions de l'aile droite presque enveloppées, et désertant la cause des Romains comme ils avaient abandonné celle de la défense nationale, ils partent au galop, pour regagner leur pays et y annoncer la destruction de l'armée de César.

Peu s'en fallut que leur nouvelle ne fût vraie. Mais César, accourant du centre, eut le bonheur d'atteindre la 12e légion avant qu'elle fût complètement cernée. Il était temps qu'il arrivât, pour mettre en œuvre toutes les ressources de son génie, et que le hasard, qui vient toujours en aide aux grands hommes qui accomplissent leurs destinées, lui prêtât son puissant concours.

Sur le champ de bataille, l'homme qui commande une armée n'a, dit-on, ni cœur ni

entrailles ; il combine et calcule, et tous les sentiments humains lui sont étrangers. Pourtant César, au spectacle qui s'offrit à ses yeux, dut éprouver une forte secousse.

Les Nerviens, par la fougue de leur attaque, avaient fait plier la première cohorte de la 12e légion. Leurs javelots avaient produit dans ses rangs les mêmes ravages que le pilum de la 9e et de la 10e légion dans ceux des Atrébates. Mais ce n'étaient pas les assaillants qui avaient rempli les vides faits par leurs traits dans les lignes romaines. Lorsque les Nerviens s'étaient lancés en avant pour s'introduire dans les endroits qu'ils avaient dégarnis de combattants, les légionnaires derniers rangs avaient mis tant d'empressement à boucher les trouées, ils s'y étaient jetés en si grand nombre, que le front de la légion était devenu trop étroit et que ceux qui s'y trouvaient se gênaient les uns les autres pour combattre.

Le porte-étendard et une cinquantaine de centurions (1) gisaient aux pieds de l'ennemi, tués ou couverts de blessures. Tous ceux de la quatrième cohorte étaient morts. L'aigle, qu'on plaçait, depuis le temps de Marius, dans la première ligne, avait disparu ; les Nerviens s'étaient emparés de l'étendard sacré. Le sang inondait le vaillant primipile Sextius Baculus, qui devait plus tard sauver la légion de Galba

(1) Presque tous les centurions étaient morts ou blessés, dit César, et la légion en comptait soixante ; chaque cohorte en avait six.

dans le Valais. Le cœur commençait à manquer aux légionnaires ; ceux des derniers rangs étaient prêts à lâcher pied et ne se défendaient plus. Déjà quelques-uns, saisis de frayeur, s'étaient écartés pour echapper aux traits. La déroute était imminente, et les Nerviens continuaient toujours à avancer, en multipliant leurs terribles poussées, pour enfoncer le centre de la légion et faire reculer les flancs. Ils réparaient superbement l'échec subi par les Atrébates et les Véromanduens.

La 7e légion, que commandait P. Crassus, se trouvait dans le même péril ; sa position n'était pas moins désespérée. Ses rangs, également trop serrés par la pression violente et continue de l'ennemi. avaient perdu la liberté de leurs mouvements ; les hommes, embarrassés et empêchés de se servir convenablement de leurs épées, ne portaient plus que des coups incertains et sans vigueur (1). Là aussi le désordre et le massacre étaient proches.

Mais César venait d'arriver, et il allait mettre fin au succès des Nerviens. N'ayant pas une cohorte de réserve pour rétablir le combat, il prend la soudaine résolution de le rétablir lui-même. La précipitation de l'attaque de l'ennemi ne lui avait pas permis de s'armer

(1) Il fallait à chaque soldat romain, pour pouvoir lancer facilement le pilum au pas de charge, un espace d'une largeur de trois pieds. Pour le maniement de l'épée les trois pieds ne suffisaient pas. Polyte dit qu'un espace de six pieds était nécessaire. Cependant il semble que quatre pieds devaient suffire.

de son bouclier ; d'un bond, il saisit celui d'un homme des dernières files, tire son épée, se fait jour jusqu'aux lignes avancées, et là, bravant les javelots nerviens, il harangue ses soldats, s'adresse aux centurions dont il savait les noms, les encourage, les stimule, fait porter les drapeaux des cohortes en avant et ordonne de déployer les lignes pour faciliter le maniement des armes. Puis, voyant la 7e légion, placée plus bas et sur le point de succomber, il court de son côté et, par le seul fait de sa présence, ranime sa valeur abattue. Il n'est jusqu'aux blessés qui, à l'aspect du général, ne se redressent ; tous veulent se défendre sous ses yeux jusqu'à la mort.

Mais les Nerviens redoublent d'énergie et cherchent, par un nouvel élan, à prendre les deux légions par derrière. César a compris le danger. Pour l'éviter, il ordonne aux six tribuns de rapprocher leurs hommes, tout en continuant de combattre, de la 12e légion. Celle-ci reçoit le même ordre et s'avance, pas à pas, vers la 7e ; puis, par une manœuvre d'une étonnante habileté, César adosse ses deux légions l'une à l'autre, de telle sorte que chacune d'elles fasse front aux Nerviens d'un côté opposé.

Cet admirable mouvement, opéré au milieu de l'action, changea l'état des choses. César put respirer, et ses soldats, ne craignant plus d'être tournés et enveloppés, soutinrent l'attaque avec plus de confiance. S'ils n'étaient pas sauvés,

ils pouvaient du moins résister plus longtemps ; ils pouvaient combattre jusqu'à ce qu'on vint à leur secours.

Troisième phase de la bataille

Sur ces entrefaites, les conducteurs des bagages, que nous avons vus prendre la fuite, étaient arrivés, en courant à toutes jambes, près du lieutenant Quintus Pédius, qui commandait les deux légions placées, derrière le matériel, à la queue de la colonne. Pâles d'épouvante, ils lui racontèrent que la bataille était depuis longtemps engagée ; que les barbares avaient procédé à l'attaque dès qu'ils avaient aperçu les six premières légions, et que déjà ils s'étaient emparés du camp. Quintus Pédius n'en voulut d'abord rien crire : ces choses n'arrivaient pas à César. Mais les conducteurs prétendirent fermement ne pas se tromper et donnèrent une éloquence si expressive à leur récit, que le jeune officier sentit son incrédulité ébranlée et se lança, avec ses 12.000 hommes au pas de course, vers le camp.

Quelques minutes après, les Nerviens aperçurent au loin de nouvelles troupes, vers le sommet de la colline, près d'Aiseau. Leur premier mouvement fut de croire que c'étaient les Aduatiques, qui venaient les aider à achever leur victoire. Mais aussitôt les cris de joie des Romains leur apprirent que ce n'était pas pour eux que se présentait ce renfort. Quintus Pédius,

sans attendre des ordres, se jeta, avec toutes ses forces, sur les 10.000 Nerviens qui occupaient l'enceinte du camp. Les valets eux-mêmes, reprenant courage, revinrent à leur poste et, saisissant les pieux amassés autour d'eux, ils les lancèrent à la tête de l'ennemi. Mais, pendant qu'un combat furieux s'engageait dans le camp, César voyait accourir un second renfort, le meilleur qu'il pût désirer et qui lui rendit sa complète assurance.

Labiénus, après avoir défait les Atrébates, s'était mis, comme il a été dit, à la recherche du camp des alliés. Il l'eut bientôt découvert sur la crête du Louat ; et, comme il était désert, il put l'envahir sans coup férir et fouiller à son aise jusqu'au fond de tous les chariots. De ce point élevé, entouré de pentes rapides et offrant un vaste horizon du côté de la Sambre, il remarqua tout à coup que le camp romain était également envahi. Puis il vit la débandade des valets et des conducteurs, la fuite des cavaliers trévires et l'immense danger qui menaçait la 7e et la 12e légion. Sa résolution fut vite prise. Gardant près de lui la 9e légion pour toute éventualité, il expédia, au pas de charge, la 10e contre les Nerviens.

La garde de César descendit le Louat, passa l'emplacement de la station de Farciennes, traversa la Sambre et vint heurter les derrières

(1) On nous apprend que Roselies a été récemment détaché de Presles et forme commune à présent.

de l'armée nervienne près du hameau de Roselies (1). Les Nerviens avaient à se défendre maintenant contre cinq légions.

Se voyant si puissamment soutenues, la 7e et la 12e poussent le cri de la victoire ; les blessés se soulèvent et, s'appuyant sur leurs boucliers, se remettent à combattre. La cavalerie romaine et les auxiliaires sentent, eux aussi, renaître leur courage et, voulant effacer la honte de leur fuite, ils cherchent à devancer les légionnaires.

César ne dit pas que la 8e et la 11e légion, qui venait de battre les 5.000 Véromanduens, arrivèrent également à la rescousse ; mais leur intervention doit être considérée comme certaine. Elles avaient eu le moins de peine, n'avaient pas même franchi la rivière et, après leur victoire, elles n'étaient qu'à quelques centaines de mètres du lieu où s'achevait la bataille. Il est donc évident, qu'après avoir défait les Véromanduens, ces deux légions se sont tournées vers Roselies, pour aider à envelopper les Nerviens. Ce mouvement est si clairement indiqué par la situation même que César a jugé inutile d'en parler.

L'heure suprême de la vaillante armée nervienne avait sonné. Boduognat tenta un énergique effort pour se dégager de l'étreinte romaine, afin de pouvoir reprendre le combat dans une position moins désavantageuse. Il échoua. Labiénus, qu'il ne put renverser, l'empêcha de repasser la Sambre.

Alors, sans songer à déposer les armes et à demander grâce, préférant la mort à la soumission, et restant fidèle à son serment et à celui de son peuple de n'envoyer aucun parlementaire aux Romains. Boduognat serra ses rangs autour de lui et commença une lutte désespérée. Ce fut un horrible carnage. Pas un nervien ne faiblit ; pas un ne chercha son salut dans la retraite (1). Ils étaient, ces héros, dont la valeur restera éternellement consignée dans l'histoire, plus de 50.000 encore. Pour en avoir raison, les Romains durent les coucher tous sur la terre où ils ne voulaient vivre que libres. Quand le premier rang tomba, ceux du second montèrent sur les corps qui gisaient à leurs pieds, pour se dresser de toute leur hauteur devant l'ennemi ; et sur le second rang, abattu, monta le troisième ; et lorsque les cadavres se furent accumulés et que le sang de ces guerriers épiques ruisselait vers la Sambre, les Romains assistèrent à un spectacle d'héroïsme qui leur était inconnu : ils virent les derniers combattants grimper sur ces monceaux de corps humains, où la vie et la colère frémissaient encore, non pour implorer leur

(1) D'après Tite-Live (Epitome, 104), mille nerviens armés seraient parvenus à s'échapper. Ce renseignement est en contradiction avec les Commentaires, qui, en cette circonstance, doivent être considérés comme la seule autorité digne de foi. Nous avons dit, page 92, comment il a été possible à César de reproduire, six ans plus tard, avec une complète exactitude, tous les détails de cette émouvante bataille. On ne saurait par conséquent alléguer que la mémoire a pu lui faire défaut.

pitié, mais pour leur lancer le dernier javelot avec le dernier cri d'indépendance, et à défaut d'autres traits, leur renvoyer leurs propres pilums.

Les Nerviens moururent à Presles comme la vieille garde de Napoléon à Waterloo : anéantis mais invaincus.

Cèsar, qui après chaque bataille en dictait le récit à ses secrétaires, rend à la bravoure des Nerviens et de leurs alliés ce témoignage immortel et mérité : « On ne doit pas s'étonner que des hommes aussi intrépides eussent osé franchir un très large fleuve, en gravir les côtes très élevées (1), et nous attaquer sur un terrain extrêmement désavantageux pour eux ; car la grandeur de leur courage leur permettait de surmonter avec facilité des obstacles extra ordinaires ».

L'action, que Napoléon Ier et Napoléon III placent à la fin de Juillet (2), mais qui, suivant notre conviction, doit avoir eu lieu vers le 18 Juin, commença entre sept et huit heures du matin. Vers deux heures de l'après-midi, l'armée la plus nombreuse et la plus renommée de la Belgique avait cessé d'exister. Mais il

(1) On traduit souvent *altissimas ripas* par : des berges escarpées. Cette traduction ne saurait être admise. Les côtes du champ de bataille étaient partout très élevées, mais en certains endroits elles n'étaient probablement pas escarpées.

(2) Si la bataille de Presles avait eu lieu à la fin de Juillet, le siège de Namur, qui la suivit, eût duré jusque vers la fin d'Octobre.

s'en fallut de peu qu'on ne dâtat de cette bataille mémorable, par laquelle nos ancêtres firent leur glorieuse entrée dans l'histoire, la chute de l'homme dont la postérité s'est le plus occupée et qu'on a nommé le mortel le plus remarquable qui ait paru sur la terre.

La bataille de Presles a dans nos annales quelque chose de sacré. On l'appelait à Rome la bataille surhumaine. Plutarque nous apprend que les légionnaires, pour vaincre les Nerviens, furent forcés de combattre avec une valeur prodigieuse. — Si César n'était pas survenu à temps, écrit-il, pas un Romain ne fût resté debout. Et le plus grand des poètes depuis Homère, Shakespare, a eu l'heureuse idée de faire dire par un des personnages de son drame : *Jules César,* que la toge dans laquelle le conquérant de la Gaule tomba sous les coups de ses assassins était celle qu'il portait pour la première fois à la journée de Presles.

Quand le massacre fut terminé, les débris de l'armée des alliés parvinrent à se réunir, comme les naufragés après la tempête. Les Nerviens n'étaient plus que 500, et des 600 membres de leur conseil national ou centeniers,

(1) Acte 3, scène 2. Antoine parlant au Forum devant les plébéiens, en présence du corps inanimé de César, s'écrie : « Si vous avez des larmes, préparez-vous à les répandre. Vous connaissez tous ce manteau. Je me souviens du jour où César le porta pour la première fois. C'était un soir d'été, dans sa tente, le jour même où il vainquit les Nerviens *(that day he overcame the Nervii)*. Regardez! à cet endroit a pénétré le poignard de Cassius... et de ce manteau enveloppant son visage, aux pieds de la statue de Pompée, qui ruisselait de son sang, le grand César tomba ».

il n'en restait que trois (1). Les autres étaient couchés, morts ou blessés, sur une longueur de deux mille mètres, depuis le charbonnage de Saint-Jacques jusqu'au camp romain, d'où César avait déjà commandé de les enlever. Il fallait procéder à une immense sépulture et donner des soins à ceux qui respiraient encore. Toute résistance étant devenue impossible et le pays ne pouvant plus offrir aucun abri, les trois centeniers qui restaient décidèrent d'expédier de rapides messagers aux vieillards mis en sûreté près de Luttre avec les femmes et les enfants, afin de leur dépeindre toute l'horreur de la situation et de les presser d'arriver, les uns pour se rendre chez César et faire appel

---

(1) Plutarque et Tite-Live ne comptent que 400 centeniers nerviens. On ne saurait attribuer de l'importance à cette prétendue rectification des Commentaires.

— César exagère *(dies ist offenbar Uebertreibung)*, disent Kraner et Rheinhard « puisque, trois ans après, les Nerviens purent lever de nouveau une armée importante ». — Si César avait forcé ses chiffres, ses ennemis n'eussent pas manqué de lui en faire un reproche et de mettre toute l'exactitude de son rapport en doute. Les jeunes gens nerviens, qui en 57, n'avaient que 14, 15 ou 16 ans, et qu'on n'avait pu armer, furent en état de servir en l'an 54. Les blessés de la bataille de Presles marchèrent alors également. De cette façon, les Nerviens purent réunir une nouvelle armée de 30.000 hommes.

Que ceux-ci qui croiraient que César et Plutarque exagèrent la grandeur de cette lutte « extraordinaire » se rendent à Presles; qu'ils fassent le tour de ce champ de bataille, saisissant, en ne perdant pas de vue que la Sambre alors formait un lac et qu'elle coulait plus bas que de nos jours. A l'aspect des obstacles qu'ont franchis les Belges, en face de l'ennemi et en courant en phalanges serrées, ils éprouveront une émotion qui ne s'effacera pas de leur mémoire.

à ses sentiments d'humanité, les autres pour aider à panser les blessures et ensevelir les morts.

Dans la soirée, le proconsul romain vit paraître dans sa tente, où il trônait au milieu de ses légats, une députation de vieillards consternés, qui lui déclarèrent que la défaite de la nation nervienne était complète, et qu'ils étaient autorisés par les trois conseillers et les cinq cents guerriers, qui seuls avaient échappé au désastre, à faire leur soumission. Puis ils exprimèrent l'espoir que le vainqueur se conduirait avec humanité à l'égard d'un ennemi aussi malheureux qui n'était coupable que d'avoir défendu sa liberté.

César n'avait aucun motif de rester insensible à leur prière. Tous les hommes valides étaient tombés ; il crut, par conséquent, n'avoir pas à craindre une révolte ultérieure de la cité. Il jugea même inutile de réclamer des otages. Et l'injuste agresseur, affectant de donner une grande preuve de sa clémence et de sa miséricorde, rendit à la nation nervienne son territoire et ses forteresses qu'elle n'était plus en état de défendre. S'il avait eu des prisonniers, il les eût rendus aussi. Il alla même jusqu'à ordonner aux peuples voisins de respecter dans leur malheurs les faibles restes des vaincus. Quand sa politique lui conseillait de se montrer sévère, il ne reculait devant aucune cruauté ; mais lorsqu'elle lui commandait la douceur, il savait se montrer aussi magnanime qu'Alexandre.

Les Atrébates, dont le roi avait été tué comme celui des Nerviens, reçurent des Romains un nouveau chef en la personne de Commius.

César, sous l'impression de son éclatante victoire, fit immédiatement partir pour l'Italie son second bulletin de campagne, que les licteurs, chargés de leurs faisceaux couronnés de lauriers, portèrent en triomphe au sénat. Il donnait dans ce bulletin une longue description de la bataille et annonçait que la race des Nerviens, qu'à Rome on ne connaissait pas encore, était presque anéantie. Ses officiers écrivirent la même chose à leurs parents et à leurs amis ; et c'est ainsi que vingt jours après (1), les Romains apprirent en même temps, l'existence et l'extermination de l'intrépide cité nervienne.

Mais César et ses lieutenants avaient compté sans le ressentiment inextinguible dont Rome était l'objet dans cette population qui de tous ses instincts s'opposait à la servitude. Déjà les blessés qui avaient pu se relever et les adolescents qui sentaient naître la vigueur dans leurs bras, avaient juré de venger le sang qui rougissait la Sambre. La race nervienne n'etait pas morte ; elle a duré plus longtemps que les Romains ; elle vit encore aujourd'hui, portant toujours le nom que l'on donnait du temps de la conquête, aux peuples de la Gaule septentrionale, et les vingt siècles qui la séparent de la journée de

(1) Les courriers de César employaient 28 à 30 jours pour aller d'Angleterre à Rome De Presles à Rome, ils auront mis 20 jours à peu près.

Presles n'ont pas affaibli dans son âme ce mâle amour de la liberté.

Avant cette journée néfaste, le pays des Nerviens avait une population de 250.000 habitants dont 60.000 furent mobilisés. Si nous admettons que le quart des soldats tombés à Presles ait succombé (c'est la proportion ordinaire) et que parmi les survivants le tiers soit mort par suite des blessures, il devait rester une population de 220.000 habitants. César, en disant que la race nervienne avait presque disparu, n'entendait parler que des hommes valides, qui étaient, en effet, presque tous étendus sur le champ de bataille.

Presles et Hautmont

Les historiens et les écrivains militaires se sont livrés à des discussions sans fin au sujet de l'emplacement du champ de bataille où les Romains ont vaincu les Nerviens.

Le Glay (1) croit l'avoir découvert entre Bonavis et Vaucelles, au sud de Cambrai. D'après lui, la lutte aurait eu lieu non sur les bords de la Sambre, comme le dit César, mais sur ceux de l'Escaut. Il croit que les copistes des Commentaires se sont trompés de

(1) *Nouvelles Conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens.* — Cambrai, 1830.

nom et ont mis *Sabim* (Sambre) au lieu de *Scaldim* (Escaut). Nous ne signalons les conjectures de cet auteur qu'a titre de curiosité. Le Glay n'a persuadé personne.

Le père Boucher opte pour Berlaimont, situé à 10 kilomètres au midi de Bavay. C'est également pour cette localité que s'était d'abord prononcé G. Rustow, l'un des écrivains militaires les plus remarquables de l'Allemagne moderne (1); mais, dans sa *Geschichte Julius César* (2), il n'insiste plus en faveur de Berlaimont, tout en refusant de patronner l'opinion de Napoléon III, qui se prononce formellement pour Hautmont (3).

Achaintre, dans son édition des Commentaires, s'est décidé pour Valenciennes. L'auteur anonyme du *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique* donne la préférence à Labuissière, village situé à une lieue en amont de Thuin. D'autres pensent que c'est Jeumont qui doit l'emporter. Mais ce sont là des avis isolés ou peu partagés et auxquels il ne faut pas s'arrêter. A Labuissière, les collines ont trop peu d'étendue pour qu'on eût pu y placer des armées de 77.000 et de 61.000 hommes. A Jeumont, les

---

(1) *Einleitung zu C. Julius Cæsars Commentarien*, etc., publié par Kœchly. Suivant la première opinion de Rustow, c'est à Solesmes que César aurait été averti de la présence des Nerviens derrière la Sambre.

(2) Stuttgart, 1868.

(3) Il est possible, dit Rustow, que la bataille ait eu lieu à Hautmont ; mais ce n'est pas prouvé.

berges ne sont pas assez marquées pour mériter d'être qualifiées de « côtes très élevées ».

Il n'est comme le constatent les cartes des états-majors de France et de Belgique, et comme il résulte de l'inspection attentive des lieux, il n'est, disons-nous, sur tout le parcours de la Sambre, depuis le Nouvion jusqu'à Namur, que deux endroits dont la topographie corresponde suffisamment à la description que donne César de son champ de bataille. et qui puissent, par conséquent, si l'on ne tient compte que de la configuration du terrain, être désignés comme ayant servi au grand combat de nos pères contre les envahisseurs romains. Ces deux endroits sont Presles et Hautmont (1).

Presque tous les auteurs étrangers qui ont écrit, dans ces derniers temps, sur les guerres de César, et qui nous sont tombés sous les yeux, adoptent plus ou moins catégoriquement Hautmont. Par contre, quelques écrivains belges, comme le marquis de Chasteler, Desroches, Dewez, A. Borgnet et Kaisin, se sentent portés, et avec raison, à donner la préférence à Presles. Dinaux (2) place le champ de bataille entre Saint-Remi-mal-bâti et Hautmont ; mais il croit que l'armée romaine se trouvait sur la rive

---

(1) Erreur les lieux à Hautmont que M. Gantier n'avait pas vu sans doute ne correspondent nullement à la description de César, nous croyons l'avoir démontré.

L'Auteur.

(2) Lettre à l'Académie royale de Bruxelles.

droite de la Sambre et les Belges sur la rive gauche. Il écrit : « La Sambre est assez large à Hautmont, surtout dans l'endroit guéable, pour mériter la qualification de *lattissimum flumen* que César se plaît à lui donner au moment où il glorifie le courage de ses troupes ». Dinaux se sert d'une raison spécieuse pour faire accepter comme un fleuve très large un cours d'eau de 16 mètres : César, en exagérant la largeur de la Sambre à Hautmont, n'eût pas, comme Dinaux le dit, glorifié le courage de ses troupes, mais celui de ses ennemis ; car ce sont les Belges qui ont passé la rivière.

Un autre Belge, le général Renard, ancien ministre de la guerre (1), est partisan, lui aussi, de Hautmont. Il s'exprime de la facon suivante : Le principal argument sur lequel on se fonde (en faveur de Presles), c'est que sur la rive droite existe un village nommé Presles. Presles, dit-on, c'est *prœlium* (combat). L'éloignement de Presles, sa position sur la rive droite de la rivière, auraient dû faire voir l'absurdité de ce système. Le fort de la bataille a eu lieu sur la rive gauche ; et il est impossible de déduire du texte qu'il y ait eu une grande lutte à 3,000 mètres sur la rive droite. J'ai examiné avec soin les rives de la Sambre au-dessous de Charleroy, et j'affirme qu'aucune localité ne répond à la description qu'en font les Commentaires ; la nature des rives s'oppose

(1) *Histoire politique et militaire de la Belgique*, page 416.

également à ce que l'action ait eu lieu en amont de Charleroy, et ce n'est sur le territoire français aux environs de Maubeuge ; c'est du reste, le seul endroit où l'on peut croire, d'après le texte des Commentaires, que l'affaire se soit passée. L'armée romaine avait fait trois marches sur le territoire des Nerviens, qui alors s'étendait jusqu'aux limites du vieux diocèse de Cambrai. Il est donc tout à fait absurde de prétendre que l'armée, après sa troisième étape, ait dépassé l'emplacement actuel de Bavay ».

Napoléon Ier ne désigne pas expressément Hautmont ; mais il émet en des termes positifs l'opinion que la bataille a eu lieu « aux environs de Maubeuge ». Nous ferons observer que cette éminente autorité en matière militaire n'a pas été moins affirmative, en jugeant que Bibrax était Bièvre ; tandis qu'il est démontré, par les fouilles que Napoléon III a fait pratiquer, que Bibrax se trouvait sur la montagne de Vieux-Laon. Napoléon Ier a prétendu aussi que, dans sa lutte contre la première ligne belge, César était campé entre Pontavert et Chaudarde, alors que le camp romain était placé, on le sait parfaitement aujourd'hui, à 10 kilomètres de là. Napoléon Ier peut donc s'être trompé aussi en ce qui concerne l'emplacement de la bataille des Nerviens ; et, en effet, c'est le cas.

Napoléon III, qui ne dit mot de Presles, ce qui ferait croire qu'il n'a pas porté son

attention de ce côté, s'est décidé pour Hautmont : d'abord, parce qu'il y a trouvé le terrain conforme aux indications de César ; ensuite, parce qu'il est convaincu, comme Napoléon Ier, que l'armée romaine, en entrant dans le pays nerviens, laissa la Sambre à sa droite. Mais comme nous l'avons dit, il n'appuie sa conviction que sur un seul argument, à savoir que César, s'il avait marché sur la rive droite, aurait dû rencontrer la Sambre à Landrecies. Or, nous avons établi que cet argument, que Napoléon III considère comme décisif, n'a aucune valeur démonstrative.

Napoléon III invoque aussi en faveur de Hautmont le fait qu'aujourd'hui encore on y trouve les haies qu'a dépeintes César. Cette considération ne saurait être d'un grand poids : rien ne prouve qu'à l'époque de la conquête, ces haies aient existé à Hautmont ; et il n'est pas démontré non plus qu'on ne les voyait pas à Presles (1).

Kœchly, qui est allé à la recherche de l'oppidum des Aduatiques, et qui aura probablement poussé jusqu'à Hautmont, se prononce

(1) César raconte que, pour incendier le camp de Cicéron, en l'an 54, les Nerviens se servirent de boulets d'argile et de charbon, rendus ardents. De semblables boulets sont encore, de nos jours, en usage dans les environs de Charleroi. Napoléon III y découvre un indice que le camp de Cicéron se trouvait près de cette ville. Cet argument ne nous semble pas plus sérieux que celui qui concerne les haies de Hautmont. On a trouvé les mêmes boulets dans plusieurs localités de France et même à Carthage.

également pour cette dernière localité ; mais il n'est cependant pas bien sûr de son fait. La bataille, écrit-il, a eu lieu à Hautmont, « comme on peut presque l'admettre avec certitude ». Mommsen se contente de dire que les Belges et les Romains se sont rencontrés « non loin de Bavay, sur les bords de la Sambre ». Amédée Thierry ne précise pas : « Les Nerviens, écrit-il, attendaient l'ennemi près de la rive droite de la Sambre ». Von Kampen s'exprime ainsi : « En tout cas, je crois avoir démontré que le terrain de Hautmont répond en tous points aux exigences des Commentaires ; quoique cela ne suffise pas pour soutenir que cet endroit ne puisse donner lieu à des contestations. Cependant, si les Belges veulent absolument trouver le champ de bataille dans leur propre pays, ils ne se laissent guider que par le patriotisme local qu'ils reprochent à Napoléon III ».

Ce n'est pas nous qui songeons à adresser à l'auteur de l'*Histoire de Jules César*, un reproche de ce genre. Nous sommes persuadé que Napoléon III a fait ses recherches en toute sincérité ; c'est ce que nous faisons également.

Le général von Gœler, qui peut se vanter d'avoir découvert le champ de bataille de Berry-au-Bac, a le premier aussi, après avoir parcouru les bords de la Sambre, désigné Hautmont (1).

(1) C'est sur les indications de von Gœler que Napoléon III a fait étudier les lieux par le général Creuly et M. Bertrand. Puis il a admis l'opinion de von Gœler. Mais il n'a pas fait étudier le terrain de Presles.

Quoique la profondeur de la rivière soit de 5 à 6 pieds à Hautmont, et que sa largeur n'y dépasse guère 50 pieds, von Gœler est sûr de ne pas se tromper. Le terrain décrit par César ne saurait être — ce sont ses propres termes — que celui des deux collines qui se trouvent entre Boussières et Louvroil.

Nous avons pris la liberté d'écrire au fils du général, M. le baron Ernest von Gœler, qui a complété et publié, l'année dernière, le remarquable ouvrage de son père, afin de lui demander ce que celui-ci avait pu alléguer contre Presles pour déclarer aussi fermement que Hautmont seul répondait aux renseignements de César ? A notre lettre était joint le croquis n° 5. Le baron von Gœler nous répondit qu'il n'était pas en état de donner des explications à ce sujet. — « Je sais, ajoutait-il, que mon père a entretenu, de 1851 à 1861, une correspondance suivie avec plusieurs érudits et officiers belges ; mais je n'ai pas découvert dans ses papiers la moindre note sur Presles, et je suis étonné au plus haut point *(und ist (es mir in hoem Grade auffallend)* que cet endroit ne se trouve pas mentionné en d'autres ouvrages sur les guerres de César dans la Gaule, comme ceux de Kœchly, Rustow, Kraner, etc ».

On se serait porté à en conclure que le général n'a pas visité Presles et qu'il ignorait, comme Napoléon III, que plusieurs auteurs belges supposaient que c'est là que la bataille

a eu lieu. Ce fait est fort regrettable, car von Gœler était un observateur intelligent, et il n'eût pas hésité, nous en sommes convaincus, à modifier son opinion, s'il avait, comme nous, examiné les rives de la Sambre aux environs de Presles.

Il résulte, en définitive des nombreuses citations que nous venons de faire, et que nous pourrions multiplier, que la très grande majorité des bons auteurs modernes sont persuadés que la fameuse bataille des Nerviens a eu pour champ le village de Hautmont.

Il n'en saurait être ainsi. La bataille n'a pas été livrée à Hautmont ; elle a eu lieu à Presles. Nous le prouverons quand nous aurons établi d'abord que la frontière occidentale du pays des Nerviens était tracée par l'Escaut.

Les auteurs qui croient que César et les Nerviens se sont battus à Hautmont, reculent la frontière nervienne jusqu'à Fins et Bapaume, parce que sans cela on ne trouverait pas assez de distance, entre cette frontière et Hautmont, pour les trois jours de marche que firent les Romains sur le territoire de la Nervie, avant de savoir où se trouvait l'ennemi. — « Selon les érudits, écrit Napoléon III, la frontière entre les Nerviens et les Ambiens étaient vers Fins et Bapaume. En supposant que les trois jours de marche de l'armée romaine soient comptés à partir de ce dernier point, elle serait parvenue, en trois étapes de 25 kilomètres

chacune, à Bavay «. Rustow lui répond que les érudits n'ont pu émettre que de pures hypothèses sur ce point. Nous ajouterons que les érudits ne sont aucunement d'accord. Desroches, par exemple, croit que les Romains sont arrivés chez les Nerviens près de Marcoing, entre Crèvecœur et Cambrai, deux communes qui se trouvent sur l'Escaut.

Il n'y a rien Fins et Bapaume pour former une frontière (1). Par contre, l'Escaut est une limite toute naturelle. En second lieu, nous ferons observer que des anciennes villes du pays nervien que les documents géographiques de l'antiquité font connaître : Bagacum (Bavay), Gameracum (Cambrai), Fanum Martis (Famars), Volgoriacum (Waudrez), Horna (Hargnies), Quarta (Notre-Dame-des-Quarte), Hermoniacum (Le Quesnoy), Pons Scaldis (Escaupont), Valentianœ (Valenciennes) et Castrolicus (Mons), que de toutes ces villes, disons-nous, pas une n'est située à l'ouest de l'Escaut ; toutes sont placées sur le fleuve ou à l'est de son cours.

Veut-on une preuve non moins convaincante que la frontière nervienne était tracée par l'Escaut ? Napoléon III et von Gœler vont nous la fournir eux mêmes. En l'an 54, César se dirige de Bray-sur-Somme — ou d'Amiens, si l'on veut, pour le moment — vers le pays

(1) Répétons qu'on ne trace la limite occidentale de la Nervie vers Fins et Bapaume que pour pouvoir expliquer que la bataille a eu lieu à Hautmont.

des Nerviens, pour aller délivrer Cicéron, assiégé dans son camp à Rèves. Il arrive chez les Atrébates, aux environs de Bourcies (1), et s'arrête près de Bourcies, pour attendre du renfort. Puis, « il se rend, à marches forcées, dans le pays des Nerviens (2) Or, Bourcies se trouve non à l'ouest de Bapaume, mais bien à l'Est. Si la frontière nervienne avait été près de Fins et Bapaume, César, étant à Bourcies, n'aurait plus dû marcher vers le territoire nervien ; il s'y fut déjà trouvé. Bourcies n'est qu'à une douzaine de kilomètres à l'ouest de l'Escaut ; et César, campé en cet endroit, n'était pas encore chez les Nerviens, puisqu'il constate qu'il se trouvait chez les Atrébates. Pouvait-il indiquer plus clairement que la frontière nervienne était tracée par l'Escaut ?

Maintenant que nous sommes certain que l'Escaut servait de limite occidentale à la Nervie, il devient facile de démontrer que la bataille n'a pas pu se livrer à Hautmont.

Nous savons qu'une marche romaine, en temps de guerre, était de 30 kilomètres (3). César a donc dû faire sur le territoire nervien, en trois jours, 90 kilomètres environ. Répétons que s'il n'avait pas parcouru cette distance,

---

(1) Voir Napoléon III, page 213, et von Gœler, page 195.

(2) *Venit magnis itineribus in Nerviorum fines* (César, 1, 5, chap. 48).

(3) Trente kilomètres, dit Rustow, c'était la marche normale des Romains. Voir aussi Hetzrodt *(Nachrichten über die alten Trierer*, page 107).

que s'il avait fait plus ou moins de chemin, il n'eût pas cherché à faire croire aux Romains qu'il avait fourni trois marches ordinaires. Le quatrième jour, il fit un peu plus de 15 kilomètres, donc, en tout 110 kilomètres à peu près. Or, Haumont n'est qu'à 50 kilomètres de l'Escaut. Ainsi, en trois jours de marches ordinaires, les Romains n'auraient fait que 35 à 40 kilomètres ?

Von Gœler, qui semble avoir été frappé du peu de chemin que les légions avaient parcouru suivant ses calculs (il met 13 ou 14 lieues de France) fait remarquer qu'elles avaient dû passer plusieurs petits cours d'eau. Cela n'aurait pas raccourci leurs étapes d'un kilomètre. Elles auraiens marché un peu plus longtemps, et voilà tout.

Si l'on persistait cependant à ne pas vouloir accepter l'Escaut pour limite de la Nervie ei si, malgré notre démonsrration, on essayait, par pure fantaisie de la maintenir à Bapaume, nous ne prétendrions pas moins que la bataille n'ait pu avoir lieu à Hautmont ; car Hautmont ne se trouve pas à 110 kilomètres de Bapaume, mais à 80 seulement, ce qui n'eût donné que deux jours et demi de marches ordinaires, au lieu de trois jours et demi. Pour que l'action eût pu avoir lieu à Hautmont, il eût fallu que la frontiére nervienne se trouvât à 20 kilomètres à l'ouest de Bray-sur-Somme, et Bray-sur-Somme était le principal oppidum des Ambiens.

Il est un autre fait qui s'oppose à la marche de César sur Hautmont. — « César partit d'Amiens pour le pays des Nerviens, écrit Napoléon III (1), et, après trois jours de marche sur leur territoire, il arriva probablement à Bavay (Bagacum), qu'on regarde comme ayant été la grande forteresse nervienne (2) ». En effet, Bavay était la principale forteresse des Nerviens ; et César aurait passé devant cette forteresse sans en parler, alors qu'il décrit si minutieusement toute sa campagne sur la Sambre ? Von Gœler cherche à expliquer la raison de cette préteudue lacune dans le récit du conquérant romain. Cet auteur, pour éviter Bavay, qui a du le gêner, ne fait marcher les légions que jusqu'à Saint-Vaast. De là, il les dirige sur Hautmont. Mais Saint-Vaast n'est qu'à trois kilomètres de Bavay, et si César avait campé à Saint-Vasst, ses éclaireurs, qui le précédaient toujours, enssent remarqué la forteressé nervienne, et ils eussent averti leur général. Croire qu'elle était sans garnison est on ne peut plus risqué. En tout cas, César eût dit un mot de Bavay. Comment se fait-il qu'il n'en parle pas ? Par la raison fort simple qu'il a passé à 30 kilomètres de là.

---

(1) Page 107.

(2) Il est évident que les Nerviens n'ont pas pu songer à construire de nouvelles forteresses après les différentes défaites que leur fit éprouver César Il est donc pour ainsi dire certain que Bavay existait avant la conquête.

Ainsi Hautmont se trouve mis hors de cause ; il ne reste que Presles (1).

Avant von Gœler, personne n'avait désigné spécialement Hautmont ; tandis qu'une tradition d'un nombre inconnu de siècles vient prêter un nouvel argument à ceux qui sont disposés à donner la préférence à Presles (2). Il y a dans les alentours de ce village une quantité incroyable de noms de lieux qui rappellent d'une manière frappante la grande bataille de l'an 57. Nous avons déjà signalé ceux du Campinaire (camp des Nerviens) et d'Arimont (mont du Refuge). Près de Presles se trouve Tamines, qui vient de *certamen* (combat). A une lieue au sud-est du champ de bataille est situé le village de Vitrival *(Victoriæ vallis,* vallée de la Victoire). A deux kilomètres au nord-est de Vitrival se trouve le hameau de Nèvremont *(Nerviorum mons,* mont des Nerviens). Près du versant occidental de la colline de Brou, on voit un terrain nommé le Carnel, qui rappelle le mot de carnage. A cinq kilomètres au sud-ouest du champ de bataille existe un hameau d'Acoz

---

(1) On objecte contre Presles que pour y arriver, César a rencontré les arbres entrelacés à la frontière, ce qui a dû retarder sa marche. Mais où était la frontière nervienne, nul ne saurait le dire avec précision. Les Romains ont pu suivre sur une certaine longueur du moins, le chemin frayé par les Véromanduens, se rendant au rendez-vous de la Sambre ; leur direction était à peu près celle des envahisseurs. L'AUTEUR.

(2) En 1735, l'auteur des *Délices du Pays de Liége et de Namur* parle de la bataille de Presles comme d'un évènement connu de tous.

appelé Lausprêle *(Laus prœlii,* louange du combat). Au sommet de la colline où César avait établi son camp, s'élève une butte de terre rapportée, de 40 mètres de diamètre, qui porte le nom de Tombe-du-Chef. Près du bois de Brou est un endroit appelé Camp des Rosis *(Rorarii,* ou, par abréviation, *Rori,* archés armés à la légère (1), et le nom de Presles lui-même vient de *Prœlium*, combat.

Nous ne dirons pas que l'emplacement de tous ces lieux correspond aux épisodes de la lutte ; mais l'existence de ces noms prouve au moins que, dans des temps anciens, on s'est conformé à la tradition, en cherchant, comme on pouvait, à constituer la physionomie de la bataille dont le peuple avait gardé l'antique souvenir.

A Hautmont, par contre, toute tradition fait défaut, M E. von Gœler a bien voulu appeler notre attention sur un fait rapporté par son père et auquel il parait tenir fortement : — « La charrue y met au jour (à Hautmont) depuis des siècles, des armes, des ossements, des poteries et des rangées entières de tombeaux, qu'on reconnait, à des signes certains, comme appartenant à des guerriers (2) ». — Il n'y a là rien qui doive nous étonner. Nous savons que Maubeuge, qui ne se trouve qu'à quatre kilomètres

(1) Kaisin, page 26.

(2) Von Gœler, page 86.

de Hautmont, est une des villes de France qui ont eu le plus à souffrir des vicissitudes de la guerre. Il s'est livré dans ces environs un grand nombre de combats depuis les Normands, qui détruisirent la ville en 881, jusqu'aux sièges qu'elle eut à soutenir au commencement de notre siècle. Les squelettes de soldats doivent se trouver par milliers dans ses environs.

Mais qu'on signale une autre bataille que celle des Romains et des Nerviens qui ait pu avoir lieu à Presles. L'histoire n'en connaît pas. Et à Presles aussi on a découvert des poteries, des urnes remplies de cendres, des armes antiques et une quantité de squelettes couchés côte à côte. — « La plupart de ces squelettes, écrit Kaisin, s'émiettaient au soleil et avaient encore toutes leurs dents, signe de mort dans la fleur de l'âge. D'autre part, on a trouvé un charnier rempli de cadavres de chevaux, et tous ces restes étaient trop nombreux pour pouvoir provenir d'une simple escarmouche ; ils indiquaient une grande bataille (1) ».

---

(1) Kaisin ajoute qu'on a parfaitement reconnu que les squelettes découverts appartenaient à l'époque gauloise. « Beaucoup avaient une pierre sur la poitrine : signe caractéristique. Avec eux on a trouvé des ornements gaulois, entre autres ceux, très précieux, dont il est parlé dans les *Délices du pays de Liége*, (tome 4, p. 408), et dont on a fait cadeau à la gouvernante des Pays-Bas ».

Le baron de Lerneux, seigneur de Presles, assurait, qu'à son époque (vers 1740), on trouvait à chaque fouille qu'on pratiquait dans son village une telle quantité d'ossements qu'on ne pouvait douter qu'il s'y fût donné une bataille sanglante. — Voir Desroches, page 292.

Autre considération enfin qui plaide pour Presles contre Hautmont. César, qui indique souvent la longueur de ses marches, quand elles ont une certaine importance (comme celle qu'il fit de Besançon au pays rhémois, de Berry-au-Bac à Soissons, celle de trois jours sur le territoire nervien, etc.), ne dit mot du chemin qu'il a parcouru pour arriver de Presles à l'oppidum des Aduatiques (Namur). La route était trop courte pour être mentionnée. S'il était allé de Hautmont à Namur, il eût employé près de trois jours et n'eût pas manqué de le consigner dans son rapport, car il donne beaucoup de détails sur cette partie de sa conquête.

Ainsi Presles, qui seul remplit *toutes* les conditions voulues, est seul ausi en droit de revendiquer le triste honneur d'avoir servi, dans l'antiquité, de tombeau à l'indépendance d'une grande partie de la Belgique. Ce n'est donc pas « le patriotisme local », mais le raisonnement logique, appuyé sur toutes les preuves désirables, qui nous a fait défendre une vieille tradition dont on avait cherché à contester l'autorité. C'est à Presles et non à Hautmont qu'on blanchi les ossements de nos pères. Nous pouvons, si nous le voulons, élever sur le plateau de Roselier un monument aux héros qui sont morts, il y a vingt siècles, pour empêcher la conquête de notre patrie. »

A toutes les preuves détaillées par M. Gantier et extraites de notre brochure de 1872 concernant

les noms des communes, les lieux dits etc. nous pouvons apporter les suivantes :

On a découvert à Farciennes, faits que nous pouvons garantir, 14 haches en silex. Plusieurs personnes disent en avoir vu d'autres parfaitement semblables.

M. le Docteur Seghin de Tamines, nous a remis pour le musée de Charleroi, plusieurs haches en silex, provenant du bois dit Saint-Martin, nouvellement défriché à Aiseau. C'est-à-dire sur le champ de bataille.

On en a trouvé plusieurs sur Aiseau.

M. Gantier citant le nom du lieu dit : *Le Camp des Rosis* ou des Rorarii, placé sur la commune de Pont-de-Loup, près de l'endroit où les Atrébates escaladèrent les très hautes berges, ne donne aucun développement. Cette preuve de ce que nous prétendons est superbe cependant. César avait l'habitude de faire précéder ses légions par les troupes légères des éclaireurs. La prudence l'ordonne et les généraux de tous les temps en ont agi ainsi. Nous voyons qu'au passage du Pont de l'Aisne, César fit franchir le pont à toute sa cavalerie, aux Numides, aux frondeurs et aux Archers. Il en fit de même, arrivé sur le champ de bataille de Presles. On voit au § XIX des Commentaires qu'il est dit « Notre cavalerie ayant passé la Sambre avec les frondeurs et

les archers, engagea le combat avec la cavalerie des ennemis ». Lorsque les Belges, sortant comme la foudre de leurs bois prirent la direction du camp romain, les « rorarii » éperdus, débordés, écrasés par le flot des Belges, repassèrent la Sambre au plus vite et comme ils purent, et leurs restes arrivèrent au camp des Rosis. Là, sur la commune de Pont-de-Loup contre le champ de bataille et la rivière.

Le nom de *Camp des Rosis* vient évidemment du *Camp des Rorarii* et par abréviation *Rori,* mot qui n'ayant aucun sens pour les habitants a été remplacé par *Rosi*. Ce mot en wallon signifie *Rosier*. Or camps et rosiers ne vont guère ensemble. L'interprétation que l'on voudrait donner au mot camp en le traduisant par Champ, n'est pas admissible, parce que ce mot n'a pas cette signification dans le pays, comme au nord et au couchant du Hainaut. Champ se dit *Tchomp*.

Autre fait intéressant, concluant. Sur la commune de Roselies, près des habitations, existe un lieu dit *Marchet*, placé là où les Nerviens arrivèrent sur le champ de bataille. Or *Marchet* signifie *Tombe* (1). Des vaincus y

(1) Voir les documents et rapports de la So iété Archéologique de Charleroi, T. XVIII, p. 263. — Rapport de la fouille de Boussu-lez-Walcourt, par M. Arnould et le compte-rendu du Congrès Archéologique de Namur, 1885, p. p. 35 et 36 où l'on dit que du côté de Fosses, il y avait beaucoup de Tombelles dites Marchets, qu'on y a trouvé des vases de terre grossiers. Fosses est près d'Arsimont, — du mot Arx, Arcis, lieu fort, — d'où il est facile

ont été inhumés, ou les vainqueurs peut être aussi, y ont élevé des bûchers pour incinérer leurs morts.

Or, chose à remarquer, près du lieu appelé *Marchet,* se trouve une fontaine qui, jusqu'au siècle dernier, a été l'objet d'une cérémonie particulière. Lorsque Roselies n'était qu'un modeste hameau de Presles faisant partie de la paroisse de Farciennes, tous les ans aux rogations, le curé de cette paroisse et bon nombre de ses paroissiens, s'y rendaient en procession. Détail qui a dû être motivé dans l'origine, le curé en arrivant à la fontaine y plongeait la croix qu'on portait en tête de la procession. Ce fait n'avait-il pas pour point de départ le souvenir des nombreux morts enterrés ou incinérés dans le lieu tout voisin ?

Nous citons ce fait pour ce qu'il vaut.

Autre hypothèse. Dans les temps payens, les fontaines étaient l'objet de superstitions. A l'arrivée du christianisme en notre pays, les prêtres chrétiens pour les combattre, n'ont-ils pas introduit l'usage d'y planter la croix ? Jadis Roselies ne comptait qu'une ferme, bâtie par les moines de l'abbaye d'Oignies et par

---

de repousser des assaillants. Près de Nèvremont. — Le mont des Nerviens et de Vitrival, la vallée de la Victoire. tous noms caractéristiques. Nous ne savons de quel côté de Fosses, on a découvert les Marchets. mais qui nous dit que les malheureux vaincus n'y ont pas transporté les restes de leurs guerriers morts aux champs de Presles et des communes voisines. Les Tombelles étaient petites, pauvres comme les Belges.

une seule maison, ce qui ne motivait pas une station, un but des rogations. On devait faire un très long trajet pour y arriver. Motif de plus que ce n'est pas sans sérieux motifs que les premiers chrétiens du pays, ont établi l'usage d'aller planter la croix dans cette fontaine jaillissant dans un endroit désert placé au lieu dit *Marchet*. Voir plus haut, l'article de M. le Baron Alfred de Loë.

Le nom de *Louat* donné encore actuellement à la haute colline isolée dominant la Sambre de sa côte de 153^{m}, est une grande indication. On dirait que cette position et son nom ont été faits pour la cause. On peut voir dans l'ouvrage de M. Hocq, dont un extrait est relaté plus haut, ce que signifie le mot *Louat*. « C'était là que se trouvait un poste permanent, chargé de veiller à la sûreté générale, etc. » L'auteur en cite différents exemples. Le *Louat* domine de tous côtés la Sambre et ses environs ; à deux kilomètres se trouve le lieu dit *Le Campinaire*. (La station du Vieux Campinaire y est établie). Le *Louat* était une position formidable dans l'origine, la plus belle de toute la Sambre, alors qu'on ne connaissait pas les moyens défensifs inventés depuis. Du haut de son faite on voit la Sambre à ses pieds serpentant dans les prairies qui la bordent. La vue s'étend au loin en aval et en amont et vis-à-vis, de l'autre côté de la rivière, la haute colline en

avant des communes d'Aiseau et de Presles, par où descendirent les légions pour installer le camp romain, et finissant par une pente douce arrivant à la Sambre, près du hameau de Tergnée, là où est bâti le charbonnage de Saint-Jacques.

Lorsque les chefs belges se coalisèrent pour unir leurs efforts contre l'ennemi détesté, ils durent fixer un rendez-vous à leurs troupes, ils ne devaient certes pas attendre, — isolés. Les Véromanduens, les Atrébates et les Nerviens se trouvèrent au rendez-vous ; on attendait les Aduatiques en retard, naturellement ils choisirent pour leur réunion l'endroit, le plus défensif qu'ils trouvèrent, ils choisirent le Louat, le lieu le plus convenable des bords de la Sambre. Là, ils se trouvaient à l'abri derrière le *latissimum flumen*. En attendant l'arrivée des légions ils s'établirent au Campinaire à deux kilomètres de leur forteresse. Ils pouvaient là, élargir leur camp, placer à l'aise leurs nombreux chariots, la plupart des troupes venant de loin devaient avoir de nombreux impédimenta ; à l'entrée de la fertile plaine de Fleurus, ils pouvaient facilement se ravitailler. Lorsqu'ils connurent la prompte arrivée des Romains, ils prirent position dans leur forteresse, qu'ils croyaient avoir à défendre. Ce fait résulte en quelque manière des Commentaires, car on y lit que c'est à la dernière heure, sur l'avis des transfuges

que les Belges changèrent leur plan de bataille et se décidèrent à traverser la Sambre et à escalader les très hautes berges qui défendaient en partie, l'endroit choisi par les centurions romains pour y asseoir leur camp. On sait le reste.

Il arrive souvent que lorsqu'on cite les champs de Presles, comme ayant vu le sanglant combat, objet du présent travail, des amateurs font cette unique objection, « c'est trop loin du point de départ de l'armée romaine », sans pouvoir le citer. — Il est inconnu de tous — sans accepter notre opinion, que le point de départ est l'Escaut, limite naturelle, et l'interprétation que l'on peut donner au mot « marche », comme Desroches et Gantier. Nous pouvons citer divers exemples de célérité du grand conquérant pour tomber à l'improviste sur l'ennemi, avant qu'il ait réuni toutes ses forces et organisé sa défense.

Nous lisons dans les Commentaires.

Livre Ier, XIIe alinéa :

« Les Helvétiens passaient (La Saône) sur des bâteaux ou des radeaux. Dès que César apprit par ses éclaireurs que les trois quarts de leurs forces l'avaient déjà traversée et qu'il ne restait en deça de la rivière que le dernier quart, il partit de son camp à la troisième

veille, avec trois légions et atteignit les troupes qui n'avaient pas encore effectué leur passage. Il les attaqua dans la surprise et le désordre, et en tailla en pièces une grande partie ».

Livre Ier, XXXVIIIe alinéa :

« Le troisième jour de marche, il apprend (César) qu'Arioviste avec toutes ses forces, va pour s'emparer de Besançon, la plus grande ville des Séquaniens et qu'il est en route depuis trois jours. César s'y achemine à marches forcées, de jour et de nuit, s'empare de la ville et y place une garnison ».

Livre II, IIIe alinéa :

« Comme (César) arriva subitement dans ces pays, et plus rapidement qu'on ne l'eût pu croire, les Remois, qui sont le peuple belge le plus voisin de la Gaule députèrent vers lui *Jetius* et..... »

Livre II, XIIe alinéa :

« Le lendemain, avant que l'ennemi fut remis de sa terreur et de sa fuite, César conduisit l'armée dans le pays des Suessions, limitrophe des Remois et, par une marche forcée se dirigea sur *Noviodunum* ».

Livre IV, XIVe alinéa :

« Ayant formé son armée sur trois lignes et fait rapidement huit milles, il arrive au camp des Germains avant qu'ils puissent se douter

de ce qui se passe. Tout les frappe d'une terreur soudaine, et la promptitude de notre marche et l'absence de leurs chefs. N'ayant pas le temps de tenir conseil ni même de s'armer, ils se troublent..... nos soldats se jettent sur le camp..... »

Livre v, XLVIIe alinéa :

Vers la troisième heure, les coureurs de Crassus ayant annoncé son arrivée, César fit vingt milles ce jour là »..... (Pour sauver le camp de Cicéron, assiégé).

Livre v, XLVIIIe alinéa :

« César approuva ses raisons, quoique après avoir compté sur trois légions, il fut réduit à deux et jugea que le salut commun dépendait uniquement de la célérité. Il vint donc à grandes journées dans le pays des Nerviens »......

Livre VI, IIIe alinéa :

« Il rassemble donc, (César) avant la fin de l'hiver, les 4 légions les plus voisines se porte subitement chez les Nerviens et, avant qu'ils aient pu se réunir ou s'enfuir leur prend beaucoup d'hommes et de bétail »......

Livre v, IIIe et IVe alinéa :

« César fait connaitre cette décision du haut de son estrade, part le jour même avec les légions, et se rend à marches forcées chez les Sénonais »..... »

Livre VI, XXXe alinéa :

« Basilus agit suivant les ordres qu'il a reçus, il achève sa route avec une rapidité incroyable et surprend dans les champs un grand nombre d'Eburons »……

Livre VII :

Malgré l'hiver et la neige, César, tombe sur les Arvernes contre toute attente »……

Livre VII, p. IX :

« César……. arrive en toute diligence à Vienne au milieu des siens sans y être attendu, il y prend la nouvelle cavalerie, qu'il y avait envoyée déjà depuis quelques jours, et marchant sans s'arrêter ni jour, ni nuit, il traverse le pays des Eduens pour se rendre chez les Lingons »……

Livre VII, LVIe alinéa :

« Instruit de ce qui se passait, César crut devoir faire diligence….. forçant donc sa marche, et de jour et de nuit, il arrive contre l'attente générale, sur les bords de la Loire »……

Pour montrer que la célérité est une manœuvre habituelle de César, il dit lui-même.

Livre VII, XIIe alinéa :

« Vercingétorix lève le siège à la nouvelle de l'approche de César et vient au devant de lui. César avait attaqué Novodunum, ville des

Bituriges placée sur sa route. Des députés en étaient sortis pour le prier de leur pardonner et de leur conserver la vie ; et, pour achever son entreprise avec la même célérité *qui lui avait valu presque tous ses succès*, il leur avait ordonné de livrer leurs armes »……

Plutarque dans sa vie de César, 50-120, dit à l'occasion d'une bataille contre les Belges. Les plus puissants des Gaulois et qui occupent la troisième partie de la Gaule s'étaient soulevés et avaient mis sur pied une armée nombreuse. César y courut en diligence, tomba sur eux pendant qu'ils ravageaient les terres des alliés de Rome, défit tous ceux qui s'étaient réunis »….

On voit qu'au témoignage de Plutarque, qui écrivit moins de deux siècles après le désastre des Belges, alors que la tradition était assez récente, que César tombait en diligence sur l'ennemi. C'était bien le cas à Presles avant l'arrivée des Atuatiques.

Cette tactique n'est pas spéciale à César. Beaucoup de généraux l'ont suivie plus tard.

M. A. Boulvin fermier à Fèluy, mais né à Gerpinnes, nous a dit qu'il y a 50 ans, il avait vu dans la forge d'un maréchal du nom de Berlier, plus d'un millier de fers de chevaux que l'on disait romains, trouvés dans le défrichement du bois dit des Binches, situé entre les villages de Presles et de Villers-Potterie.

Il signale aussi ce fait, c'est qu'en creusant les fondations d'un pont dans ces environs, on a trouvé à une profondeur de $1^{m}80$ plusieurs de ces fers dits romains. Cette découverte est étrange. On est tenté de croire qu'en cet endroit a eu lieu un choc de cavalerie, mais le récit de César ne nous permet pas de l'affirmer. Il signale seulement la fuite pendant la bataille, dans cette direction, de la cavalerie Trévirienne, lorsqu'elle vit les légions romaines écrasées sous l'effort des coalisés Belges ; mais le récit de César est trop bref pour détailler tous les incidents de l'affaire.

Peut-être aussi la trouvaille signalée par M. Boulvin se rapporte-t-elle à une bataille que l'histoire a oublié de signaler, car malgré nos recherches nous n'en avons pas trouvé de trace.

Nous avons détaillé devant nos lecteurs, les opinions de tous les écrivains que nous avons pu nous procurer, afin qu'ils puissent juger en connaissance de cause. Deux seules opinions restent debout dit-on : Haumont et Presles ; la première émise par Von Gœler est patronée par Napoléon III, dont le grand nom, la haute position, les renseignements qu'il a pu recevoir d'hommes dont la science dépasse de beaucoup nos modestes connaissances, a du poids, mais il n'avait pas vu Presles ; et enfin l'opinion traditionnelle qui nous apprend

que c'est sur le territoire de cette commune, que nos pères perdirent leur liberté, tradition ancienne, populaire, répandue parmi les travailleurs qui ne lisaient pas. Déjà l'aïeule de celui qui écrit ces lignes, née à Farciennes, le 13 Avril 1763, lui en parlait pendant son enfance; elle est décédée en 1848. Elle l'avait appris par la voix populaire et n'avait jamais entendu parler des *Délices du Pays de Liége,* ouvrage paru quinze ans avant sa naissance.

Nous avons parcouru à pied les rives de la Sambre, depuis les prairies de Landrecies jusqu'à la province de Namur, et nous pouvons affirmer en connaissance de cause, que nul bord de la rivière ne correspond à la description des Commentaires, seul guide autorisé, ni en France, ni en Belgique. Pour ce dernier pays, la vérification est facile. On peut voir à la carte de l'Etat-Major, à l'échelle de 1/20000, que depuis la frontière française jusque Charleroi, la rivière resserrée entre des collines escarpées ne présente ni les pentes ni la largeur nécessaire pour y placer le lieu du combat, si ce n'est plus bas à Presles.

Nous ne donnons aucune importance à l'opinion qui vient de paraître de ceux qui opinent pour les bords de l'Escaut ou du ruisseau la Selle, comme ayant vu la défaite de nos pères. On fait dire beaucoup de choses

aux mots latins en les tronquant et en les falsifiant. Ces manières de voir ne convainquent personne.

Résumons notre travail.

L'Empereur Napoléon III, pour toute preuve de la véracité de son opinion, tranche la question en disant : « César après trois jours de marche, arriva *probablement* à Bavay », ville importante alors et capitale des Nerviens, qu'il ne cite pas, cela aurait cependant rehaussé sa gloire. « Selon les érudits la frontière entre les Nerviens et les Ambiens était vers Fins et Bapaume ». Quels érudits, quels ouvrages ? nous n'en trouvons trace nulle part. Quoique ce soit l'avis du chef d'un puissant état, il doit apporter les preuves de ce qu'il avance, comme le modeste travailleur, perdu dans la foule qui, ne cherchant que la vérité, écrit ces lignes.

L'Empereur, pour montrer la nécessité de trois jours de marche pour arriver à 10.000 pas de la Sambre, recule la frontière nervienne, et comme cette distance ne lui suffit pas, fait faire un détour vers le nord pour arriver à Bavay.

Rien ne motive l'opinion en faveur d'Haumont. Là, pas de tradition, pas de découvertes archéologiques, pas de trace de la grande bataille, pas de noms de lieux qui en témoignent et nulle conformité avec la description si précise des Commentaires. Où sont les très

hautes berges escaladées par les Atrébates et les Véromanduens et la pente douce que monta, au pas de course la masse nervienne ? Quelle était la largeur de la Sambre. On peut le voir plus haut.

Pour Presles, la situation est toute autre, la tradition en parle depuis un temps immémorial. De nombreux noms de lieux, réunis comme s'ils avaient été inventés pour la cause, dont on peut contester quelques uns peut être, mais dont la masse impose. Les découvertes archéologiques et incontestables qu'on y a faites et surtout la parfaite conformité des lieux avec la description des Commentaires doivent convaincre les plus sceptiques.

Nous avons exposé à nos lecteurs toutes les pièces du procès que nous avons pu nous procurer, à eux d'en juger.

J. Kaisin.

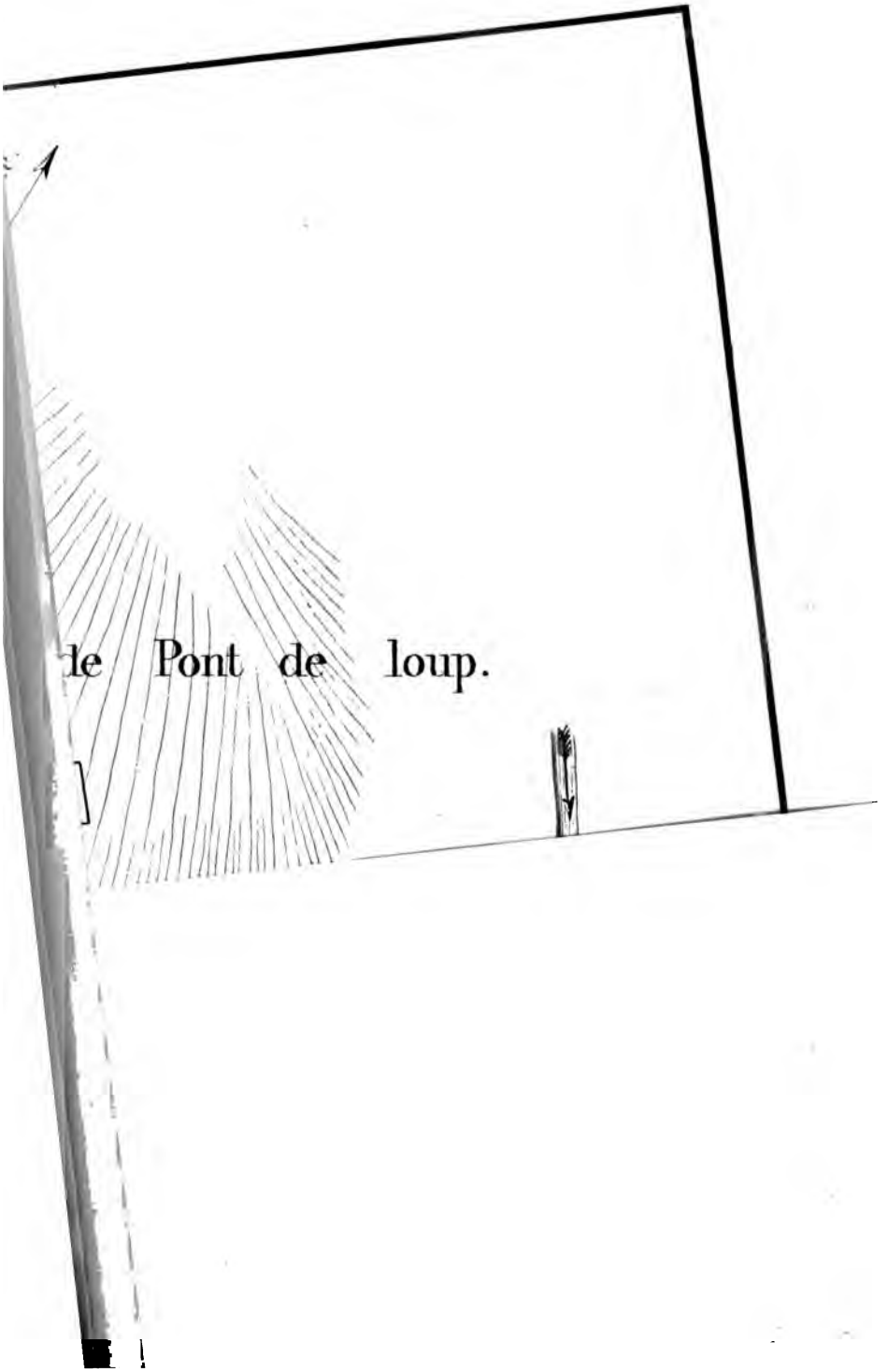
le Pont de loup.

QUELQUES SOUVENIRS

SUR LE

Village de Montigny-le-Tilleul

par Alphonse GOSSERIES,

INSPECTEUR PROVINCIAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES,

DOUANES ET ACCISES A MONS.

QUELQUES SOUVENIRS

SUR LE

Village de Montigny-le-Tilleul (1)

La commune de Montigny-le-Tilleul, autrefois Montigny-le-Tigneux (2), dépendait de la principauté de Liége et du décanat de Châtelet. Elle formait une seigneurie qui relevait

(1) On peut voir dans les Documents et Rapports de la Société Archéologique de Charleroi :

Notes diverses sur le village, I, 45 — XIII, 156 — XX, 477.

Fourneau avec usine à fer, I, 45.

Reliefs, II, 96.

Ses échevins, III, 410.

Trouvailles d'objets du Moyen-Age, de la période romaine et médailles, XI, XVII.

Fouilles dans une caverne à Gennly, XVII, 175 — XVIII, 28.

Voir Annales du Cercle Archéologique de Mons, XVIII, 121.

(2) Garnier, préfet du département de Jemappes, a, de son autorité, en 1798, changé le nom de la commune, qui s'écrit aussi Montignies-le-Tilleul.

directement de l'évêque de Liége et faisait partie de la *table ou mense épiscopale.*

Le pays de Liége était un fief de l'empire d'Allemagne, dont le nouvel évêque devait faire le relief. En sa qualité de prince de l'empire, le prince-évêque avait des droits tout différents de ceux qui lui appartenaient en qualité d'évêque, et bien que subordonné à l'empereur, il était le souverain légitime et immédiat de ses sujets.

L'empereur étant le chef suprême de l'empire, on pouvait appeler à la chambre impériale en matière civile, lorsque l'objet en litige était d'une certaine importance. En matière criminelle, l'appel était défendu, en vertu d'un privilège spécial (1).

Lorsque Notger, après avoir assis son pouvoir temporel, effectua, entre les monastères et les grands vassaux, le partage des vastes domaines que les derniers rois d'Austrasie et les empereurs avaient donnés aux évêques de Liége, il se réserva une part importante consistant en seigneuries, en terres, en possessions, en revenus de toute espèce et en droits régaliens. Ces biens, dont le produit formait ce que l'on appelait *la mense épiscopale*, appartenaient à l'église et ne pouvaient être aliénés sans le consentement du Chapitre de Saint-Lambert; les évêques n'en avaient que l'usufruit et, pendant

(1) J. Daris. Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVe siècle, — préface, page XIV renvoi (2).

les vacances du siège épiscopal, le Chapitre en avait l'administration et en percevait les revenus.

Les droits régaliens, dont l'évêque avait la jouissance en sa qualité de prince, comprenaient, entre autres, au XVIIIe siècle, la construction des forteresses, des palais, des villes, des prisons, le droit des armes, celui de juger en dernier ressort, d'établir des magistrats ou officiers de justice, les monnaies, les poids et mesures, les foires, les voitures publiques, les tailles, les revenus des fleuves navigables, la pêche, la chasse, les chemins publics, les moulins, les canaux, les communes, les minéraux, la houille, l'eau, les amendes et confiscations, la rémission des crimes. etc (1).

Certains droits régaliens pouvaient appartenir à des seigneurs particuliers ; tels étaient le droit d'établir les officiers de justice, la pêche, la chasse, les confiscations, les amendes et autres produits de juridictions, les mines, les chemins publics, les moulins, les tonlieux et les corvées établis d'ancienneté, etc.

Malgré l'importance considérable du revenu des princes-évêques, le besoin d'argent se fit sentir à diverses époques et, afin de se procurer les fonds nécessaires au fonctionnement des

(1) SOHET. Instituts de droit ou sommaire de jurisprudence dans le pays de Liége, etc , livre II, titre 25, et BORMANS. Chambre des finances du prince-évêque de Liége. Table des octrois et rendages.

institutions, l'on dut engager la plupart des terres et des seigneuries du domaine.

C'est ainsi que la seigneurie de Montigny-le-Tigneux fut engagée le 26 octobre 1616 à Guillaume de Celles, seigneur d'Antheit, moyennant le versement de mille florins Brabant à la Chambre des Comptes (1).

D'après l'acte d'engagère, signé en la ville de Bonn, la Seigneurie fut engagée à Guillaume de Celles, ainsi qu'elle se contenait, entre ses situations et aboutissants, avec la haute, la moyenne et la basse juridiction, pour en jouir et profiter en vassal, la supériorité réservée. En promettant de décharger, dans les trois ans, la table épiscopale du montant de la rente au denier quinze, de la somme de 1.000 florins, pour l'assurance et au profit de Guillaume de Celles, de ses héritiers et ayants-cause, le prince-évêque se réserva, pour lui et ses successeurs, le droit de reprendre et retraire la dite seigneurie, moyennant le paiement de la rente précitée aux intéressés, sans aucune retenue, exception ou contradiction. Il était stipulé aussi que pendant qu'il jouirait de la seigneurie, l'engagiste devrait maintenir et conserver les droits y attachés, de manière à pouvoir la

(1) Cette somme fut formée au moyen de 377 réaulx de Mexico à 53 patards pièce et 19 patards en monnaie, soit 20.000 patards, le florin valant 20 patards.

remettre dans l'état où elle lui avait été délivrée (1).

Le retrait de la seigneurie fut effectué le 23 avril 1714, après que l'on eût remboursé à Marie-Florence Coloma, douairière de Jean-Théodore de Corswarem, comte de Nyelle, seigneur de Landelies et de Montigny-le-Tigneux (2), la somme de mille florins Brabant, au cours de Liége, dont la communauté de Montigny avait consenti à faire l'avance.

Par suite de ce retrait, la seigneurie fut réunie à la table épiscopale, sous l'autorité directe du prince-évêque de Liége.

Le 18 mai 1746, elle fut de nouveau engagée à dom Barthélemi Louant, abbé d'Alne, moyennant le remboursement, à la communauté de Montigny, de la somme de mille florins Brabant, qu'elle avait avancée lors du retrait de 1714 et le paiement de cinq cents florins Brabant au profit de la table épiscopale. La demande de l'abbé d'Alne, tendante à obtenir cette engagère, portait que la seigneurie de Montigny se trouvant enclavée dans les biens du monastère et aboutissant à des terres appartenant à des seigneurs étrangers, il en résultait des difficultés continuelles qu'il importait de faire cesser.

---

(1) Archives de l'Etat, à Liége. — Chambre des finances. — Engagères. — 1616 à 1675, — reg. 198 k., p. 8

(2) Jean-Théodore de Corswarem mourut le 29 septembre 1713 et fut enterré dans le chœur de l'église de Landelies, sous une pierre portant son épitaphe et ornée de huit quartiers.

Aux termes de l'acte du 18 mai 1746, la seigneurie de Montigny-le-Tigneux, avec ses dépendances, ainsi qu'elle se contenait entre ses bornes, limites et aboutissants, fut engagée à l'abbé d'Alne et à son monastère, à la condition de la conserver intacte. En outre, les rentes et cens qui pouvaient être dus à la table épiscopale furent réservés, de même que la jouissance des bois appartenant au prince-évêque, et les contraventions et amendes, qui continuèrent à être réglées à la Chambre des Comptes et à être exécutées par les baillis et forestiers du prince, « auxquels l'abbé et son monastère n'avaient rien à dire ». Il fut entendu, de plus, que le prince-évêque pourrait toujours effectuer le retrait de la seigneurie, quand bon lui semblerait, en remboursant à l'abbé la somme de cinq cents florins Brabant. Et dans le cas où elle serait réengagée à un tiers ou remise à la communauté, il serait remboursé quinze cents florins, sans que l'abbé pût prétendre à aucun désintéressement pour droit de justice. L'acte d'engagère contenait encore la cession, par le prince-évêque à l'abbé d'Alne, du droit de chasse et de pêche, de celui de créer les officiers, mayeurs, échevins et greffiers, lorsque les places, inamovibles, seraient vacantes, et de tous les autres droits, prérogatives, honneurs et franchises dont jouissaient tous les seigneurs engagistes, outre l'exemption des marches, logements, guet et garde pour son fermier et ses domestiques. En terminant l'acte, le prince-

évêque ordonnait à tous ses officiers, justiciers et sujets de reconnaître l'abbé d'Alne et son monastère pour seigneur de Montigny-le-Tigneux, et à ses sujets de ce lieu, de lui prêter les hommages et le serment de fidélité ordinaires.

L'installation de l'abbé d'Alne, en qualité de seigneur de Montigny, eut lieu le 2 juin 1746. On lit à ce sujet dans un registre aux œuvres de loi (1) que, ce jour, l'abbé comparut devant la cour de justice et y exhiba l'original de l'acte d'engagère. Après que la lecture de cet acte eut été faite, l'abbé se rendit dans l'église paroissiale. Il y fut mis, par la cour, en possession de la seigneurie, en présence de Maître J.-B. Cliché, curé du lieu, qui le conduisit dans le chœur, où il prit la place qui lui appartenait de droit. S'étant ensuite rendu dans la tour, il mit la main sur la corde de la grosse cloche, « pour preuve et assurance d'une véritable et réelle possession ». Ces formalités furent remplies en présence de Georges Bertrand et de Laurent Castiau, tous deux bourgmestres de Montigny, et de la plus grande partie de la communauté, assemblée à cet effet, et à qui le greffier, placé dans la nef de l'église, fit ensuite, à haute et intelligible voix, lecture de l'acte d'engagère.

L'abbé se rendit alors dans la chambre scabinale, où le mayeur, les échevins et les

(1) Greffe scabinal de Montigny-le-Tilleul. — Registre aux œuvres de loi, du 23 novembre 1740 au 7 décembre 1750, p. 289.

bourgmestres lui prêtèrent le serment de lui être fidèles sujets et le reconnurent pour leur légitime seigneur, lui et ses successeurs, après qu'il leur eut promis de laisser jouir la communauté de ses droits et privilèges légitimes, sans préjudice aux droits du seigneur, aux lois et aux statuts du pays, sous la réserve, toutefois, que dans le cas où les droits de la communauté seraient « troublés » par des étrangers, celle-ci serait obligée de les soutenir à ses frais.

L'abbé ayant ensuite, en exécution de l'acte d'engagère, compté à la cour la somme de mille florins, au cri de Liége, en remboursement de celle que la communauté avait autrefois prêtée au prince-évêque, l'acte de réception du nouveau seigneur fut rédigé et signé par Pierre Dufer, Martin Lelong, Pierre Griffon, Henri Brisse, Nicolas Thibaut, Martin-Joseph Lorent et Lambert Huart, comme échevins de la cour de justice et par les bourgmestres Georges Bertrand et Laurent Castiau, sauf que ce dernier y apposa simplement sa marque.

En vertu du droit qui lui avait été cédé par l'acte d'engagère, l'abbé d'Alne, voulant pourvoir à la charge de mayeur, vacante à Montigny, y établit en cette qualité, le 18 juin 1746, aux droits et émoluments ordinaires, François Delooz, dont les bonnes mœurs et la prud'homie lui étaient connues, en ordonnant à son officier-bailli et aux échevins de le reconnaitre et recevoir pour tel et de l'admettre

au serment usité en pareil cas. La cour de justice se conforma à cet ordre, le 20 juin 1746, en recevant François Delooz au serment et à la loi de mayeur, mais sans préjudice du droit d'un chacun et sans vouloir rien altérer ni innover (1).

La réserve faite par la cour avait sa raison d'être et se justifia bientôt. Le même jour, Nicolas Thibaut comparut devant la cour et y produisit une commission de mayeur, qui lui avait été conférée jadis par feu Gail de Coutuin, doyen et chanoine de l'église Sainte-Croix à Liége, seigneur-foncier et mayeur-héréditaire de Montigny, ainsi que des lettres par lesquelles les héritiers de ce dernier le chargeaient de continuer ladite mairie et de veiller à tout ce qui pourrait les intéresser. Au nom de ces héritiers, et sans vouloir manquer de respect à son seigneur, Nicolas Thibaut déclara que la commission délivrée à François Delooz lui paraissait de nulle valeur, protestant contre elle, ainsi que de droit, et requérant la cour de différer la réception du serment du nouveau mayeur, jusqu'à ce qu'il aurait reçu les instructions de ses commettants de Liége, à qui il se proposait de faire connaître la situation.

Il faut croire que l'abbé d'Alne ne maintint pas ses prétentions au sujet de la nomination de François Delooz en qualité de mayeur, car

(1) Registre aux œuvres de loi, cité, p. 303.

le 8 novembre 1746, il lui délivra une commission d'échevin (1).

Quant à l'ancien mayeur, Nicolas Thibaut, il devint officier-bailli de Montigny et, en cette qualité, il nomma sergent d'office, Adrien Bonet, qui prêta serment, le 15 mai 1747, devant la cour et justice (2).

Le 13 mai 1747, Pierre-Joseph Renard, muni d'une commission de mayeur, qui lui avait été délivrée, le 8 de ce mois, par Jacques-François, baron de Méan de Meer, seigneur-foncier et mayeur-héréditaire de Montigny et dépendances, comparut devant la cour de justice, demandant à être reçu au serment. Outre sa commission, il exhiba, pour être mise en garde de loi, une copie du relief fait par son commettant, par-devant la cour féodale de Liége, le 18 novembre 1746, de la mairie et seigneurie foncière de Montigny et autres biens y renseignés.

Aux termes de sa commission, Pierre-Joseph Renard, dont la bonne conduite et les capacités avaient été reconnues, devait exercer l'office de mayeur, en faire toutes les fonctions et s'acquitter en temps utile, fidèlement et conformément au droit et aux statuts, des charges, obligations et devoirs de cet office, à peine d'être rendu personnellement responsable, selon la gravité des cas, sans recours et sans exception.

(1) Registre aux œuvres de la loi, cité, p. 303.

(2) Registre aux œuvres de loi, cité, p. 341.

Il avait le pouvoir d'établir le sergent et de jouir des profits, émoluments, amendes et de tous droits de justice et autres, appartenant au seigneur mayeur-héréditaire, sauf les droits d'afforage de vins, bières et autres boissons qui se distribuaient et se vendaient à Montigny, conformément au record de 1444 de la justice dudit lieu. Le mayeur était tenu, toutefois, de recouvrer ces derniers droits, à charge d'en rendre compte. Il devait, en outre, veiller à la conservation de tous les droits de la mairie, ainsi que du bois de Terlon et des autres biens appartenant au seigneur-foncier et situés à Montigny et aux environs, empêcher que ces biens ne fussent foulés et contraindre les délinquants, par toutes voies légitimes, au paiement des amendes et aux réparations des dégâts et dommages commis. Il avait aussi pour mission de faire payer les rentes dues au seigneur-mayeur, quand il en était requis, sans pouvoir rien prétendre de ce chef, non plus que pour le droit de nantissement et les exécutions à faire à l'instance dudit seigneur. Enfin, le mayeur était tenu de prêter, devant la cour de justice, serment d'accomplir fidèlement ses devoirs et de fournir bonne caution, le tout jusqu'à révocation que le seigneur se réservait le droit de faire selon sa volonté (1).

D'après le relief dont une copie fut produite à la cour par Pierre-Joseph Renard, la

(1) Registre aux œuvres de loi, cité, pages 338 à 340.

seigneurie foncière de Montigny-le-Tigneux, comprenait la mairie héréditaire et formait un fief mouvant de l'évêque et de l'église-cathédrale de Liége. Elle avait été relevée, le 18 novembre 1746, par Jacques-François, baron de Méan de Meer, qui fut reçu à homme, après avoir fait le serment et l'hommage accoutumés devant la souveraine cour féodale de cette ville.

Au vu des pièces produites, la cour de justice, sans tout préjudice et le bon droit d'un chacun sauf, reçut le serment de Pierre-Joseph Renard, conformément à ce qui était enjoint par la commission et mit le tout en garde de loi. A cette prestation de serment furent présents, comme échevins, Martin Lejong, Pierre Griffon, Henry Brisse, Martin Lorent et Nicolas Thibaut, Martin Lejong remplissant l'office de greffier, en l'absence du titulaire.

La difficulté survenue entre le seigneur-engagiste et le seigneur-foncier, au sujet de la nomination du mayeur, pouvait être considérée comme aplanie. Toutefois, pour éviter, à l'avenir, des conflits de l'espèce, le président et les conseillers de la Chambre des Comptes de l'évêque de Liége, firent connaître le 19 décembre 1746, à l'abbé d'Alne, que l'énonciation, dans l'acte d'engagère de la seigneurie de Montigny-le-Tigneux, en date du 18 mai 1746, du droit de créer le mayeur, était le résultat d'une erreur commise par un copiste, attendu que le seigneur-foncier, le baron de Méan, leur avait

exhibé divers reliefs de cette mairie, faits par ses auteurs, devant la souveraine cour féodale de Liége, ainsi que divers autres écrits établissant qu'ils possédaient ce droit depuis plus de cent ans. Il devait être entendu, cependant, que le mayeur, ainsi nommé par le seigneur-foncier, ne pouvait commander ni faire tenir les plaids sous un autre nom que celui de l'abbé d'Alne, seigneur-engagiste remplaçant, en cette qualité, le prince-évêque, ce à quoi on priait l'abbé de veiller, pour qu'il ne se glissât aucun abus préjudiciable à cet égard.

Des difficultés d'un autre genre se produisirent quelques années plus tard à Montigny, au sujet de la vaine pâture. Elles font l'objet d'un dossier qui se trouve aux Archives de l'Etat, à Mons (1), et dont sont extraits les renseignements ci-après.

Selon le mandement général du 28 janvier 1712, aucune personne ne pouvait ni ne devait tenir des bêtes à laine, pour les laisser paître sur les campagnes, si elle ne possédait une charrue de labeur (2).

Le 18 janvier 1725, le prince-évêque, Georges-Louis, confirma ce mandement, en ordonnant, après avoir réglé les obligations de ceux qui ne cultivaient que quelques bonniers

(1) Archives civiles. — Chartes, octrois et règlements communaux.

(2) Une charrue de labeur faisait dix bonniers à la saison, soit trente bonniers.

de terre, qu'il serait observé dans tous ses points, en faveur de ceux qui possédaient une charrue de labeur et plus, avec la seule condition que l'on ne pourrait tenir de troupeau séparé, s'il n'était composé d'au moins soixante bêtes.

En vertu de ce mandement, les fermiers faisaient paître leurs troupeaux sur les communes. L'exercice de ce droit, préjudiciable à la communauté, ayant donné lieu à des abus, il en résulta des protestations et des difficultés, à la suite desquelles les manants et habitants, assemblés aux plaids généraux du 7 janvier 1778, dirent et « recessèrent », en présence du notaire De Sourdeval que, dorénavant, aucune bête à laine ne pourrait pâturer sur les communes de la juridiction, et donnèrent pouvoir à leur bourgmestre de faire agréer ce recès par le prince-évêque.

A la demande du bourgmestre, Philippe Gobier, présentée le 10 juin 1779, le prince-évêque, sans prendre aucune information, approuva le recès, par son apostille du 11 du même mois et, en décidant que cet acte sortirait ses effets, il ordonna de s'y conformer, sous peine d'une amende d'un florin d'or.

Se basant sur cette apostille, le bourgmestre, qui semble avoir surpris la bonne foi de l'autorité dans cette affaire, défendit à tous les détenteurs de faire pâturer les bêtes à laine sur les communes de la juridiction.

Le 2 septembre 1779, Maximilienne Renard, veuve d'Antoine Coppée, fermière à Montigny, dont les intérêts se trouvaient gravement lésés par cette défense, adressa une protestation au prince-évêque. Elle exposa qu'elle possédait, tant à bail qu'en propriété, plus de quatre-vingts bonniers de terre et qu'interprétant à sa façon l'apostille du 11 juin 1779, le bourgmestre Gobier lui avait interdit de faire pâturer sur les communes, le troupeau de bêtes à laine qu'elle pouvait tenir en vertu des dispositions du mandement du 28 janvier 1712. Comme l'apostille précitée ne portait aucune atteinte aux mandements généraux qui réglementaient le pâturage, elle se persuadait que le prince-évêque n'avait nullement eu l'intention de faire cette défense ; qu'au contraire, il avait voulu, par cette apostille, confirmer l'exécution de ses mandements antérieurs et rendre nuls tous usages qui auraient pu ou pourraient s'introduire dans la communauté ; dès lors, elle espérait, confiante en sa justice, qu'il la laisserait continuer à jouir des avantages accordés par les mandements du 28 janvier 1712 et du 18 janvier 1725.

D'ailleurs, depuis l'émanation de ces mandements, les fermiers avaient toujours fait paître leurs troupeaux de bêtes à laine sur les communes, sans que l'officier-bailli y eût mis le moindre obstacle.

D'un autre côté, il y avait lieu de remarquer que les fermiers qui, cependant, payaient la

plus grande partie des tailles et des charges de la communauté, avaient, à titre d'accommodement, aux plaids généraux du 1er octobre 1775, consenti à ne plus, à l'avenir, faire pâturer leurs bêtes sur les chemins d'aisance, sur la large voie, ni sur les autres waressais, moyennant de pouvoir les conduire, comme ils l'avaient fait de tout temps, sur les communes nommées la Plane et sur le Trieu de la Justice.

On pouvait donc supposer, en présence de cette convention, qu'en formulant sa requête du 10 juin 1779, le bourgmestre n'avait pas eu l'intention de faire défendre l'exercice de ce droit aux fermiers, mais qu'il avait voulu obtenir la confirmation des mandements et empêcher le pâturage sur les communes, par ceux qui ne cultivaient pas la quantité de biens y déterminée.

En tout état de choses, comme le bourgmestre Gobier prétendait donner à l'apostille précitée une interprétation directement opposée à l'esprit et à la teneur des mandements, la requérante se croyait obligée d'informer le prince-évêque que le prétendu recès du 7 janvier 1778 n'était rien moins que le résultat d'un arrangement pris unanimement par la communauté.

En effet, ce recès n'était signé que par trente-trois habitants, alors que la communauté était composée d'au moins cent-quarante membres qui, pour la plupart, s'étaient trouvés aux plaids généraux de ce jour et dont plus des trois

quarts avaient refusé d'y souscrire, bien qu'après la dissolution de l'assemblée, où il n'avait été pris aucune délibération, le bourgmestre Gobier « se fût donné la peine d'aller de porte en porte, pour engager les habitants à seconder ses vues ».

A l'appui de ces allégations, la veuve Coppée produisit la copie d'un acte passé le 4 août 1779, par-devant le notaire Heckebert, et constatant que Martin-Joseph Lorent, mayeur et échevin, H.-J. Lejong, Jean-Jh Coppée et Ignace Stilmant, échevins, avaient déclaré qu'il était notoire qu'aux plaids du 1er octobre 1775, Hubert-Joseph Cappe et François Leclercq avaient été élus bourgmestres et qu'il y avait été convenu que les bêtes à laine ne pâtureraient plus à l'avenir que sur la Plane et le Trieu de la Justice.

Bien plus, ayant appris les démarches que faisait Philippe Gobier, son collègue, pour solliciter et recueillir clandestinement les prétendus suffrages des habitants, Lambert Lorent, le second bourgmestre, s'était rendu à Thuin, le 11 Janvier 1778, et, en présence du notaire Dereine, avait protesté formellement contre l'irrégularité de cette conduite contraire à la forme prescrite par les mandements pour légitimer les délibérations publiques et contre l'illégalité du prétendu recès, qui n'était que le résultat de la cabale et de l'intrigue.

Cette protestation fut constatée par un acte, dont une copie certifiée fut jointe à la requête de la veuve Coppée, et qui fut passé en présence

de Marie-Antoinette Collart et de Marie Berleau, témoins requis.

On voit par ce qui précède, qu'au XVIIIe siècle, les femmes jouissaient, dans la principauté de Liége, de certains droits que notre code civil ne leur permet pas d'exercer et que l'on voudrait leur attribuer aujourd'hui, avec les droits politiques.

La veuve Coppée annexa aussi à sa requête une déclaration faite, le 16 août 1779, par le collecteur des tailles, en présence du notaire Heckebert, et d'après laquelle la communauté de Montigny-le-Tigneux était composée de cent-cinquante et un ménages, comme l'établissaient le chassereau des redevances, délivré par la justice, et la liste formée par la clergerie pour le recouvrement de la taxe de douze patards, argent courant, à payer annuellement au vicaire, par chaque ménage ou chef de famille.

Par apostille du 2 septembre 1779, le prince-évêque ordonna de lire la requête de la veuve Coppée, ainsi que les pièces y annexées, à la communauté de Montigny, dûment convoquée et assemblée, en conformité du mandement de 1734, pour qu'elle eût à délibérer sur l'objet, par recès en due forme, dans les trois semaines ; il décida, en outre, qu'il serait sursis à l'exécution de l'apostille du 11 juin 1779.

Philippe Gobier ayant eu connaissance de la requête et de l'apostille précitées, par la

lecture qui en fut faite aux plaids de la Saint-Remy, s'adressa de nouveau, le 14 octobre 1779, au prince-évêque, pour lui exposer que la requérante et son fils, Jean-Joseph Coppée, échevin, signataire, en cette qualité, du prétendu record de la cour, en date du 4 août 1779, avaient un intérêt puissant à ce que l'ordonnance du 11 juin 1779 ne sortît pas ses effets. Sans faire assembler la cour, Coppée avait fait élaborer ce record, sans doute entre les pots et les verres, et l'avait signé, ainsi que le mayeur, Henri Lejong, son beau-frère, Martin Lorent et Ignace Stilmant, échevins, tous deux ses propres parents. En outre, pour donner plus de force à ces signatures, il avait fait intervenir les deux anciens bourgmestres Cappe et Leclercq qui, prétendûment, avaient donné en cette qualité, la permission de pâturer sur certaines parties communes, comme si elles leur avaient appartenu. De plus, ce record avait été signé comme fait en assemblée de la cour, alors que Sourdeval, greffier et échevin, Dubois et Yernaux, aussi échevins, les seuls non parents des Coppée, n'avaient pas été convoqués.

En présence de cette plainte, le prince-évêque ordonna, en son conseil privé, le 14 octobre 1779, que, comme suite à son apostille du 2 septembre précédent, la communauté serait assemblée conformément aux prescriptions du mandement de 1734, pour examiner, dans les trois semaines, par recès en due forme, les

pièces fournies par les intéressés, et que l'officier compétent devrait assister à cette assemblée, pour veiller au bon ordre et assurer la liberté des suffrages.

Pour se conformer à cet ordre, les habitants furent réunis le 23 novembre 1779, en présence de dom Dominique Massart, religieux, procureur de l'abbé d'Alne, seigneur du lieu ; à la majorité, ils désapprouvèrent la veuve Coppée, après que l'on eût rappelé les poursuites dont elle avait été l'objet, ensuite du rapport fait au greffe de la cour, le 18 avril 1777, par Martin Lorent, mayeur de Montigny, et ils décidèrent que les bêtes à laine ne pourraient plus pâturer, en aucun temps, sur les communes.

Le 27 décembre 1779, le prince-évêque, à qui Philippe Gobier avait donné connaissance de la décision prise le 23 novembre précédent, ordonna, avant d'appointer, de communiquer la nouvelle requête à contre-partie, ensemble à l'une et à l'autre, en invitant les intéressés à reproduire toutes les suppliques et pièces, avec un inventaire, dans la huitaine de l'intimation, et en les prévenant qu'à défaut de satisfaire à cet ordre, il serait statué sommairement sur celles qui seraient déposées.

Par une nouvelle réplique intimée à Philippe Gobier, le 13 mars 1780, par le sergent F.-J. Degosserie, la veuve Coppée représenta que, défructuant le labeur de trois charrues et possédant un troupeau de 250 bêtes à laine,

elle ne voulait pas introduire un nouvel usage, mais qu'au contraire, elle demandait l'exécution des mandements relatifs au pâturage.

Elle fit remarquer, en outre, que la communauté ayant intérêt à ce que l'on empêchât le pâturage, il n'était pas étonnant que cette question eût réuni la pluralité des suffrages, et elle demanda si c'était bien aux membres de la communauté à donner des lois contraires aux mandements généraux et s'ils pouvaient, malgré l'autorité principale, intervertir l'ordre public, en éludant les dispositions des édits. Elle ajouta qu'elle avait bien été poursuivie en 1777, pour avoir fait pâturer son troupeau sur les communes, mais que l'officier-bailli avait abandonné l'affaire, attendu qu'aucun mandement ne lui interdisait ce pâturage.

Cette réplique en provoqua une autre de Philippe Gobier, à laquelle il fut répondu par un long mémoire de la veuve Coppée, résumant toute la procédure, en remontant au commencement du monde.

Après avoir rappelé que « l'agriculture, le premier de tous les travaux, avait été commandé à Adam dans son état d'innocence ; qu'après sa chute, le premier homme dut se livrer à la culture et à l'élevage des bestiaux pour subvenir à ses besoins ; que ces travaux furent partagés entre ses enfants *fuit autem Abel pastor ovium et Caïn agricola* ; que depuis cet état de servitude, la terre, toujours ingrate,

fournit à peine à la subsistance de l'homme dans la plupart des pays ; » la veuve Coppée se déclara heureuse de constater que, dans la principauté de Liége, la production suffisait aux besoins des habitants, sans avoir recours à l'étranger, et que cette situation était due à la sage prévoyance d'un prince qui savait encourager le cultivateur et lui faciliter les moyens de faire progresser l'agriculture, etc.....

Cet éloge pompeux du prince-évêque et de son administration porta ses fruits et fit pencher la balance de la justice du côté de la requérante, laquelle, il est vrai, appuyait ses prétentions sur les mandements généraux relatifs au pâturage.

Par jugement rendu en son conseil privé, le 27 juillet 1780, le prince-évêque, « ayant vu toutes les suppliques et pièces produites, attendu le nombre de bonniers que la rescribante défructuait à Montigny-le-Tigneux, déclara qu'elle avait pu et pouvait faire pâturer son troupeau de moutons sur les communes et campagnes, en conformité des édits et mandements sur le pâturage : condamnant la partie suppliante (Gobier) aux frais, à la taxe et modération du conseil. Enjoignant, au surplus, à l'une et l'autre parties, de se conformer respectivement auxdits mandements, sous les peines y statuées, ensemble à l'officier d'y tenir la main. »

Ces détails paraîtront peut-être longs ; nous avons pensé toutefois qu'on les lirait avec

intérêt parce qu'en nous montrant l'acharnement apporté par les parties en cause dans la défense de leurs intérêts, ils nous font connaître les mœurs du temps, le mode de procédure suivi devant le conseil privé du prince-évêque, et les usages administratifs qui permettaient aux habitants d'intervenir directement dans les affaires de la commune.

Le droit de parcours et de vaine pâture fut aboli par le décret du 28 septembre 1791, mais l'application de cette mesure rencontra une vive résistance de la part des intéressés, dont elle contrariait les habitudes, tout en leur causant un sérieux préjudice.

En l'an XIII de la République, Charles Meuret, maître de forges à Thy-le-Château, fit clôturer, de la manière prescrite par l'article 6 du décret cité, un pré de deux arpents environ, nommé le Petit-trou-long-bois, situé à Montigny, dont il était propriétaire. Un procès-verbal constatant l'établissement de cette clôture, fut dressé par le juge de paix de Fontaine-l'Evêque, le 1er messidor an XIII, (1) et signifié, le trois de ce mois, au maire de Montigny, par le propriétaire, qui déclara en même temps, qu'il entendait recueillir dorénavant la seconde herbe croissant sur son pré et y empêcher le droit de parcours et de vaine pâture que la commune voulait s'arroger.

Nonobstant cette déclaration, les habitants nefoncèrent les haies servant de clôture et firent

(1) 20 juin 1805.

paître leurs bestiaux dans le pré, en soutenant que la commune était en possession de ce droit depuis un temps immémorial.

En 1806, un sieur Pruniaux, propriétaire à Charleroi, voulut clôturer ses héritages situés à Montigny ; la commune s'y étant opposée, pour le motif qu'elle possédait le droit de jouir de la deuxième herbe croissant sur ces biens, et même de la vendre à son profit, il en résulta un procès devant le tribunal de première instance de Charleroi.

D'après l'article 7 du décret du 28 septembre 1791, le droit de parcours et de vaine pâture n'était maintenu que lorsqu'il existait un titre ; la commune n'ayant invoqué que la possession immémoriale, à défaut de titre, le tribunal écarta ses prétentions, et, par jugement du 2 mai 1806, qui fut confirmé par l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles, du 15 mars 1808, déclara que Pruniaux était en droit de clôturer ses héritages.

Les habitants étaient tellement convaincus de la légitimité de leurs droits, que cet arrêt ne mit pas fin à leur opposition et que chacun des propriétaires intéressés dut se défendre contre les prétentions de la commune.

D'une requête adressée, le 15 Juin 1810, au préfet du département de Jemappes, il résulte que Charles Meuret de Thy-le-Château, en rappelant le bris de clôtures dont il avait été la victime en l'an XIII, et se basant sur l'arrêt

du 15 mars 1808, demanda qu'il fût fait défense au maire de Montigny de le troubler dans la jouissance de la seconde herbe croissant sur son pré, et, subsidiairement, dans le cas où l'autorité supérieure jugerait les habitants fondés à prétendre à ce droit de jouissance, à être autorisé à attraire la commune en justice.

Nous ignorons la suite qui fut donnée à cette requête ; mais nous sommes porté à croire que des mesures énergiques furent prises, à cette occasion, pour assurer aux propriétaires la jouissance pleine et entière de leurs biens.

Comme toutes les communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse dépendant de la principauté de Liége, Montigny possédait des chartes, en forme de records ; malheureusement elles ont disparu. On n'a pu jusqu'ici en récupérer qu'une copie (1), portant, sur la feuille de titre, le nom de F.-J. Pruniaux et qui, avons-nous supposé, a dû être produite au cours du procès soutenu par ce dernier, en 1806, contre la commune, au sujet de la vaine pâture.

Dans cette hypothèse, la conservation et la mise au jour de ces précieux souvenirs du passé seraient dues à l'entêtement des habitants et à la résistance qu'ils opposèrent à la mise à exécution du décret du 28 septembre 1791, relatif au droit de parcours et à la vaine pâture.

---

(1) Cette copie est conservée aux Archives de l'Etat à Mons. Nous avons découvert, depuis, dans les Archives de la Cure, une autre copie des chartes, avec laquelle nous avons collationné la première.

Ces chartes, sur l'importance desquelles il nous paraît inutile d'insister, sont transcrites ci-après (Annexe 1).

La plus ancienne porte la date de 1444. Elle en rappelle une autre du 20 mai 1315, qui fut ratifiée par le seigneur de Marchienne, avoué de Thuin. Elle consiste en un record de la cour de justice de Montigny, dans lequel sont traités les cinq points suivants :

1° la délimitation du jugement ;

2° la nomenclature des chemins, voies, ruelles et sentiers ;

3° la désignation des bois, aisements, waressais et champiages, ainsi que des redevances dues de ce chef au seigneur ;

4° l'indication des amendes et des cas dans lesquels on pouvait les encourir ;

5° la désignation des franchises, usages, libertés, services et privilèges, ainsi que des redevabilités dues par les bourgeois et manants, et moyennant lesquelles chacun devait être tenu franc, en sa maison, par le seigneur.

On y voit, entre autres, que chaque année à la Saint-Jean, le seigneur ou son commis devait présenter à la communauté, un meunier que les masuirs ne pouvaient refuser s'il était reconnu apte et honnête. Les droits et les obligations du meunier, qui devait prêter serment d'être « preud'home, léal et de foi à tous les masuirs, aussi bien au pauvre qu'au riche », sont indiqués

dans le record. Les masuirs étaient tenus d'aller moudre au moulin, sous peine de perdre leurs farines et leurs sacs, à moins que le meunier ne fût pas en état de moudre, auquel cas chacun pouvait aller où bon lui semblait. Le meunier devait avoir un pouilnoux du vasseau et deux pouilnoux de la rasière, seize pouilnoux faisant un vasseau et deux vasseaux valant une rasière.

On ne pouvait vendre du vin ou tout autre breuvage, avant que l'afforage en eût été fait par le mayeur et les échevins, qui avaient droit pour chaque tonneau, le premier, à deux pots de vin, les derniers à sept pots ; pour la houppe, la cervoise, le miel, etc., le tavernier devait, pour chaque brassin, au mayeur, huit lots et aux échevins, deux lots.

Les plaids généraux se tenaient trois fois par an, sur une place nommée la Pasture, au lieu dit au Fontiny, au-dessous de la fontaine, tenant à la rivière d'Heure, au moulin, à la Plaigne et au chemin du Soubrests. Chacun des masuirs de Montigny pouvait envoyer sur cette pâture, après l'enlèvement de la première coupe, une bête à engraisser, qu'il devait tuer et consommer en sa maison.

La seconde charte, en date du 6 septembre 1508, est la mise par écrit, par la cour de justice, d'un jugement rendu par les échevins de Liége, souverains-chefs, au sujet du taux des amendes que prétendait avoir le seigneur et

bailli de Marchienne-au-Pont, et d'après lequel ce dernier n'avait droit qu'à l'amende de sept sols, au lieu de celle de vingt et un patards qu'il réclamait.

La commune de Montigny possédait autrefois entre le village et la Sambre, sur son jugement, une propriété d'environ vingt bonniers, appelée communément les Ameternes et consistant en bois, haies, trieux et bosquets. Ces biens étaient tenus à cense, en 1542, par Jacques de Corswarem, seigneur de Landelies, lorsque le bail fut renouvelé, pour quarante ans, par lettres du 18 Juillet de cette année.

Afin d'obtenir à perpétuité le droit de passage de la Sambre, qui appartenait au seigneur de Landelies et que celui-ci leur offrait moyennant une redevance raisonnable, les bourgeois, masuirs et surcéans de Montigny autorisèrent, en 1553, les maîtres de ville, Jehan Epen et Jehan Secheran, à annuler le bail de 1542 et à échanger l'héritage des Ameternes avec ce seigneur ou à le lui vendre.

Aux termes de la convention qui fut conclue à cette époque, le seigneur de Landelies s'engagea à livrer et à entretenir, à ses frais et dépens, une bonne nacelle sur la Sambre avec les « naveurs » (1) nécessaires, pour passer et repasser les habitants de Montigny et Bomerée, leurs charges, leurs « molnées » et autres denrées,

(1) Naveurs — Passeurs — Hommes qui conduisaient les barques et nacelles.

sauf les chevaux, moyennant une redevance annuelle de deux sous, six deniers, faisant un patard et une quarte, monnaie de Brabant, à payer par chacun des bourgeois, masuirs, manants et surcéans, chefs de ménage, la moitié à la Noël et l'autre moitié à la Saint-Jean-Baptiste. A défaut de paiement, les biens des redevables pourraient être saisis de la même manière que pour les dettes obligées et pour les droits de gabelle.

Il fut entendu, en outre, que les bêtes des masuirs et habitants de Montigny et Bomerée pourraient pâturer dans les coupes du bois des Ameternes, âgées de cinq ans accomplis et que le seigneur de Landelies aurait la faculté d'établir un sergent pour constater les contraventions qui seraient commises.

La propriété, exposée en vente, étant demeurée au seigneur de Landelies, comme le plus offrant et dernier enchérisseur, au prix de quinze florins, monnaie de Brabant, de rente héritable, l'acquéreur profita de la faculté de rachat de la rente, prévue par la criée, en versant une somme de trois cents florins, que l'on employa aux besoins de la communauté. Il fut alors adhérité, pour lui et ses héritiers, desdits bois et aisements des Ameternes, pour en jouir et les posséder à toujours, aux devises convenues, notamment le passage de la Sambre.

La convention dont il s'agit est exposée dans les lettres de la cour de justice de Montigny,

du 24 juillet 1553, que, vu leur importance, nous publions ci-après, *in extenso*. (Annexe II).

Le village de Montigny appartenant à la mense épiscopale, la justice y était rendue, au nom du prince-évêque, par un mayeur et des échevins. Le mayeur, comme nous l'avons vu, était nommé et démissionné par le seigneur-foncier et mayeur-héréditaire. Il était le chef des échevins, qui devaient tenir les plaids, à sa semonce. Ceux-ci étaient nommés par le prince-évêque, qui, en engageant la seigneurie, céda ses droits au seigneur-engagiste. L'office d'échevin était irrévocable et perpétuel.

La cour de justice de Montigny pouvait connaître de toutes sortes d'actions civiles et criminelles, sauf l'obligation, en certains cas, de demander la recharge des échevins de Liége, juges souverains, sans appel, en matière criminelle.

Pour sceller les actes passés devant elle, la cour se servait d'un sceau dont la matrice en cuivre est conservée à la maison communale, et qui est représenté ci-dessous. On y voit un griffon tenant un écu sur lequel figure un monogramme surmonté d'un arbre.

Le sergent était le serviteur de la justice. Il en faisait les exploits, avec le congé du mayeur, sans pouvoir entrer dans la maison d'autrui, pour « l'adjourner », contre le gré du maître. Il prêtait serment devant la cour et tenait un registre de ses exploits. Il était obligé de se trouver à l'audience, aux jours des plaids, et de garder l'entrée de l'auditoire. Il devait porter les armes du seigneur, ou une autre marque de sa commission, et faire rapport au seigneur ou à l'officier du lieu, dans les 48 heures, des dommages qu'il constatait dans les campagnes. Ses rapports faisaient foi pour ce qui regardait son office, sauf qu'en cas de violences commises contre lui, il devait avoir un témoin.

Outre le mayeur et les échevins, il existait à Montigny un officier-bailli qui, représentant le seigneur dans les fonctions de haut-officier, poursuivait les crimes et autres faits contraventionnels aux édits et mandements du prince. Les attributions du bailli sont définies dans un record de la cour de justice, du 26 octobre 1744, que nous transcrivons ci-après (Annexe III).

Le dernier bailli fut, vraisemblablement, Philippe-Joseph Dereine, avocat, nommé le 13 février 1787, par l'abbé d'Alne, seigneur de Montigny, en remplacement de Pierre-Daniel de Sourdeval.

La gestion des affaires de la communauté et des deniers publics était confiée, à l'exclusion

de la cour de justice, à deux maîtres de ville ou bourgmestres qui étaient élus, chaque année, l'un par la généralité des habitants, l'autre par la justice (1). Les bourgmestres avaient la connaissance des moyens publics, de l'acquisition des droits de bourgeoisie et des choses tenant à la police, mais ils ne pouvaient connaître des cas criminels.

En 1470, Montigny fut imposé à 63 livres, 9 sols, pour 141 feux, dans la collecte que les trois états de Liège ordonnèrent dans toute la principauté, d'après le nombre de feux, pour payer au duc Charles-le-Téméraire, le reste de ce qu'on lui devait (2).

On se procurait les fonds nécessaires à l'acquittement des charges de la communauté, en établissant des tailles pour la levée desquelles on nommait un collecteur. Ces tailles se percevaient sur les fonds et sur les facultés.

Le 20 avril 1722, on mit aux enchères la collecte des dix tailles du quartier, pour 1721, ainsi que la taille de la Saint-Remy, qui devait être payée, en argent de change, au receveur du prince-évêque.

D'après les conditions de la criée, on payait, pour *une seule taille,* savoir :

Pour un bonnier de terre. 15 deniers.

---

(1) Greffe scabinal. — Plaids généraux du 2 octobre 1789. — Registre du 9 Janvier 1788 au 20 octobre 1794, p. 35 v°.

(2) J. Daris. — Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le xve siècle. — Introduction p. 16.

Pour un bonnier de prairie, à foin et à regain. . . . . 2 patards.

Pour un bonnier de prairie, à foin seulement, ... 1 patard, 6 deniers.

Pour un bonnier de bois . 12 deniers.

Et, pour facultés, par chaque chef de famille . . . . . 2 patards.

La criée portait, entre autres, que la cense et la maison du wez, avec les héritages qui en dépendaient, appartenant à Maître Blaivier, continueraient à être exemptes de la taille et que le collecteur paierait au comte de Corswarem, la rente de 248 florins, 9 patards, dont la communauté lui était redevable. La collecte de ces onze tailles demeura, au prix de 601 florins, à Pierre Griffon, qui présenta pour caution Pierre Stilman.

En 1785, on imposa au même taux qu'en 1722, quatre tailles, dont la collecte fut passée au rabais, le 22 décembre de cette année. La communauté, devait, entre autres, à cette époque, à la baronne de la Dosse, une rente de 16 florins, argent bas, « qui s'entendoit 8 1/2 patards les esquelins ».

On trouve dans un procès-verbal d'estimation, en date du 13 juillet 1784, du matériel de la ferme Coppée à Montigny, que : . .

les chevaux, au nombre de 12, valaient, chacun, 20 couronnes de France ;

de la cour d[illegible]
ou bourgm[illegible]
l'un par [illegible] *les vaches et génisses*, au nombre de 9,
la just[illegible] *chacune* ;
conn[illegible] *15 écus d'Espagne*,
de[illegible] *les veaux*, au nombre de 3, 9 écus d'Espa-
[illegible] *gne, chacun* ;
les porcs, au nombre de 12, 3 couronnes
de France, chacun ;
les moutons, au nombre de 178, 13 escalins
de la Reine, chacun.

Le Dictionnaire géographique du Hainaut, par *Th. Bernier*, mentionne que l'église de Montigny-*le-Tilleul*, dédiée à Saint-Martin, fut construite *vers* 1550. Ce renseignement, dont nous ignorons la *source*, peut être exact pour une partie de l'église, mais il ne saurait être admis pour l'ensemble, l'examen le plus superficiel établissant que cet édifice a subi plusieurs modifications importantes.

L'église, en forme de croix, est de style ogival. Construite en pierres de taille et en mœllons du pays, elle a 29 mètres, 50 c^es^ de longueur, 13 mètres, 30 c^es^ de largeur dans les nefs, et 20 mètres, 40 c^es^ dans le transept. A côté du chœur, au delà du transept, existent deux chapelles construites dans le style de l'église.

Toutes les fenêtres, sauf les deux du chœur, sont en ogive, avec meneaux en pierre; celles du transept, qui ont 4 mètres 50 c^es^ de hauteur, sur 2 mètres de largeur, sont garnies de vitraux peints.

Deux rangéees de piliers carrés et de colonnes cylindriques supportent les voûtes. Les quatre

piliers, cantonnés sur leurs faces de colonnes engagées, sont placés à l'entrée de l'église, vers la tour et vers le chœur, au-delà du transept. Les six colonnes cylindriques sont espacées entre les piliers ; à quatre d'entre elles sont fixées de petites consoles en pierre servant de piédestaux à des statues.

La grande nef est surmontée d'un plafond plat, dont on ne voit pas les poutres, et qui a remplacé, vraisemblablement, les voûtes primitives en ogive.

Les voûtes des petites nefs sont en ogive, avec des nervures en pierre, à arête arrondie entre deux rainures ; au point de jonction des nervures, à la clef des voûtes, existent de petites rosaces, sur l'une desquelles on lit, dit-on, le millésime 1486.

Sous les toits des basses nefs, on peut voir, paraît-il, dans les murs de la grande nef, des pierres d'attache et des fenêtres en plein cintre, murées.

Le chœur, dont le chevet est plat, semble être de construction plus récente que l'église, avec laquelle il n'a aucun rapport. Ses deux fenêtres sont en plein cintre, et il est surmonté d'une voûte en bois, cintrée et blanchie à la chaux.

La seule porte d'entrée est en pierre, de style ogival en tiers-point, à voussure cannelée, reposant sur des piédestaux. Au-devant de l'entrée s'élève un porche ou portail en pierre de taille,

avec plafond plat et porte extérieure en ogive, sur le fronton de laquelle on voyait autrefois le millésime 1642.

Dans la façade du porche, des deux côtés de la porte, sont encastrées deux petites pierres sculptées dont l'une, à droite, est surmontée d'un christ en pierre. Nous y avons relevé les inscriptions suivantes :

D.O.M.
En mémoire de feu
Nicolas Pasquier,
jadis mayeur de ce lieu
cy devant ensépulturé
(illisible),
. ... 49. (1)

Mᵉ Bernard de Gosserie
pasteur et natif de ce
lieu, sépulturé è ceste
ègle devant le grand
autel,eagé de 77 ans
et l'an de sa prestrise
53, de son pastorat 43,
m'at fait icy mettre 1631.
cui pax æternam
Obiit Aº 1636 die 4 9ᵇʳᵉ.

Il existe, dans le pavement du chœur, de nombreuses pierres tumulaires (2).

La plus importante, qui en occupe le milieu, rappelle le souvenir de Godefroid-Ignace de Corswarem, seigneur de Montigny-le-Tilleul. Malheureusement, les inscriptions en sont presque effacées et ce n'est qu'au prix de nombreuses recherches que nous avons pu reconstituer les

(1) Probablement 1649. Un Nicolas Pasquier fut échevin de Montigny-le-Tilleul en 1597.

(2) L'épitaphe de Jean de Kessel et de Marguerite de La Brique, dont il est question à la page 209 du tome XXIII des Annales du Cercle archéologique de Mons, n'existe plus.

blasons gravés sur le bord sénestre et connaître les familles auxquels ils se rapportent. Un dessin à la plume, fort incomplet d'ailleurs, fait vers 1800, et que M. l'abbé Vandemergel, curé actuel de Montigny-le-Tilleul, a bien voulu nous communiquer, nous a beaucoup aidé dans notre travail (1).

La pierre en question porte, au milieu de la partie supérieure, l'écusson de Corswarem : *d'hermine à deux fasces de gueules*, surmontant la croix de Saint-Louis, au-dessous de laquelle se trouve, sur une banderolle, la devise : *Bellicæ virtutis præmium*. Plus bas, on lit l'inscription ci-après :

Icy repose le corps de très
noble et très illustre seigneur
Godefroid-Ignace de Corswarem,
comte de Niel, descendu en
droite ligne masculine des souvè.
comtes de Looz et de Margueritte
fille du duc de Bretagne, seigneur
de Montigny-le-Tilleul, Bonnée,
cy devant chambelant du sérénissime
prince de glorieuse mémoire
Maximilien-Henry, duc de Bavière,
électeur de Cologne et prince
de Liége, maréchal de camp
des armées de sa majesté très chrétienne,
qui trépassa à Maubeuge le
27 octobre 1712, âgé de 56 ans.
Priez Dieu pour son âme.

---

(1) Nous nous faisons un devoir d'exprimer ici notre vive reconnaissance à cet honorable ecclésiastique.

Sur les bords de la pierre se trouvent huit blasons, dont quatre à dextre et quatre à sénestre. Ceux de dextre se rapportent aux familles du côté paternel, qui sont, en commençant par le haut : Corswarem, Gulpen : *de sable, à la croix engrelée d'or ;* Kesselle (Kessel) : *d'argent, à cinq losanges de gueules accolés et aboutés en croix;* Labrique : *de..... à trois oiseaux ? de.....* Ceux de sénestre concernent les familles du côté maternel, qui sont, en commençant par le haut : Ravescotte (Raveschoot) : *d'or, à trois corbeaux de sable ;* Ghent : *d'argent à la fasce de gueules frettée d'or ;* Hastrecht : *d'argent, à deux fasces de gueules, bretessée et contrebretessée ;* Malsem : *de gueules, à la bande d'argent.*

A l'appui de ces indications, nous croyons devoir donner les fragments généalogiques ci-après :

Côté paternel.

François de Corswarem, comte de Niel, né le 27 octobre 1551, épousa, en 1574, Antoinette de Gulpen, fille de Guillaume de Gulpen, dit de Galop, et d'Adrienne de Hemptinnes. Il mourut le 3 février 1593 et fut enterré à Landelies. Son fils :

Jean de Corswarem, comte de Niel, qui mourut le 24 mars 1657, avait épousé en premières noces Marie de Houtain et en secondes Anne-Marie de Kessel, dame de Bomerée, fille de Jean de Kessel et de Marguerite de

La Brique, dame de Bomerée. Ils furent inhumés à Landelies. Leur fils :

Jean de Corswarem, comte de Niel, mort en 1677, épousa Isabelle-Françoise de Raveschoot. Il eut pour fils :

Godefroid-Ignace de Corswarem, dont l'épitaphe est ci-dessus.

Côté maternel.

Bauduin ou Arnould de Raveschoot, mort en 1410, épousa Anne-Catherine Schelart, dont :

Jean de Raveschoot, qui épousa Anne de Ghent, fille de Robert de Ghent et de Marie de Schooft, dont :

Arnould de Raveschoot, qui épousa Jossine de Haestrecht, fille de Théodore ou Thierry de Haestrecht et d'Adrienne de Malsem, dont :

Isabelle-Françoise de Raveschoot, épouse de Jean de Corswarem et mère de Godefroid-Ignace de Corswarem.

Outre les pierres tumulaires, il existe dans l'église de Montigny-le-Tilleul, une cuve baptismale en pierre, en forme de calice simple, très ancienne et qui, à ce titre, mérite d'être conservée.

Toutes les statues qui ornent aujourd'hui l'église proviennent de l'ancien couvent des Récollets, dit de Beaulieu ou de la Sambre, à Farciennes, près de Châtelet. Celles qui existaient autrefois ont été détruites, en 1794, par les révolutionnaires français.

A cette époque, l'église servit d'hôpital, ensuite d'étable et l'on utilisa, en guise de litière pour les bestiaux, une grande partie des titres et des papiers de la fabrique et de la commune. Deux habitants furent tués à coups de sabre, pour n'avoir pas voulu révéler la cachette des trésors de leur maître.

En 1815, il y eut, dans le village, des escarmouches entre les Prussiens et les Français qui allaient vers Waterloo ; un carré de Prussiens fut même enfoncé et anéanti par une poignée de Français dans la campagne de Saint-Martin.(1)

La grande dîme de Montigny-le-Tilleul appartenait, en 1733, à l'évêque de Liége et au marquis d'Aiseau, comme baron de Monceau. Les décimateurs étaient obligés de fournir le pain, le vin et le feu pour célébrer la messe paroissiale, ainsi que les choses nécessaires au culte, selon les statuts archidiaconaux. La part de chacun des décimateurs, pour le pain et le vin, quand ils ne les livraient pas en nature, était de douze florins de Brabant.

L'abbaye d'Alne devait à l'église de Montigny-le-Tilleul, la dîme sur onze bonniers de prairies situés à Marfalise. Selon un record de 1745, l'abbaye payait, par bonnier, quand on faisait pâturer, un demi-écu d'Espagne et, quand on fauchait, la dîme se prenait en nature ; pour

(1) Ces renseignements, de même que ceux relatifs à l'église, sont tirés en grande partie des archives de la Cure.

éviter les difficultés, on décida que l'abbaye paierait indifféremment six écus et demi d'Espagne par an.

La paroisse de Montigny était desservie, au XVIIIe siècle, par un curé et un vicaire. Ce dernier était élu et rétribué par les habitants. Nous avons lu à ce sujet que, dans l'assemblée de la communauté tenue au lieu ordinaire, après la grand'messe, dans le courant du mois d'octobre 1784, Martin-Joseph Lelong, diacre, ayant été élu marguillier ou chapelain-prêtre de Montigny, les bourgmestres Jacques Laplume et Jean Unique se présentèrent devant la cour de justice de ce lieu, le 7 janvier 1785, et déclarèrent, tant pour eux que pour toute la communauté, agréer et ratifier cette élection, moyennant la rétribution, au profit dudit vicaire, de 12 sols du roy courant, payables annuellement par chaque chef de famille et aux conditions reprises aux engagères de ses prédécesseurs (1).

Des réparations ayant été jugées nécessaires, en 1758, à la tour et à la flèche de l'église, la communauté consentit à supporter la moitié de la dépense à résulter de ces travaux, moyennant le droit de tirer des « terrouilles » (terre-houille), à l'exclusion de toutes autres sortes de mines, sur les communes et les chemins de la juridiction, en payant le quarantième trait, franc et libre, au receveur du prince-évêque au quartier de

(1) Greffe scabinal.— Registre aux œuvres de loi, du 6 mars 1780 au 10 décembre 1787, folio 231.

Thuin. Aux termes de l'octroi, en date du 31 janvier 1758, ce comptable avait le droit d'inspecter les registres et les comptes, afin d'établir l'importance de l'extraction. En raison de l'intérêt que présente cet octroi, au point de vue de l'industrie charbonnière dans l'arrondissement de Charleroi, nous le transcrivons ci-après (Annexe IV), en faisant remarquer toutefois que, déjà en 1755, un nommé Gérard Hembise extrayait du charbon, sur un héritage appelé le Longfils.

Quelques années auparavant, le 2 avril 1745, le prince-évêque avait accordé à François De Looz, Pierre Surins et Jean Van Daele, jusqu'à révocation, « le bon droit d'un chacun sauf, et sans pouvoir porter préjudice au public ni au particulier », la permission d'ouvrir une carrière de marbre, « aux roches à Sambre »; moyennant de payer annuellement, par anticipation, au profit de la table épiscopale, en mains de son receveur au quartier de Thuin, vingt-quatre florins de Brabant, argent de Liége. Il était prescrit, en outre, aux exploitants, de faire voiturer les débris et éclats de pierre provenant de la carrière, dans un lieu où ils ne nuiraient à personne et que, dans le cas où à raison de l'octroi, des difficultés surviendraient, elles seraient soumises à la décision de la Chambre des Comptes, à l'exclusion de toutes autres judicatures (1).

(1) Archives de l'État, à Liége. — Chambre des Finances. — Rendages et stuits. — Registre 93 k. (1742 à 1750), fol. 172 v°.

Dans son *Dictionnaire géographique et historique du Hainaut*, Th. Bernier signale, à Bomerée, l'existence des restes d'un antique château-fort. Il est fait mention, dans une criée du 22 mai 1662, d'une masure appelée le château brûlé à Bomerée, des terres, bois et héritages qui en dépendaient, ainsi que d'un journel appartenant à la maison de la Motte, selon les fossés (1). Ces biens, qui avaient appartenu à Jean Levesque, à Jean de Kessel et à un sieur Eucher, étaient, en 1662, en la possession de la comtesse de Nylle, dame usufruitière de Landelies.

Le château de Bomerée est aussi mentionné dans un acte du 3 décembre 1784, portant constitution d'une rente de 81 florins, par le comte de Looz-Corswarem, au profit des demoiselles Clerens.

Aucun compte du revenu des pauvres de Montigny n'existe au dépôt des archives de l'Etat, à Mons. Nous n'avons trouvé, au sujet de la bienfaisance publique, qu'un acte constatant que, le 7 janvier 1789, les bourgeois, manants et habitants de Montigny, ensuite de la convocation faite par Jean Linet et Pierre-Jacques De Gosserie, tous deux bourgmestres-régents, comparurent par-devant les mayeur et échevins et déclarèrent, à l'unanimité, en présence de deux témoins étrangers à la localité, agréer la

(1) Greffe scabinal. Liasse de pièces.

nomination de Jean Linet comme mambour et receveur des revenus des pauvres, nomination faite le 15 septembre 1888 par le R. Mgr de Jacquet, official de Liége et archidiacre de Hainaut (1).

Il a été question plusieurs fois, ci-devant de déclarations reçues par des notaires. Dans le pays de Liége, les notaires étaient des personnes publiques autorisées pour écrire les dispositions des particuliers et en délivrer acte authentique aux intéressés qui les requéraient, en en retenant la minute. Le droit de nommer les notaires était un apanage de la principauté. Les notaires s'acquittaient de leur office, suivant les conditions indiquées dans leur autorisation, sous la surveillance des officiers de justice.

Les curés et les vicaires pouvaient recevoir les testaments et passer les contrats de mariage de leurs paroissiens, comme les notaires, mais les chapelains qui n'avaient pas charge d'âmes, ne possédaient pas ce pouvoir.

A l'époque de la révolution liégeoise, les bourgeois de Montigny et de Bomerée furent réunis en assemblée spéciale, le 1er juin 1790, ensuite des ordres du pouvoir central, à l'effet d'élire un membre de leur communauté, pour les représenter à l'état liégeois, en cas de besoin.

---

(1) Greffe scabinal. Registre aux œuvres de loi, du 9 janvier 1788 au 20 octobre 1794, fol. 35.

Leur choix se porta vers H.-J. Cappe (1), marchand de clous et bourgeois à Montigny, qui fut élu à l'unanimité, moyennant l'obligation de donner connaissance préalable de ses actes à la communauté.

Pour terminer ce travail, nous donnons, ci-dessous, une liste des mayeurs et échevins, dont les noms ont été recueillis dans les actes du greffe scabinal. Comme on le remarquera, le mayeur, nommé par le seigneur-foncier et mayeur-héréditaire, cumulait, la plupart du temps, ces fonctions avec celles d'échevin, qui étaient conférées par le seigneur-engagiste, remplaçant le prince-évêque de Liége.

1450. — Jacques Huart Le Goulse, mayeur et échevin ; Willéem Seupy, Jean Bodechon, Jean Goffa, Pirar Franckot, Jacquemart Gérarde.

1522. — Jean Griffon, mayeur et échevin ; Ewera Bodechon, Mathi Biertrand, Romain Puerno, Colart Carsos ?, Bertrand Pasqui.

1523. — Jean Griffon, mayeur et échevin ; Mathy Bertrand, Bertrand Pasquy et Jacq. Ewerard.

1524. — Jean Griffon, mayeur et échevin ; Mathy Bertrand, Bertrand Pasqui et Jacques Bodechon.

1551. — Franchois de Boulloigne, mayeur et échevin; Franchois Gillo, Jean Lelonfils, Jacques

(1) Vraisemblablement Hubert-Joseph Cappe qui avait été élu bourgmestre en 1775.

Massin, Martin Secheran, Coligñon Hurillon, Jean-le-Masson le Joesne.

1553. — Franchois de Boullogne, mayeur et échevin ; Jehan Lelongfils, Jacques Massin, Martin Secheran, N..... Hurillon, Jean le Masson le jeune et Quintin Bertrand.

1597. — Gaspart Tasler, mayeur ; Jacques Robert, Nicolas Pasquier, Jean Lefeve, Pierre Matthi, Jacques Martin et Jean Maret.

1607. — Mathieu Bataille, mayeur ; Jacque Robert, Jean Lefebve, Jacque Martin et Philippe Lorent.

1614. — Noël Martin, mayeur ; Jean Martin, Philippe Leuren, Lowis de Ghosserie, Pierre Soteau, Martin Zeghre et Jean Jacques.

1618. — Noël Martin, mayeur ; Philippe Leurent, Pierre Pesteau, Martin Zeghre, Jean Jacqui et Anthoine Princhaux.

1626. — Martin Zeghre, mayeur et échevin ; Philippe Laurent, Louys de Gosserie, Jean Jacque et Anthoine Pircha. (1)

1632. — Martin Zeghre, mayeur et échevin ; Jean Jacqz, Anthoine Pircha et Simon de Vergnies. (2)

1634. — Les mêmes.

---

(1) Cette année, les maîtres de ville, bourgmestres, étaient Jaspar Bataille et Henry Balland.

(2) Cette année, les maîtres de ville, bourgmestres, étaient Jean Herben et François Meurice.

1645. — Simon de Vergnies, mayeur et échevin ; Antoine Pirçhaux, Louis Baistin et Jaspar Bataille.

1667. — Jean Harlequin, mayeur et échevin ; Denis Pirard, Philippe Laurent, Nicolas Domer et Jean Bastin.

1672. — Philippe Gouttière, lieutenant-mayeur et échevin ; Nicolas Domer et Jean Bastin.

1673. — Robert Renaut, mayeur et échevin ; Denis Pirard, Philippe Laurent, Nicolas Domer et Jean Bastin.

1679. — Echevins — Joseph Dufers, Georges Maître-Pierre, Thomas Passet et Guilbert de Sainte.

1685. — Robert Renart, mayeur ; Georges Maîtrepierre, Thomas Passet et S. Marchot.

1686. — Robert Renart, mayeur ; Joseph Dufer, Adan Battaille, Guilbert Saincte et Simon Marchot.

1694. — Pierre Harlequin, mayeur et échevin ; Guilbert Sainte ; George Maîtrepierre, Nicolas Lorent ? et Philippe Gouttière.

1698. — Guibert Sainte, mayeur et échevin ; Georges Maîtrepierre, Pierre Dufer, Gilles-François Hermalle et Mathieu-François Bataille.

1708. — Robert Renard, mayeur et échevin ; Pierre Dufer, Philippe-Robert Renard, Gilles François de Hermalle et Nicolas Laurent.

1719. — Philippe-Robert Renard, mayeur ; Georges Maîtrepierre, Pierre Dufer, G.-F. de Hermalle, Frédéricqz Hawy, Hermand Dumont et Martin Lejong.

1740. — Nicolas Thibaut, mayeur et échevin; Pierre Dufer, Martin Lejong, Pierre Griffon, Henry Brisse, Martin-Joseph Lorent, Nicolas Thibaut et Lambert Huart.

En 1780, la cour de justice était composée comme suit :

Martin-Joseph Lorent, mayeur et échevin ; Henry-Joseph Lelong, Ignace-François Stilmant, remplacé le 23 septembre 1780, par Pierre-François Hembise, Jean-Joseph Coppée, Nicolas-Joseph Hiernaux et François Dubois.

Pierre-Daniel de Sourdeval, greffier de la cour, fut nommé échevin et remplacé, en qualité de greffier, par Jean-François Scrippe, neveu de l'abbé d'Alne, dom Joseph Scrippe. J.-F. Scrippe fut remplacé le 28 novembre 1781, en la même qualité, par Sébastien-Joseph Huart, qui prêta serment le 3 décembre suivant et devint plus tard échevin.

Selon commission donnée à Liége, le 9 juillet 1782, par Jean-Louis-René de Potesta, ancien capitaine de dragons au service de France, seigneur-foncier et mayeur-héréditaire de Montigny-le-Tilleul et dépendances, F. Heckebert de Marchienne, fut nommé mayeur. Admis au serment le 15 juillet suivant, il

délivra, le 12 août, une commission de substitué ou lieutenant-mayeur à Jean-Joseph Coppée, qui prêta serment le lendemain, en cette qualité, devant la cour.

Le 22 novembre 1790, Jean-Louis-René de Potesta nomma mayeur de Montigny, le notaire Lebrun de Mont-sur-Marchienne, aux clauses et conditions qu'il avait imposées à Heckebert, notamment l'obligation de recouvrer exactement tous les droits et amendes dus à la mairie héréditaire et de payer chaque année au seigneur, pour son amodiation, (1) la somme de quarante florins de Brabant, jusqu'à révocation. Le mayeur était tenu aussi de faire payer les rentes dues au seigneur-foncier, à Montigny et aux environs.

Le notaire Lebrun fut, pensons-nous, le dernier mayeur, la révolution française ayant, en 1794, englouti la principauté de Liége et fait disparaître, avec les droits et les franchises du peuple, les institutions séculaires qui avaient produit la paix et la prospérité dans le pays, et dont l'étude est toujours pleine d'intérêt pour les populations modernes.

ALPH. GOSSERIES.

---

(1) *Admodiation*, aujourd'hui *amodiation*, — mise en ferme d'une terre, d'une dignité, etc., moyennant une certaine redevance. La charge de mayeur à Montigny n'était donc pas rétribuée en 1790 ; elle était, au contraire, une branche des revenus du seigneur-foncier qui la concédait.

ANNEXE I.

Chartes de Montigny-le-Tigneux.

A tous présents et futurs, salut en Dieu N^re^ Seig^r^ Jésus-Christ,avecq enthier corroboration de véritez, Nous les mayeur et eschevins de Montigny-le-Tigneux présents scavoir faisons à chacun et à tous que en plain plaix généralle tenus ainsy que sommes coustumièrement tenus de tenir à chacun jour heurs licites et par loy convenables, avons veus les maswirs de notre jugement de Montigny et Bomerée, comparoir par devant séans en justices et là tous ensemble, d'un seul et unicqz accord et par une seule bouche, ils soy plaindirent et nous requirent d'avoir de nous un bon, juste et léal record pour scavoir, apprendre, ouyr et entendre tous ce que scavons et wardons de nous et de nos devantrains de toutte aucientez à eulx apartenant que, Premier, de notre jugement, webiage, pasturage, paschiage, coment il se contient et s'extend ne jusque à quel lieu ; secondement, scavoir de nous tous chemins royaulx, cheriaulx et non

cheriaulx, voyes, ruelles, piésentes et places enthiers ; tiercement, d'avoir et scavoir de nous, les bois, aisemens, waresais et champiages; quartement, scavoir et avoir de nous les amendes par escript et à notre enseignement taxées, ne pourquoy ne par quelle manière on le peut fourfaire ne en icelles encheoir.

Quintement, toutes anchiennetez, franchise, usaiges, libertez, services, privilèges, redevabletez qu'ils doibvent et que on pouldroit à eulx debvoir, scavoir et avoir de nous, priant, requérant et eulx soy deplaindant que, en cas que nous serions mémoratif et souvenable que nous voulussimes apprendre des nos anciens eschevins ; sur ce, nous, ditte Cour, avons, à la semonce d'iceulx, dit et recordez, disons et recordons, par notre apprinces et comme en avons veu user et que scavons et wardons les poincts cy après déterminnez, escripts et déclarez.

Au p^r^ poinct, touchant la requette par eulx faite pour scavoir et avoir de nous coment notre jugement soy contient, nous, la Courte, disons et recordons par notre ditte apprinse que notre jugement de Montigny vat et s'extend au rieu d'Ille et du rieu d'Ille au preit alle loge, tout selon le forest d'Alne allant au bois de Gosée et du bois de Gosée revenant à Bernobus et de Bernobus retourne en leaue à un pachon et preit que l'on dit le preit Scippart et du preit Scippart alle borne de chêne-pierre et delà revat à champt Mailliet et dou champt Mailliet

alle borne alle Roussierre, delle borne alle Roussierre tout le long des bruyères du sart jusque au bois le seig^{r}, et delà revat à une borne que l'on dit au rieu de Makenouille et de ce rieu au rieu de Trobay et du rieu de Trobay revat à Bauduin Fauveau et dou Bauduin Fauveau au piege Poliet et du piege Poliet au traux de Montigny et du traux de Montigny au welz alle baignoire et du welz alle baignoire ou mont à Marchienne et dou mont à Marchienne en le Mere et delle Mere alle chambre au welz et delà alle borne à Martimont et delle borne à Martimont droit à l'eau de Sambre et de la moitiez eau jusques au devant nommez rieu d'Ille, exceptez allencontre de Renuchamps depuis le welz de Marfalise jusques alle rocquette de Landelis la na point du jugement de Montigny. Et est à scavoir que, ens ou tour du jugement devant escript, il peut avoir aucune escasse ou pièches de terre qui polroient estre trouvée d'aultruy jugement dont présentement il n'est mestier de discerner pour la trop longue proleixitez d'escritures; et avecques ce présent point selon leurs demandes est adjoustez certain peschiages que les maswirs ont en notre jugement, sy disons que partout notre jugement, ils peuvent aller pescher touttes les fois qu'ils leurs plaict sans ce que nulle les en puisse ne doibt reprendre ne astraindre en manière quelquoncques, réservez en Sambre; en lequel audit jugement ilz ont peschaige, mais ils ne doibvent point approcher les harnas aux pescheurs, vanes ne boussières, plus prez que

à nœuf pieds; et sy de plus prez ils sen approchoient et yceux rapportez fussent, ils fourferoint l'amende telle que scavons et wardons,et auroient les poissons perdus sy pris en avoient ; de ce n'est mémoire d'home qui disent du contraire et fut une fois prouvez par Matthieu de Rolier qui, en peschant, fut pris et mennez au chasteau de Marchienne d'où, et par jugement, réussit quitte et liege et par loy.

Au second point par eux demandez à avoir de nous,par escrit,tous chemin royaulx, cheriaux, non cheriaux, voyes, ruelles et plats sentiers, disons et recordons, nous ditte courte, est tousiours par l'apprinse devant escripte, que mouvant de l'église de Montigny, il est un piege qui vat à Marchienne et se passe parmi la ville allant à Honosemes et alle tailles voye et dudit piege à Marchienne mœult un autre piege qui s'en vat au stordoir à Zoone; encore at une autre piege mouvant de l'église allant au Tomboy et passe parmy le Mayllette entre le grand herbiaux et foubinaux champs, allant à Marfalise et au welz Pierre Godart ; encore une autre piege mouvant du warissay et allant au traux Colriaux et au moulin et passe parmi leauwe et allant selon les trieux Istez et descendant entre l'arbrisseau et les gissières delle Motte et passant parmy leaue et tout parmy les preits delle Motte et allant entre les deux coultures delle Motte au bois de Gosée. Encore a un autre piege mouvant entre les foubristes et le restensart allant à Bomerée

entre les preits et les terres et passe parmy Bomerée allant à Bernobus. Encor a un autre piege à Bomerée, mouvant emmy la ville et allant parmy leaue dessoub le pont à Bomerée et vat au bois de Makenouille et passe ledit piege parmy la ville, alle rue Thumion, et vat au bois. Encor at un autre piege que l'on dit le piege de Mazis allant au moulin. Encore un autre piege mouvant dou piege dessus entre les dowaires et le restansart et au royensart. Encore un autre piege mouvant de la savenière passant parmy lespesse et allant en Sobruirs.

S'ensuit les ruelles, piedsentes et plats sentiers.

Pr, en at une ruelle mouvant du piege du sache et allant selon le closure de le plaigne et allant alle fontaine; item at une ruelle mouvant delle halle et allant parmy le courtil del court et parmy le coulembier et allant alle ruelle Lambo. Encor a une autre ruelle qu'on dit la ruelle Lambo allant en Leutte. Encor une autre mouvante du wareschay et allant ou mont. Encor une autre ruelle allant du wareschay alle fontaine entre le courtil le boulenger et Gossart Jehanne. Encor une autre ruelle mouvant de Laffremont allant alle fontaine. Encor une autre ruelle qu'on dit le piralle allant alle fontaine et descendant entre le rieu de le fontaine et le terre Seherant allant en le pasture et allant au piege du preit Lesquinsal mouvant selon leaue allant parmy le riveraux et passant

dessoubs le Motte entre le Motte et la rivière d'heure allant à Bomerée dessous la maison Lespallier. Encore, at une ruelle mouvant du wareschay allant ale halle. Encore une ruelle mouvant du piege qui vat de Montigny à Bomerée qui descent entre les demen preit et les tronquoy et alle ruelle delle ville allant à Heure. Encore une ruelle mouvant de devant la maison Jean Bodechon et allant au champ entre le courtil qui fut Jean Gerard et Henry son frère. Encor at une ruelle mouvante de Bomerée et passant parmy le courtil Collard Demade allant aux champs. Encor at une ruelle qu'on dit la ruelle Gernet mouvante delle sauvenière et allant entre les pasturages et le courtil Collard Gilles allant ou reige et allant à Goutteron (1), entre le courtil des pauvres et le courtil des enfants Jean Piron restant en le ville, devant la maison Jean Martin.

Tiercement, à quel point ont demandez à avoir et scavoir de nous les bois et aisements, waressaix et champiaiges, disons et recordons (: et tousiours par notre déterminés aprinse :) que ou dit thour est plusieurs bois qui sont héritages aux maswirs dudit Montigny; P^re^, le bois Despinoit ainsy quil se contient; item les bois des Merres ainsy que la flaiche se contient ; item Sobruirs et les Laris allant à Sambre et tenant au bois le seigneur. Encor le bois de Bernobus ainsy

(1) *G utteron.* — Vraisemblablement Goutterou, aujourd'hui Goutroux.

que la flaiche soy contient et le bois de la Sambre tenant alle borne à Marthimont ainsy que la flaiche soy contient et le bois de la Heure ainsy que l'on en at jouy et possessez anchiennement. Et là ens es susdits bois, ont les dits maswirs webiage, champiage et pasturaige, ainsy que a eulx appartient et qu'ils en ont usez anciennement; et pour lesdits bois et aisements, tant en eaue comme en bois et pareillement pour l'héritabletez, donnent tous les maswirs du dit Montigny, tous les ans, de rente, au seigneur une pouille et les blancs, réservez la justice qui doibt estre quitte delle pouille, mais ilz doibvent les blancs.

Quartement, où ilz demandent à avoir et scavoir de nous les amendes à notre enseignement taxées ne pourquoy ne par quelle manière on peut en icelle escheoir ne les fourfaires disons et recordons (et tousiour par notre dit apprinse) qu'un jour qui passé est, le S^r^ (1) disoit que quand il eschappoit aulcune des bestes de Montigny sur les bois, le S^r^ et le sergeant les y trouvoit, dont vouloit dire le dit S^r^ que elles estoient acquises, dont le S^r^ et les maswirs furent à ce d'acord, que quand il eschappoit des dittes bestes sur les dits bois, le S^r^ et le sergeant les y trouvoit dont debvoint les dits maswirs estre quitte et ravoir leurs bestes pour l'amende ci-dessus déterminées et pour le dommages à rendre, moyennant les redevabletez

(1) *S^r^* — Seigneur.

delle pouille et des blancs et aussy les assizes qu'on luy doibt tous les ans, asçavoir chascun maswir deux stiers d'avoines. Encore fut un jour que passez est et que le S^r delle Motte vouloit pareillement avoir acquises les bestes des maswirs de Bomerée quand il les trouvoit faisant domaige sur les siens, question en fut et furent à ce d'acord le S^r et ceux de Bomerée, que ils devoient ravoir leurs bestes pour l'amende cy dessoubs déterminées et pour le dommaiges à rendre, moyennant les redevabletez del pouille et des blancs ; et ausy là parmy ilz doibvent au S^r quattre stiers d'avoines d'assises et ceux de Montigny n'en doibvent que deux.

Et à cause des amendes taxées en notre jugement, disons et recordons par l'apprinse debvant escripte, que une amende en notre jugement monte sept sz, (1) montant les dits sept sz, sept tournois et un tournois pour douze deniers.

Question en ont estez plusieurs j., (2) mais il ne fut oncques trouvez que le S^r cuist oncques aultre amende sur les maswirs réservez le sang et qui fourfait le sang, par débat ou par navret aultruy, il eschest en l'amende de soixante saulx telle monoye que dit est par desseur, assavoir un tournois pour douze deniers.

Quintement, où ilz demandent à avoir et sçavoir de nous les franchises, usiages, libertez,

(1) *Sz.* — Sols.

(2) *J.* — Jours ?

services, privillège et redevabletez que ils doibvent ou que on pouldroit à eulx debvoir, disons et recordons, et tousiours par notre ditte apprinse devant touchée et escripte, que chascun maswir doibt, tous les ans, les redevabletez devant escripte, à certain jour, telles que sont les pouilles, les blancs et les assizes ci-devant déterminées ; et là parmy, le S^r^ doibt tenir chascun maswir francqz en sa maison; et sy aulcuns des bourgeois un ou plusieurs sont pris, tenuz ne arrestez en quelque terre ne pays que ce soit pour quelque cause que cest puisse estre, le S^r^ (parmy la redevabletez devant escripte) luy doibt requérir loy au lieu ou pris et attenus seroit, à ses coustz et fraix, asçavoir aux coustz et fraix du S^r^; et si icelluy pris, homme ou feme estoit preudhome ou preudfeme ramenner le doibt quitte et liege; et se trouvez il estoit aultre et cogneu fusse par le prison dont nen at le dit S^r^ hors de notre jugement et tous autres choses a faire ne plus avant procéder ; item, au second point des anciennes usaiges par nos devantrains saulvez et wardez, disons et recordons que tous les ans, au jour de St-Jean, le S^r^ ou son commis doit présenter alle ville un molnier, lequel molnier audit jour par le S^r^ ainsy présentez et si il est preudhomme et de bonne fâme juste et de foy, les maswirs ne le peuvent ny doibvent refuser; et le dit molnier par les dits maswirs receu, le mayeur et par notre enseignement l'ait à mettre à serment, lequel serment est que d'estre preudhome, leal et de

foy à tous les masuirs, ausy bien au petit comme au grand et de bien officier et léallement sans à nulluy faire tort quattre deniers ny qui le vaille ; et le serment fait et mis en garde, le dit molnier doibt de là en avant, au loing des années, officier et mouldre chascun à son tour ensquelles années il nen doibt avoir nul plus francqz l'un que l'autre; item est ausy que le dit molnier doibt avoir un pouilnoux de quoy les saize font et doibvent faire le vasseaux et les deux vasseaux doibvent faire la rasière; et sy doibt avoir un pouilnoux du vasseaux, d'une rasière deux pouilnoux et se doibt prendre moulture emmy (1) le moulin, tel l'un tel l'autre; et là parmy doibvent aller chascun maswir mouldre, par ban, des l'heure qu'il a fait le serment ; et si aulcuns desdits maswirs estoient trouvez en allant mouldre allieurs par le sergeant sermentez, ils perderoient leurs farinnes et leurs sacqz, voir, mais que le moulin polsist mouldre; mais si le moulin nestoit à moulaige ou en point de quoy il ne peut mouldre, ilz pouldroient aller mouldre allieurs ou mieux leurs plairoit, sans rien fourfaire et de ce afin que le molnier ne faiche à nulluy fors que droit; il est accoustumez que touttes les fois qu'il plait au mayeur et aux eschevins, le mayeur et les eschevins peuvent aller au moulin et par leur sergeant faire lever l'archure et visenter le moulin, et si le moulin nest

(1) *Emmy* — entre, parmi, à moitié, au milieu, *in medio.*

trouvez en point, le molnier le doibt remettre incontinent et s'il ne le faisoit, il fourferoit tant d'amende de devant déterminées que il mouldroit de personnes après ce que commandez lui seroit.

Tant que au point où ilz demandent et avoir de nous les redevabletez que ils doibvent et aussy à quelque cause ilz peuvent les amendes déterminées fourfaire, disons et recordons, et tousiours par notre ditte aprinse, que si aulcuns des nos maswirs estoit trouvez taillant au bois le S^r^ et celluy abbattant, il seroit à l'amende debvant déterminées et auroit son fèrement perdu s'il plaisoit au sergeant de le prendre.

Item, est au point second des redevabletez est et at estez usez sy anciennement qu'il n'est mémoire d'homme du contraire que ens ou tour du jugement devant escript, on ne peut vendre vin ny brevaige quelconcqz si doncqz nest qu'il soit afforez par le mayeur et les eschevins ; et sy c'est vin le tavernier doibt de chascun fond au mayeur deux pots de vin et at eschevins de chascun fond un pot ; et sy c'est houppe, cervoise, miel ou autre brassin en la ditte ville ou jugement vendu dont en doibt le tavernier au mayeur, de chascun brassin, huict lotz et aux eschevins, de chacun brassin, deux lotz.

Encor est usez anciennement que pour chascun plaid generalle dont il doibt estre trois en chascun an, au jour et heure, le S^r^ doibt

à nous eschevins, pour nos droits, une amende debvant dèterminées.

Item, en la tenure et tour du dit jugement at et doibt avoir une place lieu et estre que on nomme la Pasture au lieu qu'on dit au Fontiny au-dessoub dellefontaine dudit Montigny, tenant alle rivière d'heure, au moulin de Montigny, alle plaigne et au chemin de foubristes, en laquelle pasture les maswirs de Montigny ont haulteur que, tantost après les premiers despouilles dewairées et hostées, peust mettre paistre et repaistre chascun une beste pour engraisser, laquelle beste ilz doibvent tuer et dispenser èn leur maison ou domicille et tous veaux de l'année, tous chevaux labourant et pareillement touttes juments labourans et poullains suivant et aussy touttes vaches que par deffaut de mal en pied, ne peuvent bonnement champier, et icelle clause et usée anciennement que touttes autres bestes qui trouvées y seroit par certainnes personnes, ilz fourferoient l'amende debvant touchée.

Encor est que de tous ces point devant escript et déclarez, disons et recordons nous, la courte et (tousiour par notre ditte apprinse debvant escripte), que un jour quy passez est, par le gret des touttes parties et des villes voisinnes, sur ce adjournées, comparurent par — devant nous un nommez Monsieur Jean, chevalier advoez de Thuin et Sr de Marchienne-au-Pont

et de Rianwelz accompagnez de un nommez messire Simon de Julermont lors (1). . . . . .

Lesquelles de touttes parties nous ratifierent et vouerent notre ditte charte estre bonne, ferme, stable parmy les redevabletez devant escriptes, sy fut fait celluy accord et ratifiement et par le gret des touttes parties, sur lan mil trois cents et quinze du mois de may le vingtième jour.

Et de tous ces points devant déclarez disons et recordons, nous, la courte cy après dénommée que, selon ce que en scavons et en avons usez et veuz user nos devantrains et ainsy qu'il nous ont racontez avoir veu user de sy longtemps qu'il n'est mémoire d'homme du contraire et ainsy que saulvons et wardons de nous et de nos devantrains y estre tenuz, nos maswirs envers le S^r^ et le S^r^ envers eulx, estre tenus envers les voisins marchissans et les marchissans envers eulx, priant et requérant à tous ceulx à quy d'icelluy cause compète de notre ignorance et nous tenir pour excusez prétendant et par la benigne grace notre seigneur Jésus, par son moyen et sans nulluy (2) faire point de tort ainchois tout droit et égualitez, ce présent record mettre en meillieure forme selon le meillieure conseil et advis à cette cause requise et en touttes raisons auquel record faire, parfaire,

(1) Sans plus.

(2) *Nulluy, nului, nelui, nullui.* — Nul, aucune personne, qui que ce soit.

passer, copier, grossir, doubler, escrir selon l'apprinse assez et plusieurs fois debvant escriptes, avons estez présent comme eschevins du dit Montigny. . . . . .

. . . . . .

Ce fut faict et parfaict et escript par le gret de touttes parties à cette cause suffisamment signifiées, l'an de grâce de notre seigneur Jésus-Christ mil quattre cents quarante-quattre.

Sçachent tous présents et advenir que, sur l'an quinze cents et huict, à un jour de plaix général, ainsy que accoustumet est, comparurent par devant nous les maswirs de Montigny et de Bomerée, lesquelles, par une seule bouche et tous d'un mesme accord nous requirent d'avoir mis et mettre par escript ens nos chartes et privilèges une rencharge et jugement fait par nos souverains chef les eschevins de Liége au faict des amendes si devant déterminées, à cause que le seig^r et bailly de la terre de Marchienne-au-Pont, lequel vouloit avoir les amendes dessus escriptes, assavoir de vingt-un pattars, disoit et maintenoit que ainsy lui debvoit advenir et que il ne debvoit avoir comme amendes ou payez, et en at eu question allencontre desdits maswirs du dit Montigny; et dits maswirs maintenoint allencontre de luy que on ne lui debvoit payer que lesdits sept solz devant escripts et furent à ce d'accord le S^r et les maswirs que de eulx trouver pardevant leurs souverains chefs les

eschevins de Liége à l'amiable et à la rigueur de loy, dont messieurs et tres haults souverains chefs nous rechargerent et jugerent notres dittes chartes et privileges estre bonne et de valeur ferme et stable sy doncqz nest que ledit S^r^ monstre aultres chartes et privilèges plus authentique et que le S^r^ ne peut demander aultre amende sur les maswirs du dit Montigny que telles amendes qu'il est ci devant determinez asscavoir sept saulx, lesquels sept saulx ce sont sept sols monoye coursable au dit lieu de Montigny et que nous usons en pain, en chère et vin. Sy fut celluy jugement rendu de messieurs les eschevins de Liége et pardevant les parties le sixième jour de septembre en l'an susdit lequel jugement et par gret dudit S^r^ et des maswirs et leurs requette l'avons icy inserez pour mémoire perpetuel — plus bas estoit escrit : *ita est*. Guillaume baron de Celle et de Foy, seigneur denhez?gentilhome de la chambre de son alteze l'électeur de Coulogne et prince de Liége et du St-Empire, Martin Zeghre avec son paraphe, Ph^e^ Laurent, eschevin, Jean Jacques, greffier substituez et eschevin du dit Montigny, Anthoine Pirchau, eschevin.

Pour extrait et collationné à l'originelle en parchemin et concorder, etc., Piére Michiel, notaire admis p. S. A. S^me^ prince et évesque de Liége à ce requis in fidem, avec sa paraphe.

Collationné la présente copie et treuvez concordant de mot à autre

GEORGE MAITREPIERRE
eschevin.

ANNEXE II.

Transport et vendition du bois d'Ameterne par la communauté de Montigny-le-Tigneux, le 24 juillet 1553, au profit de Jacques de Corswarem. (1)

In nomine domini.

A tous cheulx qui ces présentes lettres verons et orons salut, scavoir faisons que pardevant nous les mayeur et les eschevins de la court et justice de Montigny-le-tigneux chi dessouds nommez en nombre de loy compétent se comparurent personnellement pour faire connoitre et passer les œuvres de loy soubescrips, assavoir haut, noble et puissant seigneur monsieur Jacques de Cowarem. seig^r de Landely, du bois pollart, d'une parte, et Damien de Dampremy, Jehan Epen et Jehan Secheran comme maitre gouverneur et suffisamment par devant dit, commis et constituez par tout les bourgeois, masuirs et inhabitant de la généralité du dit Montigny et Bommrée pour le temps, ainsy accompagnez et en la présence de plusieurs personnes de la ditte généralité cy assemblée et par adjournement de ville sur ce faitte par Regnault Bazaima,

(1) Greffe scabinal de Montigny-le-Tilleul. — Liasse de 73 actes. Aux Archives de l'Etat, à Mons.

notre sergeant sermentez et attester scelon l'an chienne usance accoutumez pour conclure et passer quelq affaire de laditte ville et entre autres estoient comparut et présent Colson Reynault, Martin Pircha, Martin Epen, Collo de Gossery, Quentin Julyen, collo le grand, wesbazin? Hierben, Martin Huart, Jaspar le Roussaut, Martin de Refuis, Martin Carsan, Bon Pircha, Bertrand Moreau, Lambert Reynault, Servais Damande? dudit Bommrée, Jehan Nicaise et plusieurs autres personnes tous bourgeois, manant et inhabitant du dit Montigny et Bommrée et les apendices dillecq ainsy présents et lesquelles maitres et parties faisant pour toutte laditte généralité et inhabitant du dit lieu et de ce pour se chargyer et là endroit, de leur pure et agréable volonté, sans nul contrainte et en la présence des dits autres, cogneurent avoir bonnement et léallement trayctyer et apointement fait par entre le dit S^r^ dudit Landelyes, leur bon voisin et tous les dit bourgeois surcéans et généralité du dit Montigny et Bommrée, comme sensuit :

Premièrement, c'estoit que au moyen et rayson ci embas, pour leur plus grand et évident prouffit et utillité et de leurs hoirs successeurs tout le temps advenir, connoissoient avoir fait mettre à proclamation sur l'église dudit Montigny par certaine cryée, publications, recours et passement dubement sur ce incouru, par vertu duquel ils avoient permis deschangier, ensemble vendre audit Sr de Landellyes qui ainsy

pareillement le cogneult et acceptat qui luy estoit demorez par ledit passement et rechours assavoir toutte la propriété d'héritage, bois de leurs aysements heys, trils et bosquailles que l'on dit communément les Ameterne de Montigny qu'ils avoient à eux appartenant en leur jugement, entre ledit Montigny et la rivierre de Sambre se comprennant et estimant d'environ vingt bonniers, en toutte tel longhue, large et grandeur comme ils sont scitués et gissant et prennant depuis le fosset Bourland au bois d'Alne et montant à mont le dit fosset jusque sur la creste du (1) . . . . . en haut et delà retournant au long et suivant ledit creste à ligne jusqu'a une borne plantée regardant allencontre del thour du châtaux dudit Landellyes et de cette borne rallant à ligne à une autre borne plantée sur la Roquette et de là ravallant parmy le rieu du fond des meurdrys et remontant toutte la creste des bois des Mers jusqu'a une borne plantée sur le crupez du . . . . . dudit boys de Mers et delà retournant, esmis ledit terne, droit à ligne jusqu'à une borne plantée allencontre du lieu où jadis eust ung cauffour pardeseur et de là ravallant tout droitte à ligne à une borne plantée sur le tronc du pellemont, assez pret du grand faulx et de là rallant à ligne à une autre borne plantée del poinct du courtil de Marphalise lesquels bois, aisements et Amaterne ledit S^r^

(1) Ces points existent dans le manuscrit.

et successeurs avoient possédez tenu et manyes par cense et stuit localle desdits de la généralité et devantrains dudit Montigny et jusqu'à présent pour tel prix qu'ils en avoient estez accordez, dont par le dernière lettre procédant de laditte court en datte de l'an de la très sainte nativité notre seigneur 1542, du mois de juillet le 18e jour pour la dernière stuit que portoit quarante ans en appert, et laquelle stuit et vieux marchiet sont par ces présentes nouveau du tout abolys et annihillez et laquelle permutation et marchiet desdit Amyterne soy faisoient, pour afin obtenir grasche à perpétuitez du passage de ladite rivierre de Sambre apertenant au dit Sr de Landelyes que iceluy Sr Jacques leur avoit et a mis a prix raisonnable pour eux et leurs familles faire passer et rapasser, leurs hoirs, successeurs, manant et inhabitant de laditte générallitez dudit Montigny et Bommrée avec tout les appendice d'icelle, de livrer et entretenir par ledit Sr ou son commis à tousjours, à ses propres fraix et dépens, une bonne nacelle sur laditte rivierre de Sambre que pour passer et rapasser tous iceux dits manants et inhabitant, leurs quierques et celles de leurs molnées et autres denrées, sauf les chevaux, avecq les naiveux ad ce afferans, toutte fois et quand que besoigné et mestiers leurs serat eux et leurs famille et en tout cas, par nécessiter passer chacun et ainsy de rapasser chacun tant au passer par nuict coutumièrement, sans avoir seul soigne ou nécessités, aux bons plaisirs des gens y ibroingne?

et autrement outre laditte nécessités, le dit seig^r ou naiveur ny soit tenu sujet, voir sans obtenir et faire leurs grez seullement que telle le cas escherons et pour autrement pour ce payer, parmy payant et rendant par chacun desdits bourgeois, masuirs, manants et surcéans chacun d'icheut chief et ménage dudit Montigny Bommrée et apendice dudit jugement, haut et bas, au S^r ou a ses comis deux saulx VI deniers par an, que nous comptons ung patars et un quarte (1) de monoies, payement de Brabant assavoir la moitiez montant . . . . , au jour de Noël et l'autre moitiez au jour Saint-Jean-Baptiste, dont le premier dudit payement en eschoirat audit jour de Noël, assavoir prochainnement venant de cette présente daulte ainsy pourons icheut dits de Montigny passer et rapasser en leur dit marchiet incontinent ces présentes convenances et œuvres de loy passées prestement, et que pour ainsy à faute desdis payement faire ausdit jour et termes dicelle passage iceluy dit Sr de Landellye, ses hoirs, successeurs et remanants ou soy ayant en ce cause, ses mambours et commis polront les défaillant faire constraindre, panner, hamelder et revendre leurs biens comme propre dette obligée et argent de gabelle par quelq officyer et sergeant commis qui luy plairat ou plairoit ordonner, sans rien fourfaire, et du tout aux

(1) 5 liards de Liége.

couste et fraix et dépend du défaillant de payer comme dit est.

Et comme il avoit par tout les dits manants consenty passez et accordez et au surplus soy sont tous submit et obligez mettant la main à la verge de justice renunchant pour ce à toutte franchise, clergerie ?, bourgesyes et a tout priviléges que pour ce soit, voudroient ou polroient servir, ayder à eux obligyer pour aller ne souffrir faire aller au contraire par eulx, ne par leurs hoirs, successeurs et remanants advenir, ainsy pareillement s'est obligez ledit seigneur Jacques, pour luy, ses hoirs, successeurs et remanants, à les tenir et entretenir ensdit passages, paissiblement en la manière avant ditte, pour ses hoirs et successeurs, en temps advenir à tousjours perpétuellement.

Item, polrons aussy les bettes desdits manans et inhabitans de laditte généralité dudit Montigny et Bommrée et appendice, champyer et penayger ensdis bois, voir attendu et sy avant que lesds bois soient âgés de cinq ans accomply, sur devise et conditions en manière ? que ce daventure aucunne byeste estoient trouvées ensdit bois et taille champyant en faisant dommaige avant les cinq ans acomply, lors incourreroient en l'amende accoutumez, assavoir de trois patars et demy de Brabant, ainsy d'autres gens trouvez coppant et faisant dommaige ensdit bois trouvez et raportez enchérons en tel amende, que ens bois de Mers . . . . . audit Montigny

appartenant, avec ce en tout les dits raports de la relation du lieu en laquel auroit estez raportez par le commis dudit S^r^, et lesquels soy deverons juger en notre cour de Montigny, et polrons ledit Sr de Landellye, et ses successeurs faire et créer sergeant à son appétit pour faire le rapport, et pour de toutes ce que deseur est dit et escripts, en jouir et user de point en point par les dittes parties, comme il estoit ainsy bien et au long contenu par certaine lettre patente de laditte proclamation et confirmation que sur ce en ont esté faictes et passée par devant Monsieur l'official de Liége, l'une dicelle daultée anno a nati^te^ dom^e^ millesîmo quinquagesimo sexta festa ?, et l'autre daulte a nati^te^ domini xve quinquagesimo tertio mensis julii die octavo, hora ?(1) et par lesquelle dit lettre estoit contenu que iceulx dit bois des Ametterne estoit demorez ferme audit seigneur de Landellye, comme au plus haut offrant de ce qu'il avoit bauldy et offert oultre et au desseur des sugjession dessu escrips c'estoit pour le prix et somme de quinze florins de rente héritable monoye et payement de Brabant, devant suffisamment contrepanner et à rachap de trois cent florins monoye de Brabant contenant vingt patars pour le florin, de laquelle rente ledit Sr Jacques en fict rédemption et rachap, lequel rachap portoit comme dessu lesdis trois cents florins de monoye et payement susdit ens mains delivrée du dit

(1) Il existe un blanc dans le manuscrit.

maître commis et autres, là où il fust assignez en quitant pour ce jour les dits de la généralitez, ledit seigneur et soy ayant cause, et laquel somme de trois cent florins a estez emplyées à la plus grande nécessitez et propre affaire de laditte ville et généralité, pourquoy et au moyen de quoy ledit seigneur Jacques en fut du tout déchargier de laditte rente canon héritant et contrepant que faire en estoit tenu, par vertu de laditte criée et lettre de laditte confirmation; pour lequel arrentement, cryée, passement, demorée, confirmation, marchier, vendaige, rachap et tout ce que dessu est dit et escript avoir lieu et sortir son effet selon loy lesdit maîtres des villes dessu nommez pour et au nom de tous les dits bourgeois, manant et inhabitant dudit Montigny, Bommrée et les appendice dicelle de ce dechargyez, comme il avoit estez conditionnez, ordonnez et passez tant par lesdit assemblez et adjour ens, par oultre auparavant sur ce faitte en raportant sus les vestures en la main de notre mayeur et même la plus grande partie de laditte assemblée, pour tout les absens, de tous les avantdit boys, aysement et amenterne entre tout leurs joindans . . . . . et desseur déclarer entièrement sans jamais en retenir . . . . , ne quelq. chose avoir que le droit a eux octroyez par ledit S^r du passage de la rivierre, a la sujection et obligation devantdit, qui s'en devestyrent et desheryterent sy les quittarent, werpyrent et . . . . . bien suffisamment y renonchant

pour eulx et leurs hoirs et successeurs et ayant en ce cause, à tousjours perpétuellement du tout à . . . . . et profit dudit Sr Jacques, qui là même en fut en sa requette bien et deuement à droit et a loix et à notre enseignement, sauf tous drois, vyesti . . . . . et adherytter pour luy et pour ses hoirs, et soy ayant cause, en jouir et posséder à tousjours héritablement a devise et conditions du passage de laditte rivierre et de tout autres devises et conditions devantdit et escript et le tout y estre entendu à la bonne foy, sans fraude ne mallenghien; telles furent les connoissance et œuvres de loy, desquelles les dittes partyes nous requirent en avoir ces présentes lettres et chacunne pareille. Pourquoy leur avons fait faire sceller, encoffrer et délivrez en corroboration de plus grande vérité, sauf en tout ce que dit est, le bon droit d'un chacun et la correction de notre haut chef souverain et loix. Auxquels œuvres et loix faire, connoitre et passer . . . . . et accordez avons estez présent comme maire et eschevins Franchois de Boulloygne, tout ce que dit est mist et tournez en warde de loix, et comme eschevins Johan lelongfils, jacques Massin, Martin Secheran, ... Hurillon, Johan le masson, le jeunne, et Quentin Bertrand, ausy de laditte cour. Ce fut fait et passez bien et à loix au pouvoir et jugement dudit Montigny, sur l'an de grace notre seigneur quinze cent cinquante trois, le vingt-quatrième de juillet et les présentes lettres ont estez passées, scellées, encoffrées et

délivrées en l'an de notre dit seigneur quinze cent et cinquante sept, au mois d'apvril, le douzième jour avant Paque, stil de Liége, et ausquelle lettre ainsy faire seeller, encoffrer et delivrer avons estez ainsy présent comme eschevins cidevant nommez Jean lelongfils, Jacque Massin, Jehan le Masson, et par leurs racontyes et record, Martin Pircha, Johan Frechon et Franchois Deschamps ausy eschevins et conme lieutenant — mayeur pour cest levé le nouvelle reformation de la loix, commis et constituez Johan lelongfils, devant nommez, à la semonce duquel avons les . . . . . encoffrées même scellez et delivrez l'an, mois et jour dessu escrip, puis est soubsignez Sterchz, avec paraphe.

Collationnez la présente copie avec autre soubsignée de Nicolas Thibaut mayeur et eschevin dudit Montigny escrivant qu'il avoit collationnez laditte copie soubsignée par luy, à une lettre ainsy soubsignée reposant au ferme dudit Montigny et ai trouvez cette présente copie conforme à icelle, ce que j'ateste.

NICOLAS THIBAUT
notaire admit et immlé
suivant les édits in fidem.

ANNEXE III.

Record donné par la cour de Montigny-le-Tigneux, le 26 octobre 1744.

Nous la Cour, vu la supplique ici-jointe au nom de M. Baillet, seigneur de Merlemont,

Disons et recordons en faveur de justice et de vérité qu'il est de notre parfaitte connaissance que tous les officiers baillifs de ce lieu ont poursuivi et poursuivent à la correction de tous crimes commis par les délinquans, pour crimes et autres faits criminels contraventoires aux sédit et mandements de nos princes, par enquette secrette, voye ouverte sans empêchement de personne, déclarant, au surplus, que, un officier baillif moderne at, en décembre 1741, fait juger deux personnes appréhensibles et en at fait commander deux autres des commands de trente jours et qu'en janvier 1742, il a fait juger une personne détenue en prison chez luy pour vols, quy at été condamnée à être foettée et marquée, ce qui at eu son effect sur une place publique. Fait et recordé en justice, les jour, mois et an que dessus; à l'originel sont signé Martin Lejong, Pierre Griffon, Henry Brisse, Martin — Joseph Lorent, Nicolas Thibaut, mayeur et eschevin, puis Lambert Huart, Eschevin et greffier.

ANNEXE IV.

Octroy des teroulles dans les communes et chemins de la jurisdiction de Montigny-le-Tigneux, pour les manants dudit lieu.

En l'assemblée de la communauté de Montigny-le-Tigneux, tenue le 7 janvier 1758, jour des plaids généraux des Roys, aiant été remontré lu et expliqué un projet de convention faite le 30 septembre dernier entre mrs de Willems et de Saren députez de sa S^me^ Em^r^ et le s^r^ Marchot, partie faisant pour son Excellence Msg^r^ le Prince de Gavres, les décimateurs et les députez de laditte communauté au sujet de la thour et flèche de l'église de Montigny qui menace ruine : la ditte communauté déclare d'accepter la ditte convention en tous points et parties et qu'elle contribuera et fournira la moitié parte des dépenses nécessaires à la réparation et entretient de laditte thour et flèche : supliant très humblement sa S^e^ Em^r^ d'être servie d'accorder à la ditte communauté les teroulles tirées ou à tirer sur la jurisdiction d'icelle . Ainsy convenu et déclaré les jour, mois et an que dessus, en pleine assemblée y assistant la plus saine partie et par delà et sans aucun protestant, voir le tout unanimement. A quoi ainsy faire et passer avons été présents come Echevins de ladite cour Henri Brisse,

Lambert Huart, Ignace Stilman, Henri-Joseph Lelong et comme Echevin et Mayeur le s^r Martin-Joseph Lorent, aiant ordonné à notre greffier de la présente, soussigner en signe de vérité. Etait signé, par ordonnance, Lambert Huart, greffier, ce que j'atteste et d'être la présente copie conforme au dit originel signé comme dessus et concorde.

Par ordonnance — (signé) Lambert Huart, greffier.

s'ensuit l'octroy.

Son Altesse S^me et Eminentissime, faisant favorable attention sur la suplique lui présentée par recès du 7 courant, par les manants de Montigny-le-Tigneux : déclare de leurs octroier et accorder la permission de tirer dans les communes et chemins de leur juridiction les teroulles qui s'y retrouvent (voir sans préjudicier à ses bois) et c'est parmy rendant et payant le 40e trait franc et libre à son receveur au quartier de Thuin, à qui ils seront obligé de donner inspection de tous registres, comptes et quaelles qui concerneront les dittes teroulles et même d'expurger sur tout ce qu'ils en auront tiré et cela tant depuis le premier octobre dernier que pour le futur et en se conformant en tout et partout aux règles de houilleries qui sont tenues icy pour insérées (se réservant

cependant toute autre sorte de minnes). Au moyen de quoy sa ditte Altesse S^me^ ordonne à son sindic de se désister de l'action leurs intentée parmy lui payant les fraix. Et survenant à raison du premis et ce qui en dépend quelque difficulté, changement, modératiou ou interprétation, il en sera connu et déterminé en sa chambre des comptes à l'exclusion de toute autre judicature ensuitte de ses privilèges. Donné en icelle à Liége le 31 janvier 1758. Vidimè A J C de Cortenbach v^t^; puis étoit apposé le seel de sa ditte Altesse S^mo^, en hostie rouge et plus bas signé J L. Russon, pro secretario. (1)

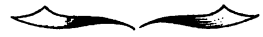

(1) Archives de l'Etat à Liége. — Chambre des finances — Octrois — 1751-1761 —Volume 102 k. folio 212 v°, 213.

Un document relatif à l'histoire de Pont-de-Loup.

Il vient de nous arriver des Archives Vaticanes, un éclaircissement tout-à-fait inattendu et inspiré sur une question historique concernant l'antique village de Pont-de-Loup, et précédemment traitée dans le T. xx des « Rapports et Documents » de notre Société, année 1894, p. 90 et 91 : Quelle est l'origine du vocable de N. D. del Manock sous lequel la Ste Vierge Marie est honorée à Pont-de-Loup ?

Dans une notice historique qu'il écrivait en 1672 (voir T. xx année 1894), le R^d^ François Paul, curé de Pont-de-Loup, rapporte une opinion (ajoutant toutefois qu'il ne sait si elle est vraie) d'après laquelle ce vocable ainsi que la chapelle de N.-D. del Manock remonteraient à Saint Materne, disciple de St-Pierre, comme les églises de Tongres, Walcourt, etc.

De son côté, Monsieur Eugène Boulanger, mort à Châtelet en 1892, dans une note curieuse reproduite T. xx, p. 90 et 91, présentait l'opinion suivante comme l'hypothèse la plus plausible : on sait qu'une famille noble d'Angleterre, du comté de Suffolck, porte le nom de « de Manock »; quelque membre de cette famille fuyant, comme tant d'autres catholiques anglais, les persécutions religieuses de la fin du xvie siècle et cherchant refuge dans les Pays-Bas, aurait pu se fixer à

Pont-de-Loup et y apporter, parmi ses objets religieux, une statue de la Ste Vierge qu'on aurait appelée, pour ce motif, « N.-D. des Manock » et, par défaut de prononciation : « N.-D. del Manock ». — Dans cette même note, M. Boulanger écrivait aussi : « il résulte des recherches faites pour établir cette dénomination, qu'elle n'apparait sur les registres de cure qu'au 17e siècle. »

Or, voici que, tout dernièrement, le savant et sympathique Directeur de l'Institut historique Belge à Rome, Dom U. Berlière, moine Bénédictin et en enfant du pays de Charleroi, nous communique la copie de deux pièces retrouvées par lui aux archives vaticanes, datées du 22 Décembre 1358 (5e année du Pontificat de Innocent VI) et dans lesquelles la « chapellenie de l'autel de la B. Marie del Manoke placé dans l'église paroissiale de Pondrelous, au Diocèse de Liége, » fait l'objet d'un acte de l'autorité pontificale.

Nous voilà bien loin du XVIIe siècle ! — Oh ! les hypothèses....!

Nous donnons ici la traduction de ces deux pièces, en exprimant notre vive reconnaissance au Révérend Dom U. Berlière.

Extrait des Archives Vaticanes, Registres d'Avignon, Innocent VI, Tom. 19, n° 139. Actes du 22 Décembre 1358.

Fol. 371. — A notre cher fils Barthélémi du Pont, recteur de l'église paroissiale de Cologne (1), au diocèse de Lombès (2), Salut etc... (3). Dans ces derniers temps, vous d'une part, titulaire de la chapellenie perpétuelle de l'autel de la Bien-heureuse Marie del Manoke établi en l'église paroissiale de Pondrelous, et titulaire aussi de l'église paroissiale de Wandres (4), au diocèse de Liége, agissant par vous-même, — et d'autre part.

Notre cher fils Henri Onelli, de Cologne, au diocèse de Lombès, agissant par Notre cher fils Bauduin Onelli, du clergé de Liége, son procurateur établi à cette fin spéciale, — désireux d'échanger entre vous, pour des motifs raisonnables, les églises paroissiales dont vous étiez alors les titulaires, et en vue de cette permutation, vous avez présenté au Siège Apostolique, entre les mains de Notre vénérable frère Etienne, Archevêque de Toulouse. Notre Camérier, la libre démission de vos droits respectifs, et ce même Archevêque, sur notre ordonnance spéciale

(1) Cologne, département du Gers. (Note de Dom U. Berlière).

(2) Lombès, diocèse suffragant de Toulouse. (Note de Dom U. Berlière).

(3 et 5) On n'a pas reproduit les formules ordinaires qui se retrouvent dans tous les actes similaires. (Note de Dom U. Berlière).

(4) Wandre, près Liége. (Note de Dom U. Berlière).

à lui donnée de vive voix, a admis auprès de ce siège cette démission. Nous donc, voulant sur ce point Nous montrer favorable à votre désir, de Notre autorité apostolique, Nous vous conférons, avec tous ses droits et ses biens, la susdite église paroissiale de Cologne devenue vacante par la susdite résignation, et Nous en disposons, déclarant non avenu et sans valeur, comme il l'est réellement, tout acte contraire à cette disposition qui aurait été posé jusqu'ici ou serait posé dans la suite, sciemment ou non, par quelle personne ou par quelle autorité que ce soit. Nonobstant (1)..... que vous êtes reconnu titulaire de l'autel de St-Jean-Baptiste placé dans l'église paroissiale de St Germain au diocèse de Liége.

Toutefois, notre intention est que, du fait de notre présente collation, aucun droit ne vous soit acquis, de quelque manière que ce soit, sur la dite église paroissiale que nous vous conférons comme il a été dit plus haut, si, au moment de la résignation, vous et le dit Henri vous n'aviez pas droit sur les églises paroissiales et la chapellenie précitées et par vous deux résignées.

A personne donc etc.....

Donné à Avignon le XI des Calendes de Janvier de l'An VI.

---

(1) 22 Décembre 1358. (Note de Dom U. Berlière).

Fol. 372. — A Notre cher fils Henri Onelli, recteur de l'église paroissiale de Wandres, au diocèse de Liége, salut etc.....

Dans ces derniers temps, vous, de Cologne, agissant par Notre cher fils Bauduin Onelli, du clergé de Liège, votre procurateur par vous établi spécialement à cette fin, — et Notre cher fils Barthélémi du Pont, de Wandres, — désireux d'échanger entre vous, pour des motifs raisonnables, les églises paroissiales et la chapellenie perpétuelle de l'autel de la Bienheureuse Marie del Manoke placé dans l'église paroissiale de Pondrelous, églises et chapellenie respectivement établies aux diocèses de Lombès et de Liége et dont vous étiez alors les titulaires, — et en vue de cette permutation,— vous avez..... (comme sur l'autre pièce, jusqu'à ces mots) : Nous vous conférons, avec tous leurs droits et leurs biens, la susdite église paroissiale de Wandres et la susdite chapellenie devenues vacantes par cette récente résignation, et Nous en disposons, etc..... (comme sur l'autre pièce en tenant compte que dans la présente il faut lire : église paroissiale de Wandres, au lieu de : église paroissiale de Cologne, écrite dans l'autre). Toutefois Notre intention est que, du fait de Notre présente collation, aucun droit ne vous soit acquis, de quelque manière que ce soit, sur l'église paroissiale et la chapellenie susdites que Nous vous conférons comme il a été dit plus haut, si, au moment des résignations, vous et le dit Barthélémi vous n'avier pas droit sur

les églises paroissiales et la chapellenie précitées et par vous deux résignées.

A personne donc etc.....

Donné à Avignon le XI des Calendes de Janvier de l'An VI.

Une Chanson de 1783.

Nous avons tous entendu parler du bon vieux temps, temps sans morgue, à la vie facile, sans prétention, ou l'on était à peu près tous cousins. Alors le fermier jouait le soir aux cartes avec ses domestiques qui faisaient en quelque manière partie de la famille. Souvent nés dans la maison ils espéraient y mourir.

En ce temps le soir, formant un demi cercle près du feu de boulets de terre houille — l'hiver — la famille, y compris les domestiques, récitaient les prières du soir et on dormait tranquille sous un toit de chaume.

A des époques régulières les moines mendiants passaient ; Capucins ou récollets, et recueillaient dans leur besace ce qu'on voulait bien leur donner ; la plupart du temps c'étaient toujours les mêmes collecteurs, conuus de tous et suivis par les enfants. Ils ne pouvaient dépasser les limites de certaines communes ; c'étaient leur *Termini*, disait-on. Plus loin, d'autres couvents faisaient la quête. On disait anciennement, il n'y a pas de terre sans

seigneur ; on pouvait dire aussi il n'y a pas de terre sans moines mendiants. En échange de leur droit de collecte, ces religieux aidaient les curés dans leur ministère pastoral, prêchaient et confessaient aux Pâques et aux grandes fêtes. Ils exerçaient souvent le rôle de pacificateurs.

Dans certaines villes, comme Fleurus et Châtelet, les pères récollets tenaient des classes, sans autres rétributions, à certaine époque du moins, que de pouvoir faire une collecte supplémentaire. C'est donc dans ces écoles que nos anciens procureurs ont appris le latin. Tous les ans on y jouait des mystères extraits de la Bible, premières comédies du Moyen âge. Si les bourgeois étaient contents, les autorités donnaient aux professeurs quelques livres de veau et quelques pots de bière de Hougarde. C'était le bon vieux temps.

Dans la commune où ces lignes sont écrites, à la Ducace, on dansait de bonne heure ; le lundi de la fête à 4 heures, le curé passait sur la place, agitait les clefs de l'église et criait « Allons les enfants nous irons au salut ». Encore une danse, Monsieur le curé, criaient les jeunes filles, et la danse finie toute la jeunesse, bras dessus, bras dessous, se rendait à l'église, au salut Saint Roch, payé par la communauté. 1) Il n'y avait pas de bal alors. Nos mœurs sont-elles en progrès ?

---

(1) On a fondé beaucoup de saluts en l'honneur de Saint Roch, patron des pestiférés, à l'occasion de la peste qui a emporté un quart de la population de l'Occident, dans la première moitié du 17e siècle. Voyez les vieux registres tenus par les curés.

Beaucoup de ces moines mendiants étaient d'humeur joviale, sortis du peuple, peuple eux mêmes, parlant le langage populaire, ils avaient une bonne parole pour tous, caressant les enfants, faisant la révérance aux riches, promettant des prières à tous. Avant la Révolution française, les mœurs publiques, toute la vie étaient fortement imprégnés de sentiments religieux.

Témoins les nombreux pélérinages que l'on faisait pour préserver de maladie, les bêtes et les gens.

Mais malgré leur caractère pacifique, les moines mendiants, avant de porter le froc et les sandales, comme les portait le peuple lors de la fondation de leur ordre, n'avaient pas toujours été de conduite exemplaire pendant leur jeunesse et prouvaient jusqu'à un certain point, la vérité du dicton populaire « *Quand le diable est vieux il se fait moine* ». La chanson que nous publions à l'occasion du Jubilé d'un père capucin du couvent de Charleroi, (1) montre la vérité de ce fait. Le curé de Charleroi, Dandois, cousin du Jubilaire, s'était aussi bien amusé dans sa jeunesse. De la chanson qui va suivre, résulte une constatation historique ; on trouve au 14me couplet le nom de *Gile,* appliqué à un joyeux camarade qui s'amusait aussi. Ce mot fait penser aux Gilles de Binche et le fait

(1) Le couvent des pères capucins à Charleroi, était bâti là où au siècle dernier l'ancien hôtel de ville et le collège remplacés par le passage actuel.

remonter plus haut que la date trouvée dans les archives de cette ville. On lit au registre des délibérations du conseil communal, qu'en 1794, le conseil étant réuni à l'étage de l'hôtel de ville — dans la salle qui vient d'être magnifiquement restaurée, — un individu faisait tapage au rez-de-chaussée, interpellé un agent de ville dit « que c'était un individu ivre qu'on dit ici en habit de Gille. » Dans la chanson de 1783 on voit que le curé de Charleroi, Dandois, faisait le Gille dans sa jeunesse, donc vers 1740 ou 1750. (1)

Le copiste qui nous a laissé la chanson du bon Père Venant, l'a faite précéder d'une note qui l'explique et que nous publions aussi.

Farciennes, 31 Mai 1902.

J. Kaisin.

---

(1) Trois frères Dandois issus d'une famille qui vint s'établir à Charleroi en 1655, furent prêtres : 1° Louis-Joseph Dandois, curé de Marcinelle en 1758 ; 2° Jean-Joseph, curé de Couillet en 1766 et 3° Jacques-Joseph, curé de la ville haute de Charleroi en 1789. (Voir Darras. Notice historique de Laneffe, p. 21.)

Dans le volume III, pp. 217 et 448 de nos Documents, M. Van Bastelaer raconte les longs débats qui eurent lieu entre Louis Dandois, nommé curé de Marcinelle le 27 Mars 1716, à l'âge de 28 ans, et les habitants de la ville basse de Charleroi qui voulaient se bâtir une église. La Ville Basse de Charleroi a été construite dans les prairies de Marcinelle, Pays de Liége.

Le Père Venant, Capucin Jubilaire.

A Monsieur le Marquis de Trazenie, son Bienfaiteur et l'homme de la Fête, le 22 de Septembre 1783.

CHANSON

SUR L'AIR : *Sous le nom de Lamitié.*

Pour que cette chanson ne paraisse pas sans rime et sans raison il en faut connoitre le sujet et en savoir l'air dautant que par la simple lecture elle paraitra toujour baucoup plus insipide qu'etant chantée..... Le Père Venant, Capucin Jubilaire fut dans sa jeunesse une espece de viliespiegle que l'on fait passer sous le nom de bon vivant, il eut été trop long de faire un détail de tous ses petit tours on sest borné a celui quil a fait dans le village Jumet a une lieux de Charleroy. Comme il depensoit volontiers il etoit souvent sans argent un jour enfin ne sachant que fair pour avoir de la monnoie il sest mis dans la tete daller faire le jean potage, il communiqua son projet a deux de ses condisciples et ceux cy layant approuvé, ils se mirent à faire un beaume tel quel et pilerent des briques bien menues pour en faire de paquet de poudre sans pareilles et

bonne contre tous maux. Comme il étoient par la langue en etat de bien jouer leur role, il se firent admirer de tous les manans de Jumet à la sortie des vepres. Le debit alloit bien et auroit sans doute continué si par maleur un paysant ne setoit presenté pour se faire arracher une dent : le pere venant fut assez osé de lentre prendre mais nayant jamais exercez ce métier et après avoir fait souffrir le pauvre paisant, il lui arracha une partie de la machoir apres un tel coup mes troy gaillards ont bien senti qu'il étoit tems de décamper comme ils firent en les a poursuivi mais il étoit jeunes et alertes et se sont tirés dembaras. Le 6, 1 et 3me couplets font voir que s'il a été grand prédicateur et penitencier il fut encore plus grand queteur dans le couplet suivant il dit que quoi que jubilaire il continuera de queter on en doute autant moins quil est encor aussi robuste qua lage de quarente ans..... Ce fut Monsieur le Marquis de Trasenie qua presque tout fourni pour la table et nommement le vin qui etoit tres bon et tres abondans... Le doyen et curé de Jumet est un galant homme de grand apetit et qui régale bien sont monde : Sart le Moine et Heigne sont deux prieurés : ou les Capucins sont bien reçus..... Monsieur Dandoy, Curé de Charleroy, est parent au père Venant.

1

Au plus beau de tous me jours
Le bouquet sur la tete..... bis.
Au plus beau de tous me jours
Pour celebrer la fete
Repasson mes vieux tours
Au plus beaux de tous me jours

2

Sous le nom de bon vivant
Dans ma folle jeunesse
Sous le nom de bon vivant
Par certain tour dadresse
Je gagnay de largent
Sous le nom de bon vivant

3

Sous le nom de bon vivant
J'ai cru dans un village
Sous le nom de bon vivant
Faisant du jean potage
Guerir du mal des dent
Sous le nom de bon vivant

4

Sous le nom de bon vivant
Ne faisant rien qui vaille
Sous le nom de bon vivant
De Jumet la canaille
Me fit courir devant
Sous le nom de bon vivant

5

Sous le nom de bon vivant
Ne trouvant rien à moudre
Sous le nom de bon vivant
Il ma falut resoudre
D'entrer dans un Couvent
Sous le nom de Saint Venant

6

Sous le nom de Saint Venant
Je fais Mons et Merveilles
Sous le nom de Saint Venant
Je prete les oreilles
Au plu grand penitent
Sous le nom de Saint Venant

7

Sous le nom de Saint Venant
Au public tres utile
Sous le nom de Saint Venant
Je preche lévangile
Et jinstruis lignorant
Sous le nom de Saint Venant

8

Sous le nom de Saint Venant
Quêter c'est mon affaire
Sous le nom de Saint Venant
Pour captiver grand mere
Je flatte son enfant
Sous le nom de Saint Venant

9

Sous le nom de Saint Venant
Aujourdhui jubilaire
Sous le nom de Saint Venant
Comme a mon ordinaire
J'irai toujours quêtant
Sous le nom de Saint Venant

10

Sous le nom de Saint Venant
Au chateau de Trazenie
Sous le nom de Saint Venant
Toute la compagnie
Me reçoit gaiement
Sous le nom de Saint Venant

11

Vive le noble Marquis
Et toute sa famille
Vive le noble Marquis
Ce bon vin qui pétille
Par lui nous est acquis
Vive le noble Marquis

12

Vive Monsieur le Doyen
Pasteur tres exemplaire
Vive Monsieur le Doyen
Chez lui cest lordinaire
Qu'on y mange tres bien
Vive Monsieur le Doyen

13

Vive les braves prieurs
Du Sart le Moine et Heigne
Vive les braves prieurs
Cest une bonne enfeigne
Pour les pauvres quêteurs
Vive les braves prieurs

14

Vive le confin Dandoy
Pasteur de cette ville
Vive le confin Dandoy
Qui jeune fit du Gille
Tout aussi bien que moy
Vive le confin Dandoy

15

Au respect du vieux Venant
Marquis charitable
Au respect du vieux Venant
Vous admettez a table
Tous ceux de ce Couvent
Au respect du vieux Venant

16

Vivez pour pére Venant
Vivez brave Marquise
Vivez pour père Venant
Sans soulier sans chemise
Cest toujours votre enfant
Vivez pour père Venant.

Excursion de la Société Archéologique à Binche.

Le 19 Mai 1902 la Société Archéologique de Charleroi avait convié ses membres à visiter les restaurations faites aux monuments de la Ville de Binche. Le temps malheureusement ne fut pas de la partie et un nombre restreint de sociétaires répondit à l'appel du comité.

Les excursionnistes furent reçus dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, par Messieurs Derbaix, bourgmestre et Buisseret, Secrétaire communal qui après avoir offert le vin de l'hospitalité, se mirent gracieusement à notre disposition.

L'Hôtel de Ville récemment restauré sous l'habile direction de M. l'architecte Langeroc de Louvain a retrouvé son antique splendeur, les diverses salles sont magnifiquement décorées, les murs revêtus d'armoiries de Marie de Hongrie et de divers seigneurs de Binche. Le beffroi est la partie la plus ancienne du bâtiment, il résista à l'incendie de 1554 allumé par les Français ; il donne sur la Grand'Place, remarquable par ses larges trottoirs. Par suites de rectifications d'alignement commencées déjà par Jacques Du Breucq en 1554, les maisons furent reculées et les caves primitives conservées. Elles servent aujourd'hui de remise aux voisins.

Nous nous acheminâmes ensuite vers la belle église de Saint-Ursmer où les restaurateurs continuent leur œuvre. Cet édifice qui doit dater de 1146 est de style ogival.

Des restaurations y furent faites en 1583 et 1671. L'intérieur est partagé en 3 nefs couvertes d'une voûte à plein-cintre.

On compte dix chapelles latérales, avec autels de divers styles. Nous pénétrons à la Sacristie où la bienveillance de Monsieur le

Doyen nous permet d'admirer le trésor paroissial. Nous remarquons un reliquaire en forme de bras en argent orné de plaques niellées et de filigranes exécuté au XIIe siècle. Un reliquaire de même forme en cuivre doré et en argent orné de pierreries et d'émaux datant du XIIIe siècle. Le Christ en Croix entre la Vierge et St-Jean, joyau orné de pierreries et plusieurs beaux vases sacrés. Nous quittons l'église pour visiter la chapelle du cimetière remarquable par ses peintures et ses sculptures offrant des sujets dus au talent d'artistes du moyen-âge tels que : la danse macabre ; St-André, etc. M. le Bourgmestre nous dit que le cimetière ancien sera incessamment réuni au parc de la Ville où nous pénétrons. Créé sur le haut des murs de l'ancien château de Marie de Hongrie, le parc est une des plus belles promenades des environs ; le regard peut s'étendre à perte de vue sur toute la campagne environnante. Au centre du jardin se trouve l'entrée d'un souterrain découvert lors du dernier aménagement du parc. On y a trouvé des débris divers de poteries et d'un foyer en faïence que nous avons été voir dans un bâtiment voisin.

M. le Bourgmestre nous a ensuite fait admirer la façade monumentale de la Justice de Paix, due au talent de l'architecte Sointenoy de Bruxelles.

Mais l'heure avance et les archéologues reprennent le chemin de la gare. Là encore,

nous contemplons les vastes projets dont l'exécution est commencée.

L'ancienne gare démolie va se transformer en un monument de même style que ceux de la Ville.

L'expropriation de nombreuses habitations donnera le dégagement nécessaire aux jours de grandes foules.

M. Kaisin remercie M. le Bourgmestre Derbaix et M. le Secrétaire Buisseret de l'accueil si bienveillant qu'ils nous avaient réservé et les félicite des soins qu'ils apportent à la conservation et à l'embellissement de la Ville.

Tous nous nous promettons de retourner à Binche lorsque les travaux en cours d'exécution et les projets réalisés en auront fait la ville une des remarquables du Hainaut.

EDM. DUQUENNE.

NÉCROLOGIE

Monsieur **Henri PIRMEZ**, fils de M. Victor Pirmez-Drion, et veuf de Madame Adeline Moncheur de Rieudotte, né à Châtelet, le 9 Février 1839, est décédé à Gougnies, dont il fut pendant 25 ans bourgmestre, le 1er Avril 1902.

Monsieur Pirmez commença ses études en Allemagne et les acheva au collége St-Servais à Liége. Il vint ensuite exploiter à Gougnies et dans d'autres communes, des carrières de marbre. D'une affabilité rare, d'un grand désintéressement, charitable, s'occupant du bien moral et matériel de ses ouvriers et de sa commune, il établit diverses œuvres sociales qui resteront comme un témoignage de son dévouement aux travailleurs. Grand industriel, rompu aux affaires, c'était un homme de bon conseil écouté de tous.

D'un caractère original et très ouvert et se préoccupait du mouvement des idées et s'intéressait très vivement aux choses de l'art.

Monsieur Pirmez fit partie de notre Société dès 1872 et nous vint en aide en plusieurs occasions : A Gerpinnes lorsqu'en 1873 nous y fîmes une de nos premières fouilles. (1) et particulièrement lorsqu'en 1883, à sa demande nous fîmes des fouilles dans un oppidum gaulois, voisin de son château. (2) Il nous signale aussi — véritable révélation — la découverte de menus objets en fer forgé, d'un excellent travail et qui montrent qu'au 18me siècle, là se trouvait un atelier oublié depuis

(1) Voir le rapport T. VII, XCIII.

(2) id. T. IX, 307.

longtemps. L'Entre-Sambre et Meuse a vu les ateliers anciens. Près du château de Gougnies se trouvait un des derniers hauts-fourneaux qui disparurent, lorsque la grande industrie vint s'établir sur les bords de la Sambre.

Monsieur Pirmez fut Conseiller Provincial de 1884 à 1888. On ne fit jamais en vain appel à son dévouement ; à plusieurs reprises il fut candidat à la Chambre et au Sénat.

Il mourut Officier de l'Ordre de Léopold, décoré de plusieurs Ordres pontificaux et Président d'Honneur de l'Association Catholique. Il sera difficilement remplacé sur la liste des membres de notre Société.

J. K.

Monsieur **Charles - Benoit - Marie - Ghislain de BRUGES** de Gerpinnes, fils de Monsieur Charles-Alexis-Maurice de Bruges de Gerpinnes, naquit à Gerpinnes en 1817 d'une ancienne famille dont l'arbre généalogique connu, dressé selon les archives familiales reposant au château de Gerpinnes, remonte sans lacune au 15e siècle. Déjà au 13e siècle on retrouve un de Bruges siégeant comme échevin à la Cour de Justice de Namur.

Monsieur Charles de Bruges de Gerpinnes, épousa Mademoiselle Anastasie Baronne de Turck de Kersbeek.

Il fut pendant 18 ans bourgmestre ; il aimait les choses du passé et en parlait avec plaisir ; aussi lorsqu'en 1873 notre société résolut d'opérer des fouilles au lieu dit Augette, à Gerpinnes, il accepta de faire partie de notre société et donna alors un exemple de dévouement et de générosité qui n'a plus été renouvelé ; il céda à notre société gratuitement, le terrain des fouilles qui fut retrocédé à l'Etat. C'est sur ce terrain que celui-ci fit

construire un monument qu'il entretient pour conserver la belle cave découverte. (1)

M. Charles de Bruges de Gerpinnes, mourut au château de Gerpinnes, le 24 Mai 1902.

M. **Michel Van Spilbeeck,** naquit à Anvers, le 10 Novembre 1828 ; jeune encore il se voua à la vie religieuse. Le 1er Novembre 1847, il entra dans l'Ordre des Prémontrés et prit le nom d'Ignace ; il prononça ses vœux monastiques le 1er Novembre 1849 et fut ordonné prêtre le 18 Décembre 1852.

Religieux de l'Abbaye de Tongerloo, il y remplit successivement les charges de bibliothécaire, de sous prieur et de prieur. Puis il préféra se consacrer au service paroissial. On le trouve à Cheratte en 1861, ensuite à Verviers et à Ochain, mais un accident le paralysa, il devint impotent, et lui rendit impossible la vie du ministère actif. Plus tard il fut nommé directeur du couvent de Tongres et fut enfin désigné pour remplir la même charge à l'abbaye des dames Bernardins de Soleilmont. Il y resta en fonction pendant près de 25 ans et y mourut le 25 Janvier 1903. (2)

M. Van Spilbeeck fit partie de notre société dès 1882.

Directeur éclairé, religieux exemplaire et instruit, condamné par son infirmité à une vie sédentaire, il

---

(1) On peut visiter la cave en s'adressant à M. le notaire Bayet à Gerpinnes. Le rapport des fouilles de Gerpinnes, écrit par M. le comte de Glymes, a été publié au vol. VII p. XCIII de nos Documents.

Le seuil du soupirail de la cave de Gerpinnes est déposé à l'extérieur de la porte d'entrée de notre musée à Charleroi.

(2) La plupart de ces renseignements sont extraits du Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, — 1903 II, p. 108.

écrivit plus de cent articles qui révèlent un grand souci d'exactitude et une sérieuse connaissance de la méthode historique. Sa mort est une cause de deuil pour notre société, il fut à peu près le seul écrivain religieux qu'elle possédât.

Parmi les articles écrits par M. Van Spilbeeck, un certain nombre ont été imprimés dans nos volumes, ce sont les suivants :

Livre censier ou registre aux cens et revenus de l'abbaye de Soleilmont, XIII, 161. Archives de Soleilmont, XIII, 301 ; XIV, 131. Un testament au XVe siècle, Binche, Soleilmont et Gilli, XIV, 131. Les refuges de l'abbaye de Soleilmont à Namur et Châtelet, XIV, 149. Une vue de Soleilmont, XVIII, 472. Pierres tombales et inscriptions funéraires de l'abbaye de Soleilmont, XVII, 107. Les lavabos du XVe siècle, XVII, 522. Sur la liste des abbesses de Soleilmont, —, 93. Nouveaux renseignements sur le refuge de l'abbaye de Soleilmont, à Namur, —, 101. L'analogue de l'abbaye de Soleilmont, —, 282. Sceaux et armoiries de l'abbaye de Soleilmont de l'ordre de Cifeau, XIII, 295 ; XIV, 327. Coffret du XVIIe siècle, conservé à l'abbaye de Soleilmont, XIX, 215. Testament de Dame Veuve Jean de Warisoul, XIX, 217. Les cloîtres de Soleilmont et pierres commémoratives y découvertes, XIX, 267. Obituaire de Soleilmont, —, 375. Une étole du XIIe siècle, XX, 407. Epitaphe des abbés du monastère d'Alne, XXI, 387. Une sculpture du XVIe siècle, à Soleilmont, XXII, 371. Portrait de Barthélemi Louant, abbé d'Alne, XXIV, 377. Humbeline de Bavay, abbesse de Soleilmont, XXIV, 345. Le reliquaire du Saint-Clou, à Soleilmont, XXIV, 365.

Monsieur **le baron HOUTART**, officier le l'ordre de Léopold, doyen des avocats de notre barreau, est mort le 25 Mai 1903, en son château de Monceau-sur-Sambre, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Plusieurs membres de sa famille comptent parmi les premiers maîtres de verreries de notre contrée et spécialement de Jumet.

Il avait épousé, le 26 Avril 1843, la petite-fille de M. Bonaventure Gillieaux qui fut maire de Gilly et l'un des promoteurs de notre industrie charbonnière.

Il était président des conseils d'administration du Trieu-Kaisin, de Noël-Sart-Culpart, des Glaces de Courcelles, administrateur des charbonnages de Masses-Diarbois, des hauts-fourneaux et laminoirs de Monceau-Saint-Fiacre, commissaire à la Banque Centrale de la Sambre, etc...

Il habitait le château de Monceau-sur-Sambre, l'un des plus importants et des plus intéressants parmi les châteaux anciens de notre arrondissement. Plusieurs ont gardé le souvenir de la visite que fit, en 1891, notre société à cette ancienne résidence des Hamal et des Gavre et à son parc célèbre dans le pays.

M. le baron Houtart était membre de la Société Archéologique de Charleroi dès 1864

Monsieur le Docteur **Léon WAUTHY**, né à Courcelles le 16 Janvier 1847 et décédé à Charleroi le 15 Janvier 1904. Membre de la Société depuis 1878. M. Wauthy fit partie du Comité depuis 1880, exerça les fonctions de Secrétaire de 1881 à 1885 et de 1892 à 1902. Il se distingua par son affabilité, sa bienveillance envers ses collègues ; par son zèle pour nos travaux. Ses funérailles furent une imposante manifestation de sympathie et de regrets. Plusieurs discours furent prononcés à la mortuaire par M. Paulin Brasseur au nom du conseil d'administration des Verreries de la Roue; par M. le Docteur Caisse au nom de la Société de Médecine de Charleroi ; par M. Devreux au nom de la Commission médicale locale; par M. le Commandant Defontaine au nom de la Compagnie des Chasseurs à pied de la Garde Civique; par M. Duquenne au nom de la Société Archéologique.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVI

Tableau des Membres de la Société VII

Sociétés, Commissions et Publications avec lesquelles la Société échange ses documents et rapports . . XVII

Rapport annuel, Assemblée générale 3

Circulaire de la Société, annonçant l'Excursion-Conférence du 8 Septembre 1903 7

Excursion à Farciennes et à Roselies (anciennement Presles). 9

Compte-rendu des Journaux de Charleroi 11

Notre opinion sur la bataille de Presles. Extraits de divers auteurs 17

1399 — J. de Guise. Histoire du Hainaut. . . . 27

1744 — Saumery. Les Délices du Pays de Liége. . 37

1787 — Des Roches. Histoire ancienne des Pays-Bas Autrichiens 40

1788 — Le C. Wastelain. Description de la Gaule Belgique 48

1792 — L'Abbé Hossart. Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut 49

1820 — Dewez. Mémoire dans lequel on examine différents endroits de l'ancienne Belgique . . . 50

1826 — Charlé de Tyberchamps. Notice descriptive et historique des principaux châteaux de la Belgique et des batailles 56

Histoire de la Belgique 56

1829 — Dewez. Dictionnaire géographique de la Belgique 57

1833 — Roulez. Mémoires sur la campagne de César 58
1835 — Vander Mœlen. Dictionnaire géographique de la province du Hainaut. 64
1849 — Renard. Histoire politique et militaire de la Belgique 64
1851 — Z. Piérart. Recherches historiques sur Maubeuge et son Canton 70
1851 — Van Hasselt. Histoire des Belges 89
1852 — Taillier. Rapport des antiquités trouvées à Presles 90
1853 — L'Abbé Namêche. Cours d'histoire nationale 92
1855 — Moke. La Belgique ancienne et ses origines. 93
1858 — Schayes. La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine 95
1863 — L. Hymans. Histoire populaire de la Belgique 97
1866 — Vander Elst. Où Boduognat fut-il vaincu ? 97
Chotin. Etudes étymologiques et archéologiques sur les noms de lieux du Hainaut 107
Th. Juste. Histoire de la Belgique 109
1866 — Napoléon III. Histoire de César. . . . 110
1867 — Schuermans. Congrès d'Archéologie préhistorique de Paris. 125
1868 — Jourdain. Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique. . 127
1870 — Roerch. Les Commantaires de Jules César. 129
Jacques. Recherches sur les camps de César en Belgique 131
1875 — Devillers. Autel druidique et autres découvertes de l'époque gauloise à Presles 132
1879 — Bernier. Dictionnaire géographique, historique du Hainaut, au mot Presles 141

1885 — Vanderhaeghen. Messager des Sciences historiques. 141

1895 — Minon frères. Haumont et son Abbaye . . 142

Le Baron de Loé. Les Marchets 156

1897 — Hoch. Etudes sur quelques campagnes de Jules César 157

Gillain. Annales du Cercle Archéologique de Mons. 160

1898 — Compte-rendu du Cercle Archéologique d'Enghien 160

1899 — Van Akère. Mémoire de la Sté d'Emulation de Cambrai 221

Bernaerts. Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique 224

Vandermaelen. Dictionnaire géographique de la Belgique 225

1902 — Bombart. La Dépêche (Le journal) . . . 225

Reiffenberg. Histoire du Comté du Hainaut . . . 236

Minon frères. Hautmont et son Abbaye 237

Gantier. La conquête de la Belgique 250

Gosseries. Quelques souvenirs sur le village de Montigny-le-Tilleul 327

Un Document relatif à l'Histoire de Pont-de-Loup . 407

Extrait des Archives vaticanes 409

Une chanson de 1783 . . . . . , . . 412

Le Père Venant, Capucin jubilaire.
A Monsieur le Marquis de Trazenie, son Bienfaiteur et l'homme de la Fête, le 22 Septembre 1783. . . 416

Excursion de la Société Archéologique à Binche . . 419

Nécrologie 423